

 VEOLIA

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

Communauté d'Agglomération Bruay Béthune Artois Lys Romane

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	3
Préambule	3
Les contrats de concession de services	3
Le délégataire	5
LES UNITÉS TECHNIQUES	6
Bilan d'exploitation Technique	18
1.1 Collecte (réseau)	18
1.2 Traitement - Station d'épuration	70
1.3 Boues et sous-produits	107
1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE)	111
1.5 Bilan énergétique	117
1.6 Travaux et interventions	136
1.7 Travaux et interventions	168
Gestion du Service	210
2.1 Assainissement non domestique (AND)	210
Bilan	210
2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public	211
2.3 Activité du service	214
ANNEXES	215
Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement	217
Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire	218

PRÉSENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane « CABBALR » créée au 1er janvier 2017 exerce la compétence assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales urbaine sur l'ensemble du territoire de ses communes membres.

Cette compétence d'assainissement collectif concerne la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. La compétence assainissement non collectif est exercée au travers d'un service public dénommé « SPANC » (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Au sein de l'assainissement collectif, le territoire de la CABBALR a été scindé en unités techniques.

Une unité technique regroupe toutes les communes dont les eaux usées sont traitées à la même station d'épuration. Chacune des unités techniques sera déclinée dans le présent rapport

Les contrats de concession de services

Il a été recensé 3 contrats de concession ayant pour objet la gestion du service de collecte, de transport et de traitement de l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales délégués à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, à savoir :

Le contrat de concession **du secteur Nord-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Quernes
- Unité de traitement d'Isbergues
- Unité de traitement d'Ecquedecques
- Unité de traitement de Lillers
- Unité de traitement de Saint Venant
- Unité de traitement du Parc du manoir à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Norrent-Fontes
- Mini unité de traitement des Aulnes à Gonnehem
- Mini unité de traitement du Corroy à Gonnehem
- Mini unité de traitement des Violettes à Gonnehem
- Mini unité de traitement de Calonne sur la Lys
- 2 Mini unités de traitement de Mazinghem
- Unité de traitement de Ferfay
- Unité de traitement de Lapugnoy

La Commune de Blessy raccordée à l'unité de traitement de Mametz (située hors territoire CABBALR)

Le contrat de concession **du secteur Sud-Ouest** comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Bruay la Buissière
- Mini unité de traitement de Houchin
- Unité de traitement de Diéval
- Unité de traitement de Bajus
- Unité de traitement d'Estrée Cauchy
- Unité de traitement de Rebreuve Ranchicourt

Le contrat de concession de **l'Unité de traitement de Béthune**

Pour compléter cet aspect gestion, il faut préciser que le contrat de concession de l'unité technique du secteur Est comprenant les systèmes d'assainissement suivants a été délégué à la SAUR, et comprenant les systèmes d'assainissement collectif suivants :

- Unité de traitement de Noeux-les- Mines ;
- Unité de traitement de Beuvry ;
- Unité de traitement de Richebourg ;
- Unité de traitement de Violaines ;
- Unité de traitement d'Auchy-les-Mines ;
- Mini-unité de traitement de Festubert ;

- Mini-unité de traitement de Neuve-Chapelle ;
- Mini-unité de traitement des Charmes à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Mini- unité de traitement de la Charmille à Givenchy-lès-la-Bassée ;
- Unité de traitement de Douvrin, hors périmètre du Syndicat Intercommunal de la Zone Industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) ;

Les communes de Noyelles-lès-Vermelles et Vermelles, raccordées à l'unité de traitement de Mazingarbe (située hors territoire CABBALR).

Toutes les autres unités techniques non listées ci-dessus sont en régie directe.

Le délégué

Les concessions de service public d'assainissement telles que définies ci-avant ont été confiées à Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, Région Hauts de France installé à Arras, 1 rue de La Fontainerie et plus particulièrement au Territoire Bruay Béthune Ternois basé à Bruay la Buisnière

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la collecte et le traitement des eaux usées, la production et la distribution d'eau potable et l'accueil et le service aux clients.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE)

Le service assainissement du Territoire regroupe une cinquantaine d'agents.

LES UNITÉS TECHNIQUES

contrat G530A - STEP BETHUNE

Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)		
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	1 167,3 t MS	1 027,4 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	€/m ³	€/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)		
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)		
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	u/1000 habitants	u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	u/100 km	u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	%	%
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	u/1000 abonnés	u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Service public de l'assainissement non collectif

→ A renseigner ou à supprimer en fonction du contrat

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D301.0]	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Collectivité		
[D302.0]	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	A la charge de la collectivité

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	100,0 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire		
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire		
	Nombre de branchements neufs	Délégataire		
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	ml	7 662 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	0	0
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	1	1
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	69 300 EH	69 300 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	0	3
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	ml	ml
LA DEPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	4 564 388 m ³	5 194 721 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 840 kg/j	2 635 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	47 340 EH	43 925 EH
	Volume traité	Délégataire	4 768 895 m ³	5 377 841 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	48,8 t	41,5 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	54,9 t	41,3 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	m ³	m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes desservies	Délégataire		
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire		
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire		
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	m ³	m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	m ³	m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m ³	m ³

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire		
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

contrat G5801 - NORD OUEST

Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	73 394	73 299
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	1 292,2 t MS	1 541,6 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	€uro/m ³	€uro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	20	4
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	352	66
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	2,63 u/100 km	2,60 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	94 %	96 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	2,92 %	2,77 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

Service public de l'assainissement non collectif

→ A renseigner ou à supprimer en fonction du contrat

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D301.0]	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Collectivité	5 420	5 420
[D302.0]	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P301.3]	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	A la charge de la collectivité

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP.

Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	88,7 %	100,0 %
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	4 836	4 836
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	342 051 ml	346 794 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	222	222
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	15	15
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	64 746 EH	64 746 EH
COLLECTE DES EAUX USEES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	0	642
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	ml	38 833 ml
LA DE POLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Volume arrivant (collecté)	Délégataire	4 176 876 m ³	4 643 654 m ³
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 420 kg/j	2 305 kg/j
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	40 335 EH	38 409 EH
	Volume traité	Délégataire	3 963 368 m ³	4 251 216 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	137,2 t	159,4 t
	Masse de sables évacués	Délégataire	201,7 t	187,6 t
	Volume de graisses évacuées	Délégataire	64,0 m ³	20,0 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes desservies	Délégataire	36	36
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	19 973	20 049
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	19 972	20 048
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire	1	1
VP.068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	3 904 000 m ³	3 739 890 m ³
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	3 904 000 m ³	3 739 890 m ³
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	m ³	m ³

CABBALA - Collecte - Dépollution - Eaux usées et eaux pluviales - 2021 - pages 10

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* La conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

contrat G5901 - SUD OUEST

Les indicateurs réglementaires 2021

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	55 781	55 548
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)		
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Déléataire	1 762,8 t MS	1 414,3 t MS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Déléataire	2,64 Euro/m ³	2,64 Euro/m ³
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	%	%
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Déléataire (2)	15	15
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Déléataire	100 %	100 %
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Déléataire	0,00 u/1000 habitants	0,00 u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Déléataire	0,00 u/100 km	0,00 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00 %	0,00 %
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Déléataire	100 %	100 %
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)		
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Déléataire	3,64 %	2,92 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Déléataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP.

Service public de l'assainissement non collectif

→ A renseigner ou à supprimer en fonction du contrat

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[D301.0] Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Collectivité	4 780	4 780
[D302.0] Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	
INDICATEURS DE PERFORMANCE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
[P301.3] Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Collectivité	A la charge de la collectivité	A la charge de la collectivité

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

Autres chiffres clés de l'année 2021

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*	Délégataire	99,8 %	99,4 %
LA GESTION DU PATRIMOINE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	21 810	21 810
Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	0	0
Nombre de branchements neufs	Délégataire	0	0
VP.077 Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	270 807 ml	273 593 ml
Nombre de postes de relèvement	Délégataire	99	99
Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	6	6
Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	48 410 EH	48 410 EH
COLLECTE DES EAUX USEES	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	0	432
Longueur de canalisation curée	Délégataire	ml	28 896 ml
LA DEPOLLUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Volume arrivant (collecté)	Délégataire	2 894 591 m ³	3 108 880 m ³
VP.176 Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	2 208 kg/j	2 667 kg/j
Charge moyenne annuelle entrante en EH	Délégataire	36 797 EH	44 454 EH
Volume traité	Délégataire	2 981 891 m ³	3 292 817 m ³
L'EVACUATION DES SOUS-PRODUITS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Masse de refus de dégrillage évacués	Délégataire	19,5 t	17,5 t
Masse de sables évacués	Délégataire	44,0 t	37,5 t
Volume de graisses évacuées	Délégataire	m ³	8,5 m ³
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Nombre de communes desservies	Délégataire	15	15
VP.056 Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	24 194	24 273
- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	24 194	24 273
- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP.068 Assiette totale de la redevance	Délégataire	4 100 001 m ³	3 968 470 m ³
- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	4 100 001 m ³	3 968 470 m ³
- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire		

CABBALR - Collecte - Dépollution - Eaux usées et eaux pluviales - 2021 pages 13

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

1. Bilan d'exploitation Technique

1.1 Collecte (réseau)

Le patrimoine :

Le tableau ci-après reprend par unité technique les différents paramètres liés au système de collecte.

Unités Techniques	Système Collecte	Longueur réseau eaux usées					Longueur réseau EP (m)	DO / trop plein
		gravitaire	refoulement	total gravitaire +refou	total séparatif	total unitaire		
Bajus	séparatif	2707	0	2707	582	2125	1795	1
Bruay la Buisnière	séparatif	225954	23248	249202	221364	4608	26272	10
Caucourt	ANC	0	0	0			3279	
Diéval	séparatif	6870	657	7527	3630	3240	1913	3
Estree Cauchy	séparatif	2593	356	2950	124	2469	516	2
La comté	ANC	0	0	0			6071	
Rebreuve Ranchicourt	séparatif	9862	1263	11125	4624	5238	3878	3
Blessy	séparatif	8708	1789	8708	8708			2
Ecquedecques	séparatif	3008	988	3996	3008			0
Ferfay	séparatif	2334		2334	2334			0
Gonnehem	séparatif	2941	276	3218	2941			
Isbergues	séparatif	60 773	16309	77082	60 773		61846	28
Lapugnoy	séparatif	147537	10306	157843	147537	107	149876	16
Lillers	séparatif	27104	4819	31923	27104		25654	
Norrenfontes		336		336	336			
Quernes	séparatif	15678	6412	22090	15678		216	0
Saint-Venant	séparatif	15679	4258	19937	15679			0
Total		514616	66424	581041	496830	17787	281316	65

%.NOTA : La majeure partie des réseaux d'eaux pluviales nouvellement gérés ne sont pour le moment pas intégrés à notre Système d'Information Géographique. En effet, pour certaines Communes, les données sont absentes ; pour d'autres, lorsque les données existent, leur qualité en termes de data ne permet pas leur intégration en base de données SIG. Il a été proposé à la Collectivité de lancer l'étude de géoréférencement (prévue au contrat), qui pourra servir de base à une consultation future afin de mettre à niveau la connaissance du patrimoine réseau Eaux Pluviales selon des critères adaptés aux normes de gestion patrimoniale actuelles et permettant leur intégration au SIG.

UT de Béthune :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Pour l'année 2021, les volumes rejetés (A1) représentent 13.1 % des volumes produits par le système d'assainissement.

Un projet de création d'un bassin est prévu par la collectivité.

La codification SANDRE V3 a été validée en mars 2016 par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral de mars 2018, a été signé en juillet 2020.

UT de Bruay La Buisnière :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le nouveau manuel système, reprenant le nouvel arrêté préfectoral d'août 2018, a été signé en décembre 2021.

Une étude diagnostique de fonctionnement et de modélisation des réseaux et de diagnostic de la station a été menée par la collectivité. Celle-ci a conclu à la future suppression du DO Koenig (le débitmètre actuel n'étant plus adapté à la typologie du rejet, les données ne sont pas représentatives et ne sont plus communiquées), et à la création d'une nouvelle unité de traitement. Un débitmètre hauteur/vitesse a néanmoins été installé début 2022 sur ce point.

Une étude est en cours sur le DO Duranel afin de valider la pertinence de la formule de calage hauteur/débit utilisée.

Pour l'année 2021, les volumes rejetés (A1) représentent 8.9% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT de Lapugnoy :

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Le manuel d'autosurveillance est signé depuis décembre 2019, reprenant une mise à jour de la codification Sandre V3 sur les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en 2019. Un complément au manuel a été réalisé, intégrant le nouvel équipement du DO Calonne Centre.

Un diagnostic de fonctionnement et de modélisation des réseaux, ainsi qu'un diagnostic de la station d'épuration ont été finalisés fin 2020.

Les résultats préliminaires de ce diagnostic ont permis de mettre en évidence :

- Un écart avec les volumes enregistrés par l'autosurveillance pour le DO Quenehem à Calonne Ricouart : une étude a été menée en 2021 et permettra un éventuel recalage en 2022.
- Une présence forte d'H₂S sur certains secteurs du réseau de collecte (Burbure, La Ferté, etc...)

Pour l'année 2021, les volumes rejetés (A1) représentent 3.8% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT d'Isbergues :

Le manuel d'autosurveillance de la Step est signé depuis décembre 2011.

La codification SANDRE V3 est validée et signée depuis le 13 octobre 2016.

Un nouveau manuel système est en cours de finalisation (dans l'attente d'une étude sur la validité des lois de calage hauteur/débit).

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

Pour l'année 2021, les volumes rejetés (A1) représentent 0.2% des volumes produits par le système d'assainissement.

UT de Quernes :

Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020, en intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3...

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Lillers :

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement est signé depuis janvier 2020, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Saint Venant :

Un nouveau manuel système, intégrant une nouvelle version de la codification SANDRE V3, a été signé en octobre 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Gonnehem EPHAD/Parc du Manoir :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été envoyés en 2017.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Rebreuve Ranchicourt :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2017. Une mise à jour avec le nouvel exploitant a été initiée, et le manuel a été signé en septembre 2021.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Bajus :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT de Diéval :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Estrée Cauchy :

Le manuel système et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2014. Une mise à jour avec le nouvel exploitant et l'arrêté du 21/07/2015 est en cours.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle.

UT d'Ecquedecques :

Le cahier de vie et la et la codification SANDRE V3 ont été validés en 2019.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

UT de Ferfay :

Le cahier de vie et la codification SANDRE V3 ont été signés en 2020.

Les bilans d'autosurveillance sont envoyés mensuellement, ainsi qu'une synthèse annuelle

Les Industriels raccordés :

Unités Techniques	Nombre de CSD / autorisations de raccordement
BRUAY LA BUISSIERE	27
LAPUGNOY	9
ISBERGUES	3
LILLERS	2
SAINT VENANT	1
TOTAL	42

Les Points noirs du réseau :

Unités Techniques	Nombre de points noirs réseau EU	Nombre de points noirs réseau EP	Nombre de points noirs par 100 km
BRUAY LA BUISSIERE	35	1	14
LAPUGNOY	22	4	14,01
ISBERGUES	10	2	12,9
BLESSY	3	1	37,75
QUERNES	3	0	13,58
LILLERS	4	1	12,53
ECQUEDECQUES	0	0	0,00
FERFAY	1	0	42,91
DIEVAL	0	1	13,33
BAJUS	1	1	36,94
ESTREE CAUCHY	0	0	0,00
SAINT VENANT	0	0	0,00
REBREUVE	0	0	0,00

Le détail des points noirs par commune est donné dans le paragraphe « II - 1.6 - Insuffisances et propositions d'amélioration du service »

Les évolutions réglementaires :

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Dérèglement climatique et résilience des territoires : des nouvelles obligations importantes pour les collectivités dans le domaine de l'assainissement !

La Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi « climat et résilience ») fait écho aux préoccupations et aux défis considérables soulevés par le dérèglement climatique pour les citoyens, les territoires et les services publics locaux.

Cette loi comporte un large éventail de dispositions comme les diagnostics de vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations afin d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal.

Cet objectif a par ailleurs été précisé par la loi du 25 novembre 2021 qui *vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels*. Ainsi, pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus, cette loi introduit de nouvelles obligations en matière d'information des populations sur les risques et les mesures de sauvegarde associées ainsi qu'un renforcement des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde.

Dans le domaine de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, la loi "*climat et résilience*" pose le principe que les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation du fait de leur contribution à la lutte contre la pollution. En quelques articles, elle vient renforcer l'intégration des enjeux de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la loi "*climat et résilience*" :

introduit l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans une première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques en Seine de Paris 2024. Toutefois, cette disposition est susceptible d'être généralisée à tous les territoires au cours des prochaines années ;

renforce le dispositif prévu au Code de la Santé Publique qui astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %. Afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition, la loi autorise de porter cette majoration à 400 % ;

impose aux notaires d'adresser au SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de

l'acquéreur. Cette disposition permettra au SPANC d'être en mesure de contrôler que l'acquéreur s'est bien acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité, de son dispositif d'assainissement autonome sous un an, lorsque le diagnostic technique fourni lors de la vente a relevé des non-conformités ;

édicte de nouvelles prescriptions visant à limiter l'imperméabilisation (et, donc, le ruissellement) pour les bâtiments professionnels et les entrepôts de plus de 500 m² (plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau) ainsi que pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments.

Toutes ces nouvelles dispositions nécessitent de revoir au minimum le règlement de service pour l'adapter en conséquence. Pour cela, vos équipes Veolia se rapprocheront rapidement de vous pour se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires.

Crise relative à l'approvisionnement et hausse des cours des matières premières : suspension temporaire des pénalités de retards applicables.

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz, électricité etc. Leurs cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, actualisée au 29 juillet 2021, en précise les contours.

Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Retour au sol des boues : une volonté de maintenir ce principe mais avec un suivi renforcé à prévoir dès maintenant.

L'arrêté du 30 avril 2020 avait fixé le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement [hygiénisées](#) pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires. L'arrêté du 20 avril 2021 a maintenu cette restriction tout en élargissant la liste des traitements de boues considérés comme hygiénisants. De même, ce nouvel arrêté est venu préciser la surveillance de l'abattement du virus Sars-Cov-2 en autorisant un nouvel indicateur plus facile à mesurer pour les nouveaux traitements reconnus hygiénisants.

La Loi AGECE du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) ainsi que l'ordonnance du 29 juillet 2020 (relative à la prévention et à la gestion des déchets) vont modifier le cadre réglementaire régissant les conditions de retour au sol des boues d'épuration produites par les installations d'assainissement et, ce, à travers un ensemble de textes réglementaires (décrets, arrêtés regroupés sous le terme général de "socle commun") dont les premières publications sont attendues en 2022.

Le projet de "socle commun" confirme la volonté de maintenir le retour au sol des boues et composts et réaffirme l'intérêt de ce retour au sol, en cohérence avec la position européenne.

Cet ensemble de textes réglementaires entrera progressivement en application avec des échéances prévisibles dès 2023 puis 2024, 2025 et 2027. La première échéance de 2023 marquera l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'innocuité applicables aux boues et aux composts de boues avec la mise en œuvre d'un nouveau suivi analytique qui inclura de nouveaux paramètres.

Cette future réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service de l'assainissement.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour répondre à vos différentes questions et anticiper de manière approfondie leurs conséquences pour votre service.

Recherche et réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) : le principe de réduction des émissions à la source est maintenu !

La note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction est venue préciser les modalités de la recherche de micropolluants dans les eaux usées traitées et dans les eaux brutes des stations de traitement des eaux usées (STEU).

Cette même note technique a fixé les modalités de recherche des sources d'émission de ces micropolluants en amont des STEU de plus de 10 000 eq.habitants et d'engagement des services d'assainissement dans une démarche de réduction de ces émissions.

Une révision de cette note technique a été publiée très récemment. Pour les services concernés, cette révision confirme les deux piliers de la démarche :

une phase de recherche des substances à enjeux (dites "significatives") dans les eaux brutes et traitées;

une phase de diagnostic à l'amont pour comprendre les sources d'émission et identifier les actions de réduction à initier sur les territoires pour réduire dans les eaux usées urbaines les substances.

Ce nouveau texte vient préciser le calendrier de mise en œuvre de ce nouveau cycle RSDE qui devra débuter dès 2022. De plus, il donne la faculté au Préfet d'élargir la liste de substances à rechercher au regard de la sensibilité du milieu récepteur.

Cette toute nouvelle réglementation est susceptible de modifier la programmation et le calendrier de réalisation initialement prévu des campagnes analytiques sur votre service. Le cas échéant, vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous pour échanger de manière approfondie sur les conséquences de ce nouveau texte pour votre service.

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées par unité technique :

UT de Bruay La Buisnière :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Isbergues :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	90

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 90 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Ecquedecques :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Ferfay :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Diéval :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Estrée-Cauchy :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées **[P202.2]** est de 30 points sur un barème de 120.

UT de ST-Venant :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	0
Total Parties A et B	45	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	30

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 30 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Barème	Valeur ICGPR
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
Total Parties A et B	45	45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	5
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
Localisation des autres interventions	10	10
Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
Total:	120	90

Pour l'année 2021, l'ICGPR d'eaux usées [P202.2] est de 90 points sur un barème de 120.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Les déversoirs d'orage et les « trop plein » des postes de relèvement permettent, en temps de pluie, de garantir la protection des biens et des personnes.

Pour autant, la connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] (voir définition dans le glossaire en annexe du présent document) permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Cet indicateur est à établir par la Collectivité avec l'appui du délégataire. Les informations dont nous disposons et qui sont utiles au calcul de l'indicateur sont fournies dans les tableaux ci-dessous.

UT de Bruay La Buisnière :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Lapugnoy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d' Isbergues :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Blessy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	20
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Quernes :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Lillers :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Ecquedecques :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
TOTAL		100

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Ferfay :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Diéval :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Bajus :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT d'Estree-Cauchy :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		110

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

UT de Saint-Venant :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0
tota I		100

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 100 points sur un barème de 120.

UT de Rebreuve-Ranchicourt :

	Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Valeur
A - Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...)	20
	Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (pollution raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10
TOTAL		100

Pour l'année 2021, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel **[P255.32]** est de 110 points sur un barème de 120.

1.2 Traitement - Station d'épuration

Station d'épuration de Béthune

Cette station d'une capacité de 69 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Essars, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Verquin (en partie), Vendin les Béthune, Drouvin le Marais, Fouquereuil, Fouquières et Vaudricourt.

Le nouvel arrêté préfectoral de la step a été notifié le 28 mars 2018. Le nouveau manuel d'autosurveillance a été signé en juillet 2020.

La station a reçu et traité en 2021, **5 099 198 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **13 970 m³ / jour**.

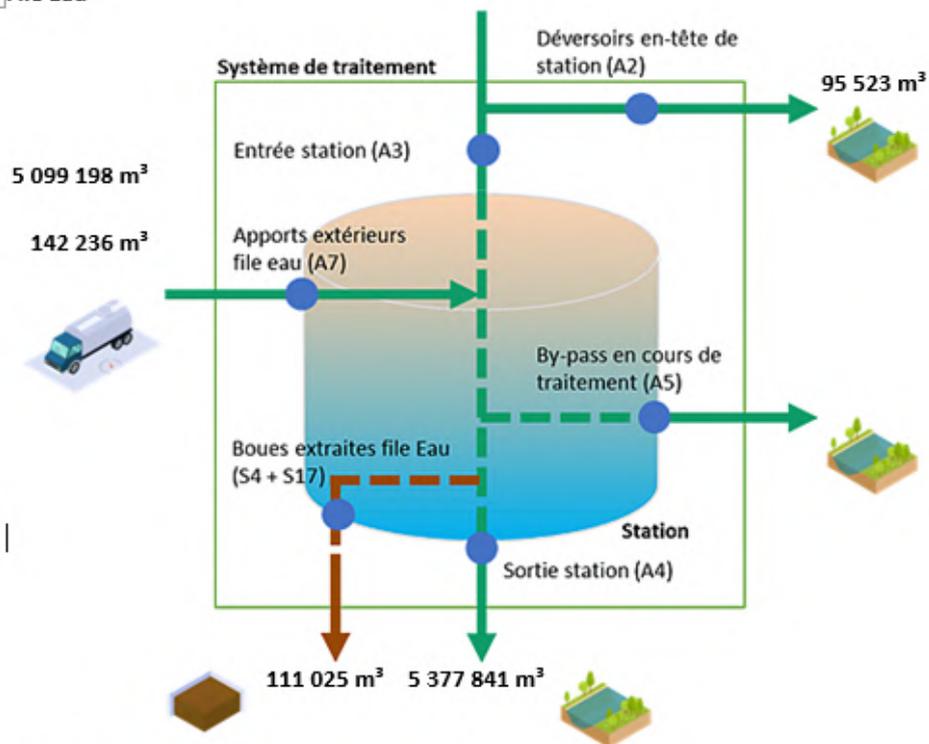
La station a reçu en plus **95 523 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le trop plein du bassin d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2021 est de **32 104 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **5 336 957 m³**, soit un volume journalier moyen de 12 898 m³/j. Le maximum atteint est de **38 650 m³/j**.

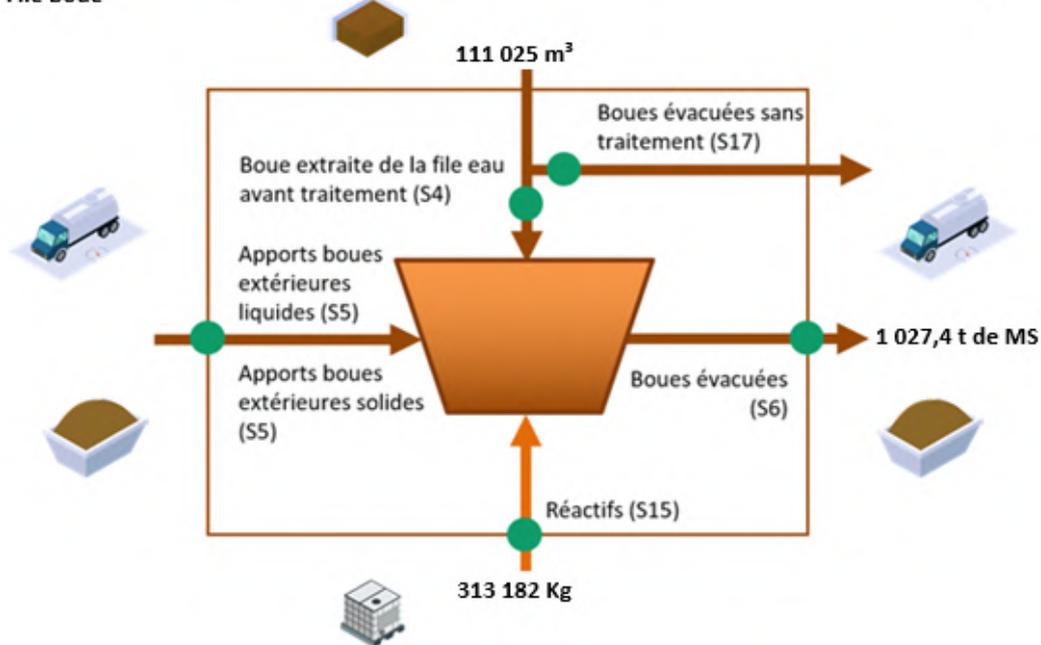
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **970 554 kg**, soit une charge moyenne journalière de **2 659 kg/j**. Le maximum atteint est de **5 724 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **5 377 841 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **1 027,4 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Bruay La Buissière

Cette station d'une capacité de 45 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Barlin, Beugin, Bruay la Buissière, Divion, Gosnay, Fresnicourt le Dolmen (Verdrel), Haillicourt, Hesdigneul, Houdain, Houchin, Maisnil les Ruitz et Ruitz.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral du système d'assainissement paru en août 2018 a été signé en décembre 2021.

La station a reçu et traité en 2021, **2 812 646 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **7 705 m³ / jour** (point A3).

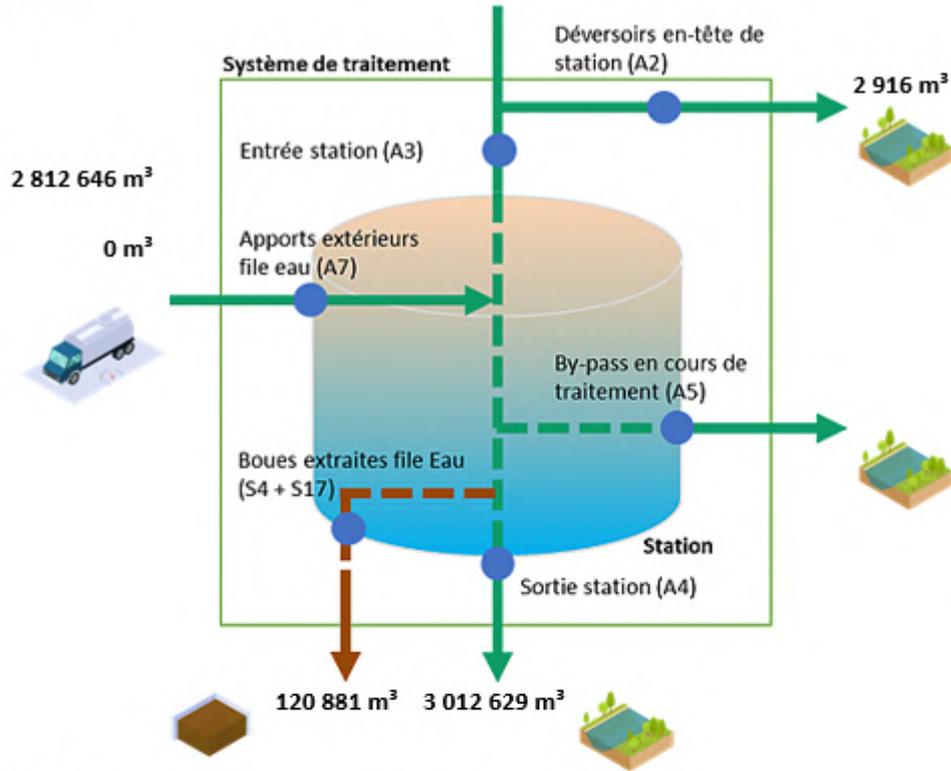
La station a reçu en plus **2 916 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2020 est **14 280 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **2 838 854 m³**, soit un volume journalier moyen de **7 778 m³/j**. Le maximum atteint est de **14 534 m³/j**.

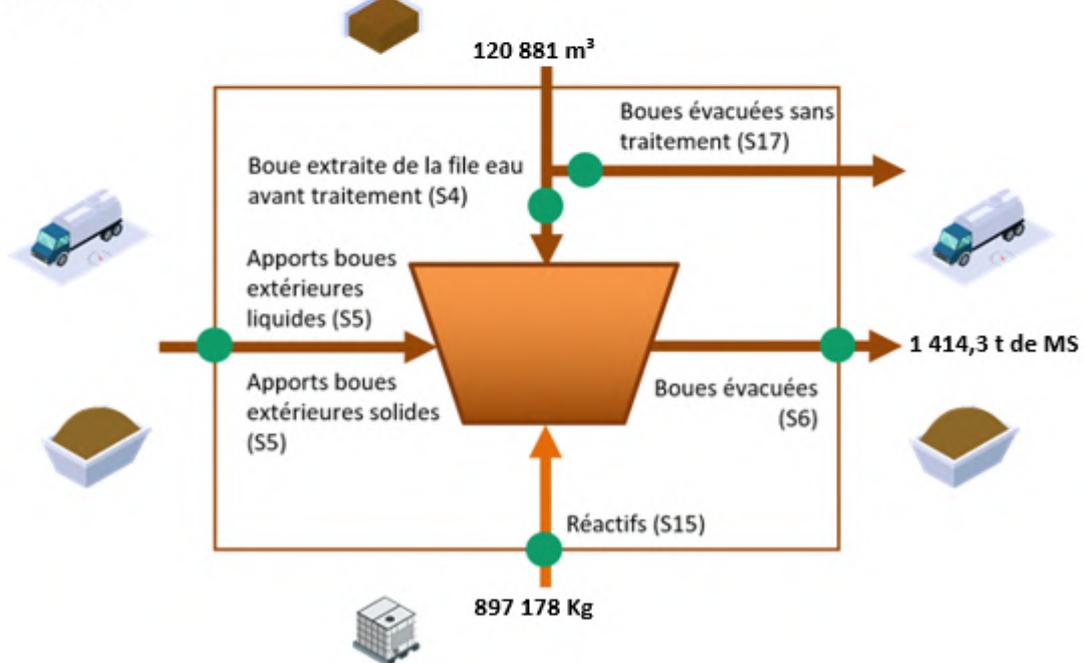
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **954 645 kg**, soit une charge moyenne journalière de **2 615 kg/j**. Le maximum atteint est de **3 605 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **3 012 629 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **1 414,3 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Lapugnoy

Cette station d'une capacité de 30 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Auchel, Burbure, Calonne Ricouart, Camblain Chatelain, Cauchy à la Tour, Lapugnoy et Marles les Mines.

Un nouveau manuel système, reprenant les termes du nouvel arrêté préfectoral paru en août 2018, a été signé en décembre 2019.

La station a reçu et traité en 2021, **1 432 871 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 925,6 m³ / jour**.

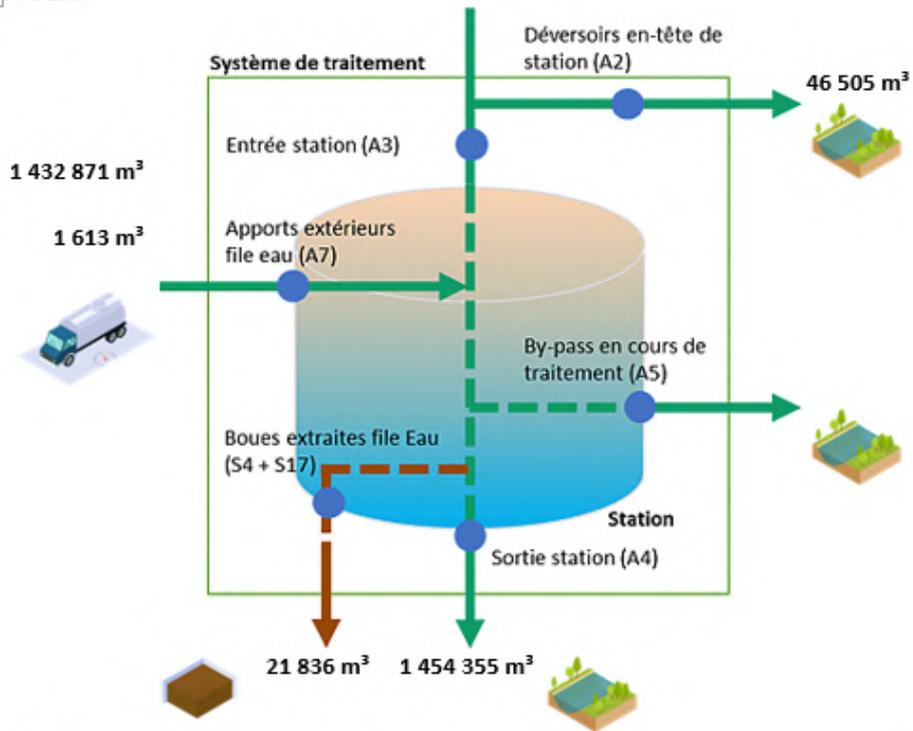
La station a reçu en plus **46 505 m³** qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2021 est de **2 753 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 480 989 m³**, soit un volume journalier moyen de **4 057 m³/j**. Le maximum atteint est de **9 881 m³/j**.

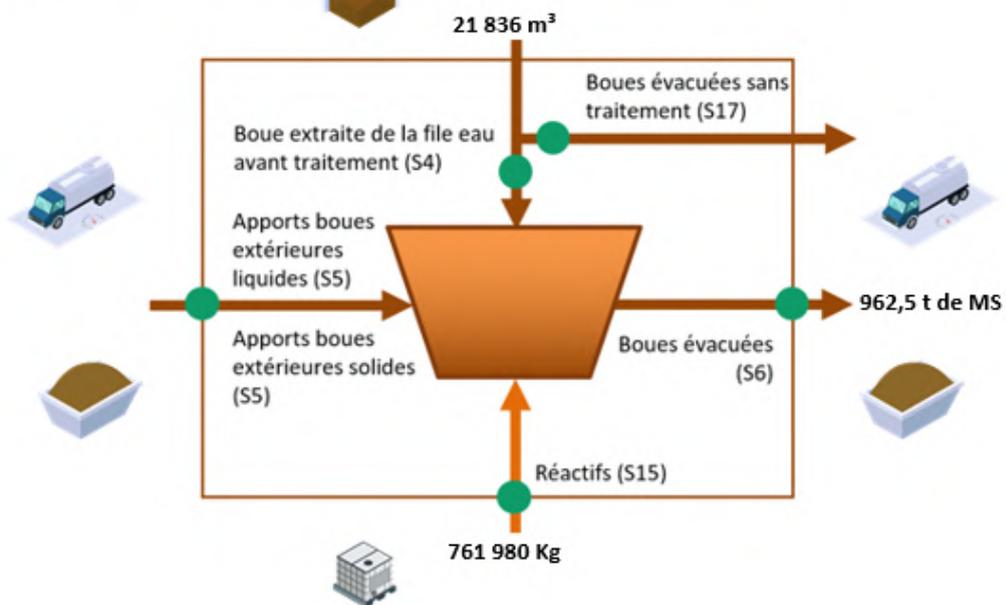
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **479 233 kg**, soit une charge moyenne journalière de **1 310 kg/j**. Le maximum atteint est de **1 794 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 454 355 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **962,5 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration d'Isbergues

Cette station d'une capacité de 13 000 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes d'Isbergues, Guarbecque, Berguette, Lambres lez Aires et Molinghem .

La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 31 décembre 2009 ; un arrêté complémentaire a été notifié le 28 mars 2018. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004. Le manuel d'autosurveillance a été signé le 28 décembre 2011. Un projet de nouveau manuel système est en cours.

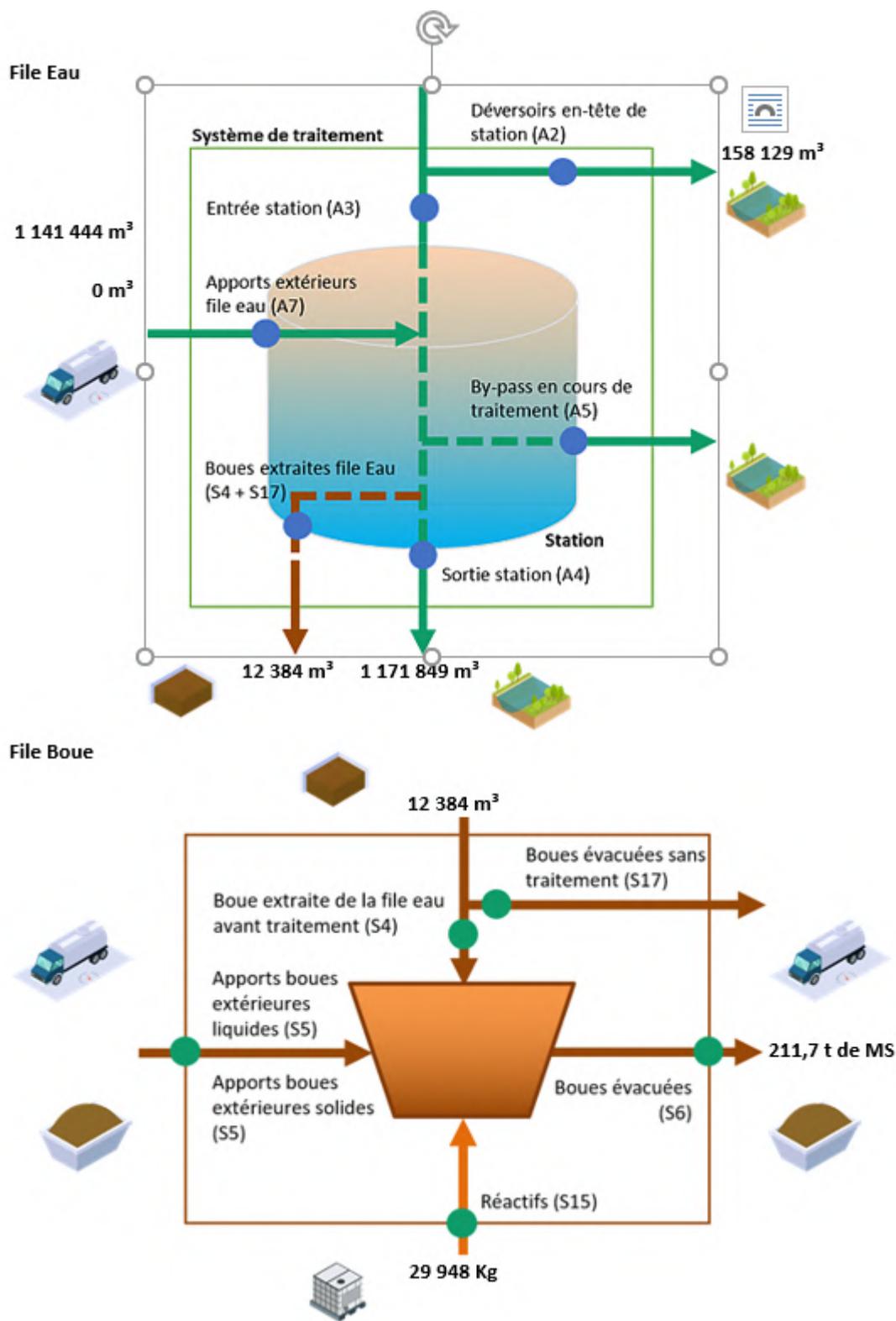
La station a reçu et traité en 2021, **1 141 444 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 127 m³ / jour**.

La station a reçu en plus 158 129 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station, lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2020 est **6 274 m³**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 299 573 m³**, soit un volume journalier moyen de **3 560 m³/j**. Le maximum atteint est de **11 944 m³/j**.

Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **171 447 kg**, soit une charge moyenne journalière de **582 kg/j**. Le maximum atteint est de **2 558 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 171 849 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **211,7 t de MS** sont évacuées par an (S6).



Station d'épuration de Quernes

Cette station d'une capacité de 2 300 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Quernes, Estrée Blanche, Liettes et Witternesse .

La station dispose d'un récépissé de déclaration notifié le 10 juin 2013 ; elle est soumise à l'arrêté du 21 juillet 2015. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2016. Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement a été signé en octobre 2020.

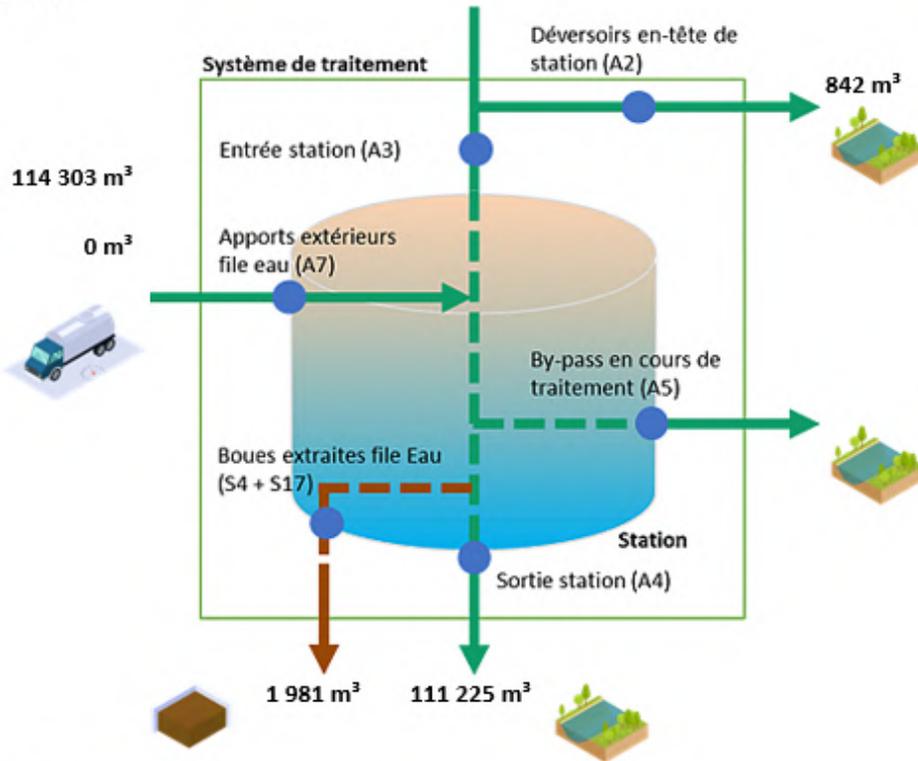
La station a reçu et traité en 2021, **114 303 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **313 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **115 145 m3**, soit un volume journalier moyen de **315 m3/j**. Le maximum atteint est de **795 m3/j**.

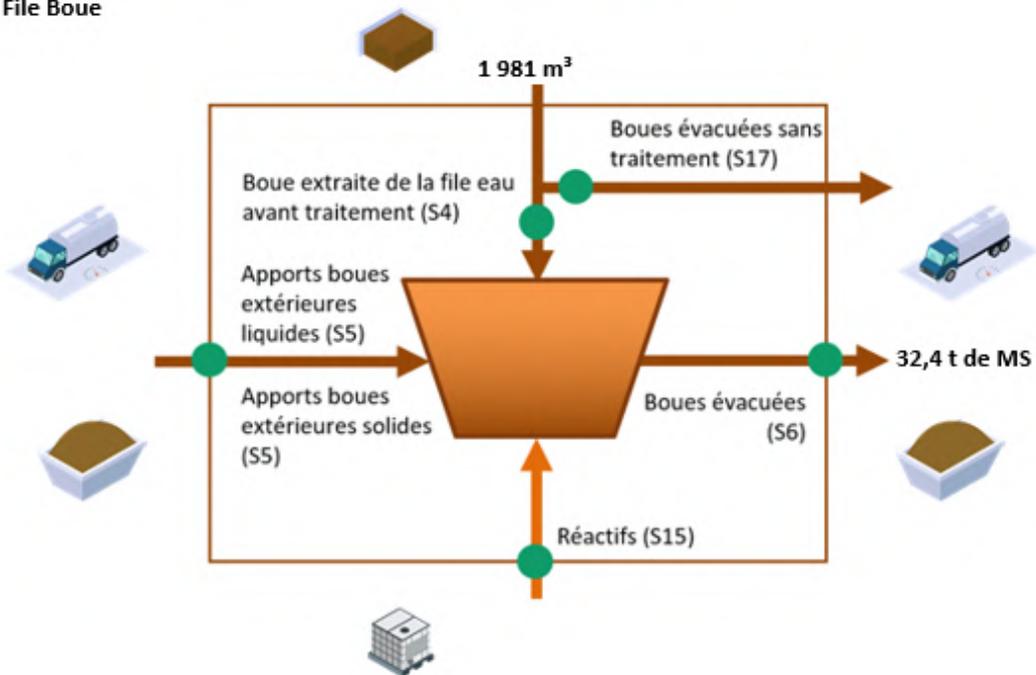
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **24 714 kg**, soit une charge moyenne journalière de **67 kg/j**. Le maximum atteint est de **116 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **111 225 m3**(dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total **32,4 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Lillers

Cette station d'une capacité de 14 200 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Lillers .

La station est soumise à un arrêté préfectoral de rejet en date du 17 décembre 2007 ; une modification de l'arrêté a été notifié le 24 mars 2011. Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2011. Le nouveau manuel système a été signé en janvier 2020.

La station a reçu et traité en 2021, **1 205 794 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **3 303 m³ / jour**.

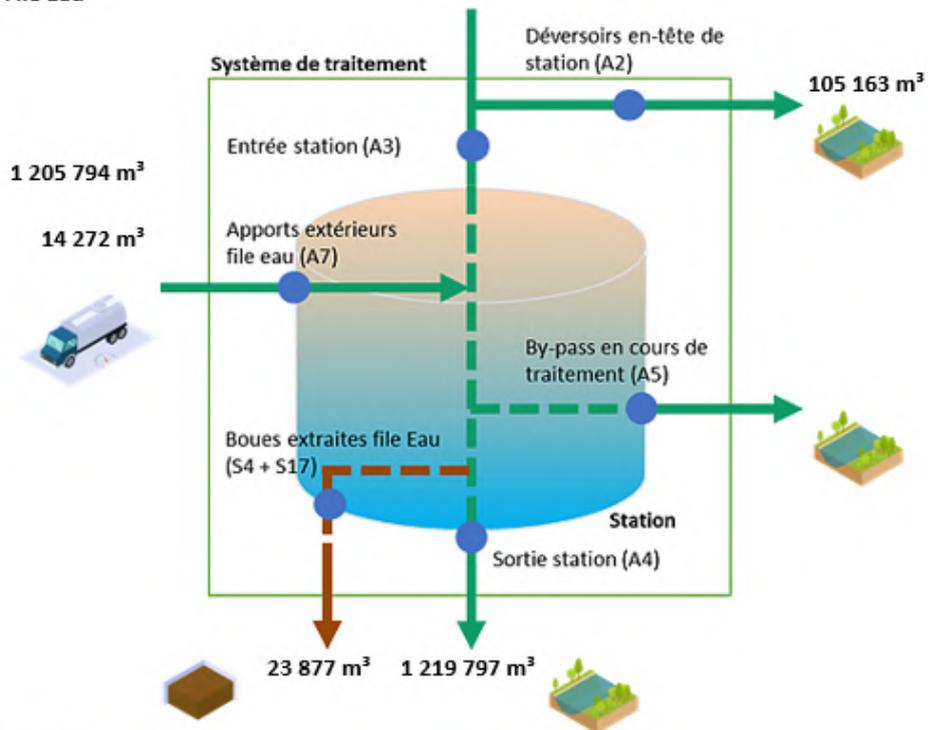
La station a reçu en plus 105 163 m³ qui ont été rejetés au milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station (DTS BASSIN ORAGE + DO CANTRAINE), lors d'événements pluvieux. Le volume journalier de pointe enregistré en 2021 est **23 974 m³**

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **1 411 873 m³**, soit un volume journalier moyen de **3 868 m³/j**. Le maximum atteint est de **30 056 m³/j**.

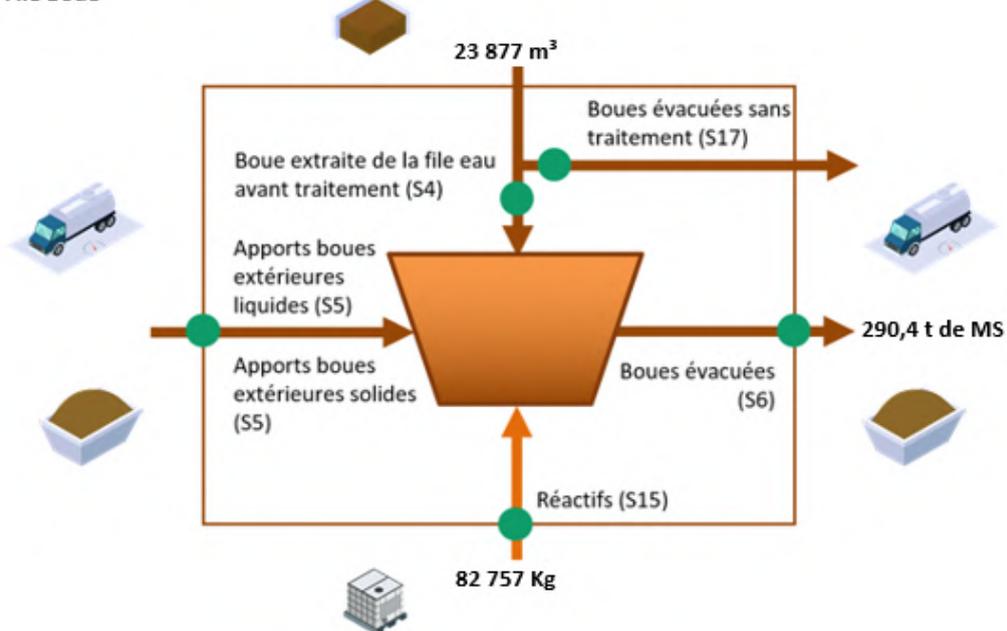
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 85 686 kg, soit une charge moyenne journalière de **250 kg/j**. Le maximum atteint est de **498 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **1 219 797 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **290,4 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Saint-Venant

Cette station d'une capacité de 3 600 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents des communes de Saint Venant et Saint Floris.

Le dispositif d'autosurveillance réglementaire a été mis en place en 2004.

Le récépissé de déclaration de la STEP a été reçu fin 2018. Un nouveau manuel système a été signé en octobre 2020.

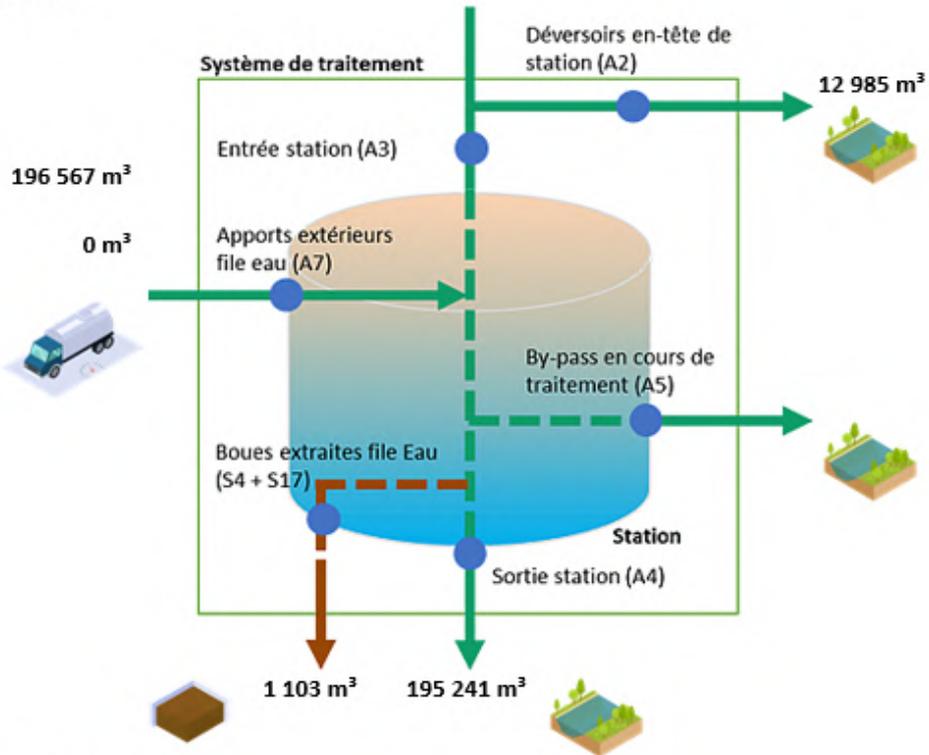
La station a reçu et traité en 2021, **196 567 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **539 m³/ jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **209 552 m³**, soit un volume journalier moyen de **574 m³/j**. Le maximum atteint est de **6 383 m³/j**.

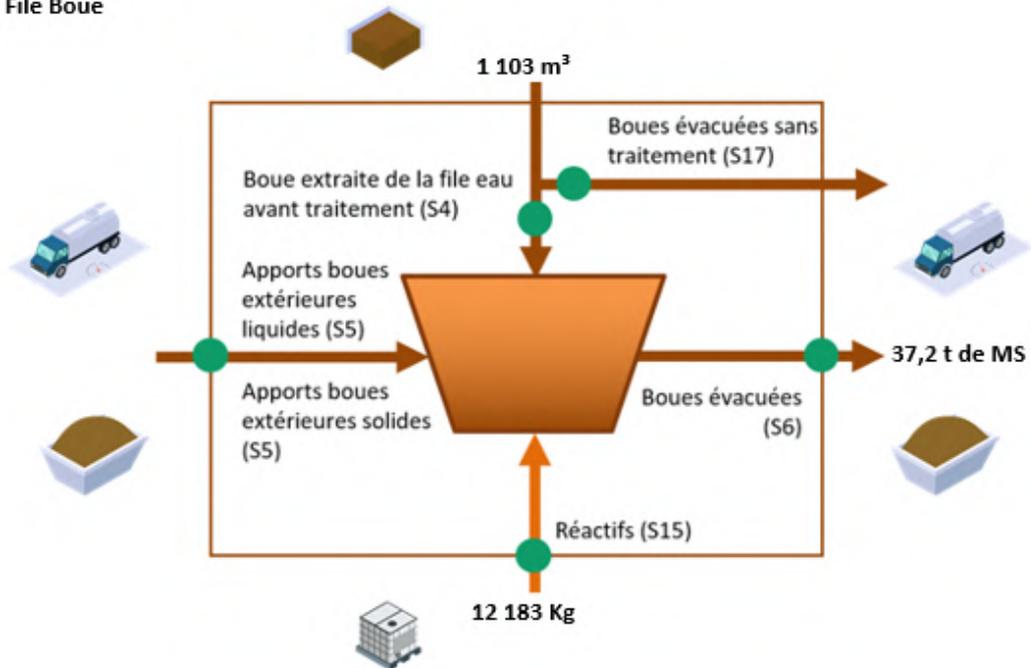
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **39 810 kg**, soit une charge moyenne journalière de **109 kg/j**. Le maximum atteint est de **185 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **195 241 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **37,2 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration d'Ecquedecques

Cette station d'une capacité de 433 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune d'Ecquedecques.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015. Le cahier de vie du système a été signé en octobre 2019.

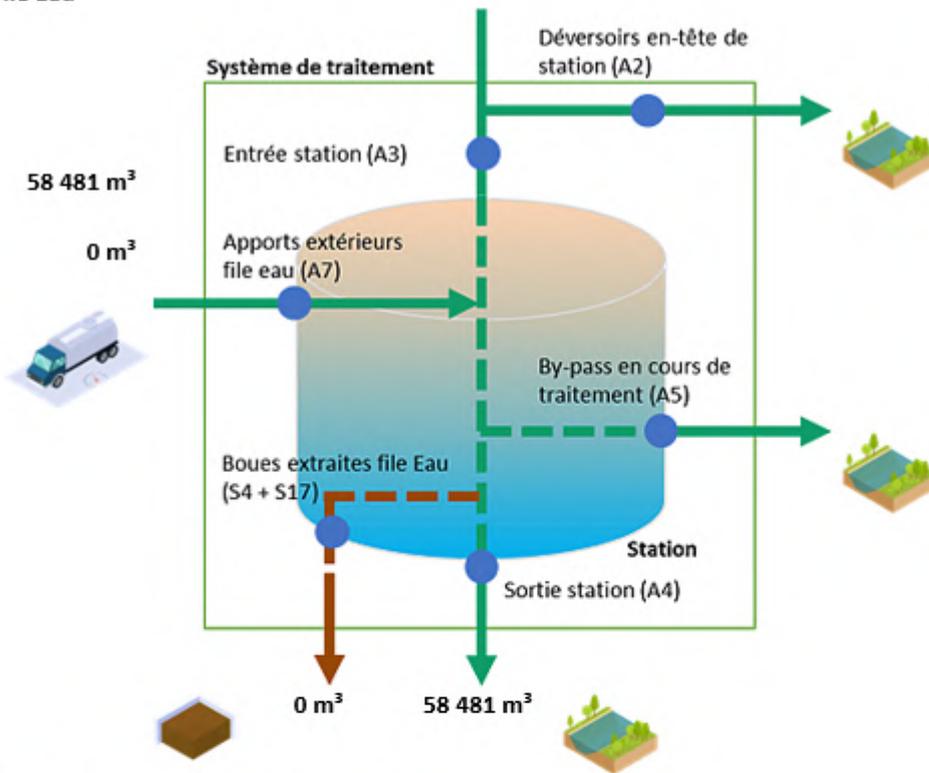
La station a reçu et traité en 2021, **58 481 m³** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **161 m³ / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **58 481 m³**, soit un volume journalier moyen de **161 m³/j**. Le maximum atteint est de **432 m³/j**.

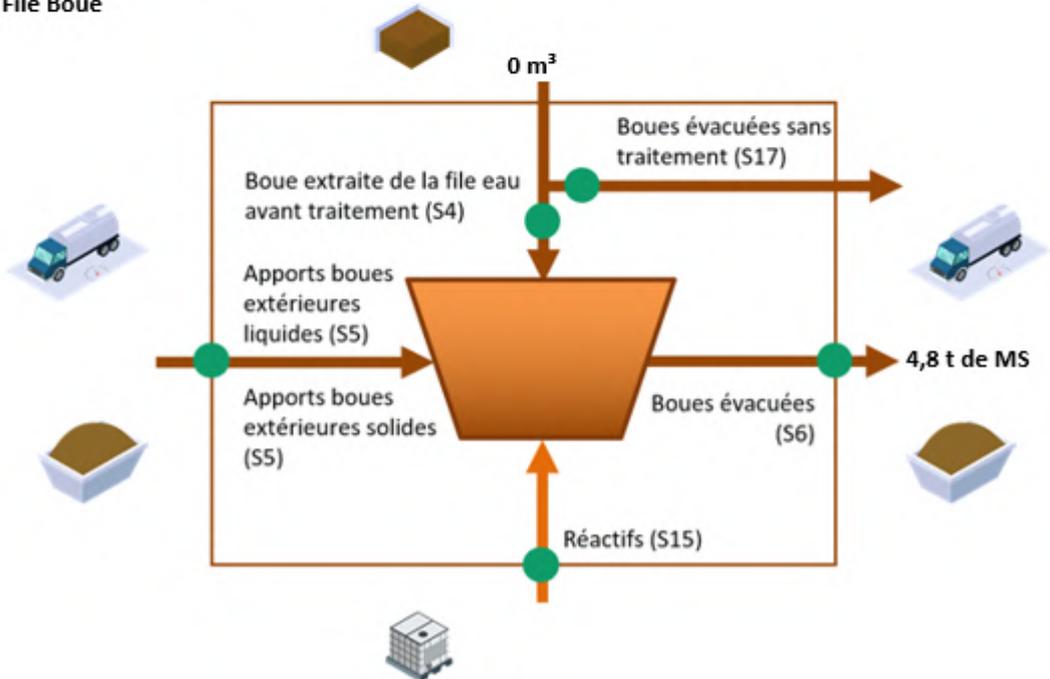
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **5 449 kg**, soit une charge moyenne journalière de **14,9 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **58 481 m³** (dont 0 m³ déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). Au total, **4,8 t de MS** sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Gonnehem Parc du Manoir

Cette station d'une capacité de 400 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents d'un lotissement de la rue du Château et de l'EPHAD de la commune de Gonnehem.

La station est soumise à un arrêté préfectoral en date du 17 juin 2008. La station dispose d'un cahier de vie.

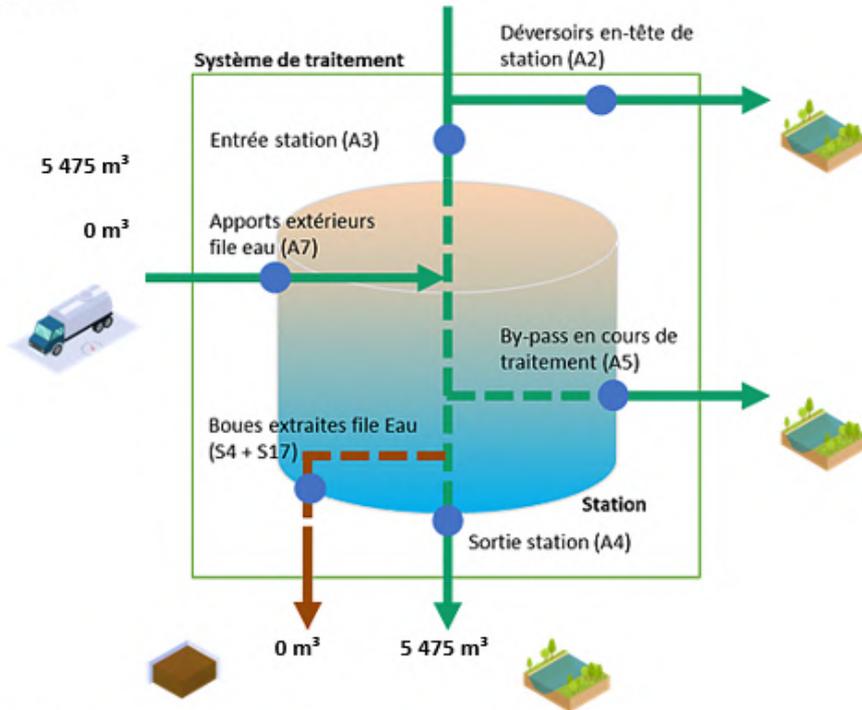
La station a reçu et traité en 2021, **5 475 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **15 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **5 475 m3**, soit un volume journalier moyen de **15 m3/j**.

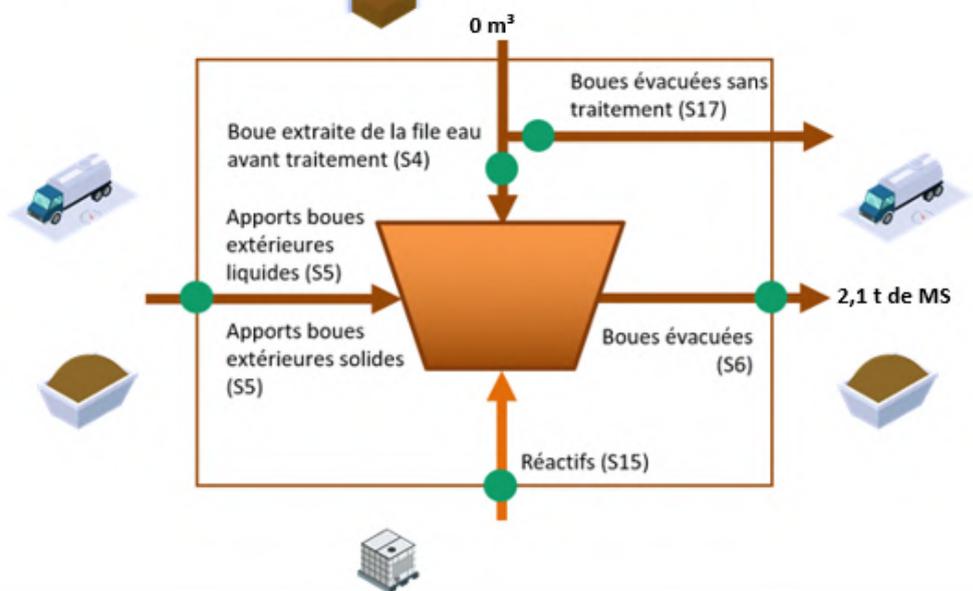
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de kg, soit une charge moyenne journalière de **6.2 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **5 475 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)). **2,1 t** de MS sont évacuées par an (S6).

File Eau



File Boue



Lagune de Ferfay

Cette lagune d'une capacité de 483 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Ferfay.

La lagune dispose d'un récépissé de déclaration en date du 6 avril 2001. La lagune dispose d'un cahier de vie signé en 2020.

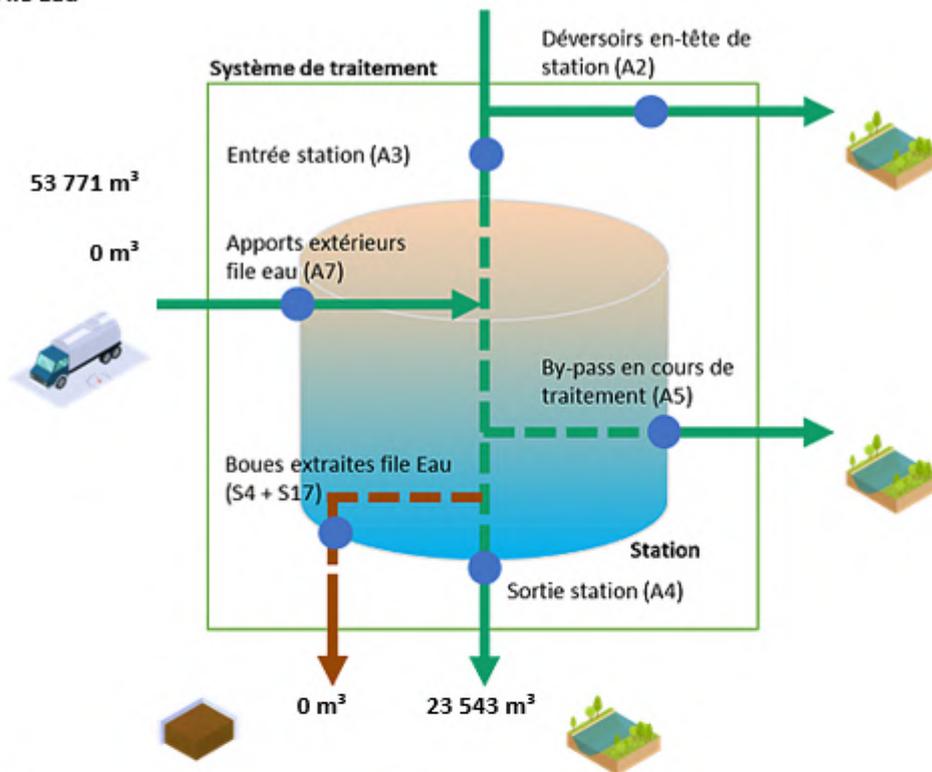
La station a reçu et traité en 2021, **53 771 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **147 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **53 771 m3**, soit un volume journalier moyen de **147 m3/j**.

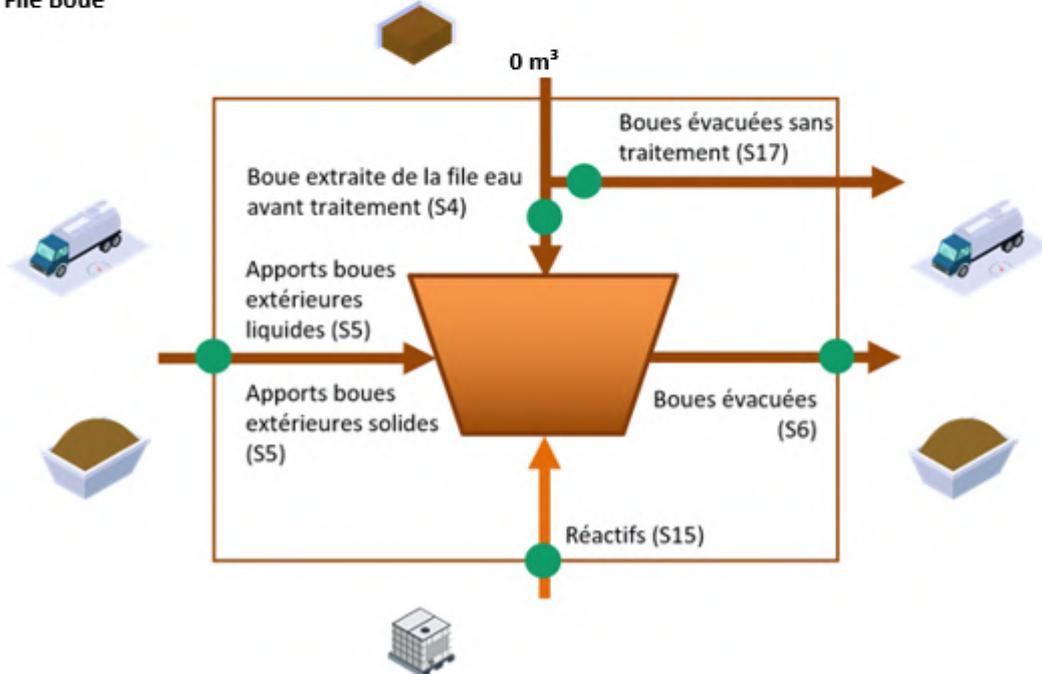
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **22 517 kg**, soit une charge moyenne journalière de **67,7 kg/j**. Le maximum atteint est **36,3 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **23 543 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Bajus

Cette lagune d'une capacité de 366 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Bajus.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

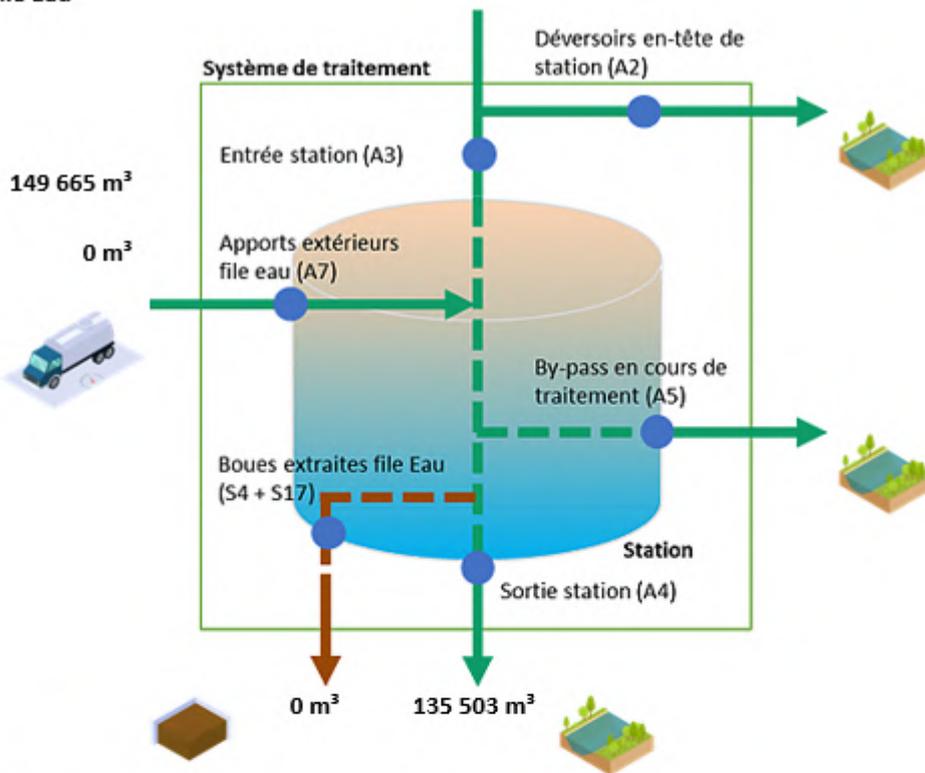
La station a reçu et traité en 2021, **149 665 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **410 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **149 665 m3**, soit un volume journalier de 410 m3/j.

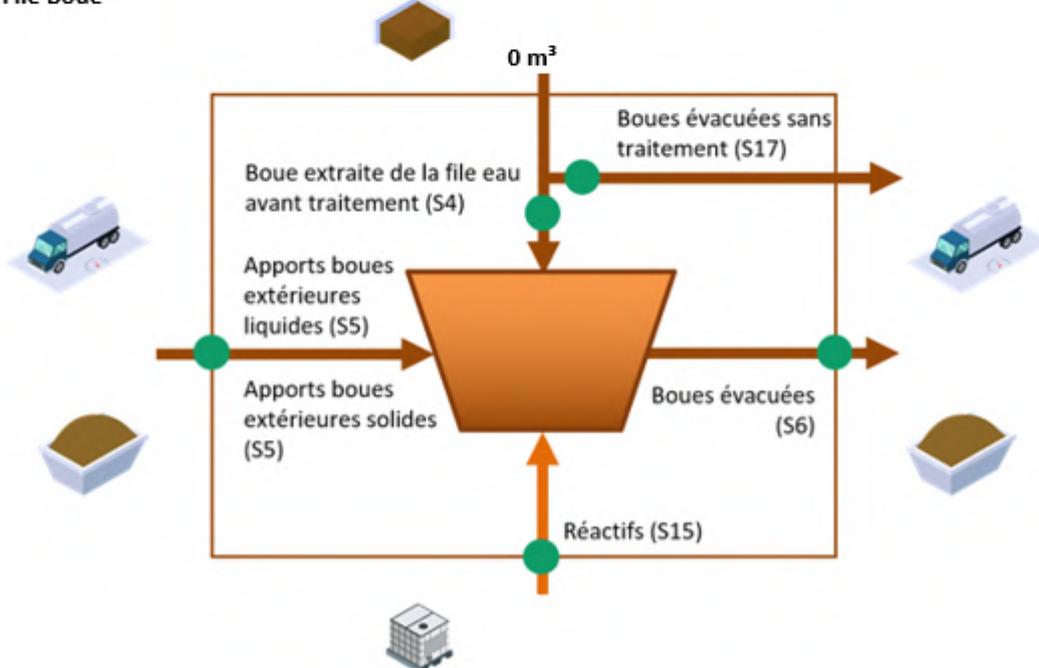
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **19 kg**, soit une charge moyenne journalière de **9,3 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **135 503 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Diéval

Cette lagune d'une capacité de 633 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

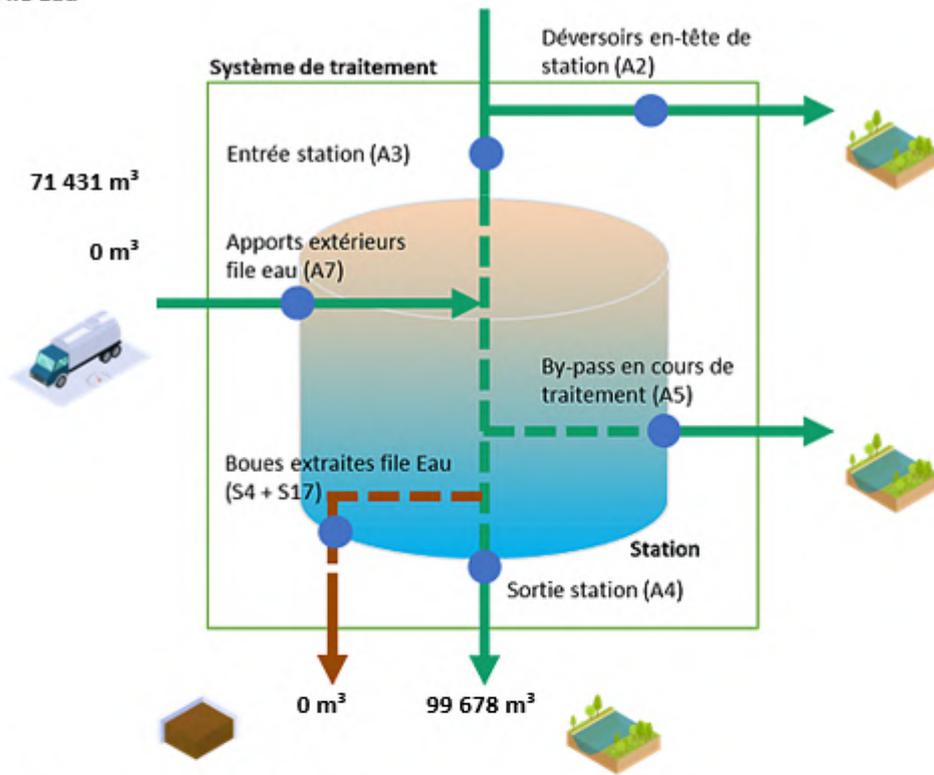
La station a reçu et traité en 2021, **71 431 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **195 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **71 431 m3**, soit un volume moyen journalier de **195 m3/j**.

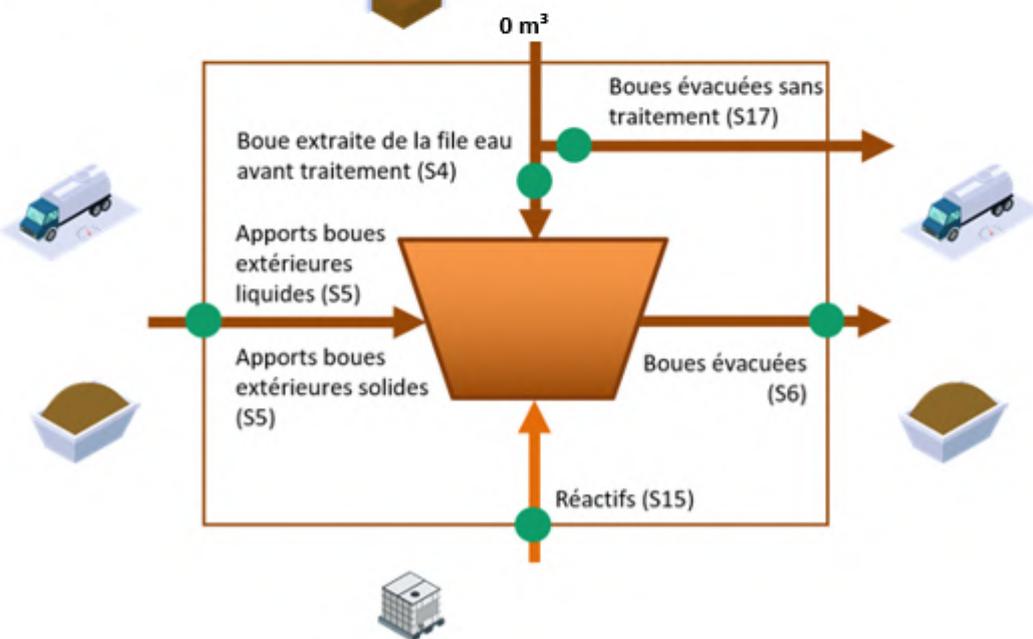
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de **32 kg**, soit une charge moyenne journalière de **16 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **99 678 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Lagune de Estrée-Cauchy

Cette lagune d'une capacité de 440 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Diéval.

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en 2014, une mise à jour est en cours.

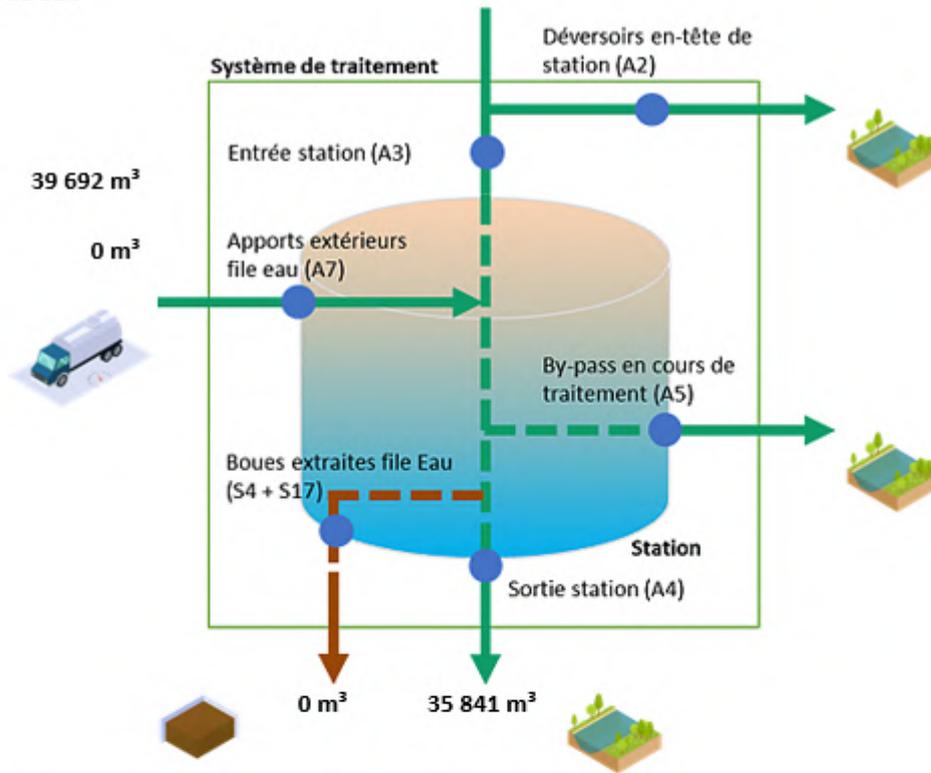
La station a reçu et traité en 2021, **39 692 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de **108 m3 / jour**.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **39 692 m3**, soit un volume journalier de **108 m3/j**.

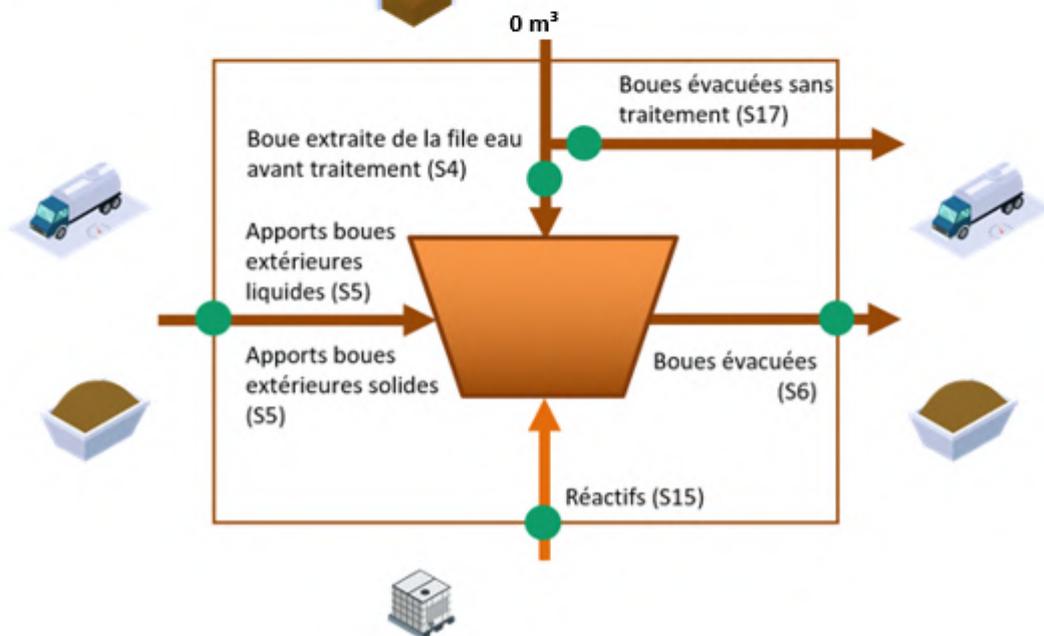
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 42kg, soit une charge moyenne journalière de **20,9 g/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **35 841 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Station d'épuration de Rebreuve Ranchicourt

Cette station d'une capacité de 2150 équivalents habitants (sur la base de 60 g de DBO5/EH) reçoit les effluents de la commune de Rebreuve Ranchicourt (réseau en cours de construction).

La station est soumise à l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015.

Le manuel système a été signé en septembre 2021.

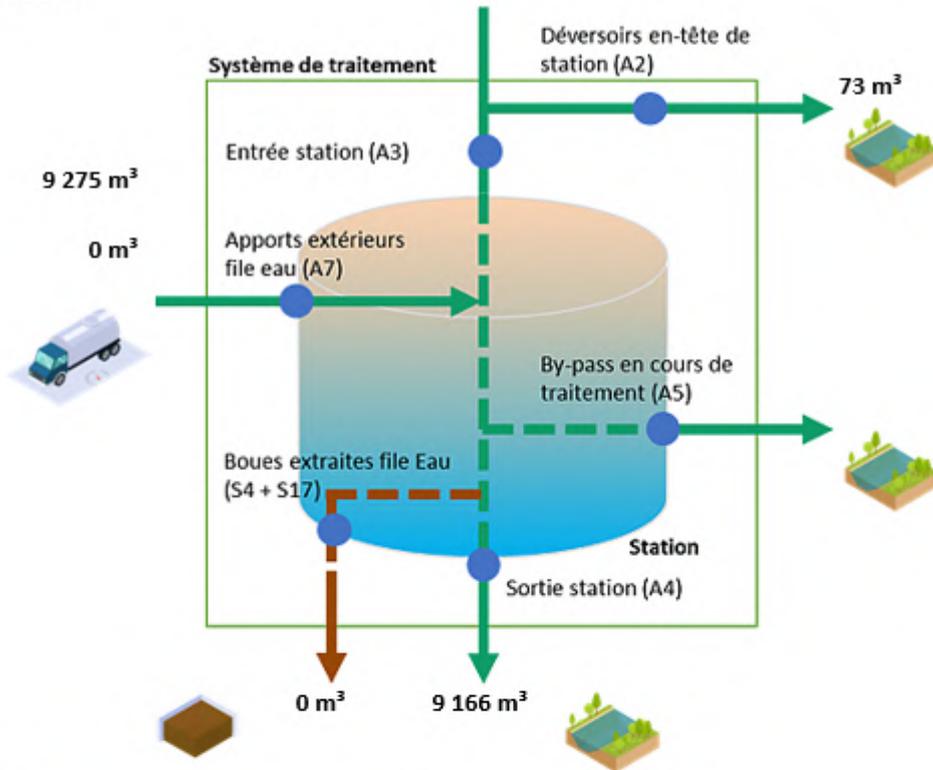
La station a reçu et traité en 2021, **9 239 m3** d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 25 m3 / jour.

Les volumes entrants sur le système de traitement (A2+A3+A7, selon code SANDRE) s'élèvent pour l'année à **9 253 m3**, soit un volume journalier de **25 m3/j**.

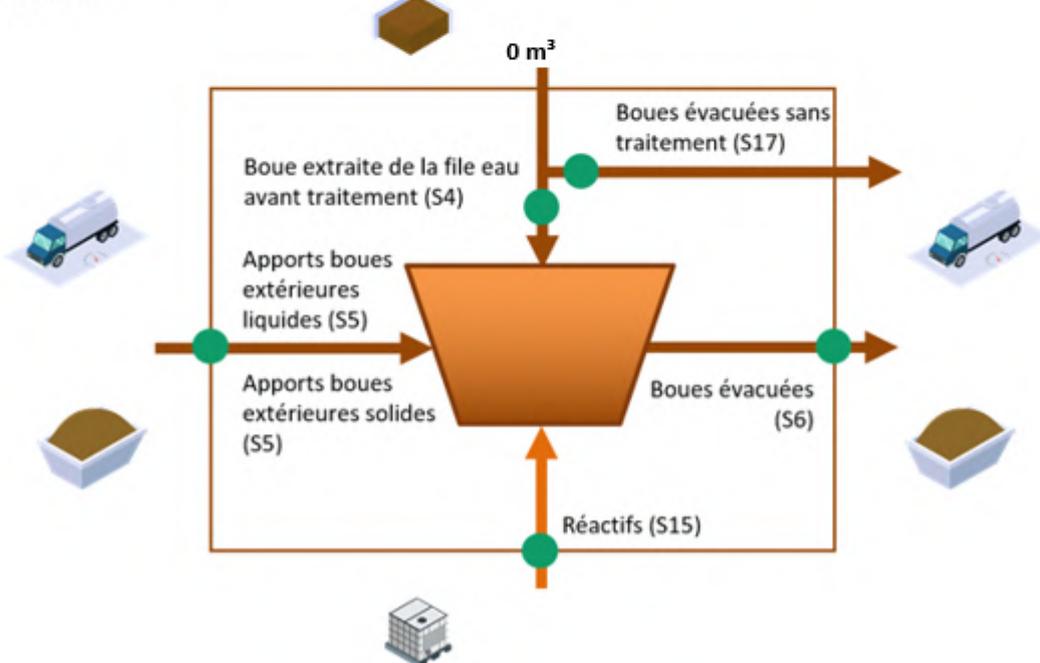
Les charges annuelles entrantes (A2+A3+A7) en DBO5 sont de 2018 kg, soit une charge moyenne journalière de **5,5 kg/j**.

Les volumes restitués au milieu naturel (hors déversement en tête de station) (A4+A5) s'élèvent pour l'année à **9 166 m3** (dont 0 m3 déversés par les by-pass en cours de traitement (A5)).

File Eau



File Boue



Volumes et charges de pollution reçues :

Le tableau ci-dessus reprend les volumes et charges reçues par le point A3(entrée station), sur les stations supérieures à 2 000 EH.

Station de Bethune

Station d'épuration	Débit moyenM 3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt KG/J	Population équivalente (60g de DBO5)
BETHUNE							
Référence :	21 000	10 395	4 158	5 390	924	308	69 300
Bilan moyen annuel	13970	7318.7	2646.6	2807.7	581.1	67.2	44110
Bilan / référence	66.5%	70.4%	63.7%	52.1 %	62.9%	21.8%	63.7%
Commentaire :	<p><i>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO et MES (+10.3%, +13.6%) et baisse sur les paramètres DBO5, NTK et Pt (-7.1%, -10%, -5.5%) entre 2020 et 2021. La charge hydraulique est en hausse de +10.9% environ.</i></p> <p><i>La charge hydraulique reçue par temps de pluie est trop importante par rapport aux capacités de la station, notamment lorsque tous les postes de relèvement qui alimentent la station fonctionnent de manière simultanée, ce qui peut provoquer des débordements en tête de station.</i></p>						

Station d'épuration de Bruay La Buisnière

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO 5)
BRUAY LA BUISSIÈRE							
Référence :	8 600	6 830	2 700	3 500	600	200	45 000
Bilan moyen annuel	7706	6163.1	2223.6	2477.3	588	63.6	37060
Bilan / référence	89.6%	90.2%	82.4%	70.8%	98%	31.8%	82.4%
Commentaire :	<p>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, MES NTK et Pt(+5.7%, +12.1%, +2.1%, +9.1% et +5.7%) entre 2020 et 2021. La charge hydraulique est en hausse de +5.8% environ.</p> <p>Les charges en entrée de station sont très importantes par rapport aux charges de référence. (notamment pour l'azote, la DCO et la DBO5)</p>						

Station d'épuration de Lapugnoy

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
LAPUGNOY							
Référence :	5718	4210	1800	2395	470	90	30000
Bilan moyen annuel	3926	3780.2	1273.4	1682.6	351	38.5	21223
Bilan / référence	68.7%	89.8%	70.7%	70.3%	74.7%	42.8%	70.7%
Commentaire :	<p>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, MES et NTK (+1.4%, +8.8%, +1.3%) et baisse des charges polluantes sur les paramètres DBO5 et Pt (-16.6% et -7.2%) entre 2020 et 2021. La charge hydraulique est en baisse de -1.9% environ.</p> <p>Les charges en entrée de la station sont assez importantes par rapport aux charges de référence. (notamment pour la DCO)</p>						

Station d'épuration d'Isbergues

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
ISBERGUES							
Référence :	4200	1975	780	910	235	40	13000
Bilan moyen annuel	3127	1199.9	422.3	559.1	110.5	13.5	7038
Bilan / référence	74.4%	60.8%	54.1%	61.4%	47%	33.8%	54.1%
Commentaire :	<p><i>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DBO5, MES (+ 1.5%, +10.1) et baisse des charges polluantes sur les paramètres DCO, NTK et Pt (-0.3%, -10.8% et -8.5%) entre 2020 et 2021.</i></p> <p><i>La charge hydraulique est en hausse de +9.2% environ.</i></p>						

Station d'épuration de Quernes

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
QUERNES							
Référence :	288	276	138	207	35	9	2 300
Bilan moyen annuel	313	209,3	67.7	105.3	17.5	2	1128
Bilan / référence	109%	75,8%	49%	50,9%	50%	22%	49%
Commentaire :	<p><i>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, MES (+10;3%, +0,9%, +27,6%) et baisse des charges polluantes sur les paramètres NTK et Pt (-36%, -18;5%) entre 2020 et 2021.</i></p> <p><i>La charge hydraulique est en hausse de +20,1% environ (ce qui peut s'expliquer par les nouveaux raccordements).</i></p>						

Station d'épuration de Lillers

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
LILLERS							
Référence :	3 315	2 054	852	1 263	191	45	14 200
Bilan moyen annuel	3304	802,6	230.8	320.9	74.8	7,7	3846
Bilan / référence	99,7%	39%	27%	25,4%	39%	17%	27%
Commentaire :	<p>Baisse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, NTK et Pt (-23.8%,-21.7%,-12.8%, -16.9%) et hausse des charges polluantes sur le paramètre MES +6,2% entre 2020 et 2021 . La charge hydraulique est en hausse de +7.3% environ.</p>						

Station d'épuration de Saint-Venant

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO5)
SAINT VENANT							
Référence :	540	520	216	280	48	12	3 600
Bilan moyen annuel	539	294.2	109.1	115	25.9	3	1818
Bilan / référence	99.8%	56.6%	50.5%	41%	53.9%	25%	50.5%
Commentaire :	<p>Hausse des charges polluantes sur les paramètres DCO, DBO5, MES (+6.9%,+4.9%, +9.7%) et une baisse des charges sur le paramètre NTK -1.5% et stable pour le Pt entre 2020 et 2021. La charge hydraulique est en hausse de +16.7% environ et est quasiment au nominal de la station.</p>						

Station d'épuration de Rebreuve-Ranchicourt

Station d'épuration	Débit moyen M3/j	DCO KG/J	DBO5 KG/J	MES KG/J	NTK KG/J	Pt kg/j	Population équivalente (60g de DBO 5)
REBREUVE RANCHICOURT	245	258	129	151	25.8	6.5	2 150
Référence : Bilan moyen annuel Bilan / référence	25 10%	15.2 5.9%	5.5 4.3%	4.9 3.2%	1.9 7.4%	0.20 3.1%	92 4.3%
Commentaire :	<i>Les charges (hydraulique et polluantes) sont faibles , mais en hausse par rapport aux valeurs de référence entre 2020 et 2021, l'ensemble de la commune n'étant pas encore raccordé sur la station.</i>						

Quantités des matières de vidange et de curage reçues :

Station d'épuration	Matières de vidange (m3)			Matières de curage (m3)		
	2020	2021	N/N-1 %	2020	2021	N/N-1 %
BETHUNE	2394	2036	-15%	-	-	-
BRUAY .	2351	2504	+6.5%	-	-	-
LAPUGNOY	1966	2384	+21%	659	327	-50%
ISBERGUES	208	500	+58%	-	-	-
LILLERS	853	905	+6.1%	320	399	+24.7%

Ce tableau reprend les volumes dépotés sur les stations

Commentaires sur les matières de vidange :

Pour l'année 2021, on constate une hausse des quantités dépotées sur les stations de Bruay, Lapugnoy, Isbergues, Lillers et une baisse sur la station de Béthune.

Commentaires sur les matières de curage :

Les dépotages sur la step de Lillers ont augmenté en 2021 d'un quart, tandis que sur la step de Lapugnoy, ils ont baissé de moitié.

Performances :

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BETHUNE						
Charge entrée (kg/j)	7318.7	2646.6	2807.7	581.1	67.2	581.1
Charge sortie (kg/j)	256.2	49.1	47	27.5	7.4	36.3
.;Rendement (%)	96.6	98.1	98.3	95.3	89	93.8
Qualité de rejet (mg/l)	17.4	3.3	3.2	1.9	0.5	2.5
Nombre de bilans :	104	52	104	52	52	52
Nombre de bilans conformes :	104	52	104	52	52	52
Commentaire :	<p><i>Les rendements épuratoires sont stables par rapport à 2020, avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DCO, MES.</i></p> <p><i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2021.</i></p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
BRUAY LA BUISSIERE						
Charge entrée (kg/j)	6163.1	2223.5	2477.3	588	63.6	588
Charge sortie (kg/j)	268.1	40.7	46.8	41.2	11.7	51.5
Rendement (%)	95.6	98.2	98.1	93	81.6	91.2
Qualité de rejet (mg/l)	32.5	4.9	5.7	5	1.4	6.2
Nombre de bilans :	104	52	104	52	52	52
Nombre de bilans conformes :	104	53	104	53	53	53

Commentaire :	<p><i>Les rendements épuratoires des paramètres:DCO, DBO5, MES, NGL sont stables par rapport à 2020 avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DCO, DBO5, NGL et Pt.</i></p> <p><i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2021.</i></p>
---------------	--

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LAPUGNOY						
Charge entrée (kg/j)	3780.2	1273.4	1682.6	351	38.5	351
Charge sortie (kg/j)	166.7	19.9	24.5	20.4	2.2	35.2
Rendement (%)	95.6	98.4	98.5	94.2	94.3	90
Qualité de rejet (mg/l)	41.8	5	6.1	5.1	0.6	8.8
Nombre de bilans :	52	24	52	24	24	24
Nombre de bilans conformes :	52	24	50	24	24	24
Commentaire :	<p><i>Les rendements épuratoires sont stables mais avec une légère hausse pour les paramètres: NTK, Pt et NGL par rapport à 2020 avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DCO, MES, NTK.</i></p> <p><i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021.</i></p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
ISBERGUES						
Charge entrée (kg/j)	1199.9	422.3	559.1	110.5	13.5	110.5
Charge sortie (kg/j)	39.1	11.3	10.4	6.1	1.8	9
Rendement (%)	96.7	97.3	98.1	94.5	86.7	91.9
Qualité de rejet (mg/l)	12.2	3.5	3.3	1.9	0.6	2.8
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	23	11	23	12	12	12
Commentaire :	<p>Les rendements épuratoires sont stables par rapport à 2020 avec des charges entrantes supérieures pour les paramètres DBO5 et MES.</p> <p>La station est sous le menace d'une non conformité rédhitoire d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021, sous réserve de la justification du bilan du 2 au 3 février 2021, en raison d'un dépassement important constaté sur le point A2.</p> <p>Pas de dépassement du nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an.</p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
QUERNES						
Charge entrée (kg/j)	209.3	67.7	105.3	17.5	2	17.5
Charge sortie (kg/j)	12.2	2.7	4.1	4.4	0.4	5.8
Rendement (%)	94.2	96	96.1	74.9	80	66.9
Qualité de rejet (mg/l)	40	9	13.6	14.5	1.5	19.1
Nombre de bilans :	12	12	12	5	5	5
Nombre de bilans conformes :	12	12	11	3	3	3
Commentaire :	<p>Les rendements épuratoires sont en baisse par rapport à l'année 2020. avec une forte baisse pour le paramètre NGL, suite à une pollution en provenance du réseau constatée en juin 2021 : dépotage sauvage dans le réseau EU dégradant fortement le process pendant plusieurs semaines.</p> <p>La station est non conforme d'un point de vue de la qualité du rejet (paramètre NGL)</p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
LILLERS						
Charge entrée (kg/j)	802.6	230.8	320.9	74.8	7.7	74.8
Charge sortie (kg/j)	41.3	10	9	3.5	2.1	6.6
Rendement (%)	94.9	95.7	97.2	95.3	72.7	91.2
Qualité de rejet (mg/l)	12.4	3	2.7	1.1	0.6	2
Nombre de bilans :	24	12	24	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	24	12	24	12	12	12
Commentaire :	<p><i>Les rendements épuratoires sont stables par rapport à l'année 2020 avec une baisse significative des charges entrantes des paramètres DCO, DBO5.</i></p> <p><i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021, aucun dépassement de la norme de rejet n'a été constaté sur l'année 2021</i></p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
SAINT VENANT						
Charge entrée (kg/j)	294.2	109.1	115	25.9	3	25.9
Charge sortie (kg/j)	10.4	2.2	1.6	2	0.3	4.4
Rendement (%)	96.5	98	98.6	92.3	90	83
Qualité de rejet (mg/l)	19.4	4.1	3	3.8	0.5	8.2
Nombre de bilans :	12	12	12	12	12	12
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	12	12	12
Commentaire :	<p><i>Les rendements épuratoires sont stables par rapport à l'année 2020, hormis le paramètre NGL: légère hausse de 79.8 à 83 %.</i></p> <p><i>Hausse des charges entrantes des paramètres DCO, DBO5 et MES.</i></p> <p><i>La station est conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021</i></p>					

Station d'épuration	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt	NGL
REBREUVE RANCHICOURT						
Charge entrée (kg/j)	15.2	5.5	4.9	1.9	0.2	1.9
Charge sortie (kg/j)	0.4	0.1	0.1	0.1	0.10	0.1
Rendement (%)	97.4	98.2	98	94.7	50	94.7
Qualité de rejet (mg/l)	16.8	4.4	4.2	3.8	5.3	4.3
Nombre de bilans :	12	12	12	4	4	4
Nombre de bilans conformes :	12	12	12	4	0	4
Commentaire :	<p><i>En raison de la faible charge arrivant sur la STEP, le faible taux de boues et la surcapacité aléatoire entraînent des dépassements de seuils sur le phosphore (d'autant plus que le traitement physico-chimique du phosphore ne peut être mise en marche en raison de la faible quantité de biomasse). Le rejet de la station s'effectue vers une zone de rejet végétalisée, le rejet vers le milieu récepteur est ainsi quasiment inexistant.</i></p> <p><i>La station est non conforme d'un point de vue de la qualité du rejet pour l'année 2021</i></p>					

1.3 Boues et sous-produits

Le tableau ci-après reprend par station d'épuration l'évacuation de boues afférente à 2020 en brut, en matière sèche ainsi que leur destination. Il reprend également les refus de dégrillage et les sables (pour les usines de dépollution supérieures à 2 000 EH).

A noter que la step de Rebreuve Ranchicourt n'apparaît pas dans les tableaux ci-dessous car l'unité de déshydratation des boues n'est pas encore en service.

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BETHUNE	3540	1027	3340	94.3	100	41.5	41.28
Commentaire	<p><i>La quantité de boues évacuées est en baisse (-16% environ) par rapport à 2020 (dont 5.7% en compostage).</i></p> <p><i>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est de 1017T et en 2020 est de 940T</i></p> <p><i>Les boues issues de l'atelier de déshydratation (centrifugeuse) présentent une siccité moyenne très bonne de 29.15%</i></p> <p><i>Le plan d'épandage actuel insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension est en cours depuis 2021.</i></p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
BRUAY LA BUISSIÈRE	4866	1414	4866	100	100	17.45	37
Commentaire	<p><i>La quantité de boues évacuées est en baisse par rapport à 2020 (-13%).</i></p> <p><i>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est de 1120T et en 2020 est de 1055T</i></p> <p><i>La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 29.25%.</i></p> <p><i>Le plan d'épandage actuel insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension est en cours depuis 2021.</i></p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LAPUGNOY	2895	962	2248	77.9	100	72	75
Commentaire	<p>La quantité de boues évacuées est en hausse de +34% par rapport à 2020 (dont 22.1% en compostage).</p> <p>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est de 710T et en 2020 est de 731T .</p> <p>La siccité moyenne annuelle est très bonne et s'établit à 33%.</p> <p>Le plan d'épandage actuel insuffisant pour garantir l'épandage de la totalité des boues produites. Une étude pour son extension est en cours depuis 2021.</p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
ISBERGUES	819	211.7	819	100	100	23	0
Commentaire	<p>La quantité de boues évacuées est en baisse (-15% environ) par rapport à 2020.</p> <p>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est 126T et de 139T en 2020.</p> <p>La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 25.85%.</p> <p>Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.</p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
QUERNES	101	32.4	101	100	100	2.3	8
Commentaire	<p><i>La quantité de boues évacuées est stable par rapport à 2020</i> <i>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est de 19.4T et en 2020 est de 17T. La siccité moyenne annuelle est bonne et s'établit à 32.4%</i> <i>En raison du départ de certains agriculteurs du plan d'épandage d'origine, une actualisation du plan est en cours depuis 2021.</i></p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
LILLERS	827	290.4	827	100	100	60	96.6
Commentaire	<p><i>La quantité de boues évacuées est en hausse, + 8% par rapport à 2020.</i> <i>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est de 235T et en 2020 est de 214T.</i> <i>La siccité moyenne annuelle est très bonne et s'établit à 35%.</i> <i>A noter que les boues liquides de la STEP d'Ecquedecques sont également traitées sur la filière boues de la STEP de Lillers, au titre de l'arrêté dérogatoire lié au contexte de la pandémie de COVID-19. Le total épandu inclut donc ces volumes.</i> <i>Suite aux différentes réorganisations parcellaires, une refonte du plan d'épandage était indispensable à court terme. Une actualisation a donc été réalisée en 2021.</i></p>						

Station d'épuration	Boues brutes en T	Boues matières sèche en tonnes (avec réactifs)	Valorisation agricole (T)	%	Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Refus de dégrillage (T)	Sables (T)
SAINT VENANT	130	37.19	103	100	100	1.2	5
Commentaire	<p><i>La quantité de boues évacuées est en hausse (+26% environ) par rapport à 2020..</i> <i>La quantité de Matières sèches produites en 2021 est 31.7 T et en 2020 est de 17T</i> <i>La siccité moyenne annuelle est très bonne et s'établit à 28.5%.</i></p>						

1.4 La surveillance des micropolluants (RSDE)

Dans le cadre des contrats de DSP, Veolia Eau a réalisé la campagne initiale RSDE des 5 STEP de la collectivité au cours de l'année 2012.

Cette campagne a permis d'établir la liste des substances dangereuses à suivre en année de routine ou surveillance pérenne.

De nouvelles consignes ont ensuite été publiées dans la dans la note technique du 12 aout 2016, elle concerne tous les systèmes d'assainissement > 600 kg/j de DBO5, et chaque système concerné a reçu un arrêté préfectoral complémentaire définissant des échéances de suivi :

- avant le 30 juin 2017 : lancement par les Maître d'Ouvrage d'un diagnostic initial en amont des STEP (sur le système de collecte) :
 - sur la base de la campagne initiale la plus récente
 - pour les substances significatives identifiées sur une liste réduite de 41 substances (avec objectifs de nationaux de réduction d'ici 2021)
 - diagnostic finalisé et plan d'actions à transmettre avant le 30 juin 2019

Pour les 7 systèmes d'assainissement de la collectivité, Veolia a établi la liste des substances ayant un objectif de réduction et devant faire l'objet du diagnostic :

- système d'assainissement de Béthune : Arsenic
- système d'assainissement de Bruay : 2,4 MCPA et Arsenic
- système d'assainissement de Lapugnoy : Arsenic, Plomb, Chrome et Oxadiazon
- système d'assainissement d'Isbergues : Nonylphénols et Arsenic
- système d'assainissement de Lillers : Dichlorométhane, arsenic et oxadiazon

Ces valeurs ont été considérées à partir des nouvelles Normes de Qualité Environnementales établies par l'arrêté du 25 janvier 2010 modifié par l'arrêté du 27 juillet 2015.

- avant le 30 juin 2018 : démarrage de la seconde campagne :
 - durée 1 an
 - sur eaux brutes (A3) et eaux traitées (A4)
 - 96 substances dont 37 nouvelles
 - 6 mesures par an espacées au moins d'un mois , échelonnées sur l'année et sur la semaine
 - si pics de charges annuels : au moins 2 mesures pendant la période du pic d'activité
- courant 2019 : identification des substances significatives et mise en

oeuvre du nouveau diagnostic initial en amont de la station d'épuration.

- avant le 30 juin 2019 :
 - transmission du diagnostic initial avec plans d'actions
 - réalisation du diagnostic complémentaire en amont de la station d'épuration en y intégrant les résultats de la campagne RSDE 2018

- les échéances 2022-2023 : nouvelle campagne RSDE et diagnostic (initial ou complémentaire)

- Puis tous les 6 ans (2028-2029) : nouvelle campagne RSDE et diagnostic initial ou complémentaire)

Suite au retour de la police de l'eau en avril 2020, les substances retenues significatives sont les suivantes :

Station de Béthune

Système d'assainissement de Béthune	
QMNA5	2 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Arsenic	1369
Titane	1373
Cadmium	1388
Chrome total	1389
Cuivre	1392
PCB 180	1246
PCB 153	1245
PCB 28	1239
PCB 101	1242
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
PCB 118	1243
PCB 138	1244
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
OP1EO	6370
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Plomb	1382
Zinc	1383
Nickel	1386
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Tributylétain cation	2879

Station de Bruay

Système d'assainissement de Bruay-La Buisnière	
QMNA5	0,18 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(a)Pyrène	1115
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Cuivre	1392
Cyperméthrine	1140
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959
NP1EO	6366
NP2EO	6369
OP1EO	6370
DEHP	6616
Diflufénicanil	1814
Imidaclopride	1877
Diuron	1177

Station de Lapugnoy

Système d'assainissement de Lapugnoy	
QMNA5	0,27 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l

Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Cuivre	1392
PCB 153	1245
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Fluoranthène	1191
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nonylphénols	1958
Octylphénols	1959

Station d'Isbergues

Système d'assainissement d'Isbergues	
QMNA5	0,17 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Fluoranthène	1191
DEHP	6616
Benzo(a)Pyrène	1115
Nickel	1386
Zinc	1383
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Anthracène	1458

Station de Lillers

Système d'assainissement de Lillers	
QMNA5	0,055 m ³ /s
Valeur de la dureté du milieu récepteur	Classe 1 : <40mg CaCO ₃ /l
Substance significative	Code SANDRE
Zinc	1383
Benzo(k)Fluoranthène	1117
Benzo(ghi)Pérylène	1118
Diuron	1177
Cyperméthrine	1140
NP1EO	6366
NP2EO	6369
Benzo(a)Pyrène	1115
DEHP	6616
Imidaclopride	1877
Benzo(b)Fluoranthène	1116
Nonylphénols	1958

En ce qui concerne les diagnostics initiaux amont STEP RSDE, ils ont été lancés sur les 7 systèmes concernés en 2018. Un premier rendu (fin de phase 2), accompagné de préconisations pour la phase 3, a été présenté aux autorités en 2019.

Sur l'UT de Lapugnoy, la phase 3 a été lancée fin 2019 : des pieuvres ont été installées sur certains points du réseau, et des analyses complémentaires (DEHP) ont été menées.

Une présentation des résultats et du plan d'actions (phase 4) pour l'ensemble des 7 systèmes a été réalisée en 2020.

La collectivité lancera prochainement un diagnostic amont complémentaire sur l'ensemble des UT concernées, suite aux résultats des campagnes réalisées en 2018, et possiblement avec les retours des campagnes à réaliser en 2022.

1.5 Bilan énergétique

Les Stations d'épuration

Pour chacune des stations d'épuration, le tableau ci-après reprend la consommation électrique et le volume entrant pour les cinq dernières années.

Stations d'épuration	Electricité relevée - KWH			Volume arrivant m3 (A3)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
REBREUVE	57 971	55 990	57 964	5 693	7 517	9 239
BETHUNE	1 750 726	1 764 884	1 711 066	4 286 816	4 554 927	5 099 198
BRUAY LA BUISSIÈRE	1 801 812	1 622 615	1 820 241	2 368 119	2 656 420	2 812 646
LAPUGNOY	1 153 908	1 198 070	1 194 670	1 286 936	1 464 451	1 432 871
ISBERGUES	502 216	436 757	438 350	901 551	1 039 417	1 141 444
QUERNES	124 165	155 252	182 414	54 678	91 666	114 299
LILLERS	437 494	436 437	468 853	830 599	1 121 272	1 205 794
SAINT VENANT	114 216	109 187	119 445	138 831	164 219	196 567
ECQUEDECQUES	35 109	31 153	30 614	19 776	18 818	58 481
GONNEHEM MANOIR	45 550	44 820	38 715	8 760	6 222	5 475
FERFAY	19 526	43 239	45 425	41 348	42 415	53 771

Les postes de relèvements ou de refoulement

Remarque sur les données techniques des postes :

Les données de type énergie et temps de fonctionnement sont issues de compteurs. En revanche le volume pompé est issu d'un calcul réalisé à partir des débits nominaux (théoriques) des pompes. Aussi, ces résultats calculés sont-ils donnés à titre indicatif. Des campagnes de mesure sont réalisées régulièrement afin d'améliorer la précision des chiffres.

La pluviométrie pour l'année 2021 est globalement stable par rapport aux données mesurées en 2020, avec toutefois une disparité sur le site de Béthune. Elle demeure néanmoins à un niveau assez élevé.

Pluviométrie (mm/an)	2019	2020	2021	Variation Années N/N-1 (%)
Rebreuve	890	893	891	-0.22
Lapugnoy	770	791	799	+1
Béthune	667	663	765	+15.4
Bruay	779	784	758	-3.3
Isbergues	752	678	669	-1.3
Quernes	739	807	820	+1.6

Unité technique de Bruay la Buisnière

L'unité technique de Bruay la Buisnière compte les stations de refoulement ou de relèvement suivantes :

Barlin : 9 stations

Beugin : 2 stations

Bruay la Buisnière : 14 stations dont (1 station EP)

Divion : 9 stations (dont 1 station EP) et 1 aérojecteur

Gosnay 3 stations

Fresnicourt le Dolmen : 1 station et 1 aérojecteur

Haillicourt : 6 stations

Hesdigneul : 1 station

Houdain 5 stations

Ruitz : 4 stations (dont 2 stations EP)

Houchin : 3 aérojecteurs

Ourton : 2 aéroéjecteurs

soit au total pour l'année 2021 : 61 stations dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BARLIN	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	42 631	47 604	45 850
Volume pompé (m3)	663 246	741 528	768 080
Temps de fonctionnement (h)	7 134	7 648	6 853
COMMUNE DE BEUGIN	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	1 853	2 878	2 906
Volume pompé (m3)	9 992	44 001	39 430
Temps de fonctionnement (h)	134	589	529
COMMUNE DE BRUAY LA BUISSIÈRE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	330 695	376 081	400 129
Volume pompé (m3)	4 429 908	5 188 682	5 113 695
Temps de fonctionnement (h)	3 4845	31 700	35 195
COMMUNE DE DIVION	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	53 460	69 364	60 852
Volume pompé (m3)	420 524	432 984	367 815
Temps de fonctionnement (h)	10 000	9 097	6 628
COMMUNE DE GOSNAY	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	42 758	35 070	38 507
Volume pompé (m3)	237 528	286 468	254 240
Temps de fonctionnement (h)	4 295	5 116	4 814

COMMUNE DE FRESNICOURT LE DOLMEN - VERDREL	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	55 978	67 726	59 538
Volume pompé (m3)	42 379 (*)	64 607 (*)	35 259 (*)
Temps de fonctionnement (h)	8379	13 845	7 807
<i>(*) Uniquement pour le PR Croix de Grès</i>			
COMMUNE DE HAILLICOURT	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	156 893	152 708	176 988
Volume pompé (m3)	824 609	731 917	879 820
Temps de fonctionnement (h)	5 891	6 816	10 095
COMMUNE DE HESDIGNEUL	2019	2020	2021

Energie relevée consommée KWH	2 891	3 304	4 423
Volume pompé (m3)	6 598	8 865	12 628
Temps de fonctionnement (h)	236	317	451
COMMUNE DE HOUDAIN	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	30 149	31 158	34 620
Volume pompé (m3)	370 257	330 222	273 790
Temps de fonctionnement (h)	12 105	7 635	8 477
<i>(*) Diminution notable du temps de fonctionnement du PR Rocade</i>			

COMMUNE DE RUITZ	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	8 950	18 175 (*)	21 109
Volume pompé (m3)	315 029	307 606 (*)	377 472
Temps de fonctionnement (h)	6 342	15 139 (*)	7 379
<i>(*) Intégration des premières relèves pour les 2 PR EP de la ZI</i>			
COMMUNE DE HOUCHIN	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	30 940	43 742	46 375
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 469	HS	4 725
<i>(*) Mise en place d'un second compresseur début 2018 et mise en service aéro rue du Bois en 2020</i>			
COMMUNE D'OURTON	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	41 646	57 601	46 653
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	4 139	5 400	4 644

Unité technique de Lapugnoy

L'unité technique de Lapugnoy compte les stations de refoulement ou de relèvement suivantes :

Auchel : 6 stations

Burbure : 10 stations

Calonne-Ricouart : 8 stations

Camblain-Chatelain : 5 stations

Cauchy à la tour : 3 stations

Lapugnoy : 9 stations

Marles Les Mines : 4 stations

soit au total pour l'année 2021 : 45 stations dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D'AUCHEL	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	61 404	68 998	62 271
Volume pompé (m3)	478 664	563 346	528 352
Temps de fonctionnement (h)	6 049	8 235	6 073
<i>(*) Renouvellement d'une des pompes du PR Staelen</i>			
COMMUNE DE BURBURE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	41 258	46 941	51 066
Volume pompé (m3)	208 516	235 081	279 495
Temps de fonctionnement (h)	8 632	10 568	10 579
COMMUNE DE CALONNE RICOUART	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	102 779	105 192	118 736
Volume pompé (m3)	672 041	640 394	776 002
Temps de fonctionnement (h)	13 872	11 095	13 952
<i>Remise en service du comptage HS du PR Chemin Noir</i>			
COMMUNE DE CAMBLAIN CHATELAIN	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	11 853	9 481	10 695
Volume pompé (m3)	136 823	75 336	74 626
Temps de fonctionnement (h)	4 503 (*)	3 243	2 436
<i>(*) Renouvellement des 2 pompes du PR Eglise</i>			
COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	4 425	5 322	8 996
Volume pompé (m3)	34 620	38 889	64 720
Temps de fonctionnement (h)	1 837	2 206	2 968
COMMUNE DE LAPUGNOY	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	36 477	29 224	33 175
Volume pompé (m3)	537 242	259 488	340 325
Temps de fonctionnement (h)	25 469	12 544	15 867
COMMUNE DE MARLES LES MINES	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	15 088	33 728	8 805
Volume pompé (m3)	64 968	115 883	25 375
Temps de fonctionnement (h)	4 275	9 575	2 156
<i>(*) Hausse du temps de fonctionnement du PR République en raison de l'état de l'hydraulique</i>			

<i>(renouvelée en 2021)</i>		
-----------------------------	--	--

Unité technique d'Isbergues

L'unité technique de Lapugnoy compte les stations de refoulement ou de relèvement suivantes :

Berguette : 11 stations

Guarbecques : 9 stations dont 1 station EP

Ham en Artois : 11 stations

Isbergues : 21 stations dont 2 stations EP et bassin EP

Lambres : 5 stations

Molinghem : 8 stations

Witternesse : 1 station

soit au total pour l'année 2021 : 70 stations dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE DE BERGUETTE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	24 820	46 271	50 633
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	18 685	25 227	27 950

COMMUNE DE GUARBECQUE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	24 094	19 791	26 412
Volume pompé (m3)	NC	NC	NC
Temps de fonctionnement (h)	7 322	9 634	14 327

COMMUNE D ' HAM EN ARTOIS	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	12 673	22 699 (*)	21 846
Volume pompé (m3)	53 329	105 096	125 648
Temps de fonctionnement (h)	4 273	8 887	10 070

(*) Problème sur le PR Rue de la Gare en août 2020

COMMUNE D ' ISBERGUES	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	170 668	152 943	182 640
Temps de fonctionnement (h)	39 796	44 645	52 032

COMMUNE DE LAMBRES	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	7 122	28 816 (*)	34 791
Temps de fonctionnement (h)	4 132	10 127	8 714
<i>(*) Consommation en hausse pour le PR Allée de l'Etang (travaux hydraulique réalisé en 2021)</i>			

COMMUNE DE MOLINGHEM	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	12 994	21 058 (*)	23 523
Temps de fonctionnement (h)	6 856	9 960	11 044
<i>(*) Remise en service du comptage du PR PN118</i>			

COMMUNE DE WITTERNESSE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	652	259	181
Volume pompé (m3)	14 264	6 923	725
Temps de fonctionnement (h)	571	277	29

Unité technique de Quernes

L'unité technique de Quernes compte les stations de refoulement ou de relèvement suivantes :

Estrée Blanche : 4 stations (3 nouvelles stations réceptionnées début 2022)

Liettres : 2 stations

Quernes : 2 stations

Witternesse : 5 stations

soit au total pour l'année 2021 : 13 stations dont le bilan énergétique global s'établit comme suit :

COMMUNE D' ESTREE BLANCHE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	3 639	3 905	4 796
Volume pompé (m3)	34 225	37 576	53 148
Temps de fonctionnement (h)	1 345	1 468	2 172
COMMUNE DE LIETTRES	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	2 883	3 061	3 372
Volume pompé (m3)	62 263	63 921	74 292
Temps de fonctionnement (h)	1 766	1 829	2 115
COMMUNE DE QUERNES	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	11 377	24 538	29 556
Volume pompé (m3)	75 281	167 442	199 009
Temps de fonctionnement (h)	3 108	6 819	8 098
COMMUNE DE WITTERNESSE	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	6 955	9 965	15 330
Volume pompé (m3)	56 612	107 962	171 322
Temps de fonctionnement (h)	2 833	5 150	8 111
<i>(*) problème sur sonde de mesure PR rue des Hours</i>			

Commune de Blessy

Blessy compte 5 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	25 327	31 607	19 340
Volume pompé (m3)	303 830 (*)	459 352	220 483
Temps de fonctionnement (h)	6 456	9 761	4 685
<i>(*) Apport important d'ECP en fin d'année 2019 et mauvaise étanchéité du clapet du TP et problématique PR Blessel début 2020</i>			

Unité Technique de Lillers

Lillers compte 29 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	55 636	93 488	106 088
Volume pompé (m3)	492 989	779 110 (*)	848 396 (**)
Temps de fonctionnement (h)	30 626	48 401	52 705
<i>(**) Augmentation importante sur les PR du réseau ramifié du Hameau de Cantraine (*) Intégration du comptage du PR EP Fosse Cave, et hausse globale sur l'ensemble de la commune</i>			

Unité Technique de Saint-Venant

Saint-Venant compte 25 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	41 077	39 272	57 229(*)
Temps de fonctionnement (h)	27 879	34 742	38 056
(*) Intégration fin 2020 de 3 nouveaux PR sur la commune de Saint Floris, et inondations sur le secteur fin 2021			

Commune d'Ecquedecques

Ecquedecques compte 5 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	13 851	12 842	13 126
Volume pompé (m3)	118 431	88 938	88 447
Temps de fonctionnement (h)	8 787	8 566	6 789

Commune de Gonnehem (Corroy)

Gonnehem compte **1 station** de refoulement dont le bilan est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	HS	HS	HS
Volume pompé (m3)	3 771	3 717	6 570
Temps de fonctionnement (h)	419	413	730

Unité Technique de Diéval (commune de Diéval)

Diéval compte 3 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	10 073	16 662	9 573
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	5 140	11 669	4 348

Unité Technique d'Estrée-Cauchy

Estrée-Cauchy compte 1 station de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	3667	12 551	5 298
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	2 249	8 476	3 252

Unité Technique de Rebreuve-Ranchicourt

Rebreuve-Ranchicourt compte 4 stations de refoulement dont le bilan énergétique est le suivant :

	2019	2020	2021
Energie relevée consommée KWH	3 499	3 690	4 219 (*)
Volume pompé (m3)	-	-	-
Temps de fonctionnement (h)	208	390	454
(*) Intégration de 2 nouveaux postes en 2021			

1.6 Travaux et interventions

La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné ou encore d'un prélèvement pour analyse en cas de suspicion de pollution dans le réseau.

Le suivi des postes de relèvement et des stations d'épuration fait l'objet d'un suivi régulier par des agents spécialisés ayant des connaissances pointues en électromécanique (habilitations électrique permettant d'intervenir en dépannage).

Chaque installation fait l'objet de fiches techniques et descriptives.

Les agents possèdent des PDA avec les installations répertoriées dans le logiciel GAMA, celui-ci permet de tracer leur passage et d'assurer le suivi des différentes opérations de maintenance et d'exploitation.

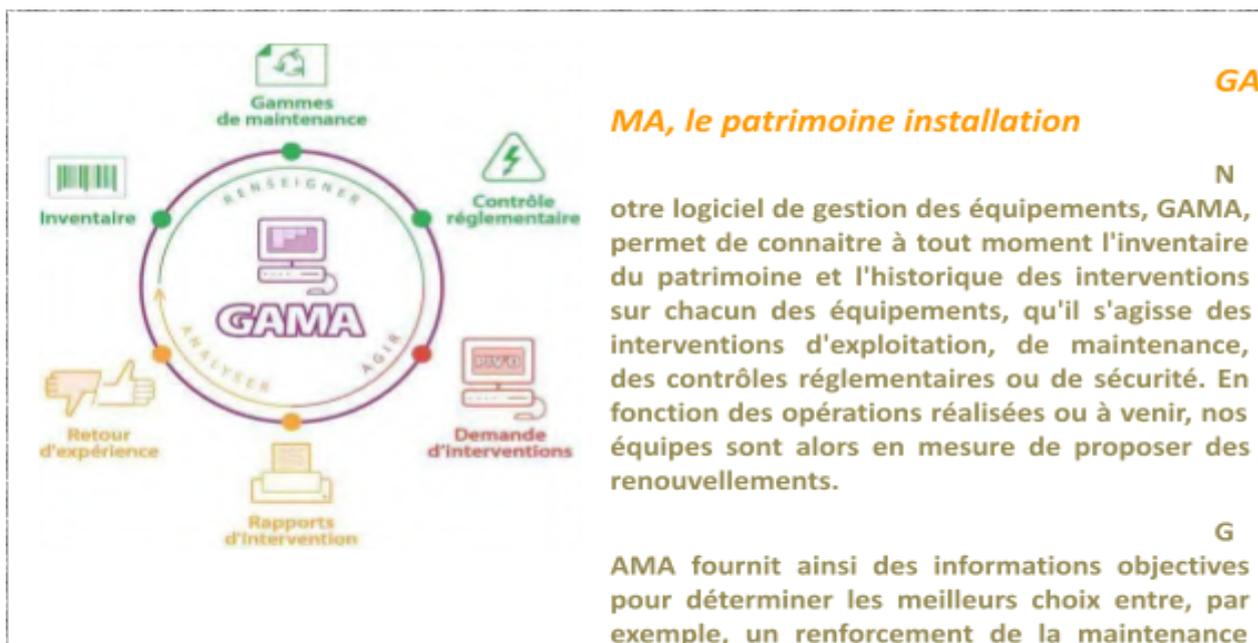
Les informations transmises par les installations télésurveillées font l'objet d'une exploitation centralisée, des bilans de suivi de fonctionnement journaliers et mensuels avec mise en place de règles d'anomalies.

Ils permettent :

- Le suivi à distance du fonctionnement des installations
- La connaissance précise des temps de fonctionnement, du nombre de démarrages des pompes.
- La détection rapide d'un fonctionnement anormal permettant d'intervenir sur l'installation avant même d'avoir une défaillance sur le pompage.
- L'estimation des volumes pompés
- La connaissance des rejets au milieu naturel pour les postes équipés de trop-pleins
- En fonction des tournées des agents d'exploitation et des alarmes transmises par le système de télégestion ; les opérations d'entretien et de maintenance sont planifiées sur les ouvrages (interventions électromécaniques, curage, nettoyage...).
- Les principales opérations d'entretien et de maintenance assurées au cours de cet exercice sont pour l'ensemble des ouvrages :
 - La maintenance électromécanique des équipements ;
 - Le curage des bâches de réception à l'aide d'engin d'assainissement ;
 - Le nettoyage des paniers de dégrillage et l'évacuation des déchets ;
 - Le nettoyage des abords.
- Les contrôles réglementaires des installations électriques des postes de relèvement ont été réalisés en 2018 par un organisme professionnel agréé.

*Sur l'ensemble des installations (postes de relèvement et stations d'épuration), une vérification périodique des matériels électriques et de manutention est réalisée par un prestataire agréé. Ces contrôles engendrent une amélioration et une mise à niveau des matériels concernés.

Travaux de renouvellement sur les stations d'épuration



Le délégataire a réalisé en 2021 divers travaux de renouvellement sur les stations d'épuration, en particulier :

Station de Béthune

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement du moteur et de la porte du local déshydratation
- Renouvellement du motoréducteur du dégazeur n°2
- Renouvellement des roues et axes de roues des 2 ponts dessableurs
- Renouvellement partiel du dévouteur à chaux
- Réparation de la porte d'accès à l'atelier



- Renouvellement de la pompe polymère mère
- Réparations d'armoires de commande électrique



- Renouvellement partiel du circuit d'eau industrielle
- Renouvellement partiel du dévouteur du silo à chaux
- Réparation du convoyeur à boues en sortie du malaxeur
- Révision du tapis d'évacuation des boues (moteur, revêtement, ...)
- Renouvellement du filtre dépoussier et de la soupape de sécurité du silo à chaux
- Renouvellement de la sonde de mesure d'oxygène de la file n°2

- Renouvellement de la sonde de mesure de turbidité des eaux épurées
- Réparation de la centrifugeuse n°1
- Renouvellement complet de la brosse d'aération n°4 de la file n°2 (y compris motoréducteur)
- Renouvellement du motoréducteur de la sauterelle d'évacuation des boues
- Renouvellement de la roue de la pompe à sable n°1 de la file n°1
- Renouvellement de l'agitateur n°1 de la cuve de préparation de polymère
- Renouvellement des armoires électriques des clarificateurs
- Renouvellement du variateur de la brosse 4 de la file 2
- Réparation de la vis à boues sous centrifugeuse

Dans le cadre de l'investissement contractuel :

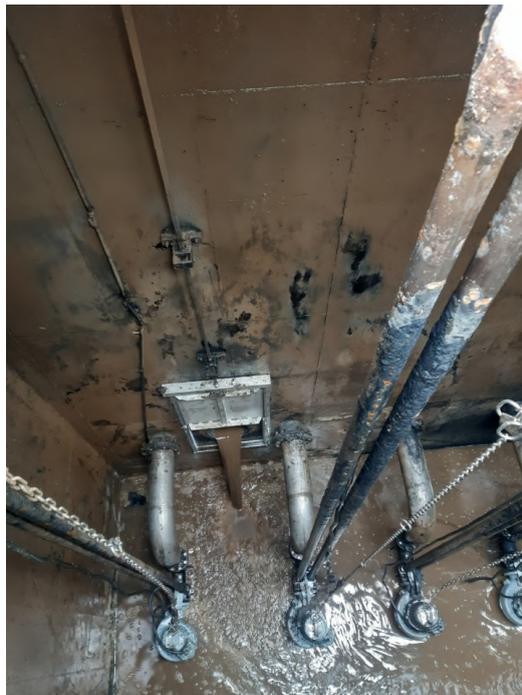
- Mise en place d'un disconnecteur sur l'arrivée d'eau potable



Station de Bruay La Buisnière

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement de la conduite d'alimentation du filtre presse
- Renouvellement de 3 coffrets électrique du bassin biologique
- Renouvellement du motoréducteur d'entraînement et de 2 roues du clarificateur n°2
- Renouvellement de la turbine n°4
- Renouvellement de la pompe d'aspersion du clarificateur n°1
- Renouvellement du motoréducteur de la pompe gaveuse en sortie de table d'égouttage
- Renouvellement de la pompe lait de chaux n°1
- Révision complète de la table d'égouttage
- Renouvellement du motoréducteur du tapis intérieur d'évacuation des boues
- Renouvellement de l'accouplement de la turbine n°6
- Révision complète du tapis transporteur sous filtre presse
- Renouvellement du motoréducteur du tapis extérieur d'évacuation des boues
- Renouvellement de la mesure de voile de boues du clarificateur n°2
- Renouvellement des 2 vannes guillotine de la bâche de recirculation des boues



- Renouvellement des cellules de mesure de la détection de gaz de la déshydratation
- Renouvellement des transmetteurs des sondes voile de boues des clarificateurs 1 et 2
- Renouvellement partiel de l'hydraulique du lavage du filtre presse
- Renouvellement de l'agitateur n°2 de la bâche de stockage des boues
- Renouvellement de la couronne du clarificateur n°1
- Renouvellement de la pompe n°1 du poste toutes eaux
- Renouvellement de 6 plateaux pour le filtre presse
- Renouvellement du préleveur eaux brutes

- Réparation de la pompe n°1 d'alimentation de la table d'égouttage
- Renouvellement du variateur de la pompe de recirculation n°3
- Renouvellement des toiles du filtre presse
- Renouvellement du filtre de laboratoire pour MES

Travaux pris en charge par la collectivité :

- Fourniture et pose d'une potence pour la manutention des dégrilleurs

Station de Lapugnoy

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement de la pompe de transfert des boues n°2 du décanteur primaire
- Renouvellement des 3 pompes de recirculation
- Renouvellement du racleur du décanteur primaire
- Renouvellement partiel du transporteur à boues (trémie sous filtre presse)
- Renouvellement du motoréducteur de l'agitateur des boues conditionnées
- Renouvellement de la thermobalance de laboratoire
- Renouvellement du motoréducteur du clarificateur
- Renouvellement de l'armoire électrique des turbines du bassin biologique
- Renouvellement de l'armoire électrique du pont clarificateur
- Renouvellement partiel hydraulique lavage du filtre presse
- Renouvellement partiel hydraulique rampe aspersion du clarificateur
- Renouvellement du palier du dégrilleur
- Renouvellement du motoréducteur du dilacérateur à boues
- Renouvellement de la pompe n°1 du poste toutes eaux
- Renouvellement de vannes et clapets sur la conduite des boues épaissies
- Renouvellement des paliers du moteur d'entraînement du clarificateur
- Renouvellement de la pompe à sables M7
- Renouvellement de la pompe de déstockage du bassin tampon n°1
- Renouvellement du compresseur d'air de la déshydratation
- Renouvellement de la pompe lait de chaux n°1
- Renouvellement de la pompe à boues épaissies n°2
- Renouvellement de la mesure de débit EE
- Renouvellement de pièces sur le laveur du filtre presse
- Renouvellement de la pompe d'eau industrielle n°2
- Renouvellement du support de la turbine d'aération n°4
- Renouvellement du palan du poste de relèvement
- Renouvellement des barreaudages anti-chute du poste de relèvement

- Réparation du dégrilleur (paliers, arbre, pignons, axes, etc...)
- Renouvellement du système de rotation de la sauterelle d'évacuation des boues
- Renouvellement de l'alimentation électrique du décanteur primaire (couronne et collecteur)
- Renouvellement des aérothermes de l'atelier
- Réparation de la pompe HP de lavage du filtre presse
- Renouvellement complet du dégrilleur automatique
- Renouvellement des 2 pompes doseuses de chlorure ferrique de la file boues
- Renouvellement de la pompe n°2 du poste toutes eaux file boues
- Renouvellement de la pompe de transfert des boues n°2 du décanteur primaire

Dans le cadre de l'investissement contractuel :

- Mise en place d'un disconnecteur sur l'arrivée d'eau potable

Travaux pris en charge par la collectivité :

- Sécurisation de l'accès au clarificateur

Station d'Isbergues

Dans le cadre du fond de renouvellement :

- Renouvellement de l'aéroflot du déshuileur
- Renouvellement des sondes de mesures oxygène et rédox du bassin d'aération
- Renouvellement complet du dégrilleur



- Renouvellement de la sonde de mesure hauteur/vitesse du bypass
- Renouvellement complet de la brosse d'aération n°3



- Renouvellement du moteur du racleur du déshuileur
- Renouvellement de la pompe de dosage de polymère
- Réparation de la conduite d'eau industrielle
- Renouvellement du classificateur à sables



- Renouvellement du motoréducteur de la vis d'évacuation des boues chaulées
- Renouvellement de la cuve de préparation de polymère



- Renouvellement de la canne d'alimentation de la centrifugeuse
- Renouvellement du motoréducteur et du palier de la brosse d'aération n°2
- Renouvellement du réservoir charlatte pour circuit d'eau industrielle
- Renouvellement de pièces pour les pompes d'eau industrielle

Dans le cadre de l'investissement contractuel :

- Mise en place d'un disconnecteur sur l'arrivée d'eau potable

Station de Quernes

- Renouvellement du motoréducteur du clarificateur
- Renouvellement de l'oxymètre et du rédox-mètre du bassin d'aération
- Réparation des surpresseurs n°1 et n°2
- Renouvellement du variateur du bol de la centrifugeuse
- Renouvellement du motoréducteur de la vis verticale de transfert des boues

Station de Lillers

- Renouvellement du câble, du grappin, du chariot, de la boîte à boutons et du moteur du palan de l'UTBC
- Renouvellement du renvoi d'angle du dévouteur du silo à chaux
- Réparation du laveur à sables de l'UTBC
- Renouvellement de l'agitateur de la zone de contact
- Renouvellement de la turbine du dessableur/deshuileur
- Renouvellement du préleveur eaux brutes
- Renouvellement des 2 surpresseurs d'eau industrielle
- Renouvellement complet du dégrilleur fin



- Réparation du racleur du déshuileur
- Renouvellement complet du malaxeur à chaux



- Renouvellement du débitmètre électromagnétique de mesure des matières de vidange
- Renouvellement du motoréducteur de la vis de convoyage verticale des boues
- Réparation du carter de la centrifugeuse
- Renouvellement de la vis de dosage de chaux
- Renouvellement de l'onduleur
- Renouvellement de la cellule H₂S de la centrale de détection de gaz
- Renouvellement de l'aérotherme de l'atelier
- Renouvellement de l'aérotherme de l'unité de déshydratation



- Renouvellement du motoréducteur de la vis de d'évacuation des boues sous centrifugeuse
- Renouvellement du moteur de la vis verticale de convoyage des boues
- Renouvellement de la mesure de niveau US de la surverse du bassin tampon

Station de Saint Venant

- Renouvellement des sondes redox et oxygène du bassin d'aération

Dans le cadre de l'investissement contractuel :

- Mise en place d'un disconnecteur sur l'arrivée d'eau potable

Station d'Ecquedecques

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Gonnehem Manoir

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Gonnehem Corroy

- Renouvellement de la pompe numéro 1 après le traitement



Station de Gonnehem violettes

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Gonnehem Aulnes

- Renouvellement du surpresseur d'air numéro 2

Lagune de Ferfay

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Bajus

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Diéval

- Pas de renouvellement en 2021

Station d'Estrée-Cauchy

- Renouvellement partiel du système de chasse (gaine)

Station de Rebreuve Ranchicourt

- Pas de renouvellement en 2021

Station de Houchin Fontinettes

- Pas de renouvellement en 2021

Unité technique de Bruay la Buisnière

- Nombre d'interventions curatives : 288, dont :
- Désobstructions de réseau : 132
- Désobstructions de branchement : 139
- Désobstruction de BE : 17

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	313	291	288
Nombre de avaloirs curés (total)	9 996	11 670	10 717
Longueur de canalisation curée totale (m)	34 863	30 850	31408

La longueur de canalisation curée représente 13 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 194

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 76
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 44
- Dont Interventions sur regards et fontes : 66
- Dont Divers Autres Travaux : 8

DIVION - PR HAMEAU D'ESTREELLES	Renouvellement de 2 clapets anti-retour
---------------------------------	---

HOUCHIN - PR RD72	Renouvellement de 2 clapets anti-retour
BARLIN - PR GARE	Renouvellement de l'accès aux trappes
DIVION - PR 8 MAI	Renouvellement de la pompe n°2
BARLIN - PR RABAT	Renouvellement de la pompe n°1
BRUAY - PR CARON	Renouvellement de la pompe n°2
HOUCHIN - PR RD72	Renouvellement d'un régulateur de pression et d'une vanne 3 voies
OURTON - PR AERO DELADIENNE	Renouvellement du détecteur de niveau
OURTON - PR AERO CHANOINE MARTEL	Renouvellement du détecteur de niveau
HAILLICOURT - PR BLUM	Réparation de la conduite de trop plein
BRUAY - PR DURANEL	Renouvellement du coude de la pompe n°1
FRESNICOURT - PR VERDREL JEAN MOULIN	Renouvellement du matériel du circuit pneumatique
HAILLICOURT - PR GRELETS	Renouvellement de la pompe n°1

DIVION - PR JARZEMBOWSKI	Renouvellement de la pompe n°2
OURTON - PR AERO DELADIENNE	Renouvellement de l'hydraulique (commande, vannes, filtres)
HAILLICOURT - PR BLUM	Renouvellement de la pompe n°2
BRUAY - PR CARON	Renouvellement de la télégestion
FRESNICOURT - PR VERDREL JEAN MOULIN	Renouvellement d'un motoventilateur
BRUAY - PR DURANEL	Renouvellement de la pompe n°2
FRESNICOURT - PR VERDREL JEAN MOULIN	Renouvellement de la télégestion
BARLIN - PR BRACQUENOIS	Renouvellement de la pompe n°1
FRESNICOURT - PR VERDREL JEAN MOULIN	Renouvellement de pièces pneumatiques (distributeurs, sonde, membranes)
RUITZ - PR RUE DES DAMES EP	Renouvellement de la pompe n°2

Unité technique de Lapugnoy

- Nombre d'interventions curatives : 217, dont :
- Désobstructions de réseau : 81
- Désobstructions de branchement : 124
- Désobstruction de BE : 12

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	282	254	217
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	6 620	6 632	5 488
Longueur de canalisation curée totale (m)	22 131	13 880	23 388

La longueur de canalisation curée représente 14,8 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 131

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 51
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 27
- Dont Interventions sur regards et fontes : 46
- Dont Divers Autres Travaux : 7

AUCHEL - PR STAELEN	Renouvellement du débitmètre électromagnétique de mesure des volumes déversés
CALONNE - PR CENTRE	Renouvellement de l'hydraulique
MARLES - PR REUBLIQUE	Renouvellement partiel de l'hydraulique (clapets de pompes)
MARLES - PR REPUBLIQUE	Renouvellement partiel de l'hydraulique

AUCHEL - PR RUE DE BETHUNE	Renouvellement de la pompe n°1
CALONNE RICOUART - PR QUENEHEM	Renouvellement de la pompe n°1
CALONNE - PR CENTRE	Renouvellement de la pompe n°1
AUCHEL - PR STAELEN	Renouvellement de l'amoire électrique
MARLES - PR REPUBLIQUE	Renouvellement de la pompe n°2
CAMBLAIN - PR LA FERTE	Renouvellement de l'hydraulique
BURBURE - PR ROCADE	Renouvellement de la pompe n°2



Unité technique d'Isbergues

- Nombre d'interventions curatives : 115, dont :
- Désobstructions de réseau : 20
- Désobstructions de branchement : 92
- Désobstruction de BE : 3

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	107	83	115
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	3 876	3 602	3 621
Longueur de canalisation curée totale (m)	9 182	2 802	5 120

La longueur de canalisation curée représente 6,64 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 46

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 16
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 21
- Dont Interventions sur regards et fontes : 8
- Dont Divers Autres Travaux : 1

LAMBRES - PR BASSE	Renouvellement de l'armoire électrique
LAMBRES - PR RN43 1	Renouvellement de l'armoire électrique
BERGUETTE - PR HLM CROIX RACINE	Renouvellement de l'armoire électrique
ISBERGUES - PR BRETAGNE	Renouvellement complet de l'hydraulique

LAMBRES - PR ALLEE DE L'ETANG	Renouvellement complet de l'hydraulique 
ISBERGUES - PR LOTI	Renouvellement de la pompe
HAM EN ARTOIS - PR RUE DE BERGUETTE 27	Renouvellement de la pompe n°1
BERGUETTE - PR MILLE 1	Réparation de la conduite de refoulement
HAM EN ARTOIS - PR GARE	Renouvellement de la pompe n°2
ISBERGUES - PR ANATOLE France	Renouvellement de la pompe n°1
BERGUETTE - PR PONT BLEU	Renouvellement de la pompe n°1
ISBERGUES - PR LAFARGUE 3	Renouvellement de la télégestion
HAM EN ARTOIS - PR GARE	Renouvellement de la pompe n°1

BERGUETTE - PR PONT BLEU	Renouvellement de la pompe n°2
BERGUETTE - PR MILLE 1	Renouvellement de l'armoire électrique et de la télésurveillance
ISBERGUES - PR CENTRE CULTUREL EPHAD	Renouvellement de la télégestion
BERGUETTE - PR ECOLES	Renouvellement de la pompe n°1
BERGUETTE - PR BASSE 1	Renouvellement de la pompe n°1
MOLINGHEM - PR DUPONCHEL	Renouvellement complet de l'hydraulique

Unité technique de Quernes

- Nombre d'interventions curatives : 3, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 2
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	3
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	821	809	885
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	8 569	8 164

La longueur de canalisation curée représente 36,9 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 13

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 3
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 7
- Dont Interventions sur regards et fontes : 3

QUERNES - PR MARAIS	Renouvellement de la pompe n°1
----------------------------	---------------------------------------

Communes de Blessy (UT de Mametz)

- Nombre d'interventions curatives : 1, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 1
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	1
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	249	255	228
Longueur de canalisation curée totale (m)	2 235	1 201	107

La longueur de canalisation curée représente 1,2 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

- Dont Interventions sur autres travaux: 1
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unité technique de Lillers

- Nombre d'interventions curatives : 118, dont :
- Désobstructions de réseau : 20
- Désobstructions de branchement : 93
- Désobstruction de BE : 18

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	128	142	118
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	2144	2 175	2 280
Longueur de canalisation curée totale (m)	8013	7 163	3 923

La longueur de canalisation curée représente 12,2 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 22

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 10
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 1
- Dont Interventions sur regards et fontes : 11

LILLERS - PR CACHIN	Renouvellement de la pompe n°1
LILLERS - PR PRINCIPAL CANTRAINE	Renouvellement du variateur de la pompe n°4 du PR
LILLERS - PR CANTRAINE N°5	Renouvellement de la pompe
LILLERS - PR CANTRAINE N°7	Renouvellement de la pompe

LILLERS - PR CANTRAINE N°9	Renouvellement de la pompe
LILLERS - PR CANTRAINE N°8	Renouvellement de la pompe
LILLERS - PR PRINCIPAL CANTRAINE	Renouvellement de la pompe de relèvement n°5

Unité technique de Saint-Venant

- Nombre d'interventions curatives : 4, dont :
- Désobstructions de réseau : 2
- Désobstructions de branchement : 1
- Désobstruction de BE : 1

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	4
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	568	584	882
Longueur de canalisation curée totale (m)	2420	500	1 610

La longueur de canalisation curée représente 8 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 6

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 2

ST VENANT - PR RUE DE PARIS OPTICIEN P9 BIS	Renouvellement de la pompe n°1
ST VENANT - PR RUE DE GUARBECQUE COLLEGE P19	Renouvellement de la pompe n°1
SAINT VENANT - PR RUE DE GUARBECQUE COLLEGE P19	Renouvellement de la pompe n°2

SAINT VENANT - PR RUE DE GUARBECQUE MAPAD P10	Renouvellement de l'hydraulique
SAINT VENANT - PR RUE DE ST FLORIS 2	Renouvellement de l'hydraulique
ST VENANT - PR ST FLORIS 3	Renouvellement de la pompe n°1
ST VENANT - PR EPC	Renouvellement de la pompe n°1
SAINT VENANT - PR RUE DE GUARBECQUE MAPAD P10	Renouvellement des 2 pompes

Commune de Ecquedecques

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	2	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	116	116	116
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	60	5 585

La longueur de canalisation curée représente 79 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 11

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 3
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 6
- Dont Interventions sur regards et fontes : 2

ECQUEDECQUES - PR PRINCIPALE / BRIANNOY	Renouvellement de la télégestion
ECQUEDECQUES - PR PRINCIPALE / BRIANNOY	Renouvellement de la pompe n°1
ECQUEDECQUES - PR PRINCIPALE / BRIANNOY	Renouvellement de la pompe n°2

Unité technique de Ferfay

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	208	236
Longueur de canalisation curée totale (m)	50	400

La longueur de canalisation curée représente 17,1 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 1
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Autres communes de la Zone Nord-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 14, dont :
- Désobstructions de réseau : 4
- Désobstructions de branchement : 4
- Désobstruction de BE : 6

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)		5	14
Nombre de bouches d'égouts curées (total)		4579	4 117
Longueur de canalisation curée totale (m)		12.892	1 845

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 12

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 5
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur regards et fontes : 3

Unités technique de Bajus

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0
- Désobstruction de BE : 0

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	1	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	121	137	127
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	15	10

La longueur de canalisation curée représente 0,3 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités technique de Diéval

- Nombre d'interventions curatives : 3, dont :
- Désobstructions de réseau : 1
- Désobstructions de branchement : 1
- Désobstruction de BE : 1

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	2	0	3
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	253	250	237
Longueur de canalisation curée totale (m)	100	80	1 750

La longueur de canalisation curée représente 23,1 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 2

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 2

Unités technique de Rebreuve Ranchicourt

- Nombre d'interventions curatives : 0, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 0

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	1	1	0
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	293	164	271
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	3,2	2 150

La longueur de canalisation curée représente 19,32 % de la longueur totale du réseau.

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 12

- Dont Interventions sur branchements et BB (y compris suite ITV) : 4
- Dont Interventions sur réseau (y compris suite ITV) : 7
- Dont Interventions sur regards et fontes : 1

Unités technique de Estrée-Cauchy

- Nombre d'interventions curatives : 1, dont :
- Désobstructions de réseau : 0
- Désobstructions de branchement : 1

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)	0	0	1
Nombre de bouches d'égouts curées (total)	91	91	91
Longueur de canalisation curée totale (m)	0	0	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

ESTREE CAUCHY - PR BRUNEHAUT	Renouvellement de la pompe n°1
------------------------------	--------------------------------

Autres communes de la Zone Sud-Ouest CABBALR (ANC)

- Nombre d'interventions curatives : 5, dont :
- Désobstructions de réseau : 3
- Désobstructions de branchement : 2

	2019	2020	2021
Nombre d'interventions de curage sur le réseau (curatif)			2
Nombre de bouches d'égouts curées (total)			619
Longueur de canalisation curée totale (m)		2.892	0

Nombre d'Ordres de Services Travaux : 0

Unités Techniques	Longueur du réseau curé en préventif EU (en ML)	Longueur du réseau curé en préventif EP (en ml)
BRUAY LA BUISSIÈRE	20471	10937
LAPUGNOY	16308	7080
ISBERGUES	3145	1975
BLESSY	0	107
QUERNES	4072	4092
LILLERS	2983	940
ECQUEDECQUES	2990	2595
FERFAY	0	400
DIEVAL	1370	380
BAJUS	10	0
ESTREE CAUCHY	0	0
SAINT VENANT	870	740
REBREUVE	0	2150

Autres communes CABBALR Nord-Ouest (ANC) : 1845 ml curés en préventif (EP)

Autres communes CABBALR Sud-Ouest (ANC) : RAS

1.7 Travaux et interventions

Afin d'améliorer le service, diverses insuffisances et propositions sont énoncées par le délégataire ; elles sont reprises dans les tableaux ci-après.

Certaines propositions et insuffisances sont considérées comme prioritaires pour assurer : le bon fonctionnement des unités, une sécurisation environnementale (ex. : déversements de réactifs), la sécurité du personnel intervenant.

Stations d'épuration :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Béthune	<ul style="list-style-type: none">- Lors d'arrivées massives d'eaux brutes en entrée de station (pluviométrie forte), il est constaté, lorsque le domaine de traitement garanti est dépassé largement, une inondation au niveau des prétraitements (ce problème devrait être partiellement réglé grâce au bassin de stockage "Piscine" en construction en amont)- Amélioration du système de dépotage des graisses (obstructions répétées), non adapté.- Stagnation des eaux aux abords du TGBT en cas de forte pluie	<ul style="list-style-type: none">- Scinder le dépotage des matières de vidange du classificateur à sables (à prévoir)- Le plan d'épandage en cours est insuffisant pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues (en cours 2021/2022)- Stagnation des eaux de pluie sur le toit du bâtiment d'exploitation (action en cours Veolia et CABBALR)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bruay La Buisnière	<ul style="list-style-type: none"> - Agrandissement de l'aire de stockage des boues (une solution provisoire à l'aide de parois bétons provisoire a été réalisée en 2019, mais reste néanmoins insuffisante) - Renouvellement et améliorations à envisager sur le groupe d'eau industrielle. - Amélioration du système de répartition des charges hydrauliques entrantes sur les clarificateurs. - Redimensionnement de l'unité de déshydratation - Fissures présentes sur le génie civil - Pas d'accessibilité à la canalisation qui relie les prétraitements au bassin biologique (risque d'obstruction) - Obstructions répétées des conduites de liaison dégrilleurs/déshuileurs, et sortie des déshuileurs. - Capacité du dégazeur du bassin biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Etude diagnostique réalisée (achèvement en 2017 ayant confirmé certaines insuffisances reprises ci-contre). - Projet de création d'une seconde unité de traitement au niveau de la zone de Ruitz afin de déconnecter environ 15 000 EH et de soulager la station d'épuration de Bruay qui a atteint sa capacité nominale. - Câble d'alimentation des clarificateurs : en raison de leur état de vétusté et du manque de place pour les renouveler, une solution devra être trouvée afin de palier à un défaut d'alimentation (réalisé en 2021) - Le plan d'épandage en cours est insuffisant pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues (en cours 2021/2022) - Sécurisation du site vis-à-vis des intrusions : installation d'un digicode (réalisée en 2021)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lapugnoy	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du bâtiment d'exploitation à prévoir rapidement (problèmes de structures et électriques). Le bâtiment a été condamné en 2021. - Quantité importante de lingettes au niveau du dégrilleur, et ensablement rapide du poste de relèvement - Surdimensionnement du poste de relèvement principal - Problème d'accès pour le curage du bassin tampon - Problématique accès au débitmètre hauteur/vitesse situé sur le trop-plein du poste de relèvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Suite à la condamnation du bâtiment d'exploitation, des locaux préfabriqués ont été mis en place pour les agents en tant que base vie (action Veolia) - Vétusté du système de dégrillage (renouvellement du dégrilleur réalisé) - Etude diagnostique en cours de finalisé par la CABBALR - Détérioration de l'état du pont d'accès à la Step (restauration prévue en 2022) - Le plan d'épandage en cours est insuffisant pour garantir la valorisation agricole de la totalité de la production de boues (en cours 2021)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Isbergues	<ul style="list-style-type: none"> - Vol et dégradation : un système d'alarme serait à mettre en place au niveau des bâtiments du site (dégradation répétées des clôtures) - Dégradation constatée des berges amont/aval du rejet - Déversements importants par temps de pluie au niveau du point A2 de la STEP (trop plein PR) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement du portail d'accès au site et des clôtures attenantes (action CABBALR 2021) - Actualisation du plan d'épandage des boues réalisée en 2021

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Quernes	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques fissures sur l'enduit du bâtiment d'exploitation ont été observées. - Arrivée d'eaux claires parasites sur la STEP par temps de pluie 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du poste de relèvement : "étude H2S en cours sur les réseaux arrivant à la station" - Mise à jour du plan d'épandage des boues (en cours)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Lillers	<ul style="list-style-type: none"> - Usure régulière et prononcée des roues des pompes du poste de relèvement principal (présence de sable) - Des aménagements pour la réalisation d'un circuit de visite seraient à entreprendre (mise aux normes des garde-corps, fléchage et traçage au sol des chemins de circulation) - Observation par les autorités d'une augmentation anormale des charges en entrée de station à certaines périodes de l'année. Changement de tranche de fréquence analytique possible (RAS en 2021) - Mise en place d'une instrumentation du bassin d'orage, afin de quantifier les volumes stockés/déstockés 	

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Saint Venant	- Des dégradations liées à la présence d'H2S sont observées au niveau du poste d'entrée et du local dégrilleur. Une unité de traitement H2S est présente sur le territoire (PR Collège Brassens P19) mais elle se situe dans l'enceinte du collège. La livraison de réactif pose un problème de sécurité en cas de dispersion. Une remise en état de l'installation est à prévoir, et les livraisons seraient à assurer lors des périodes de vacances scolaires.	

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Ferfay	- La lagune est classée non conforme certaines années depuis 2009. Les concentrations des eaux brutes sont trop élevées. Des propositions d'amélioration de l'aération ont été faites par Veolia. Des compléments de recherche sont en cours pour rechercher l'origine des fortes charges retrouvées dans les eaux brutes, sans résultat probant à ce jour. A noter également, la forte présence de lingettes et déchets en entrée de la lagune.	- Le renouvellement du débourbeur par un modèle plus grand a été réalisé en 2021 (investissement Veolia)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Ecquedecques		- Mise en place d'une mesure de débit des eaux épurées, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 (en cours 2021/2022)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Rebreuve Ranchicourt	<ul style="list-style-type: none"> - Charges et débits faibles en entrée de station, ce qui engendre des dépassements sur les normes de rejet en nitrate et phosphore (non conformité en 2021) - Traitement des boues non réceptionné (taux de boues insuffisant pour la mise en route) - Problématique d'accès au compteur d'eau potable non sécurisé 	- Des travaux de raccordements supplémentaires ont été réalisés en 2021

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Diéval	<ul style="list-style-type: none"> - Obstructions fréquentes des tuyauteries de liaison entre les différents bassins (dues aux feuilles et branches), pouvant occasionner des problèmes sur mesures de débit lors des journées en autosurveillance (un élagage massif serait à prévoir) - Mise en place de la quantification des volumes déversés en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 - Développement d'algues et de lentilles dans le dernier bassin, pouvant occasionner des dépassement sur les MES en sortie de lagune 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème d'étanchéité des bassins vers le fossé attenant (action en cours par la CABBALR) - Curage du bassin n°1 de la lagune à prévoir (action Veolia / en attente levée restrictions liés à la pandémie COVID-19)

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Estrée Cauchy	<ul style="list-style-type: none"> - Déversements importants par temps de pluie - Mise en place de la quantification des volumes déversés en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 	

Unité Technique	Insuffisances / Proposition	En cours de réalisation ou réalisées
Bajus	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée importante d'eaux claires sur la lagune à certaines périodes de l'année, engendrant un fonctionnement permanent du poste de relèvement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la quantification des déversements en tête de lagune, afin de respecter l'arrêté du 21/07/2015 (en cours 2022)

Postes de relèvement/refoulement :

Unité Technique	Insuffisances / Proposition
Bruay la Buisnière	<ul style="list-style-type: none"> - PR Jupiter : poste souvent sale (nature des effluents) - PR Jarzembowski : clôture et portail à changer - PR Houdain Gare : portail à renouveler - PR Lamendin : portail à renouveler - PR Barlin Rabat : Renouvellement du portail et rechargement de l'accès pour manutention au droit de la bêche - PR Aubépines Ruitz : PR sensible à la présence de lingettes, informations auprès des riverains effectuées, moins de problèmes depuis la sensibilisation

	<ul style="list-style-type: none"> - PR Blum : renouvellement du portail et de la clôture à prévoir en urgence. Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs, refait début 2021. - PR Duranel : clôture à renouveler. - PR Haillicourt Fauvettes : mise en charge du réseau amont lorsque le PR est très sollicité. Le trop plein du PR étant plus haut que le point bas du réseau. - PR Divion Lebacq : clôture à renouveler, et accès au droit du PR à mettre en œuvre (création d'une rampe assez urgent) - PR Haillicourt Koenig : Abord du site miné par les trous creusés par les rongeurs - PR Gosnay Fouquereuil : accès compliqué suite à la mise en place de poteaux pour limiter le stationnement - PR Bruay Porte Nord Cora : accès au PR limité suite à la création de la voie bus - PR Ruitz CMR : bâtiment en mauvais état (fissures apparentes) - PR Divion Clarence : constat régulier de présence de matières de vidange
Lapugnoy	<ul style="list-style-type: none"> - PR Cauchy Brunehaut : renouvellement du portail et de la clôture réalisés en 2021 (action CABBALR) - PR Burbure rue du Bois : accès difficile, aménager un accès au droit du PR - PR Burbure Poulains : espaces verts mitoyens gênants pour l'accès au site - PR Calonne Chemin Noir : accès réglementé par la Mairie (problématique intervention hors heures ouvrées). Clôture et portail à renouveler - PR Camblain Eglise : Clôture et portail à renouveler - PR Auchel Staelen : Clôture et portail à renouveler. Peinture du bâtiment à envisager. - PR Marles République : Clôture et portail à renouveler
Isbergues	<ul style="list-style-type: none"> - PR Zola 2, Piscine, Mille 1, Ecole : trappes lourdes et difficiles à manipuler. Un renouvellement de celles-ci est à entreprendre. - PR secteur Laffargue : mise en charge systématique des PR lorsque le refoulement vers la Step est dirigé vers le réseau de transfert Zola 2/Rampe du Pont. En temps normal, les effluents transitent par le centre-ville. - PR Zola 1 : renouvellement à prévoir du jeu de vannes permettant l'envoi des effluents directement vers le PR Zola 2, de plus elle sont enterrées, ce qui peut poser problème en cas de blocage (idéalement une chambre à vannes) - PR Berguette Ecole : aménager un pied de potence sur site. Dalle réhaussée gênant l'approche d'un véhicule pour remonter les pompes en cas de problème - PR Molinghem Obloie : clôture à renouveler - PR Isbergues Rollister : aménagement des espaces verts à revoir, et curage du fossé d'amenée à faire - PR Lambres Witternesse : présence de piquets en bois gênant l'accès au site - PR Isbergues Roupie 2 : présence de blocs de pierre interdisant l'accès au site
Quernes	<ul style="list-style-type: none"> - Malgré la modernité du réseau, des apports d'eaux claires parasites ont été constatées (temps de fonctionnement plus importants par temps de pluie) - Présence d'H₂S sur la STEP en provenance du réseau (longues conduites de refoulement)
Blessy	<ul style="list-style-type: none"> - Les PR de la communes sont sensibles à l'apport d'eaux claires parasites (en dépit de l'obturation d'un TP au PR Blessel et au renouvellement du clapet du PR rue d'Ham).
Lillers	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de refoulement ramifié du secteur Hameau de Cantraine reste sensible aux mises en charges (pluies, nappes hautes) même si des améliorations ont été constatées ces derniers temps (lorsque nappe basse). - Apport massif d'eaux claires parasites sur quelques secteurs du centre-ville (PR rue de St Venant) et sur le PR Rue de la Haie

	- PR Busnettes : trappes lourdes difficiles à manipuler
Diéval	- PR place de l'Europe : apport important d'eaux claires en cas de pluie

Réseaux d'Assainissement :

Unité technique	Propositions / Suivi des Projets
TOUTES	<p>ARTOISLINK</p> <p>Le nouvel outil de gestion/suivi des demandes en ligne est en construction a été présenté début 2021 à la CABBALR. Celui-ci permet de suivre en direct le statut de la demande qui sera classée de manière à être directement adressée au service compétent au sein de Veolia.</p> <p>CORROTRACK</p> <p>Un diagnostic des zones sensibles à l'H2S a été réalisé dans le cadre de la campagne CORROTRACK menée en 2019. Les rapports ont été communiqués et</p>

commentés à l'occasion du séminaire Veolia-CABBALR de fin 2019.

Un planning prévisionnel d'instrumentation des secteurs sensibles identifiés a été communiqué pour 2020. Les sites retenus seront équipés temporairement de sondes mobiles afin d'affiner les données obtenues à partir des coupons Corrotrack.

HYDROMASTER

Au cours de l'année 2019, et conformément à ses engagements contractuels, VEOLIA a également développé un outil de prévision météorologique baptisé Hydro Master©, en partenariat avec la CABBALR.

DIAGNOSTIC PERMANENT (pour les UT > 10.000 EH)

Concernant les diagnostics permanents réalisés sur les UT de Bruay, Lapugnoy, Isbergues et Lillers, une présentation des résultats préliminaires a été réalisée fin 2019. Des propositions d'aménagement d'instrumentation de points supplémentaires ont été faites à la CABBALR, en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia.

Une présentation du Diag Perm mis à jour pour les 4 UT a été faite courant 2021. Les aménagements d'instrumentation supplémentaires ont été proposés de nouveau à cette occasion.

GEOREFERENCEMENT

L'étude de Géoréférencement des réseaux EU & EP de la CABBALR a été présentée en 2021.

Celle-ci a pour objectif de définir les moyens et coûts associés pour la mise en œuvre du programme de géoréférencement des réseaux de la CABBALR, en phase avec les dernières évolutions réglementaires. Cette étude est également menée en lien avec la Direction Technique & Innovation Veolia

SONDES DE NIVEAU

L'installation de 10 sondes de niveau en réseau a été effectué durant le 1^{er} semestre de 2021.

Celles-ci sont implantées sur des points sensibles identifiés sur les réseaux, et validés par la CABBALR. La mise en place de la télégestion permettra une meilleure réactivité en cas de problème (ex : obstructions, montées en charge...) ainsi qu'un meilleur suivi des réseaux sur les secteurs concernés.

UNIS-CITE

Un partenariat est lancé entre Veolia, CABBALR et Unis-Cité.

Des jeunes en Service Civique, suite à une journée de formation au sein de Veolia mènent diverses actions de sensibilisation sur des publics ciblés : écoles, collèges, secteurs concernés par des problématiques de rejets lingettes et/ou graisses.

Au programme : les bons gestes pour l'environnement, le grand cycle de l'eau, l'économie d'eau au quotidien, la gestion des déchets, le fonctionnement de l'assainissement, les gestes « à faire »/ »à ne pas faire »

Bruay la Buisnière	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de l'étude diagnostique des réseaux par la Collectivité : <ul style="list-style-type: none"> o ITV des zones à fort apport d'ECP (Bruay, Divion, Houdain) o Réalisation de tests à la fumée sur les secteurs concernés en 2020 o Cibler les actions d'ITV et de contrôles des raccordements. o Suivre l'évolution des débits et les effets des travaux. o Phase 4 terminée
Lapugnoy	<ul style="list-style-type: none"> - Etude diagnostique des réseaux par la CABBALR (Phase 5) présentée. <ul style="list-style-type: none"> o Modélisation de réseau réalisé par Verdi (logiciel Mike Urban) <ul style="list-style-type: none"> o Estimation de 26 ha de surface active o Projection du modèle sur pluie vicennale – Débordements o Diagnostic conformité par rapport à l'arrêté du 21/07/2020 o Déconnexion de surface active à prévoir o Enquêtes de branchement et tests à la fumée à mener sur secteurs définis <ul style="list-style-type: none"> o Suppression de TP selon liste en cours (tests obturation préalable) o Programme de travaux présentés + points vigilance

Par ailleurs, le délégataire a recensé les points noirs des réseaux de collecte sur lesquels des travaux apparaissent nécessaires de façon à limiter les rejets d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel.

Les tableaux suivants décrivent commune par commune :

- Le constat et la cause du point noir/point sensible : réseaux défectueux, insuffisances hydrauliques, eaux claires parasites, difficulté d'accès, problèmes de corrosion, etc.
- Les actions menées sur ces points en 2021 et antérieurement
- Les actions à entreprendre pour améliorer le réseau et son fonctionnement

Les tableaux ci-dessous présentent le suivi des travaux d'extension, renouvellement/réhabilitation ou amélioration des réseaux Eaux usées – Eaux pluviales :

Tableau 1 : Travaux terminés en 2019
(pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
BUSNES	Béquinage Rue des Planchettes	81	86,5	8	8	Micro-Station	Extension	Travaux terminés en 2019
ISBERGUES	Rue Anatole France	430		31			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
ISBERGUES	Rue de Guarbecque	280		25			Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
LESPESES	Rue du Mont	70			2		Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MARLES LES MINES	Place Carette / Rue de l'Eglise	50		5		PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Brossolette					PR	Extension	Travaux terminés en 2019
BRUAY	Rue Hermant					Vanne motorisée	Extension	Travaux terminés en 2019
DIEVAL	Chemin de la laque	28					Rehab ou Renou	Travaux terminés en 2019
MAISNIL/BARLIN	Rue de Belfort	205		11		PR	Extension	Travaux terminés en 2019

Tableau 2 : Travaux terminés en 2020 (pour mémoire)

COMMUNE	Rues	Linéair eEU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
AUCHEL/BURBURE	Rue du 11 Novembre, de <u>Turkève</u> , chemin d'Auchel	975		45			Rehab ou <u>Renou</u>	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue <u>Ocre</u>	73		3			Extension	Réceptionné en 2020
CALONNE RICOUART	Rue de <u>Béthune</u>	105		5			Extension	Réceptionné en 2020
ST FLORIS / ST VENANT	Rue St Venant/Rue de St Floris	195 2		104		3 PR	Extension	Réceptionné en 2020
HESDIGNEUL	Rue du Bois	322		40			Extension	Réceptionné en 2020
HOUCHIN	Rue du Bois	486		37		PR (Aero <u>Ejecteur</u>)	Extension	Réceptionné en 2020
CAMBLAIN CHATELAIN	Rue de Bourgogne		130		5		Rehab ou <u>Renou</u>	Réceptionné en 2020
HOUDAIN	Rue des Tourbières Victor Hugo	66		8			Rehab ou <u>Renou</u>	Réceptionné en 2020
OURTON	Rue de la Marne	75		8			Extension	Réceptionné en 2020
BURBURE	Rue de <u>Rieux</u>		61		21		<u>Amélioration</u>	Réserve (tronçon en charge)

Tableau 3 : Travaux réceptionnés en 2021

COMMUNE	Rues	<u>Linéaire EU</u>	<u>Linéaire EP</u>	BB EU	BB EP	<u>Autres ouvrages</u>	Type Travaux	<u>PV Réception</u>
DIEVAL	Chemin de la Lagune	28					<u>Réhab Uni</u>	07/05/2021
DIVION	Rue Marcel <u>Seillier</u>	330		36		Extension du refoulement 110ml	<u>Réhab/Renou EU</u>	23/06/2021
REBREUVE- RANCHICOURT	Rues de Béthune, de l'Eglise et Place	470		36		3 PR	Extension EU	29/04/2021
MARLES-LES- MINES	Rue Turenne Beaussart	110		6		1 PR	Extension EU	18/05/2021

Tableau 4 : Travaux en cours/à réceptionner ou prévus pour 2022

COMMUNE	Rues	Linéaire EU	Linéaire EP	BB EU	BB EP	Autres ouvrages	Type Travaux	Fin des travaux
ESTREE-BLANCHE	Rues du <u>Transaal</u> , de <u>Longhem</u> , Chaussée <u>Brunehaut</u>	169		37		1 PR <u>Transvaal</u> 2 PR <u>Longhem</u>	Extension EU	2022
SAINT-VENANT	Rue d'Aires et de <u>Hurtevent</u>	1653		110		4 PR Rue d'Aire 1 PR Rue de <u>Hurtevent</u>	Extension EU	2022
HESDIGNEUL	Rue de <u>l'Aviation</u>	271		31		1 PR	Extension EU	2022
ISBERGUES	Rue du <u>Docteur Baillet</u>	565		60		1 PR Rue <u>Duponchel</u>	<u>Réhab</u> EU + <u>Réhab</u> EP	2022
HOUDAIN	Rue des <u>Tourbières</u> et de la <u>Gare</u>						<u>Réhab</u> EU	2022
BURBURE	Place de <u>Rietz</u> , Rue d' <u>Allouagne</u> , Chemin des <u>Nations</u>	495	231	46		1 PR Chemin des <u>Nation</u>	Extension EU + <u>Réhab</u> /Renou EP	2022
DIVION	Rue <u>Langevin</u>		310		47		<u>Réhab</u> /Renou EP	2022
REBREUVE-RANCHICOURT	Rue de <u>Baraffles</u> , Rue d' <u>Ohlain</u> et Rue de <u>Béthune</u>	729		36			Extension EU	2022

Commune d'Ames : RAS

Commune d'Amette : RAS

COMMUNE D'AUCHEL				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
TROP-PLEIN	Rue Evrard/Cordier	Lame déversante DO trop haute	Etude diagnostique du réseau par la CABBALR	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue LEON BLUM Angle RAOUL BRIQUET	Montées en charge par temps de pluie	Travaux sur réseau EP fin 2018 (Mairie)	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (point sensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau)	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Elagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles) Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril)	Réaménagement complet de cette zone en cours depuis septembre 2021 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Mise à niveau de certains regards du terril structurellement non accessibles au niveau de la butte du terril OBJECTIF => Réseau à rendre accessible sur tout le linéaire en lien avec les travaux de réaménagement

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Angle Rues BRIQUET / BRASSENS	Casse importante du réseau amiante ciment (corrosion H2S très importante) => réparation ponctuelle	Réparation ponctuelle réalisée en été 2020	Etude pour Renouvellement urgent du réseau AC en cours (Rue Brassens et aval) Prise en compte CABBALR doit être renouvelé prochainement Rappel : Travaux urgents
RESEAU EAUX USEES	Rue de la FLAQUE	Réseau en charge par fortes pluies	Contrôles à la fumée et diagnostics intérieurs des raccords + Curage préventif sur le secteur	Surveillance + Curage préventif (ex : rues Allendé, Néruda)
BRANCHEMENT EAUX USEES	97 Rue BASLY	Bouchures récurrentes	Travaux ponctuels réalisés en 2020, branchement non repris entièrement	Le problème de pente s'est amélioré mais pas entièrement réglé par les travaux 2020
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue BASLY	Mauvais état du réseau EP	Travaux ponctuels sur voûte + vérification de l'encrassement suite demande CABBALR Rapport HydroZoom transmis en 2019	ITV conseillée, à venir par CABBALR Regard d'accès à créer
RESEAU EAUX USEES	Rue URIANE SORRIAUX	Bouchures récurrentes	Curage préventif	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	Rue d'Orléans	Débordements du réseau EU lors de fortes pluies	Curages et ITV réalisés Mises à niveau des regards EU	Test à la fumée Option de remplacement de 720 ml de réseau non retenue par CABBALR

RESEAU EAUX USEES	Rue Jean Jaurès	Débordements récurrents	ITV ponctuelle + intégration aux points noirs à curer en préventif Enquêtes sur présence de graisse dans les commerces	Diagnostics AND selon décision CABBALR suite aux contrôles BB effectués et transmis
-------------------	-----------------	-------------------------	---	---

Commune d'Auchy au Bois : RAS

<u>COMMUNE DE BLESSY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	Rue des Près	Infiltrations d'eaux claires parasites	Curage et ITV réalisée Réhabilitation du réseau réalisée par la CCAF en février 2015. Branchements et boîtes : réhabilitation au 1 ^{er} semestre 2016	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue d'Aire Rues de Blessel, de Marthes, du Château, de Monbus	Infiltrations d'eaux claires parasites dans les boîtes de branchement + problème TP en charge fossé	Vérification visuelle des boîtes de branchement et regards : boîtes non étanches à proximité du fossé Curage et ITV début 2019 Étanchéité des boîtes de branchements à prévoir. Rendez-vous Commune CABBALR VEOLIA en Avril 2019 Travaux SADE 2020 : reprise de 64 BB	Surveillance

RESEAU SEPARATIF	Rue d'Ham	Montée en charge du réseau Problématique au niveau du trop plein de poste (fossé en charge)	Diagnostic de la situation Réhabilitation sur réseaux & BB amont	Action sur TP Poste
RESEAU EAUX PLUVIALES	Carrefour angle rue d'Estrée-Blanche Rue de Witternesse Grand Rue	Débordement des EP lors de fortes précipitations	Curage et Hydrozoom	Curage du fossé qui est l'exutoire de ce réseau

COMMUNE DE BOURECQ : RAS

<u>COMMUNE DE BURBURE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue du Cavin	Débordement du réseau EP, en lien avec fossé Rimbert	Enquête Veolia + CR transmis Etude BE CABBALR partagée	Enquête terrain Veolia par temps de fortes pluies
RESEAU EAUX PLUVIALES	120 Rue de Rieux	Débordement du nouveau réseau EP	Curage	BE CABBALR étudie une solution

<u>COMMUNE DE BUSNES</u>

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	Rue de LILLERS RD 916	Pollution face entreprise PIREP	Transmission du rapport AND avec Mise en demeure pour mise en conformité des rejets Nouvelle intervention pour désobstruction (présence de résidus chimiques agglomérés)	Surveillance Relance à effectuer suite à la transmission du rapport AND (délai de mise en conformité échu)

COMMUNE DE CALONNE RICOUART

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEE	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	RUE DE LA MARNE	Bouchures récurrentes	Renouvellement d'un tronçon complet Curage préventif	Curage préventif
RESEAU SEPARATIF	BD DE LA PAIX ANGLE RUE DE BELFORT	Point sensible (racines), obstructions récurrentes	Réhabilitation d'un regard Surveillance et curage préventif	Surveillance et curage préventif Investigation supplémentaire sur la zone des bouchures
RESEAU SEPARATIF	Rue MANCEY	Obstructions récurrentes	Surveillance et curage préventif Travaux (casses, cunettes...)	Surveillance et curage préventif ITV complète de la rue conseillée

RESEAU SEPARATIF	CENTRE EQUESTRE ET RUE LATÉRALE	Point sensible (racines), obstructions récurrentes, problématique d'accès	Curage préventif pour la partie accessible	Partie du réseau à rendre accessible
RESEAU SEPARATIF	ANGLE RUE D'HESDIN ET RUE DE L'ECRIVAIN	Tronçon en très mauvais état	ITV du tronçon le 14/11/2018	Demande à la CABBALR reprise du tronçon
RESEAU SEPARATIF	20 RUE ROSENBERG, RUE DU CARREAU, LATÉRALE	Bouchures récurrentes avec débordement sur terrain privé	Aménagement cunette, ITV 2012-2014, remise à niveau de fonte	Curage préventif Rapport de situation en cours Prévention rejet lingettes en amont (Cité du 6)

COMMUNE DE CAMBLAIN CHATELAIN : RAS

<u>COMMUNE DE CAUCHY A LA TOUR</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	ANGLE CHAUSSEE BRUNHAUT ET RUE NATIONALE	Réseau en mauvais état	Travaux de réparation ponctuels	ITV conseillée
RESEAU EAUX USEES	Rue de LILLERS	Problème d'accessibilité suite bouchures réseau	Mise à jour de la cartographie + surveillance	Tronçons à rendre accessibles (Chemin à rendre carrossable)

RESEAU EAUX USEES	Face au 30 Rue d'Auchel	Obstructions récurrentes d'un tronçon	Constat initial	ITV à programmer
-------------------	-------------------------	---------------------------------------	-----------------	------------------

COMMUNE D'ECQUEDECQUES : RAS

<u>COMMUNE D'ESTREE BLANCHE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Diverses rues départementales (Eglise, Fléchinelle, Brunehaut)	Affaisements et/ou fontes en mauvaises état sur réseau récent Réclamations récurrentes de la commune	Remplacements ponctuels Réunion sur place avec CABBALR	Surveillance

COMMUNE DE FERFAY				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	Secteur Rue des LILAS	MAUVAISES ODEURS	POSE TRAITEMENT H2S SUR PR RUE DU 19 MARS 62	Surveillance du bon fonctionnement

COMMUNE DE GONNEHEM				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	392 Rue de Belle Rive	Débordement du réseau lors de fortes pluies	Curage et Hydrozoom	Rendre accessible le réseau qui passe en pâture. Réseau posé à proximité d'arbres (racines)
RESEAU EAUX PLUVIALES	463 Rue du Cauroy	Mise en charge du branchement privé	Curage préventif réseau	Le propriétaire est raccordé sous le départ du réseau (partie privée du raccordement)

COMMUNE DE GUARBECCQUE				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	Rue Pasteur et rue de St Venant	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé (partiellement).		Curage et ITV proposés à la Collectivité.
RESEAU SEPARATIF	Rue Leclerc et St Milfort	Corrosion par l'H2S. Réseau dégradé (partiellement).		Curage et ITV proposés à la Collectivité Deviend urgent car interventions récurrentes
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue du Mal Foch Face à l'entreprise Métalux	Débordement lors de fortes pluies	Curage réseau	Exutoire plus haut Curage fossé nécessaire

RESEAU EAUX USEES	Cité Rues des Sablons, de l'Espoir, des Fleurs, 11 Nov	Mouvement de terrain Affaissements multiples Réseau travaillant en charge	4 réparations ponctuelles en 2021	ITV complète du secteur à prévoir
-------------------	--	---	-----------------------------------	-----------------------------------

COMMUNE DE HAM EN ARTOIS : RAS

COMMUNE D'ISBERGUES				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	17 rue P. Loti	Maison en contre bas : réseau peu profond	Curage préventif Travaux modification du Branchement effectué	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue Léon Blum	Infiltration d'ECP	Réseau vétuste. Manque de pente. Plusieurs réparations ponctuelles réalisées	ITV complète de la rue conseillée
RESEAU SEPARATIF	Secteur Pont Bleu	Présence d'ECP (retour du milieu naturel superficiel vers réseau par moments)	Inspection visuelle des regards et boîtes	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	CD 186	Présence d'ECP (notamment remontées de nappe)	Inspection visuelle des regards et des boites	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue Salengro	Réseau EU en charge lors de fortes pluies (retour du milieu hydraulique superficiel vers réseau par moments)	Enquête/constat	Tests à la fumée à prévoir
RESEAU SEPARATIF	Rue Basse	Toutes les fontes sous enrobés	Sélectionner plusieurs fontes pour détalonnage	Mise à niveau complémentaire de fontes selon besoins

RESEAU SEPARATIF	Secteur de l'Obloie (MOLINGHEM)	Présence d'ECP dans le réseau EU (en charge lors de fortes pluies)	Constat / Surveillance	Tests à la fumée à prévoir
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Basly	Ouvrage non siphonné		Mis en place de filtres adopta Réceptionné par CABBALR en Décembre 2021 puis en Février 2022 Veolia

COMMUNE DE LAMBRES LES AIRES: RAS

<u>COMMUNE DE LAPUGNOY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
TROP-PLEIN RESEAU	Rue Gambetta (face N°297)	Risque de débordements NB : DO très haut -> rarement en fonctionnement	Surveillance	Surveillance

COMMUNE DE LESPESES: RAS

COMMUNE DE LIERES: RAS

<u>COMMUNE DE LIETTRES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR

RESEAU EAUX USEES	RUE D'AIRE RD186 E2	FONTES SURBAISSEES SUITE POSE NOUVEAU TAPIS D'ENROBE PAR LE DEPARTEMENT	RAPPORT TRANSMIS A LA COLLECTIVITE + changement d'une fonte	PROBLEMATIQUE DES RD Sujet en discussion avec la Collectivité
<u>COMMUNE DE LIGNY LES AIRES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE DU TRANSVAAL	Débordement en voirie	Rapport HydroZoom + Travaux Mairie et Veolia	Exutoire fossé non accessible et quasiment remblayé => travaux de reprofilage nécessaire

<u>COMMUNE DE LILLERS</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	HAMEAU DE CANTRAINNE	Eaux claires parasites POSTES DE REFOULEMENT RESENT EN CHARGE par temps de pluie	TRAVAUX PONCTUELS 2015/2016 SUR UNE DIZAINNE DE BOITES EU	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	SUCRERIE DE LILLERS CHEMIN DES ALOUETTES	ACCES RESEAU DIFFICILE	CURAGE PREVENTIF ANNUEL	CONTACT AVEC SUCRERIE POUR CURAGE ANNUEL
RESEAU EAUX USEES	BOULEVARD DE PARIS (DU CHATEAU D'EAU A LA RUE DE LA PLAINE)	ACCES RESEAU DIFFICILE		+/- 320ml DE RESEAU A RENDRE ACCESSIBLE ACCES

				CARROSSABLE
RESEAU EAUX USEES	RUE DE BUSNETTES	FONTES RECOUVERTES SUITE TAPIS ENROBE DEPARTEMENT	RDV AVEC DEPARTEMENT ET COMMUNE	PROBLEMATIQUE Sujet toujours en discussion avec la Collectivité
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	RUE DE FERFAY HURIONVILLE	La partie EU du réseau est repiquée vers le réseau pluvial (rejet final au fossé noir)		Mise en place d'un traitement de la partie EU

COMMUNE DE LINGHEM: RAS

<u>COMMUNE DE MARLES LES MINES</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES 2019	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RUE PASTEUR et JEAN JAURES (1500ml)	Point situé en contrebas : débordements suite aux eaux claires parasites	Etude diagnostique du réseau	Curage préventif Rue Pasteur prévue en 2022
RESEAU SEPARATIF	Rue des Erables Rue du Sirocco	Réseau EU inaccessible	Constat	Rendre accessible ces réseaux
RESEAU EAUX PLUVIALES	Rue Paul Vaillant Couturier	Effondrements multiples	Hydrozoom Rapport à la CABBALR	ITV complète à prévoir avant renouvellement / réhabilitation

RESEAU EAUX USEES	Continuité de la rue de Béthune entre les 2 terrils	Problématique d'accès au réseau (point sensible) Bouchures très récurrentes en 2019, présence importante de lingettes + cailloux (côté Vallée Carreau)	ITV globale sur tout le linéaire nécessitant la mise en place d'un pompage de dérivation Géodétection des regards au niveau du terril (uniquement ceux accessibles) Elagage et pérennisation des accès au réseau (côté Marles) Pose de 2 sondes de niveau en réseau (amont et aval du terril)	Réaménagement complet de cette zone en cours depuis septembre 2021 – Projet suivi en lien avec les Services de la CABBALR Mise à niveau de certains regards du terril structurellement non accessibles au niveau de la butte du terril OBJECTIF => Réseau à rendre accessible sur tout le linéaire en lien avec les travaux de réaménagement
----------------------	--	---	--	--

COMMUNE DE MAZINGHEM: RAS

COMMUNE DE MONT BERNANCHON: RAS

COMMUNE DE NORRENT FONTES: RAS

COMMUNE DE QUERNES : RAS

COMMUNE DE RELY: RAS

COMMUNE DE ROBECQ : Lotissement Impasse des Ormes => repris en DSP suite accord CABBALR Veolia

COMMUNE DE ROMBLY: RAS

COMMUNE DE SAINT FLORIS: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE SAINT HILAIRE COTTES: RAS

COMMUNE DE SAINT VENANT: LES EXUTOIRES PRINCIPAUX DES RESEAUX EP RESTENT EN CHARGE (fossé/rivière etc)

COMMUNE DE WESTREHEM: RAS

<u>COMMUNE DE WITTERNESSE</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX USEES	PLUSIEURS RUES	Présence importantes d'ECP lors de fortes pluies	Enquêtes sur le réseau, détection de branchements (souvent constructions neuves) non étanches avec infiltrations parfois très importantes (ex : 11bis Grand Rue)	ITV complète à prévoir + tests à la fumée Vigilance renforcée à avoir sur la réalisation des branchements neufs sur ce secteur

RESEAU EAUX PLUVIALES	Grand Rue	Montées en charge du réseau EP avec débordements liée à la montée du niveau de la Lacquette (Grand	Réunion sur place avec principaux concernés (Mairie, Symsagel, CABBALR)	Etude sur les vannes automatiques d'isolement Rivière/Réseau EP + Etude en cours sur bassin tampon au niveau du parking Grand Rue
--------------------------	-----------	---	--	--

COMMUNE DE BAJUS

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU UNITAIRE	GRAND RUE	Arrivée d'eaux claires parasites en provenance du fossé	Rapport transmis à la Collectivité Création d'un piège à cailloux effectué par la Commune	Déconnexion du fossé du réseau unitaire vers le réseau EP

COMMUNE DE BARLIN

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RUE DE LA GARE	Accès difficile et réseau HS	Refoulement posé en 2013 par la CABBALR. L'ancien ? réseau (toujours en mauvais état) sert actuellement de secours quand le PR Gare est niveau Haut : réseau en charge lors de fortes pluies lorsque le PR Gare est en niveau haut	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue de FRESNICOURT	ECP, mauvais raccordements Flache à proximité du Rond Point	Curage et ITV réalisé en nov 2014 sur une partie du réseau Réseau en très mauvais état Travaux ponctuels Veolia en 2021	ITV complète à effectuer Surveillance + Curage Préventif
RESEAU EAUX USEES	RUE LEGRAND	Regard à fond plat	Curage préventif	Surveillance
RESEAU EAUX USEES	118 Rue D'HERSIN	Débordement réseau EU lors de fortes pluies, présence d'enrobés dans le réseau. Nœud hydraulique avec Rue	Curage réseau pour retirer l'enrobé Intégration à la liste des points noirs ncurage	Surveillance + Curage

		Capiaux		
RESEAU EAUX USEES	Rue des CHARMILLES	Bouchures récurrentes + problème d'odeurs (présence de lingettes) Présence d'eaux usées dans le fossé (exutoire parcelle agricole)	Désobstructions + curage préventif complet. Courrier CABBALR envoyé pour rejet non conforme Diagnostic AND effectué en 2021 Rapport + ITV transmis CABBALR	Mise en conformité du domaine privé à effectuer suite transmission du rapport AND non conforme (EU dans EP détecté)
RESEAU EAUX USEES	Angle Rue Ferrer / Rue Capiaux	Débordement réseau par temps de pluie. Mauvais raccords Cité du 5	Surveillance	Tests à la fumée

COMMUNE DE BEUGIN: RAS

COMMUNE DE BRUAY				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RUE CARON	Eaux claires parasites Problèmes hydrauliques	Surveillance	Suite Etude Diag / Modélisation UT Bruay, projet de travaux (redimensionnement)
RESEAU SEPARATIF	CITE NAVARRE (rue De Gaulle, rue Lebas, Rue Moquet)	Eaux claires parasites Réseau ovalisé, problème de flaches, fonds plats, diamètre 150	Curage préventif (point noir)	Curage préventif
RESEAU SEPARATIF	RUE D'AMONT / Place Marmottan	Débordements fréquents en cas de pluie	Surveillance Moins de débordement depuis le curage en 2020 de la rue Dourlens	Surveillance
RESEAU SEPARATIF H2S	RUE DE VERDUN	Présence de corrosion + débordements récurrents	Curage complet 2020 Moins de débordement depuis le curage en 2021 de la rue Verdun	Réhabilitation du réseau à prévoir prioritairement au niveau du carrefour Rue de Verdun, Avenue de la Libération, Rue Wallard Rappel Urgent

COMMUNE DE BRUAY				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	PORTE NORD VERS RUE BROSSOLETTE	Obstructions récurrentes + Réseau en partie inaccessible	Contrôle préventif	Surveillance Accès au réseau +/- 350ml non accessible dans les bois
RESEAU SEPARATIF	RUE DE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses...) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes Boulonnées Pose d'une sonde de niveau en réseau.	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable
RESEAU SEPARATIF	RUE DU DR DOURLENS	Eaux claires parasites Débordements constatés par temps de pluie en au niveau du refoulement du PR Lamendin	Curage complet Veolia avec by-pass + ITV CABBALR en juin 2020 Fraisage racines + réhabilitations ponctuelles (Veolia)	Réhabilitation globale à prévoir
RESEAU SEPARATIF	RUE DES AVIATEURS	Bouchures récurrentes réseau Non étanche – Eau en cave	Travaux sur cunettes dans regards + Curage Préventif	ITV à prévoir
RESEAU SEPARATIF	RUE JULES GUESDE	Bouchures récurrentes	Curage préventif + Contrôles du TP Pose sonde de niveau en réseau	Surveillance – ITV à prévoir ITV CABBALR prévue en 2022

RESEAU SEPARATIF	RUE DU RHIN / RUE DE LA LIBERATION	Problèmes d'accès au réseau (terrain privé + passant sous l'hôtel Le Cottage) + Eau en cave au niveau de l'EHPAD en cas de bouchure	Désobstructions + Cunettes dans regards au niveau de l'EHPAD	Rationalisation des accès au réseau
---------------------	--	---	--	--

COMMUNE DE CAUCOURT: RAS

<u>COMMUNE DE DIEVAL</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EAUX PLUVIALES	RUE ROBERT BAILLY	RESEAU EP HS	Curage + Investigation du réseau EP	Rapport transmis à CABBALR

COMMUNE DE DIVION

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RUE LAMENDIN	Absence de pente, présence d'eaux claires parasites	ITV par la CABBALR en 2016	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	RUE DES FRERES CARON	Débordements par temps de pluie Eaux claires parasites en provenance d'Houdain et de la rue Lamendin	Travaux d'étanchéification du réseau rue de la Gare à Houdain fait en 2013 + ITV rue de la Gare à Houdain Réhabilitation complète Rue de la Gare Houdain en 2021	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	RUE PASTEUR	Contrepente et réseau en mauvais état	ITV effectuée en 2016 : ECP	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	Place SALENGRO (Chaussée Brunehaut / RD341)	Absence de pente	Curage et ITV en 2016	Surveillance A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR
RESEAU SEPARATIF	Res LECLERCQ	Absence de pente	Surveillance + travaux sur regard	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Rue Lamendin vers rue Jaremboswki	Accès difficile (passe sous un pont + terrain privé)	Contrôle préventif	Surveillance

RESEAU SEPARATIF	Cité du Transval	Accès au réseau impossible +/- 800ml (dans les champs)	Contrôle préventif	Rendre accessible le réseau pour rendre possible son entretien
---------------------	------------------	---	--------------------	--

COMMUNE DE DIVION				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	Rue Marcel Seillier	Bouchures récurrentes Réseau en mauvais état H2S	Travaux de renouvellement CABBALR effectués en 2021	Surveillance

COMMUNE D'ESTREE CAUCHY: RAS

COMMUNE DE FRESNICOURT LE DOLMEN				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU UNITAIRE	RUE ROGER SALENGRO	Fontes inaccessibles sur toute la rue (problématique systématique)	Partage du constat	Rendre les fontes accessibles (Travaux d'ordre systématique)

COMMUNE DE GAUCHIN LE GAL: RAS

<u>COMMUNE DE GOSNAY</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RESEAU « EMMAUS »	Risque d'obstructions	Surveillance et cunette réalisée dans regard début 2019	Surveillance
RESEAU SEPARATIF	Cité des Mines, Rues Dartagnan, 3 Mousquetaires, Fouquereuil	Bouchures récurrentes Accès difficile au réseau qui est à l'intérieur propriété +/-700ml	ITV en 2016	Accès au réseau à rendre possible

<u>COMMUNE D'HAILLICOURT</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	RUE LESAGE	Point de débordement (ECP)	Surveillance	A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR (en cours finition)
RESEAU SEPARATIF	RUE KOENING	Point de débordement par temps de pluie (ECP)	Surveillance	A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR (en cours finition)
RESEAU SEPARATIF	RUE KITA	Obstructions récurrentes (présence de cailloux, lingettes, graisses...) Accès difficile	Contrôle préventif + Désobstructions Installation de fontes boulonnées	Surveillance Accès au réseau +/-200ml Chemin à rendre carrossable

			Pose Sonde de niveau en réseau	
RESEAU EP / EU	RUE KOENING	Présence d'eaux usées dans le fossé	Surveillance	Contrôles chez les particuliers à prévoir par la CABBALR A voir selon conclusions de l'étude diagnostique des réseaux par la CABBALR (en cours finition)

COMMUNE DE HERMIN: RAS

COMMUNE DE HESDIGNEUL LES BETHUNE: RAS

COMMUNE DE HOUCHIN : RAS

COMMUNE D'HOUDAIN

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU SEPARATIF	Square de la clairière / Cité 32	Réseau difficile d'accès (champs)	Surveillance Pose Sonde de niveau en réseau	Accès au réseau à créer (rendre carrossable le chemin) Travaux de construction d'un lotissement lancé pour 2022 => en profiter pour garantir l'accès complet au réseau à la suite des travaux
RESEAU SEPARATIF	RUE DE LA GARE	Forte présence d'eaux claires parasites	Réhabilitation complète du réseau mené en 2021 par la CABBALR	Surveillance
RESEAU EAUX PLUVIALES POLLUTION	EHPAD Le Clos de la Brette	Rejet des Eaux Usées vers la Brette	Rapport transmis à CABBALR	Raccordement des EU vers Rue Henri Durant + Rapport AND Projet de lotissement en 2022 Veolia a de nouveau alerté la CABBALR => Branchement EU à connecter sur l'EU

COMMUNE DE LA COMTE: RAS

<u>COMMUNE DE MAISNIL LES RUITZ</u>				
TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
BASSIN EP	Rue de Ruitz	Bouchure sur conduite de l'exutoire du bassin	Travaux d'aménagement sur conduite (limiteur de débit) avec installation d'une grille	Surveillance Moins d'interventions depuis la pose d'une grille au niveau du rejet bassin

COMMUNE DE OURTON: RAS

COMMUNE DE REBREUVE RANCHICOURT: RAS

COMMUNE DE RUITZ

TYPE	OUVRAGE / RUE	PROBLEMES CONSTATES	ACTIONS REALISEES	ACTIONS A PREVOIR
RESEAU EU	ZI de Ruitz Rue d'Houchin Rue du Chapitre Rue de la Pérelle	Réseau difficile d'accès (champs) +/- 1080ml	Surveillance Réhausse des regards en 2018	Accès au réseau à établir pour rendre possible l'entretien

2. Gestion du Service

2.1 Assainissement non domestique (AND)

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats de concession, réalise annuellement 15 diagnostics AND sur l'ensemble des UT. La liste des Etablissements à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Ils sont répartis de la façon suivante :

- 10 contrôles AND par an sur la Zone Nord-Ouest
- 5 contrôles AND par an sur la Zone Sud-Ouest

En 2021, 13 contrôles AND ont été menés dont 8 sur le Nord-Ouest et 5 sur le Sud-Ouest, les rapports ont été transmis à la CABBALR :

CONTRAT	COMMUNE	NOM DU SITE	ADRESSE	CONFORME	DATE DE CONTRÔLE
NORD-OUEST	LILLERS	CARROSSERIE BOUT	RUE DE L'ARTOIS - ZONE DU SAZIRAL	NON	19/02/2021
SUD-OUEST	BARLIN	EHPAD LES CHARMILLES	23 RUE DES CHARMILLES	NON	04/05/2021
NORD-OUEST	CAUCHY-A-LA-TOUR	SOREP	42 TER ROUTE NATIONALE	INOCCUPE	09/06/2021
NORD-OUEST	AUCHEL	OPMM DE L'ARTOIS	4 TER RUE ARTHUR LAMENDIN	NON	09/06/2021
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	ARTOIS QUALITE PLASTIQUE	RESIDENCE LES HAUTS DE CALONNE	NON	01/09/2021
NORD-OUEST	CAMBLAIN-CHATELAIN	MECANIQUE GENERALE CAMBLINOISE	4 RUE DU 11 NOVEMBRE	OUI	25/06/2021
SUD-OUEST	BARLIN	SIA HABITAT RESIDENCE ERNEST BELMON	RESIDENCE ERNEST BELMON RUE DES CHARMILLES	NON	25/06/2021
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	STPS	PARC ENTREPRISES BRUNEHAUT SOCIETE STPS	OUI	30/06/2021
NORD-OUEST	CALONNE RICOUART	DELANNOY GUILLAUME CELLULE COMMUNALE	PARC ENTREPRISES BRUNEHAUT ANCIENNEMENT DELANNOY	OUI	30/06/2021
NORD-OUEST	LAPUGNOY	FLACONNAGES DE L'ARTOIS	RUE JULES FERRY	NON	30/06/2021
SUD-OUEST	DIVION	CARREFOUR MARKET DIVION	16 RUE PIERRE BACHELET	NON	18/10/2021
SUD-OUEST	HAILLICOURT	CARREFOUR MARKET HAILLICOURT	RUE EMILE ZOLA	NON	11/10/2021
SUD-OUEST	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	RESTAURANT LE MEDITERRANEEN	280 RUE HENRI CADOT	NON	26/11/2021

Bilan

- 9 établissements sont non-conformes et un est « inoccupé ».
- 3 établissements sont conformes

2.2 Assainissement collectif - contrôles boîtes de branchements en domaine public

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux, au titre de ses contrats d'affermage, réalise annuellement 1000 contrôles de boîtes de branchements en domaine public sur l'ensemble des UT. La liste des rues et adresses à contrôler est convenue en amont par les Services de la CABBALR et de Veolia.

Les contrôles sont répartis de la façon suivante :

- 500 contrôles BB par an sur la Zone Nord-Ouest
- 500 contrôles BB par an sur la Zone Sud-Ouest

Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs des contrôles de boîtes de branchement domaine public réalisés en 2021 :

- 1432 BB EU-EP (Programmes par Rues)
- 48 contrôles BB EP dans le cadre des demandes ANC

RECAP TOTAL CONTRÔLE BB 2021 - SO / NO				
RUE	Date et Techniciens	BB EU	BB EP	BBU
Chemin de Ceinture - SAINT VENANT	01/02/2021 HG/DJ	79	8	
Rue Jean Jaurès - FRESNICOURT LE DOLMEN	04/02/2021 HG/DJ			43
Rue de la Colline - MAISNIL LES RUITZ	05/02/2021 HG/DJ	11	2	
Rue de l'Aviation - HESDIGNEUL LES BETHUNE	29/03/2021 HG/RD		26	
Rue de la Cimenterie - CAMBLAIN CHÂTELAIN	17/02/2021 HG/VB	13		
Rue Principales ECQUEDECQUES	30/03/2021 HG/RD	97	22	
Rue de la Chapelle - QUERNES	14/04/2021 HG/VB	29	1	
Rue Arthur Lamendin - DIVION	14/10/2021 HG/QD	91	7	
Rue Danielle Casanova - DIVION	15/09/2021 HG/DJ	15	1	
Rue du Bois du Rietz - CALONNE RICOUART	15/09/2021 HG/DJ	13	1	
Rue Auguste Delattre - CALONNE RICOUART	12/10/2021 HG/QD	80	23	
Rue Francois Cope - BARLIN	07/10/2021 HG/QD	12	8	
Rue Casimir Beugnet - CAMBLAIN CHATELAIN	31/03/2021 HG/RD	118	24	
Rue de l'Alouette - ESTREE CAUCHY	29/03/2021 HG/RD			26
Rue du Vieux Dieu - ESTREE CAUCHY	28/04/2021 HG/FD	9		27
Avenue Foch - HOUDAIN	16/06/2021 HG/RD	30	41	
Rue du Général Castelnau - HOUDAIN	22/06/2021 HG/DJ	41	57	
Place de la Somme - HOUDAIN	09/08/2021 HG/RD	16	12	
Rue Grosetti - HOUDAIN	09/08/2021 HG/RD	7	13	
Rue du Maréchal Joffre - HOUDAIN	14/09/2021 HG/DJ	41	72	
Rue d'Aire - SAINT VENANT	08/11/2021 HG/QD	27	4	
Sentier de Divion - BRUAY LA BUISSIÈRE	05/11/2021 VB/QD	40	2	
Avenue Augustin Flament - BRUAY LA BUISSIÈRE	21/12/2021 HG/RD	38	61	
Rue du Cap Vert - BRUAY LA BUISSIÈRE	24/12/2021 HG/RD	41	76	
Rue de Lespesses - ECQUEDECQUES	21/12/2021 HG/RD	17	7	
Rue de la Liberté - NORRENT FONTES	21/12/2021 HG/RD		3	
		865	471	96
TOTAL		1432		

Bilan des contrôles BB domaine public réalisés en 2021 - demandes de raccordements des eaux traitées des dispositifs ANC

Date de la demande	Contrat	COMMUNES	Adresse du Chantier	N° de Parcelle	Réhab/Neuf	Date de Réponse
07/01/2021	G5801	BOURECQ	chemin vert (rue d'ecquedecques)	AC0287	neuf	21/01/2021
07/01/2021	G5801	LINGHEM	n°59 rue de Lambres	AC0084-AC0085	réhab	03/02/2021
15/01/2021	G5801	GONNEHEM	n°110 rue des fleurs	AH0056-AH0791	réhab	03/02/2021
15/01/2021	G5801	GONNEHEM	n°110 B rue des fleurs	AH0056-AH0791	réhab	03/02/2021
26/01/2021	G5801	RELY	n°3 rue de Nédon	OA0497	neuf	15/02/2021
28/01/2021	G5801	BUSNES	n°300 rue Dellaleau	AB490	neuf	26/02/2021
09/02/2021	G5801	NORRENT FONTES	39 Rte Nationale	B185/186/187	réhab	26/02/2021
24/02/2021	G5801	GONNEHEM	Rue de l'Abbé Delepine	AI43/44/45/46/149	neuf	16/03/2021
26/02/2021	G5801	CALONNE SUR LA LYS	Rue Saint Martin	AE224	neuf	16/03/2021
04/03/2021	G5801	ROBECQ	320 rue de Calonne	AP0316	réhab	26/03/2021
09/03/2021	G5801	MONT BERNANCHON	558 rue de la Place		réhab	15/04/2021
09/03/2021	G5801	WESTREHEM	32 rue d'Hesdin	AB0226	neuf	15/04/2021
19/03/2021	G5801	NORRENT FONTES	Rue du Maresquet	AE144/146/230/232/234	neuf	16/04/2021
26/03/2021	G5801	LILLERS	Rue Saint Luglien	BI444/445	neuf	16/04/2021
29/03/2021	G5801	LILLERS	27 rue Lucien et André Laignel	BI77/78	réhab	16/04/2021
09/04/2021	G5801	NORRENT FONTES	7 rue Pasteur	AD79/80	réhab	16/04/2021
12/04/2021	G5801	SAINT FLORIS	1549 rue de Calonne	AC0047/0048	réhab	29/04/2021
12/04/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	411 rue principale	AB0017	réhab	29/04/2021
06/04/2021	G5801	RELY	Grand rue	A541 Lot	neuf	20/05/2021
12/04/2021	G5801	RELY	Grand rue	A532 p1	neuf	20/05/2021
06/05/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	897 rue des Sables	AD246	réhab	27/05/2021
29/04/2021	G5801	HAM EN ARTOIS	31 rue du Grand Marais	AI60315	réhab	27/05/2021
07/05/2021	G5801	GONNEHEM	730 rue Godefroy Bar	AM291	réhab	01/06/2021
18/05/2021	G5801	BUSNES	Rue Delalleau	AB487	neuf	07/06/2021
07/05/2021	G5901	GAUCHIN LEGAL	811 chaussée Brunehaut	AA007-008-049	réhab	10/06/2021
21/05/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	rue d'Auchy au bois	AE143-240-241-239P5	neuf	10/06/2021
16/06/2021	G5901	HESDIGNEUL	lot 4 allée champêtre	ZB200	neuf	02/07/2021
15/06/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	rue d'Hesdin	AH242-240-238	neuf	16/07/2021
25/06/2021	G5801	RELY	Grand rue	OA0532P2	neuf	16/07/2021
08/07/2021	G5801	WESTREHEM	rue d'Hesdin	OA0141	réhab	16/07/2021
08/07/2021	G5801	WESTREHEM	rue d'Hesdin	OA0136	réhab	16/07/2021
19/07/2021	G5801	GONNEHEM	n°359 rue des prés	AI0021/AI0022/AI0271	réhab	10/08/2021
04/08/2021	G5801	LILLERS	n°15 rue Saint Luglien haneau d'hurionville	BI469/BI471	réhab	19/08/2021
11/08/2021	G5801	LIGNY LES AIRE	rue du moulin	AB86P2	neuf	25/08/2021
13/08/2021	G5801	MONT BERNANCHON	route de Béthune	AD49P1	neuf	25/08/2021
16/08/2021	G5801	NORRENT FONTES	rue Victor Hugo	AD265	neuf	25/08/2021
16/08/2021	G5801	MONT BERNANCHON	rue de la passerelle	BE76	réhab	25/08/2021
24/08/2021	G5801	LIERES	n°4 rue d'aire		réhab	16/09/2021
07/09/2021	G5801	NORRENT FONTES	rue Victor Hugo	AD265P	neuf	27/09/2021

24/09/2021	G5801	BUSNES	361 rue Delalleau	AB173/174/175/176/177	réhab	14/10/2021
24/09/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	rue Louis Roseaux	AE261P1	neuf	14/10/2021
24/09/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	rue Louis Roseaux	AE261P2	neuf	14/10/2021
18/11/2021	G5801	LIGNY LES AIRE	rue du Moulin	AB123	neuf	02/12/2021
23/11/2021	G5801	RELY	rue Eugène Videlenne	A1158 Lot B	neuf	02/12/2021
16/11/2021	G5801	NORRENT FONTES	Allée des Merles	AB319 et 321	neuf	02/12/2021
19/11/2021	G5801	BUSNES	32 rue de la Pierrière	AK139 et 140	réhab	28/12/2021
20/12/2021	G5801	ST HILAIRE COTTES	rue Basse Boulogne	AH0046	neuf	03/01/2022
23/12/2021	G5801	LINGHEM	Rue de Lambres	ZB0021	neuf	19/01/2022

2.3 Activité du service

Unités Techniques	Désobstructions du réseau	Désobstructions de branchement
Lapugnoy	81	124
Lillers	20	93
Ecquedecques	0	0
Quernes	1	2
Isbergues	20	92
Blessy	0	1
Ferfay	0	0
Saint-Venant	2	1
Bruay	132	139
Bajus	0	0
Diéval	1	1
Rebreuve Ranchicourt	0	0
Estree Cauchy	0	1

Autres Zone Nord-Ouest	4	4
Autres Zone Sud-Ouest	0	2
TOTAL	261	460

ANNEXES

Annexes 1 : Les comptes annuels de résultats de l'exploitation de la délégation (CARE) par contrats et détail sur le renouvellement

CARE STEP BETHUNE

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G530A - G530A_STEP BETHUNE

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	1 033 692	884 643	-14,42 %
Exploitation du service	1 033 692	884 643	
CHARGES	1 038 146	951 366	-8,36 %
Personnel	256 138	207 150	
Energie électrique	177 199	142 602	
Produits de traitement	76 460	93 377	
Analyses	16 524	15 122	
Sous-traitance, matières et fournitures	242 163	181 917	
Impôts locaux et taxes	17 952	89 474	
Autres dépenses d'exploitation	70 824	42 096	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	13 201	8 165	
<i>engins et véhicules</i>	25 721	18 391	
<i>informatique</i>	36 509	23 697	
<i>assurances</i>	6 223	5 501	
<i>locaux</i>	24 784	21 011	
<i>autres</i>	- 35 615	- 34 671	
Contribution des services centraux et recherche	52 819	50 909	
Charges relatives aux renouvellements	121 462	121 039	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	121 462	121 039	
Charges relatives aux investissements	6 606	7 683	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	6 606	7 683	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 4 454	- 66 722	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	0	
RESULTAT	- 4 454	- 66 722	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/03/22

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENE

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: G530A - G530A STEP BETHUNE

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	1 033 692	884 643	-14,42 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	<i>1 001 515</i>	<i>940 268</i>	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	<i>32 177</i>	<i>- 55 624</i>	
Exploitation du service	1 033 692	884 643	-14,42 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Installations électromécaniques	Montant en €
STEP	
DISCONNECTEUR	411,11

→ Programme contractuel de renouvellement

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2021
Solde à fin de l'exercice (€)	18 965,28
Dotations de l'exercice	121 038,81
Dépense de l'exercice	93 362,63

CARE NORD OUEST

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation Année 2021 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5801 - G5801_CABBALR NORD OUEST

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	3 579 297	3 633 088	1,50 %
Exploitation du service	3 578 078	3 631 856	
Produits accessoires	1 219	1 232	
CHARGES	3 242 585	3 547 013	9,39 %
Personnel	1 234 892	1 293 998	
Energie électrique	311 773	338 168	
Produits de traitement	162 827	143 334	
Analyses	32 089	43 731	
Sous-traitance, matières et fournitures	571 526	806 526	
Impôts locaux et taxes	65 296	48 748	
Autres dépenses d'exploitation	361 646	322 362	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	42 391	36 160	
<i>engins et véhicules</i>	191 404	203 088	
<i>informatique</i>	121 603	105 356	
<i>assurances</i>	21 514	25 933	
<i>locaux</i>	98 651	92 377	
<i>autres</i>	- 113 917	- 140 550	
Contribution des services centraux et recherche	182 597	208 158	
Charges relatives aux renouvellements	291 332	294 653	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	291 332	294 653	
Charges relatives aux investissements	28 607	47 336	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	28 607	47 336	
RESULTAT AVANT IMPOT	336 712	86 075	N S
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	94 277	23 672	
RESULTAT	242 435	62 403	N S

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/03/22

→ *L'état détaillé des produits*

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENE

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: G5801 - G5801 CABBALR NORD OUE ST

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	3 228 659	2 534 655	-21,45 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estim ations conso)</i>	<i>3 009 072</i>	<i>2 678 966</i>	
<i>dont variation de la part estim ée sur consomm ations</i>	<i>217 587</i>	<i>- 144 312</i>	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	351 419	1 097 202	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estim ations conso)</i>	<i>351 419</i>	<i>719 763</i>	
<i>dont variation de la part estim ée sur consomm ations</i>	<i>0</i>	<i>377 439</i>	
Exploitation du service	3 578 078	3 631 856	1,50 %
Produits accessoires	1 219	1 232	1,07 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Installations électromécaniques	Montant en €
1ER ETABLISSEMENT	
1ER ETABLISSEMENT	
STEP FERFAY - DEBOURBEUR	44 612,43
STEP ISBERGUES - DISCONNECTEUR	1 511,30
STEP LAPUGNOY - DISCONNECTEUR	1 511,29
STEP ST VENANT - DISCONNECTEUR	1 511,29
AUDITS ENERGETIQUES 3 STEP	
AUDITS ENERGETIQUES ISBERGUES LILLERS LAPUGNOY	23 832,51

→ Programme contractuel de renouvellement

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2021
Solde à fin de l'exercice (€)	-182 643,99
Dotations de l'exercice	294 652,66
Dépense de l'exercice	486 699,83

CARE SUD OUEST

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ *Le CARE*

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières »

Les données ci-dessous sont en Euros.

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: G5901 - G5901_CABBALR SUD OUE ST

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	2 919 691	2 923 688	0,14 %
Exploitation du service	2 919 691	2 923 688	
CHARGES	2 464 307	2 729 905	10,78 %
Personnel	962 772	976 494	
Energie électrique	257 801	255 766	
Produits de traitement	129 068	140 568	
Analyses	22 361	23 824	
Sous-traitance, matières et fournitures	444 885	652 272	
Impôts locaux et taxes	65 030	110 117	
Autres dépenses d'exploitation	285 404	248 987	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	37 545	25 316	
<i>engins et véhicules</i>	157 543	162 228	
<i>informatique</i>	95 935	86 149	
<i>assurances</i>	19 927	20 975	
<i>locaux</i>	62 555	66 194	
<i>autres</i>	- 88 100	- 111 874	
Contribution des services centraux et recherche	148 335	167 360	
Charges relatives aux renouvellements	113 289	113 763	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	113 289	113 763	
Charges relatives aux investissements	35 235	40 728	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	35 235	40 728	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	126	27	
RESULTAT AVANT IMPOT	455 384	193 782	N S
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	127 507	53 289	
RESULTAT	327 877	140 493	N S

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

29/03/22

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE.

Les données ci-dessous sont en Euros.

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENE

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: G5901 - G5901_CABBALR SUD OUEST

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	2 805 828	1 948 705	-25,29 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estim ations conso)</i>	2 537 465	1 976 228	
<i>dont variation de la part estim ée sur consomm ations</i>	68 360	- 29 523	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	313 886	978 983	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estim ations conso)</i>	313 866	641 174	
<i>dont variation de la part estim ée sur consomm ations</i>	0	335 809	
Exploitation du service	2 919 691	2 923 688	0,14 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

29/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

5.2 Situation des biens

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable au chapitre 3.1 « Inventaire des installations ».

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Installations électromécaniques	Montant en €
1ER ETABLISSEMENT	
DEGRILLEURS ESCALIER 1 ET 2	
DIVERS PR SECURISATION	1 512,01

→ Programme contractuel de renouvellement

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

	2021
Solde à fin de l'exercice (€)	-107 619,65
Dotations de l'exercice	113 763,10
Dépense de l'exercice	113 269,82

Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public, et qui à ce titre peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

- Régularisations de TVA

Si Veolia assure pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition^[1], deux cas se présentent :

- Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA^[2] : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux services de l'Etat.
- Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'administration fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

- Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

- Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

- Autres biens ou prestations

Hormis les biens de retour et des biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

- Consommations non relevées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. Il y a lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation (relevé spécifique, prorata temporis) et de recouvrement des sommes dues qui s'imposeront au nouvel exploitant, ainsi que les modalités de reversement des surtaxes correspondantes.

Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

- Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia

Les salariés de Veolia bénéficient :

- des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;

- des dispositions des accords d'entreprise Veolia et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail, la protection sociale (retraites, prévoyance, handicap, formation) et usages et engagements unilatéraux.
- Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, ...) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante ...).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents^[3] affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

- Comptes entre employeurs successifs

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....
- concernant les autres rémunérations : pas de compte à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

[1] art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

[2] Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFIP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

[3] Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité déléguée, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

Annexes 2 et 3 : Nouveaux textes réglementaires et glossaire

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande publique

La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) comporte un ensemble de mesures en faveur de la prise en compte du développement durable au stade de la passation et de l'exécution des contrats de la commande publique. Essentiellement programmatique, compte tenu des délais d'entrée en vigueur différée, elle invite les personnes publiques à s'engager dès à présent dans ce mouvement

A l'exception des mesures relatives aux Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable (entrée en vigueur au 1er janvier 2023) les dispositions de l'article 35 de la loi entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

L'article 35 de cette loi comprend différentes mesures visant à améliorer la prise en compte du développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Ces mesures concernent notamment :

- la prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques: l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit désormais l'obligation pour l'acheteur d'intégrer des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein des spécifications techniques ;
- la prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés formalisés : le nouvel article L.2112-2-1 du Code de la commande publique comporte l'obligation de prévoir pour les marchés supérieurs aux seuils européens des conditions d'exécution prenant en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, notamment en faveur des personnes défavorisées, sauf dérogations.
- la prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution: l'article L.2152-7 du Code de la commande publique modifié

comporte désormais l'obligation de prévoir au moins un critère en matière environnementale. En pratique, cette modification interdit donc le recours au critère unique du prix.

- la prise en compte obligatoire de l'environnement dans les conditions d'exécution : au-delà des spécifications techniques, l'article L.2112-2 du Code de la commande publique modifié prévoit que les conditions d'exécution doivent désormais prendre en compte des considérations relatives à l'environnement. Elles peuvent également prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

Le renforcement des Schémas de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Cette même loi renforce le contenu et surtout la visibilité des SPASER que sont tenues d'adopter les plus grandes collectivités. Deux évolutions principales :

- Renforcement des obligations de publicité des SPASER en prévoyant qu'ils doivent être rendus publics notamment via une mise en ligne sur le site internet (s'il existe) des acheteurs concernés ;
- Mention des indicateurs précis et des objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023.

La neutralité dans les contrats de la commande publique à l'aune de la loi confortant le respect des principes de la République

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a pour but de conduire les acteurs de la commande publique à introduire de nouvelles stipulations dans leurs contrats afin d'aménager le respect des principes de laïcité, de neutralité.

La loi évoque trois principes : l'égalité des usagers devant le service public, veiller au respect du principe de laïcité et au principe de neutralité du service public. Ces clauses doivent être intégrées dans tous les contrats concernés pour lesquels une consultation ou un avis de publicité est envoyé depuis le 25 août 2021. Pour les contrats en cours ou pour lesquels une consultation a été lancée avant le 25 août dernier, il faut distinguer deux situations :

- Pour les contrats qui se terminent avant le 25 février 2023, ces clauses n'ont pas à être insérées ;
- Pour les contrats qui se terminent après le 25 février 2023, les acheteurs et autorités concédantes ont 1 an, jusqu'au 25 août 2022 pour intégrer ces clauses dans les contrats en cours.

Nouveaux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023

À compter du 1er janvier 2022, les seuils de procédure formalisée passent de :

- 139 000 € HT à 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales ;
- 214 000 € HT à 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense ;
- 428 000 € HT à 431 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité ;
- 5 350 000 € HT à 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concession.

Promotion et développement de l'innovation

Dans l'« objectif de promotion et développement de l'innovation » précédemment mobilisé pour l'expérimentation posée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 avait prévu un dispositif expérimental pour les achats dits « innovants » offrant la possibilité de passer un marché public, y compris un marché public de défense ou de sécurité, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables, à la condition que la valeur estimée du besoin soit inférieure à 100 000 € hors taxes. Ce régime dérogatoire initialement prévu pour une durée de 3 ans a été pérennisé par le décret n° 2021-1634 du 13 décembre 2021.

Interdiction des accords-cadres sans maximum

En application d'une jurisprudence européenne du 17 juin dernier, un décret du 23 août n° 2021-1111 modifie le code de la commande publique pour supprimer la possibilité de

conclure des accords-cadres sans maximum. Une mesure qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2022.

Marchés globaux

Le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021 portant diverses dispositions en matière de commande publique, pris pour l'application des articles 131 et 140 de loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 (loi 'ASAP'), comporte diverses dispositions en matière de commande publique. Ce décret fixe à 10 % du montant prévisionnel du marché la part minimale que le titulaire d'un marché global, qui n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise (PME) ou un artisan, s'engage à confier, directement ou indirectement, à une PME ou à un artisan.

Ce décret a également pour objet de mettre en cohérence les hypothèses de dispense de jury pour l'attribution des marchés globaux avec les hypothèses de dispense de concours pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre. Il précise enfin le point de départ du délai de paiement du solde des marchés publics de maîtrise d'œuvre pour tenir compte du mécanisme de décompte général et définitif prévu par le nouveau cahier des clauses administratives générales applicables à ces marchés.

Six (6) nouveaux CCAG et leur fascicule (6) de 2021

En application de l'article R. 2112-2 du code de la commande publique, six arrêtés en date du 30 mars 2021 (JO du 1er avril 2021) ont approuvé les nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) des marchés publics. Ces arrêtés portent sur les CCAG des marchés de fournitures courantes et services, les marchés industriels, les techniques de l'information et de la communication, les prestations intellectuelles, les travaux et la maîtrise d'œuvre. Pour ce dernier secteur d'activité, il s'agit d'une création.

Ces arrêtés s'appliquent aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication à compter du 1er avril 2021. Toutefois, ils prévoient une période transitoire jusqu'au 30 septembre 2021.

L'arrêté du 30 septembre 2021 (JO du 7 octobre 2021) apporte des modifications à ces CCAG et vient donc compléter la série des arrêtés du 30 mars 2021.

L'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) vient approuver sept Cahier des Clauses Techniques Générales (fascicules), dont six concernent directement les secteurs de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

- le fascicule 70 titre I relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre ;
- le fascicule 70 titre II relatif aux ouvrages de recueil, de stockage et de restitution des eaux pluviales ;
- le fascicule 71 relatif à la fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression ;
- le fascicule 73 relatif à l'équipement d'installations de pompage d'eaux claires destinées aux consommations humaines, agricoles et industrielles ;
- le fascicule 74 relatif à la construction des réservoirs en béton et réhabilitation des réservoirs en béton ou en maçonnerie ;
- le fascicule 81 titre I relatif à l'équipement d'installations de pompage pour réseaux d'évacuation et d'assainissement.

Suites de la crise sanitaire

Crise relative à l'approvisionnement et la hausse des cours des matières premières

L'année 2021 a été marquée par l'augmentation des prix des matières premières : acier, plastique, cuivre, aluminium, béton, réactifs, gaz et électricité. Leur cours ont 'flambé', dans des proportions loin des évolutions habituellement constatées, entraînant au-delà des difficultés d'approvisionnement et des délais de livraison rallongés, un surcoût considérable dans le cadre de l'exécution des contrats déjà signés.

Afin de pallier ces incidences, le Ministère de l'Economie a publié le 20 mai 2021 un communiqué de presse dans lequel il invite les acheteurs publics à ne pas appliquer de pénalités de retard et à accorder des prolongations de délais d'exécution. Une fiche technique de la DAJ de Bercy, du 27 mai 2021, sur les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières a également été publiée. Les acteurs publics sont ainsi appelés à adapter certaines modalités d'exécution et de passation des contrats de la commande publique dans les mêmes conditions que durant la crise sanitaire.

Factures d'eau, de gaz et d'électricité

Le décret n°2021-474 du 20 avril 2021 (JO du 21 avril 2021) est relatif au paiement des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux entreprises dont l'activité est affectée par une mesure de police administrative en réponse à l'épidémie de covid-19. Ce décret actualise le dispositif mis en œuvre à la fin de l'année 2020 en précisant les critères que doivent satisfaire les personnes physiques ou morales de droit privé pour prétendre aux mesures d'étalement de leur facture d'eau. Ce décret précise aussi la date de fin de ces mesures de report fixées deux mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Retour au sol des boues et Sars-Cov-2

L'arrêté du 20 avril 2021 (JO du 27 mai) modifie l'arrêté du 30 avril 2020 qui fixait le principe que les boues produites durant la pandémie doivent au préalable être totalement **hygiénisées** pour pouvoir être épandues et faire l'objet de mesures de surveillance supplémentaires.

Ce nouvel arrêté ouvre la possibilité d'épandre des boues ayant fait l'objet de traitements considérés comme partiellement hygiénisant dans l'arrêté du 30 avril 2020. Les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rizhofiltration peuvent désormais être épandues sous certaines conditions. Pour le suivi de l'abattement du virus Sars-Cov-2, chaque lot de boue devra faire l'objet d'une analyse - avant et après traitement - avec un nouvel indicateur plus facile à mesurer.

Services publics locaux

Résilience des territoires et sécurité civile

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (JO du 26 novembre 2021) vise à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les

sapeurs-pompiers professionnels. Cette loi comprend des dispositions complémentaires à la loi "climat et résilience" pour les territoires soumis à un ou plusieurs risques naturels connus en matière d'information sur les risques et les mesures de sauvegarde, sur les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde. Notamment, le plan communal de sauvegarde est rendu obligatoire pour les communes soumis à un risque naturel identifié et sa mise en œuvre doit être éprouvée au moins tous les cinq ans par un exercice de crise.

Ces précédentes dispositions complètent celles portées par l'article 249 de La Loi Climat et Résilience (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) qui vise à identifier les vulnérabilités des services et réseaux répondant aux besoins prioritaires des populations, d'anticiper leur gestion en période de crise et de favoriser un retour rapide à un fonctionnement normal. Ces objectifs ont pour objectifs de renforcer la résilience des territoires et se traduisent par des obligations graduées au regard de l'exposition à un ou plusieurs risques naturels.

Eaux pluviales et désimperméabilisation des tissus urbains

L'article 101 de la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 (JO du 24 août 2021) modifie un article du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'un article du code de l'urbanisme afin d'abaisser le seuil de 1000 m³ (établi par loi énergie climat de 2019) à 500 m² relatif à l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toitures végétalisées sur les bâtiments professionnels et les entrepôts : lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m² et de plus de 1000 m² pour les immeubles de bureau.

Ces obligations s'appliquent pour les parcs de stationnement associés à ces bâtiments qui devront intégrer sur au moins la moitié de leur surface des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2021 (JO du 20 août 2021) fixe, pour l'année 2021, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Instruction budgétaire et comptable

L'arrêté du 9 décembre 2021 (JO du 31 décembre 2021) relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux modifie cette instruction qui se décline en plusieurs versions, dont l'instruction M49 pour les services d'eau potable et d'assainissement.

Réseaux intérieurs - Utilisation des ressources non-conventionnelles

L'arrêté du 10 septembre 2021 (JO du 18 septembre 2021) relatif à la protection des réseaux d'adduction et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions par retours d'eau encadre désormais les pratiques concernant les réseaux d'adduction et de distribution à l'intérieur des bâtiments. L'arrêté précise les règles de distinction et de repérage des réseaux intérieurs d'eau potable de ceux transportant d'autres fluides, comme par exemple des eaux non-conventionnelles. Il fixe les modalités de vérification et d'entretien des dispositifs de protection contre les retours d'eau afin de s'assurer de leur bon état de fonctionnement. L'ensemble des dispositions de cet arrêté entrent en vigueur à compter du 1 janvier 2023 pour les immeubles neufs ou rénovés. Cet arrêté renvoie à un avis technique sur les équipements de protection des réseaux intérieurs publié au JO du 18 décembre 2021.

Service public de l'assainissement

Le contrôle des raccordements au réseau de collecte lors des mutations immobilières

Après plusieurs tentatives infructueuses, la loi "Climat et Résilience" (article 61 modifiant les articles L.271-4 du code de la construction et de l'habitation, L.2224-8 du CGCT et L.1331-11-1 du code de la santé publique engage l'obligation de contrôle des raccordements au réseau de collecte des eaux usées lors des mutations immobilières. Dans cette première étape, elle rend obligatoire ce contrôle sur les territoires dont les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves de nage libre et de triathlon en Seine pour les épreuves olympiques de Paris 2024. Un décret dont la publication est prévue au cours du 1er semestre 2022 doit fixer la liste des communes concernées.

La durée de validité du document relatif au contrôle est fixée à 10 ans.

Le projet de loi "4D" relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et diverses mesures de simplification, en cours d'examen au Parlement, prévoit (article 64) la généralisation de l'obligation de réalisation d'un diagnostic des raccordements aux réseaux publics d'assainissement lors des ventes immobilières.

L'amélioration de l'information du SPANC sur les mutations immobilières

En cas de vente d'un immeuble, le vendeur doit fournir un dossier de diagnostic technique comprenant un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif de moins de trois ans. Lorsque ce rapport relève des non-conformités, l'acheteur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente (article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Cependant, les SPANC, qui n'étaient jusqu'à présent pas informés des ventes intervenues, ne disposaient d'aucun moyen pour contrôler que l'acquéreur s'était acquitté de l'obligation de réaliser les travaux de mise en conformité.

La Loi "Climat et Résilience" (article 62 complétant l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique) impose aux notaires d'adresser aux SPANC, au plus tard un mois après la signature de l'acte authentique de vente d'un immeuble, une attestation contenant la date de la vente et les informations nécessaires à l'identification du bien vendu et des noms et adresse de l'acquéreur.

Le renforcement des pénalités en cas de défaut de raccordement ou de mauvais raccordement

Le Code de la Santé Publique astreint le propriétaire d'un immeuble non raccordé au réseau de collecte au paiement d'une somme au moins équivalente à celle qu'il aurait payé s'il avait été raccordé et pouvant être majorée dans la limite de 100 %.

La Loi "Climat et Résilience" porte cette majoration possible à 400 % afin de renforcer le caractère dissuasif de cette disposition. La mise en œuvre de la majoration passe par l'adoption d'une simple délibération prise par la collectivité. Afin de renforcer le caractère dissuasif et pédagogique, la loi prévoit que cette pénalité sera écartée si les travaux sont réalisés dans les règles de l'art, dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la sanction.

Gestion des sous-produits / déchets

Boues (sous-produits de l'assainissement)

Le décret 2021-147 du 11 février 2021 (JO du 13 février 2021) modifie le code de l'environnement et la rubrique 2.1.4.0 (épandage d'effluents ou de boues) de la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification. Notamment, ce décret lève l'interdiction du mélange de boues de station d'épuration entre elles pour entreposage ou traitement en vue de l'épandage. Il n'est plus nécessaire de disposer d'une dérogation, via un arrêté dérogatoire préalable du préfet, pour pouvoir mélanger des boues de stations de traitement des eaux usées différentes

Boues (compostage des boues)

Le décret 2021-1179 du 14 septembre 2021 (JO du 15 septembre 2021) détermine les conditions dans lesquelles les boues d'épuration et les digestats de boues d'épuration peuvent être traités par compostage conjointement avec d'autres matières utilisées comme structurants et issues de matières végétales, dès lors que l'opération permet d'améliorer les caractéristiques agronomiques des boues et des digestats de boues.

Ce texte définit une proportion de mélange déchets verts et boues/digestats pour cette voie de valorisation qui varie selon les échéances suivantes :

- A compter du 1er janvier 2022, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 100 % de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- A compter du 1er janvier 2024, la masse de déchets verts utilisés comme structurants n'excède pas 80% de la masse de boues d'épuration et de digestats de boues d'épuration utilisée dans le mélange.
- Au plus tard le 1er janvier 2026, l'ADEME remet au ministre chargé de l'environnement un rapport sur la disponibilité du gisement de déchets verts pour la valorisation organique des déchets alimentaires triés à la source et sur l'opportunité de modifier le seuil de 80% défini précédemment.

Boues - Installations de compostage soumises à autorisation

L'arrêté du 27 mai 2021 (JO du 27 juin 2021) modifie les règles techniques (initialement fixées par l'arrêté du 22 avril 2008) auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage soumises à autorisation au titre des ICPE. Ces modifications visent à améliorer la sécurité et la limitation des émissions provenant des installations de compostage.

L'arrêté complète les informations à reporter par l'exploitant : la nature et l'origine des produits ou déchets constituant le lot, les mesures de température et d'humidité relevées en différents points au cours du processus, les dates des retournements ou périodes d'aération et des arrosages éventuels des andains, ou informations sur l'aération de l'andain. Il prévoit également pour l'exploitation l'obligation d'adaptation des activités en plein air aux conditions météorologiques et climatiques, notamment pour prévenir de forts envols de poussières, des nuisances odorantes lors de grands vents ou lorsque les vents sont orientés vers des récepteurs sensibles. Les nouvelles prescriptions de cet arrêté sont applicables dès le 28 juin 2021 ou le 17 août 2022 selon qu'il s'agit d'installations nouvelles ou existantes.

Boues - Installations de méthanisation

Un arrêté du 14 juin 2021 et deux arrêtés du 17 juin 2021 (tous les trois publiés au Journal officiel du 30 juin 2021) modifient les règles techniques et les prescriptions générales applicables aux installations de méthanisation.

- Le premier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation soumises à autorisation du titre Ier du livre V du code de l'environnement. Il comporte des dispositions relatives à la conception et à l'aménagement, aux conditions d'admission des déchets et matières traitées, aux conditions d'exploitation, à la prévention des risques, à la prévention de la pollution de l'eau, à la surveillance des

rejets. Le dernier article de cet arrêté donne le calendrier d'application de ces dispositions.

- Le second modifie l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Le dernier modifie l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation soumises à déclaration sous la rubrique n° 2781-1. Il introduit de nouvelles annexes fixant les règles relatives aux règles d'implantation, à la gestion, à la surveillance de l'exploitation.

Déchets non dangereux

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement.

De nouvelles conditions d'élimination des déchets non dangereux pour pouvoir éliminer des déchets non dangereux dans des installations de stockage ou d'incinération, les producteurs ou détenteurs de déchets doivent justifier que ceux-ci ont fait l'objet d'un tri à la source ou d'une collecte séparée. L'élimination dans des installations de stockage de déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ; elle est d'abord réduite de 30 % en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025.

Afin de s'assurer du respect des seuils établis, une procédure de contrôle des déchets entrants est mise en place par l'exploitant de l'installation de stockage de déchets non dangereux. Les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Déchets - Bordereaux de suivis des déchets

Arrêté du 21 décembre 2021 définissant le contenu des déclarations au système de gestion électronique des bordereaux de suivi de déchets énoncés à l'article R. 541-45 du code de l'environnement, pour les déchets contenant de l'amiante. Cet arrêté donne la définition du contenu du bordereau de suivi des déchets électroniques (téléservice Trackdéchets). Les

informations ne sont pas les mêmes en fonction de s'il s'agit de déchets dangereux ou déchets POP classiques, ou de tels déchets contenant de l'amiante.

Dispositions applicables aux déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante :
Les informations à déclarer, pour chaque BSD, au système de gestion électronique des BSD de déchets dangereux et déchets POP contenant de l'amiante sont listées à l'article 3 de l'arrêté du 21 décembre 2021.

Déchets - Registre de déchets

Arrêté du 31 mai 2021 fixant le contenu des registres déchets, terres excavées et sédiments mentionnés aux articles R. 541-43 et R. 541-43-1 du code de l'environnement

Dès janvier 2022, la transmission des données de traçabilité des déchets se fera au moyen d'un outil numérique centralisé. Un registre électronique sera aussi mis en place pour les terres excavées et les sédiments. Les nouvelles informations constitutives de ces registres déchets, terres excavées et sédiments pour chaque acteur viennent d'être publiées. Les producteurs ont l'obligation de tenir un registre chronologique afin d'identifier précisément la destination ou le lieu de valorisation des terres excavées et sédiments dès lors qu'ils sont extraits de leur emplacement d'origine et ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation, qu'ils aient ou non le statut de déchet. Le site d'excavation correspond alors pour les terres excavées, à l'emprise des travaux dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de trente kilomètres entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux. Sont toutefois exonérés, les personnes :

- Produisant des terres excavées lors d'une opération d'aménagement ou de construction < à 500 m³ ;
- Produisant de sédiments issus d'une opération de dragage < à 500 m³ ;
- Effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments < à 500 m³.

Déchet – Traçabilité

Décret n° 2021-321 du 25 mars 2021 relatif à la traçabilité des déchets, des terres excavées et des sédiments

Dès 2022, les données relatives aux déchets dangereux seront transmises à un registre électronique national et les bordereaux de suivi de déchets seront dématérialisés (plateforme centralisée Trackdéchets). L'identification des sociétés se fait par la base SIREN. Cette base enregistre les données transmises par :

- les exploitants des établissements produisant ou expédiant des déchets dangereux ou des déchets POP ainsi que les collecteurs, les transporteurs, les négociants, les courtiers et les exploitants des installations de transit, de regroupement ou de traitement de déchets dangereux ou de déchets POP ;
- les exploitants des installations d'incinération ou de stockage de déchets non dangereux non inertes ;
- les exploitants des installations dans lesquelles les déchets perdent leur statut de déchet.
- La gestion des déchets et des terres excavées et des sédiments qui ne sont pas utilisés sur le site même de leur excavation sera également traçée pour garantir l'absence d'impact environnemental et sanitaire des opérations de remblayage par ces terres.
- Le site de l'excavation correspond :
 - pour les terres excavées, à l'emprise des travaux, ou le cas échéant, à l'emprise foncière placée sous la responsabilité de l'exploitant de l'ICPE, dans la limite d'une distance parcourue par les terres excavées au maximum de 30 km entre l'emplacement de leur excavation et l'emplacement de leur utilisation au sein de l'emprise des travaux ou de l'installation classée,
 - pour les sédiments, à l'emprise de l'opération de dragage et des berges du cours d'eau.
- La transmission au plus tard, 7 jours après la production, l'expédition, la réception ou le traitement des déchets ou des produits et matières issus de la valorisation des déchets et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Déchet - Sortie de statut de déchet

Décret n° 2021-380 du 1er avril 2021 relatif à la sortie du statut de déchet / Arrêté du 1er avril 2021 modifiant l'arrêté du 19 juin 2015 relatif au système de gestion de la qualité mentionné à l'article D. 541-12-14 du code de l'environnement La procédure de sortie de statut de déchet est désormais possible hors ICPE et IOTA . Les conditions sont :

Respect des cinq critères de sortie du statut de déchet

- les déchets autorisés utilisés en tant qu'intrants pour l'opération de valorisation ;
- les procédés et techniques de traitement autorisés ;
- les critères de qualité applicables aux matières issues de l'opération de valorisation qui cessent d'être des déchets, conformément aux normes applicables aux produits, y compris, si nécessaire, les valeurs limites pour les polluants ;
- les exigences pour les systèmes de gestion ;
- l'exigence d'une attestation de conformité.

Attestation de conformité

Tout producteur ou détenteur de déchets qui met en œuvre la procédure de sortie du statut de déchet devra établir pour chaque lot de substances ou objets qui ont cessé d'être des déchets, une attestation de conformité comme le faisaient les exploitants d'ICPE ou de IOTA. Ils devront conserver une copie de l'attestation de conformité pendant au moins 5 ans et renouvellement pour la durée prévue par l'arrêté fixant les critères de sortie de statut de déchet. Cette attestation est tenue à la disposition des autorités compétentes.

Mise en place d'un système de gestion de la qualité permettant de prouver le respect des critères de fin du statut de déchet, notamment en termes de contrôle et d'autocontrôle de la qualité et, le cas échéant, d'accréditation.

L'arrêté du 1er avril 2021 détaille les critères de contrôle par un tiers, le cas échéant accrédité, pour la sortie du statut de déchet, qui précise la fréquence du contrôle, les procédures, les procédés et les déchets ou produits qui font l'objet du contrôle, ainsi que les modalités d'échantillonnage ainsi que les modalités de conservation d'échantillons pouvant être soumis à une analyse par un tiers.

- Le contrôle est déclenché par le producteur ou le détenteur du déchet qui réalise une sortie du statut de déchet et est réalisé à ses frais ;
- premier contrôle lors de la première année de mise en œuvre de la procédure de sortie du statut de déchet
- vérification triennale du système de gestion de la qualité par un organisme accrédité pour la certification et des éléments du manuel qualité la première année ;

- contrôle par un tiers tous les 3 (ou 10 ans si le producteur est engagé dans une démarche de management de l'environnement) de l'opération de valorisation pour la production des déchets dangereux, terres excavées ou sédiments.

ICPE-IOTA - Evaluation environnementale et participation du public

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 : Ce décret vise à répondre à une mise en demeure de la Commission à la France pour non-conformité avec la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement. Pour approfondir : Le seuil financier pour les projets soumis à déclaration d'intention est abaissé. Le tableau relatif à l'évaluation environnementale (annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement) est modifié, sont dorénavant soumis à évaluation environnementale systématique les installations d'élimination de déchets dangereux par incinération, traitement chimique ou mise en décharge.

Dans la procédure d'examen au cas par cas, l'autorité chargée de cet examen indique dorénavant les motifs qui fondent sa décision ; est ainsi créée une annexe à l'article R122-3-1 qui présente les critères de l'examen au cas par cas. Le contenu de l'étude d'impact est modifié avec notamment la prise en compte du cumul des incidences des projets existants ou approuvés. Il est en outre prévu une procédure d'évaluation environnementale commune à plusieurs projets. Le contenu du dossier d'enquête publique est modifié. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} août 2021 avec des spécifications pour les dossiers en cours à cette date. Ainsi, ce décret opère une actualisation de la liste des projets d'aménagement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP) visés à l'article R 121-2 CE (ex: création de barrage hydroélectrique, transfert d'eau de bassin, équipements industriel,en application de seuils et critères variant en fonction de chaque projet d'aménagement) + précision « L'autorité environnementale se prononce dans les deux mois suivant la date de réception du dossier mentionné au premier alinéa du I. L'avis de l'autorité environnementale, dès son adoption, ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai, est mis en ligne sur internet. » Une modification de la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale visé à l'article R 122-17 CE (ex Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables; SDAGE, Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, Schéma régional de biomasse, Plan national de prévention des déchets, Plan de gestion des risques d'inondation, ...)

ICPE - Nomenclature – Cerfa

Décret n° 2021-976 du 21 juillet 2021 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Arrêté du 23 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux

installations relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La définition de la puissance thermique nominale est mise à jour. Concernant la rubrique 2910 relative aux installations de combustion, la référence à la puissance thermique nominale est remplacée par celle à la puissance thermique nominale totale pour la sous rubrique 2910-A au sens de la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil, du 25 novembre 2015, relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes. Comme plusieurs installations de combustion, relevant du régime de la déclaration et/ou du régime de l'enregistrement peuvent coexister au sein d'un même établissement, il est précisé que la puissance thermique nominale totale correspond à la somme des puissances thermiques des appareils de combustion pouvant fonctionner simultanément. Les termes « sur le site » sont supprimés car n'ayant pas de sens pour des installations relevant des régimes d'enregistrement et de déclaration. Les puissances sont fixées et garanties par le constructeur, exprimées en pouvoir calorifique inférieur et susceptibles d'être consommées en marche continue.

[Arrêté du 5 mai 2021 modifiant l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le modèle national de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement](#)

Le nouveau Cerfa en vigueur depuis le 16 mai 2021 est la 3e version du Cerfa n° 15679 qui est mis à disposition sur le site internet <https://www.service-public.fr/>.

Il comporte une nouvelle rubrique 4.4 relative au IOTA est ajoutée dans le Cerfa . Selon la notice explicative du document, les informations renseignées dans cette rubrique, qui ne concerne que les cas de connexité ou de proximité d'IOTA, serviront au service instructeur afin de prendre en compte dans les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral les intérêts relevant de la réglementation IOTA (impact sur le milieu aquatique). Une pièce jointe supplémentaire concernant les installations de combustion moyennes (2910)

Dans les pièces à joindre selon la nature du projet, est ajoutée la PJ n° 18 dans le cas où le projet comprend une ou plusieurs installations de combustion moyennes relevant de la rubrique 2910.

Dans cette hypothèse, il faut désormais indiquer le numéro de dossier figurant dans l'accusé de réception délivré dans le cadre du rapportage MCP.

ICPE

Décret n° 2021-1000 du 30 juillet 2021 portant diverses dispositions d'application de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique et de simplification en matière d'environnement (loi ASAP)

(art. 2, 6° et 14° à 20°) : Modification du contrôle périodique des installations classées DC : L'organisme de contrôle périodique remet son rapport de visite à l'exploitant en un exemplaire (et non plus deux), il doit désormais préciser (et donc distinguer) les points de non-conformité et de non-conformité majeure. L'organisme agréé informe le préfet ET l'inspection des installations classées compétente de l'existence de non-conformités majeures sous un délai de 1 mois à compter de la constatation des cas suivants :

- s'il n'a pas reçu l'échéancier de mise en conformité de l'exploitant dans le délai de trois mois ;
- s'il n'a pas reçu de demande écrite de contrôle complémentaire de l'exploitant dans le délai d'un an ;
- si le contrôle complémentaire a fait apparaître que des non-conformités majeures persistent. Dans ce cas, le délai d'un mois court à compter de l'envoi du rapport complémentaire à l'exploitant.

L'organisme de contrôle périodique transmet chaque trimestre au préfet, au ministre chargé des installations classées et, dès lors, à l'inspection des installations classées, la liste des contrôles effectués "pendant le trimestre écoulé". Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art 6, 7°, 9° et 10°) : Suppression des cas de consultations obligatoires du CODERST : Le décret d'application du titre III de la loi ASAP rend les consultations concernées facultatives et une obligation d'information de l'instance est prévue lorsque cette dernière n'est pas consultée. Modifications entrées en vigueur le 1er août 2021.

(art. 2 et 25°) : Autorisation environnementale : délai de délivrance de la décision permettant l'exécution anticipée des travaux fixée à 4 jours

CPE-IOTA - Utilisation des ressources non-conventionnelles

Le décret 2021-807 du 24 juin 2021 (JO du 26 juin 2021) est pris en application de la loi AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et vise à développer la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie dans les installations classées de protection de l'environnement (ICPE) et les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). En effet, ce décret demande aux industriels de justifier auprès des services de l'État, dans le cadre de leur dossier de demande d'autorisation, la conduite d'une réflexion sur la pertinence de la réutilisation des eaux usées épurées ou de

l'eau de pluie dans le cadre de leurs activités et, le cas échéant, de justifier leur choix de ne pas y recourir.

Infractions pénales liées aux atteintes à l'environnement

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (art. 279 à 297)

Ont été créés 4 nouveaux délits : un délit général de pollution (L. 231-1 CE), un délit de mise en danger de l'environnement (L. 231-3 CE) et d'un délit d'Écocide (L. 231-3 CE). Le délit d'écocide est une circonstance aggravante des 2 délits précités. Ces délits sont soumis à des conditions drastiques de mise en œuvre, notamment pour caractériser la durée des atteintes (7 ans) et l'intentionnalité du délit d'écocide. Ils ne concernent que des activités encadrées administrativement et susceptibles de donner lieu à des mises en demeure.

Devraient être exclus de leur champ les délits classiques de pollution des eaux (L 216.6 CE) et des eaux marines (C. envir., art. L. 218-73) ainsi le délit de pollution des eaux avec mortalité piscicole (art. L. 432-2 CE).

Un délit de mise en danger en cas de non-respect d'une mise en demeure en matière de déchets a été également créé.

A noter que la spécialisation des juridictions en matière environnementale, la synergie entre les acteurs institutionnels et de la société civile devraient favoriser une réponse pénale plus efficace et systématique orientée vers plus de poursuites judiciaires, d'injonction à la restauration et remise en état du milieu naturel et des transactions pénales (CIIP) ce qui devrait aller dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts de l'environnement.

Circulaire visant à consolider le rôle de la justice en matière environnementale

Circulaire CRIM 2021-02/G3 du 11 mai 2021 - annexes à la circulaire La circulaire détaille les apports de la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 qui a créé des pôles régionaux spécialisés en matière d'environnement ainsi que la convention judiciaire d'intérêt public environnementale ; elle actualise également les orientations de politique pénale. Le renforcement de la spécialisation des juridictions est donc expliqué et il est présenté comment une réponse pénale effective et lisible sera mise en œuvre avec la recherche systématique de la remise en état et l'exercice des poursuites contre les personnes morales. Un point est fait sur la spécialisation des juridictions civiles. Les annexes de la circulaire reprennent la liste des juridictions spécialisées en matière environnementale, présentent un focus sur le référé pénal environnemental et la remise en état des lieux.

Transition énergétique

Energie - Neutralité carbone - Allégation environnementale

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

L'article 12 de la loi Climat interdit d'affirmer dans une publicité qu'un produit ou un service est neutre en carbone ou d'employer toute formulation de signification ou de portée équivalente, à moins que l'annonceur rende aisément disponible au public les éléments suivants (C. envir., art. L. 229-68) :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre intégrant les émissions directes et indirectes du produit ou du service ;
- la démarche grâce à laquelle les émissions de gaz à effet de serre du produit ou du service sont prioritairement évitées, puis réduites et enfin compensées. La trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre est décrite à l'aide d'objectifs de progrès annuels quantifiés ;
- les modalités de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles respectant des standards minimaux définis par décret.

L'autorité administrative peut sanctionner le non-respect de cette interdiction et le manquement à ces obligations par une amende de 100 000 € pour une personne morale.

Energie - Biogaz – Biométhane

Décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021, JO du 16 janvier 2021

En application des dispositions de l'article L. 453-9 du code de l'énergie précisées par voie réglementaire, la CRE contrôle la pertinence technico-économique des investissements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit par l'installation de production. Le décret n° 2019-665 du 28 juin 2019 avait notamment introduit un plafond annuel d'investissements du dispositif de renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel pour le raccordement des installations de production de biométhane. La CRE,

estimant que “le plafond de 0,4 % des recettes tarifaires des opérateurs pourrait se révéler trop bas pour permettre le déclenchement des investissements à la mesure des besoins” (délibération CRE n°2020-265) rend donc un avis positif sur l’augmentation dudit plafond précédemment fixé à 0,4 %. Ainsi, le décret n° 2021-28 du 14 janvier 2021 fait passer ce plafond à 2 % des recettes annuelles des tarifs d'utilisation du réseau de distribution.

Energie - Injection de Biogaz

Décret n° 2021-1273 du 30 septembre 2021 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie concernant les dispositions particulières relatives à la vente de biogaz / Arrêté du 13 décembre 2021 fixant les conditions d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel

Sont fixées les modalités d'application des dispositifs d'obligation d'achat à la suite d'appels d'offres pour le biogaz injecté et de complément de rémunération pour le biogaz non injecté en application des articles L. 446-2 à L.446-7 du code de l'énergie. Des dispositions sur le contrôle des installations de production de biogaz bénéficiant d'un dispositif de soutien sont en outre introduites.

Ce décret met en place le cadre réglementaire des appels d'offres pour les installations injectant du biométhane sur le modèle de celui existant pour les appels d'offres portant sur la production d'électricité renouvelable. Il est précisé que le biométhane est un biogaz produit dans une installation de stockage de déchets non dangereux à partir de déchets ménagers et assimilés ou par la méthanisation en digesteur de produits ou déchets non dangereux, dont les caractéristiques permettent son injection dans un réseau de gaz naturel. Cette procédure est réservée aux plus gros projets de biométhane injecté (installations dotées d'une capacité de production supérieure à 25 GWh/an), les installations de capacité inférieure bénéficieront toujours d'un soutien en guichet ouvert.

Energie - Certificat d'économie d'énergie

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets précise dans ses articles : (art. 183 à 185, 187 et 188) Pour mettre fin aux pratiques frauduleuses dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, des dispositifs de gestion des risques sont créés. Les acquéreurs de CEE doivent mettre en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats. Les modalités de ces dispositifs seront précisées par décret. Si ces dispositifs n'ont pas été mis en place ou ont été mis en place de façon incomplète, le ministre chargé de l'énergie peut annuler les CEE acquis (C. énergie, art. L. 222-2). L'acquéreur peut aussi être sanctionné pénalement lorsque les dispositifs ont permis de détecter une obtention frauduleuse de la personne cédant les certificats. Cette acquisition

est punie des peines prévues aux articles 441-6 et 441-10 du code pénal (deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction d'exercer une fonction publique ou d'exercer une activité professionnelle, exclusion des marchés publics). Les contrôles effectués sur les lieux de l'opération doivent être réalisés par un organisme d'inspection accrédité choisi par le demandeur. Ces contrôles sont menés sur un échantillon d'opérations faisant l'objet de la demande de CEE, sélectionnées de façon aléatoire, par l'entité effectuant les contrôles parmi l'ensemble des opérations faisant l'objet de la demande et soumises à l'obligation de contrôle.

Décret tertiaire

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

Décret tertiaire : précisions sur la transmission des consommations d'énergie de l'année 2020 et en cas de cessation d'activité

Dans le cadre du dispositif réglementaire de rénovation énergétique du secteur tertiaire, les articles R. 174-27 et R. 174-28 du CCH prévoient une communication à la plateforme OPERAT gérée par l'ADEME, chaque année par le propriétaire ou le preneur à bail, des données de consommation permettant d'assurer le suivi de l'obligation de réduction des dépenses énergétiques. Le gouvernement confirme les modalités particulières de transmission des données de l'année 2020. Compte tenu de la crise sanitaire qui perdure, l'envoi de ces informations peut être fait jusqu'au 30 septembre 2022 et non pas le 30 septembre 2021 tel que prévu initialement par les textes.

Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

ü le niveau de connaissance du réseau et des branchements

ü et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service

sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)

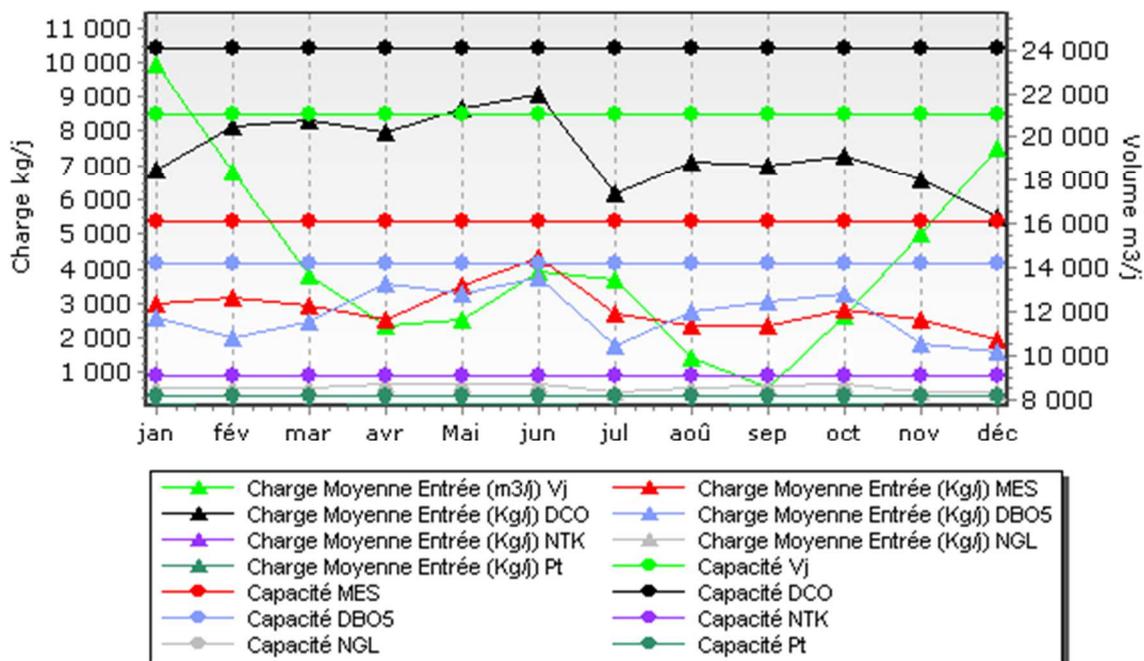
STEP - BETHUNE

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HCNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	23 371	5 / 11	2 964	6 854	2 587	569,4	569,4	76,4
février	18 362	1 / 7	3 160	8 131	1 978	562,2	562,2	63,2
mars	13 671	0 / 9	2 921	8 294	2 478	576,4	576,4	67,5
avril	11 393	0 / 8	2 509	7 963	3 577	698,7	698,7	84,0
mai	11 601	0 / 8	3 525	8 640	3 286	691,8	691,8	77,9
juin	13 830	0 / 9	4 337	9 048	3 740	688,2	688,2	74,9
juillet	13 444	1 / 9	2 695	6 195	1 788	431,6	431,6	44,8
août	9 928	0 / 9	2 334	7 084	2 734	574,3	574,3	61,5
septembre	8 543	0 / 10	2 346	7 008	3 050	629,4	629,4	76,0
octobre	11 773	0 / 9	2 798	7 298	3 308	697,0	697,0	80,9
novembre	15 564	1 / 8	2 547	6 586	1 826	449,8	449,8	54,9
décembre	19 460	2 / 7	1 935	5 498	1 621	472,9	472,9	49,6

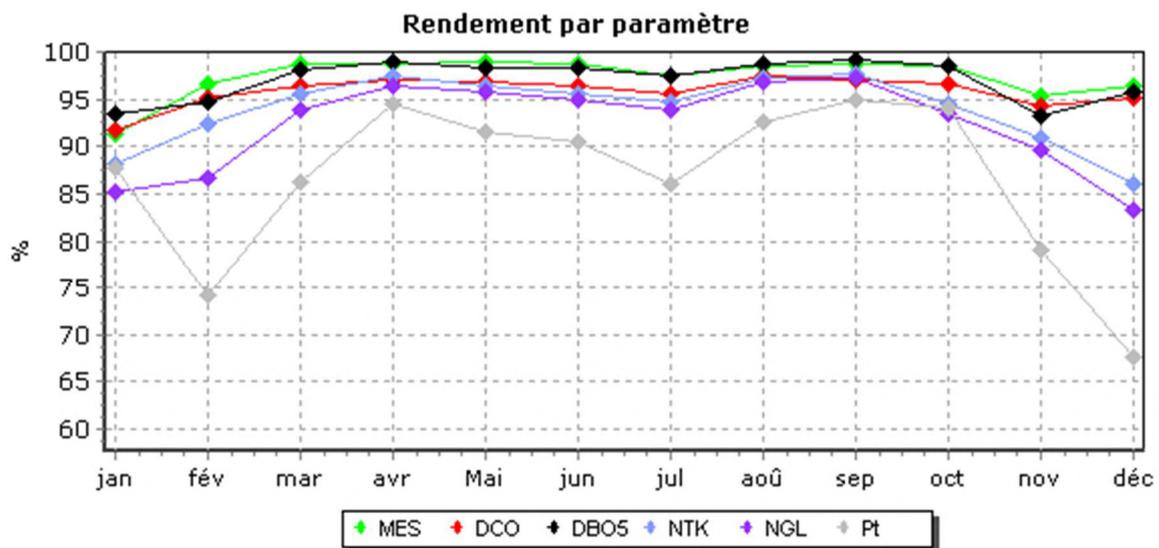
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

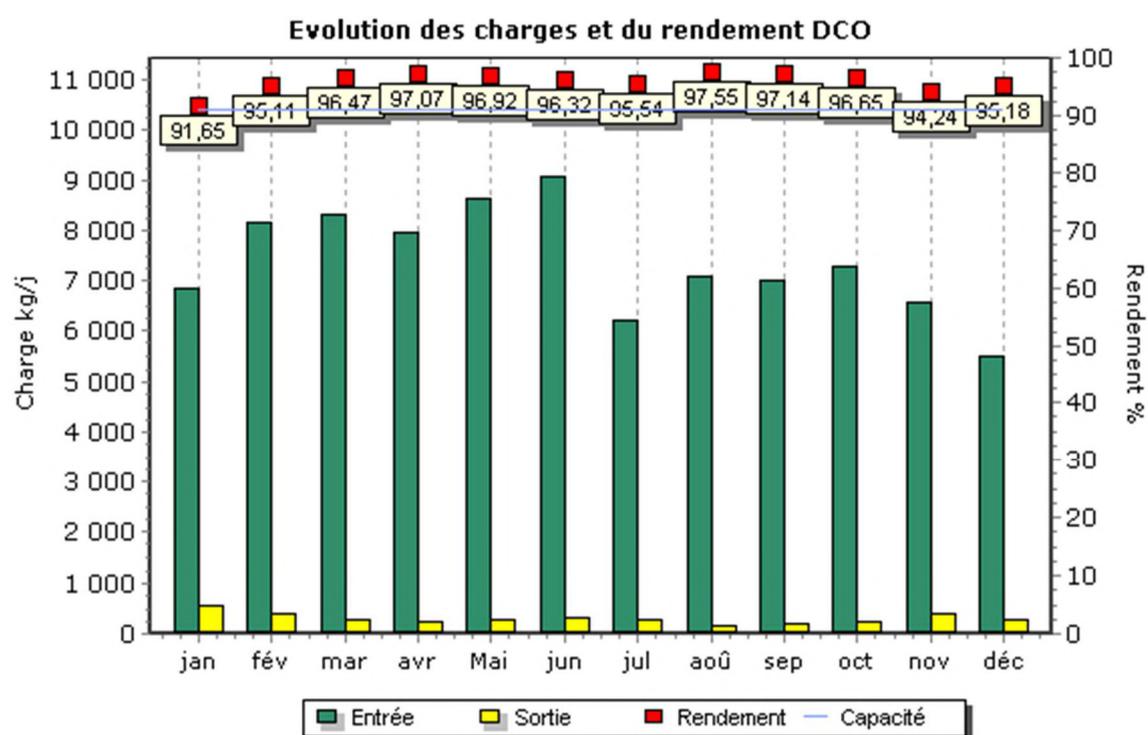
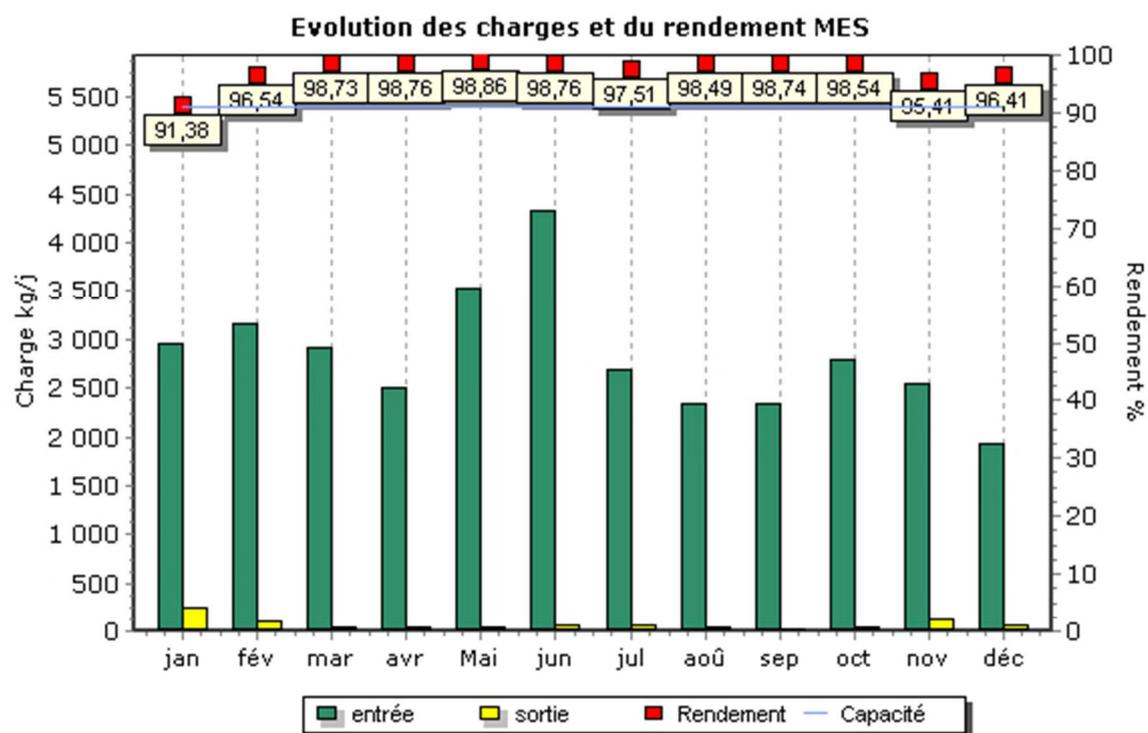


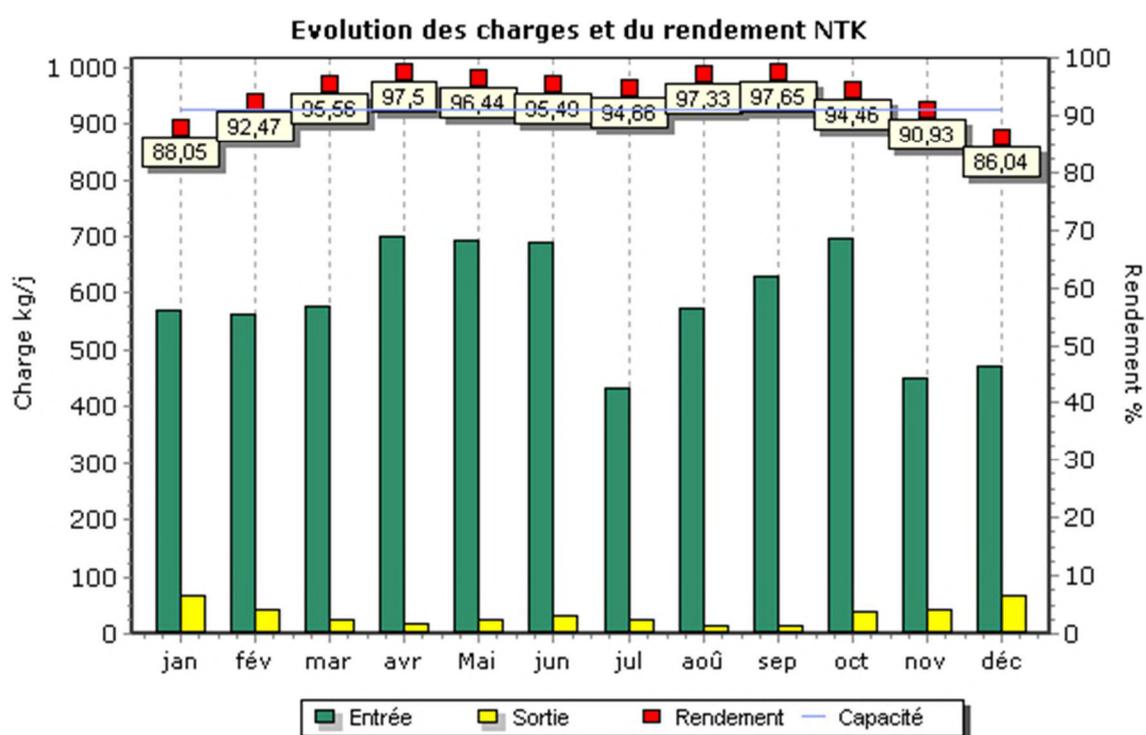
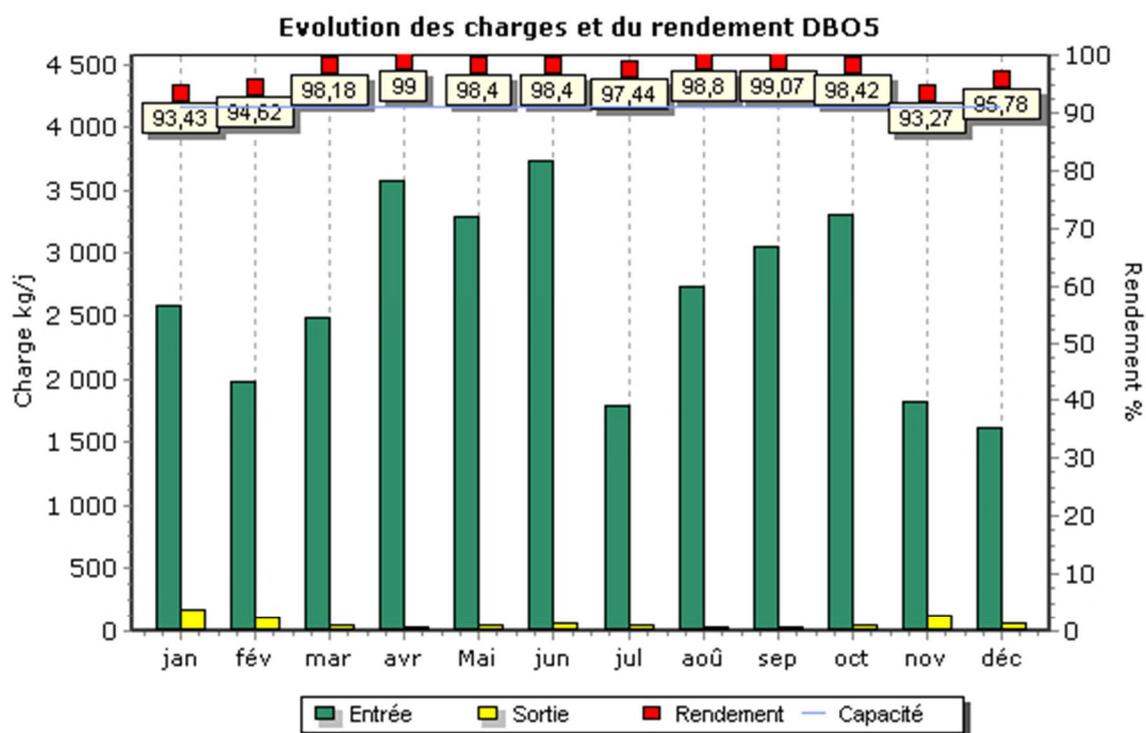
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

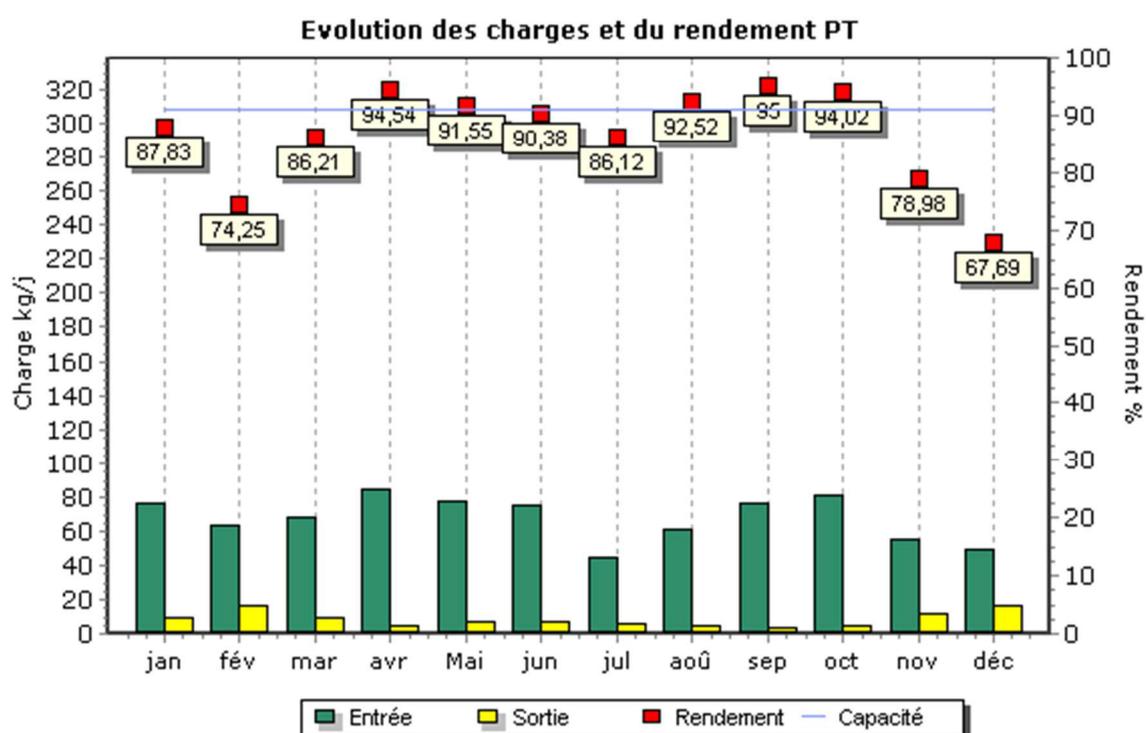
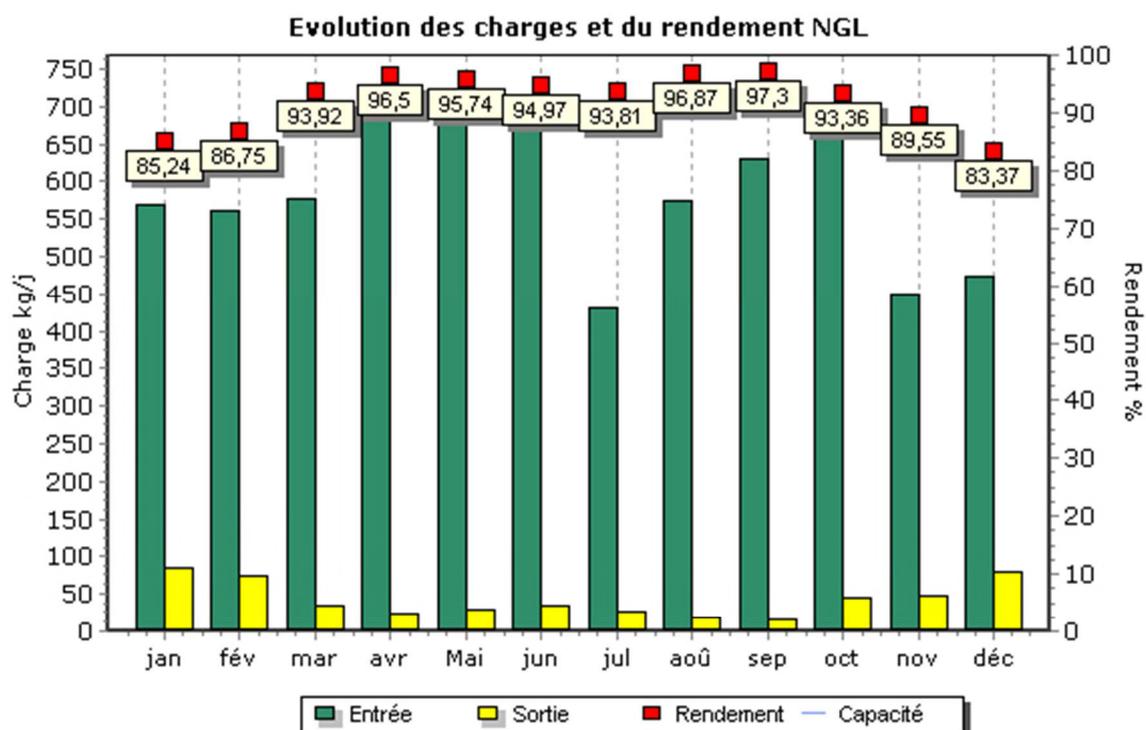
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	255,70	91,38	572,50	91,65	170,00	93,43	68,00	88,05	84,00	85,24	9,30	87,83
février	109,20	96,54	397,50	95,11	106,41	94,62	42,30	92,47	74,50	86,75	16,30	74,25
mars	37,20	98,73	292,40	96,47	45,21	98,18	25,60	95,56	35,00	93,92	9,30	86,21
avril	31,20	98,76	233,30	97,07	35,87	99,00	17,50	97,50	24,50	96,50	4,60	94,54
mai	40,30	98,86	265,90	96,92	52,58	98,40	24,60	96,44	29,50	95,74	6,60	91,55
juin	54,00	98,76	332,90	96,32	59,96	98,40	31,00	95,49	34,60	94,97	7,20	90,38
juillet	67,10	97,51	276,20	95,54	45,70	97,44	23,00	94,66	26,70	93,81	6,20	86,12
août	35,30	98,49	173,60	97,55	32,89	98,80	15,30	97,33	18,00	96,87	4,60	92,52
septembre	29,60	98,74	200,80	97,14	28,43	99,07	14,80	97,65	17,00	97,30	3,80	95,00
octobre	41,00	98,54	244,70	96,65	52,14	98,42	38,60	94,46	46,30	93,36	4,80	94,02
novembre	116,90	95,41	379,60	94,24	122,89	93,27	40,80	90,93	47,00	89,55	11,50	78,98
décembre	69,40	96,41	265,00	95,18	68,45	95,78	66,00	86,04	78,60	83,37	16,00	67,69



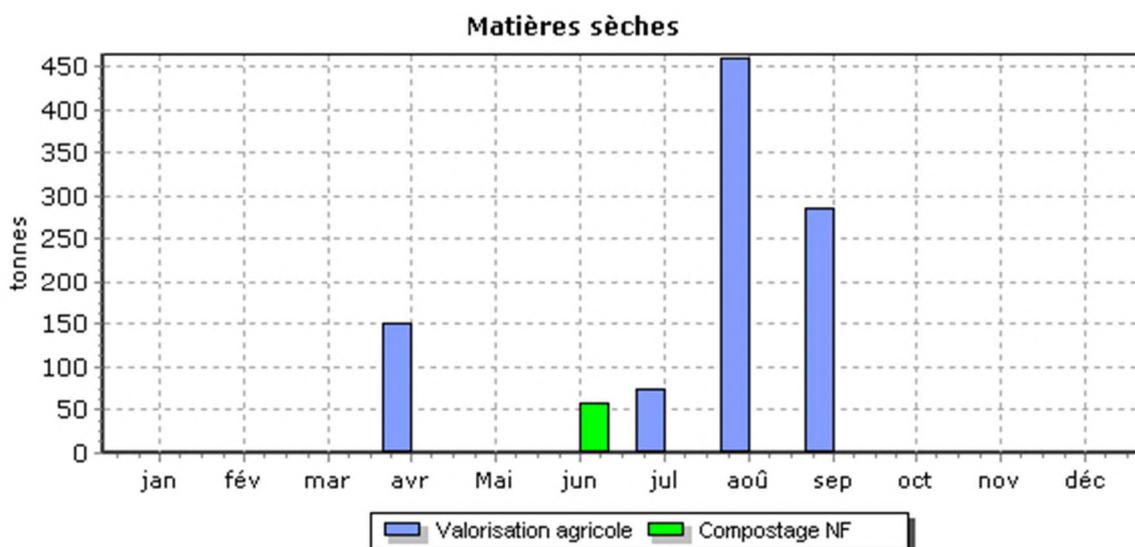
Evolution des charges et du rendement par paramètre







Boues évacuées par mois



LAGUNE - FERFAY

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
25/05/2021	Non	74	56,31	105,82	36,26	9,02	9,02	1,18
04/10/2021	Non	38	4,33	23,79	10,64	4,14	4,14	1,1

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
25/05/2021	1,22	97,8	4,28	96,0	0,61	98,3	2,03	77,4	2,33	74,1	0,21	82,3
04/10/2021	1,56	64,0	2,34	90,2	0,62	94,1	0,49	88,1	1,2	71,1	0,2	81,6

Micro STEP - MAZINGHEM - Rue des Près

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

Micro STEP - MAZINGHEM - Rue de l'Avenir

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

MINI STEP - GONNEHEM - EPHAD parc du manoir

Charges entrant sur le système de traitement :

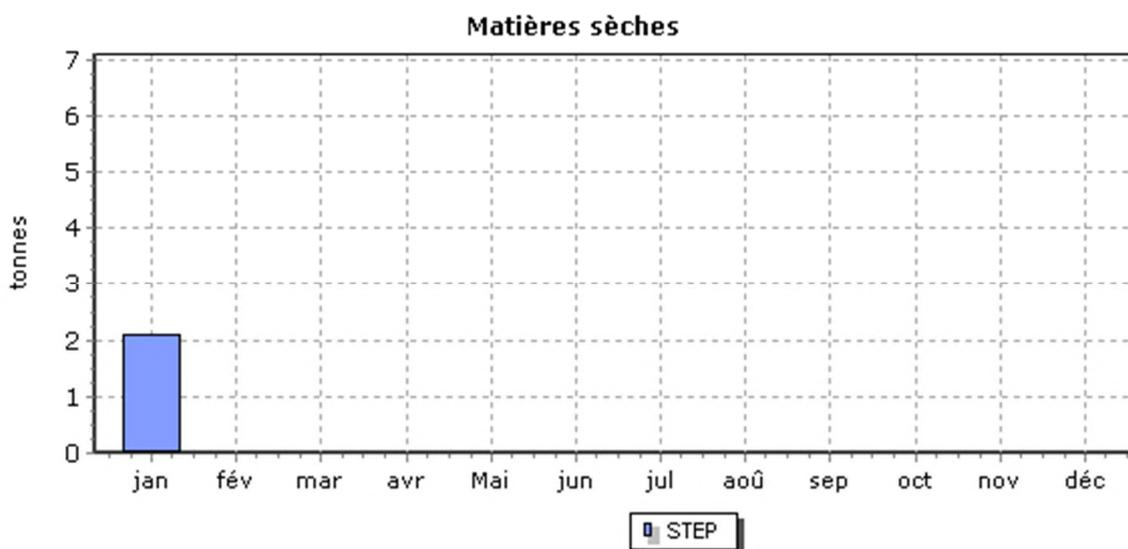
Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
07/07/2021	Non	15	3,42	15	6,15	1,42	1,42	0,17

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
07/07/2021	0,18	94,7	0,45	97,0	0,09	98,6	0,04	97,5	0,1	93,0	0,06	65,5

Boues évacuées par mois



MINI STEP - GONNEHEM - LES AULNES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

STEP - CALONNE SUR LA LYS - D69

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

STEP - ECQUEDECQUES

Charges entrant sur le système de traitement :

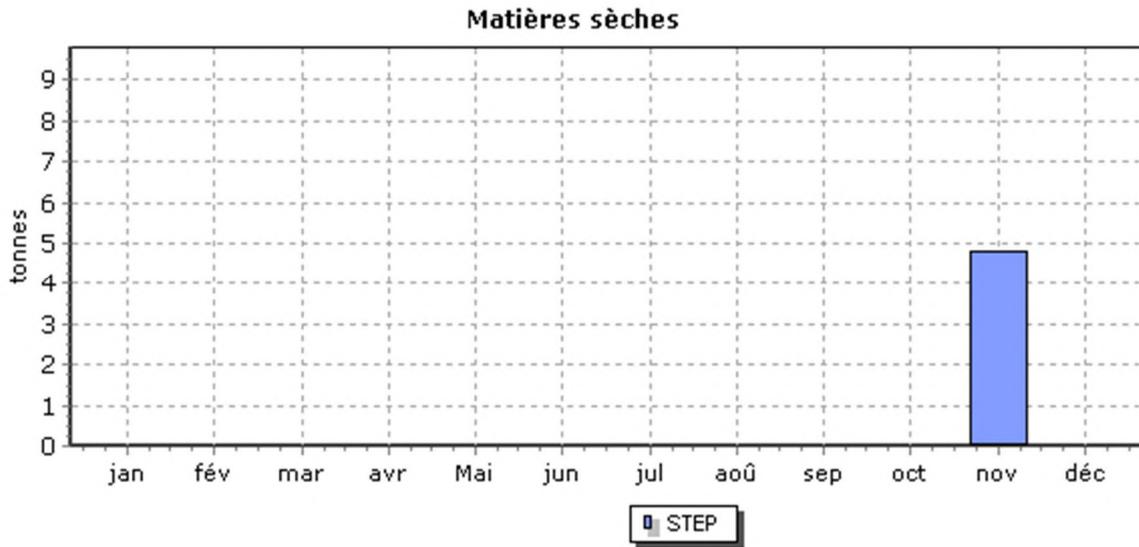
Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
10/06/2021	Non	52	14,3	38,53	11,44	3,49	3,49	0,57

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
10/06/2021	0,36	97,5	2,7	93,0	0,16	98,6	1,91	45,4	1,98	43,3	0,22	60,9

Boues évacuées par mois



STEP - GONNEHEM - CORROY

Charges entrant sur le système de traitement :

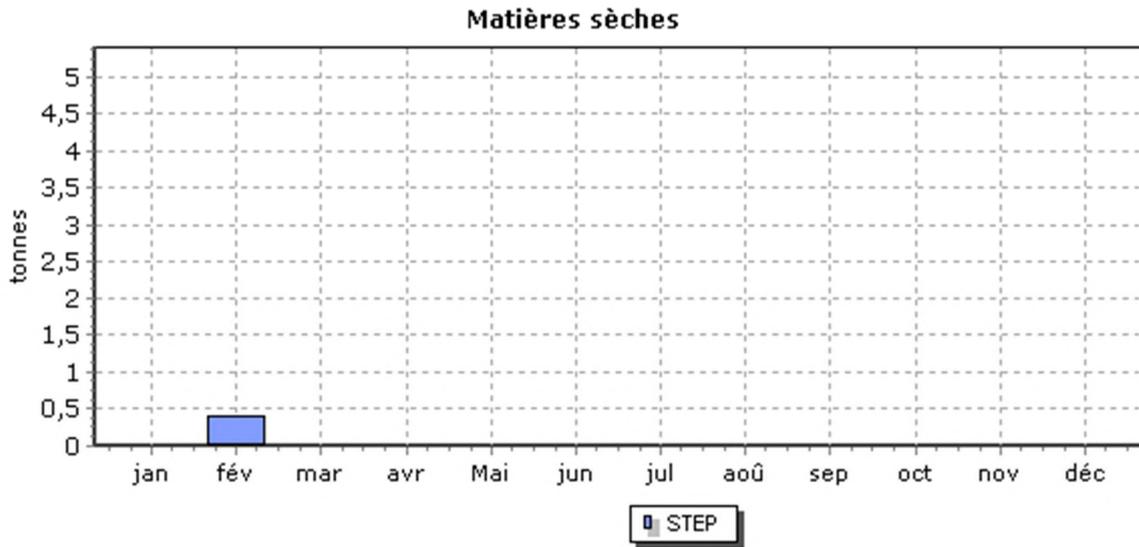
Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

Boues évacuées par mois



STEP - GONNEHEM - VIOLETTES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

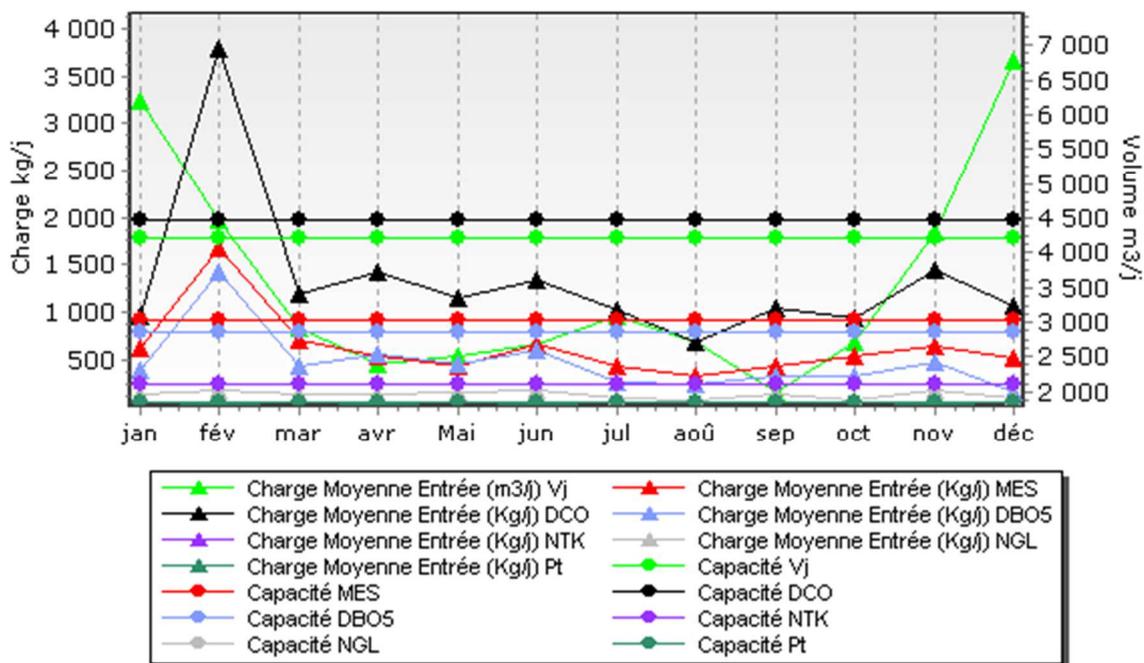
STEP - ISBERGUES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	6 197	0 / 2	614	953	384	132,0	132,0	14,9
février	4 474	0 / 2	1 680	3 789	1 432	175,0	175,0	34,0
mars	2 911	0 / 2	714	1 197	437	139,4	139,4	12,8
avril	2 388	0 / 2	541	1 420	549	143,5	143,5	18,4
mai	2 496	0 / 2	421	1 157	449	145,5	145,5	14,2
juin	2 673	0 / 2	663	1 335	588	172,4	172,4	20,3
juillet	3 077	0 / 2	433	1 025	255	85,8	85,8	10,8
août	2 721	0 / 2	318	680	245	74,6	74,6	7,9
septembre	1 983	0 / 2	430	1 052	317	123,9	123,9	12,3
octobre	2 695	0 / 2	535	941	323	79,5	79,5	10,0
novembre	4 310	0 / 2	634	1 435	474	169,8	169,8	17,7
décembre	6 796	0 / 2	517	1 070	156	93,8	93,8	9,5

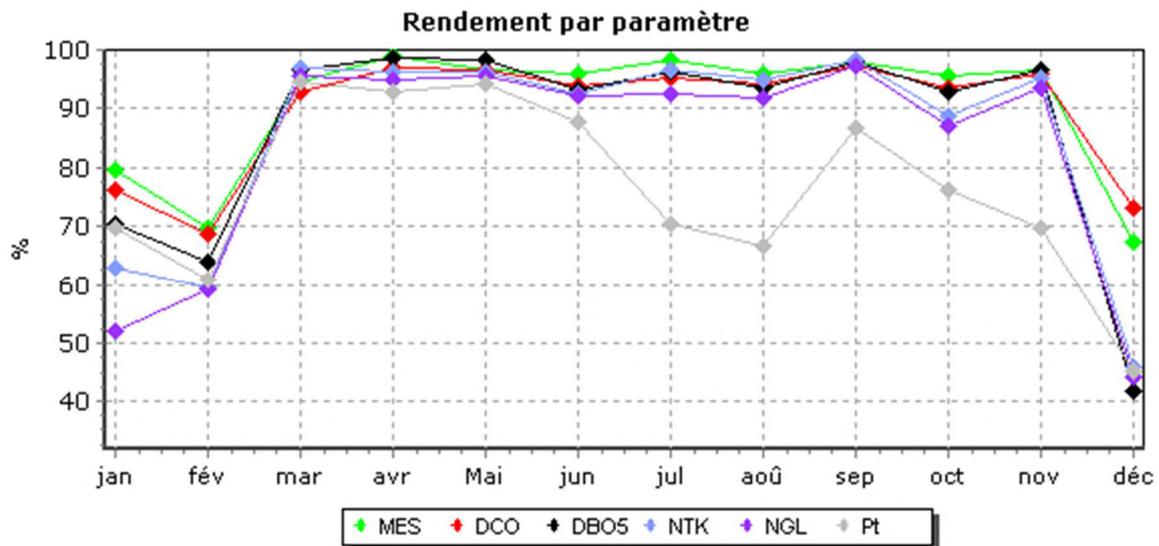
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

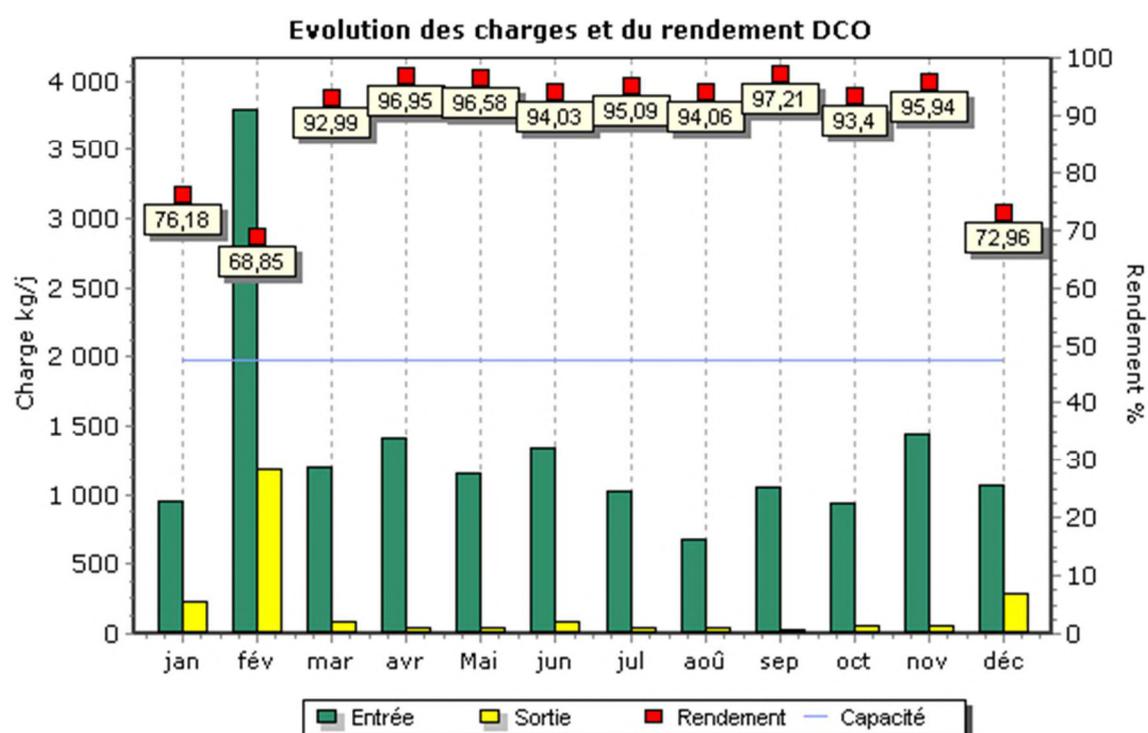
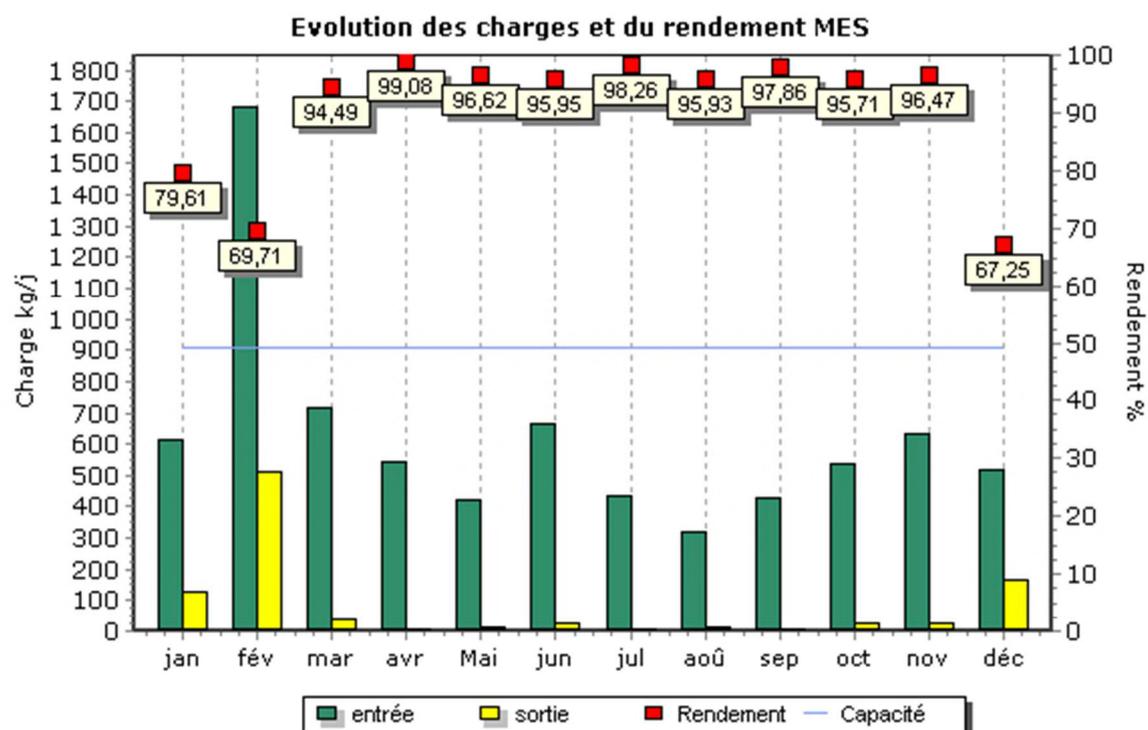


Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

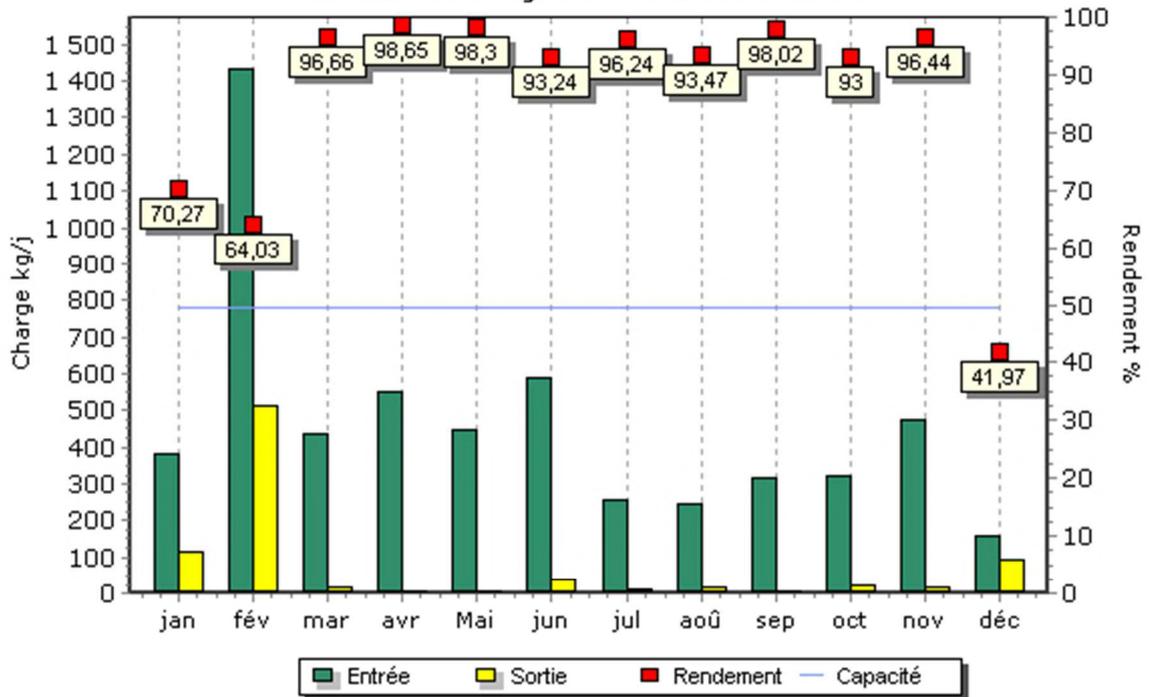
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	125,30	79,61	227,10	76,18	114,24	70,27	49,00	62,87	63,30	52,02	4,50	69,69
février	508,90	69,71	1 180,30	68,85	515,03	64,03	70,60	59,66	71,30	59,27	13,30	60,81
mars	39,40	94,49	84,00	92,99	14,59	96,66	4,20	97,01	6,00	95,71	0,70	94,42
avril	5,00	99,08	43,40	96,95	7,43	98,65	5,20	96,38	7,40	94,84	1,30	93,00
mai	14,30	96,62	39,60	96,58	7,62	98,30	5,60	96,16	6,20	95,74	0,80	94,28
juin	26,90	95,95	79,70	94,03	39,76	93,24	12,80	92,59	13,40	92,22	2,50	87,90
juillet	7,50	98,26	50,30	95,09	9,61	96,24	2,90	96,64	6,60	92,35	3,20	70,25
août	13,00	95,93	40,30	94,06	15,99	93,47	3,70	95,02	6,10	91,84	2,60	66,83
septembre	9,20	97,86	29,40	97,21	6,29	98,02	2,30	98,14	3,50	97,19	1,60	86,69
octobre	23,00	95,71	62,10	93,40	22,64	93,00	8,80	88,91	10,20	87,13	2,40	76,33
novembre	22,40	96,47	58,30	95,94	16,87	96,44	8,00	95,30	11,20	93,41	5,30	69,86
décembre	169,20	67,25	289,40	72,96	90,70	41,97	50,80	45,80	52,40	44,16	5,20	45,10



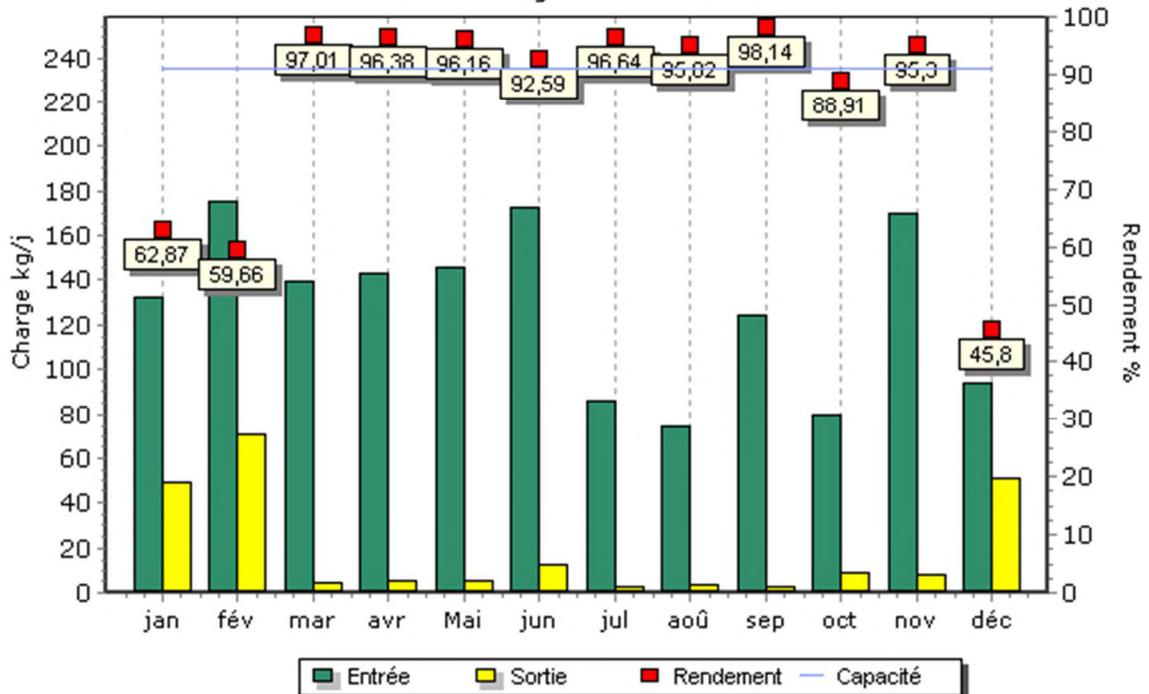
Evolution des charges et du rendement par paramètre

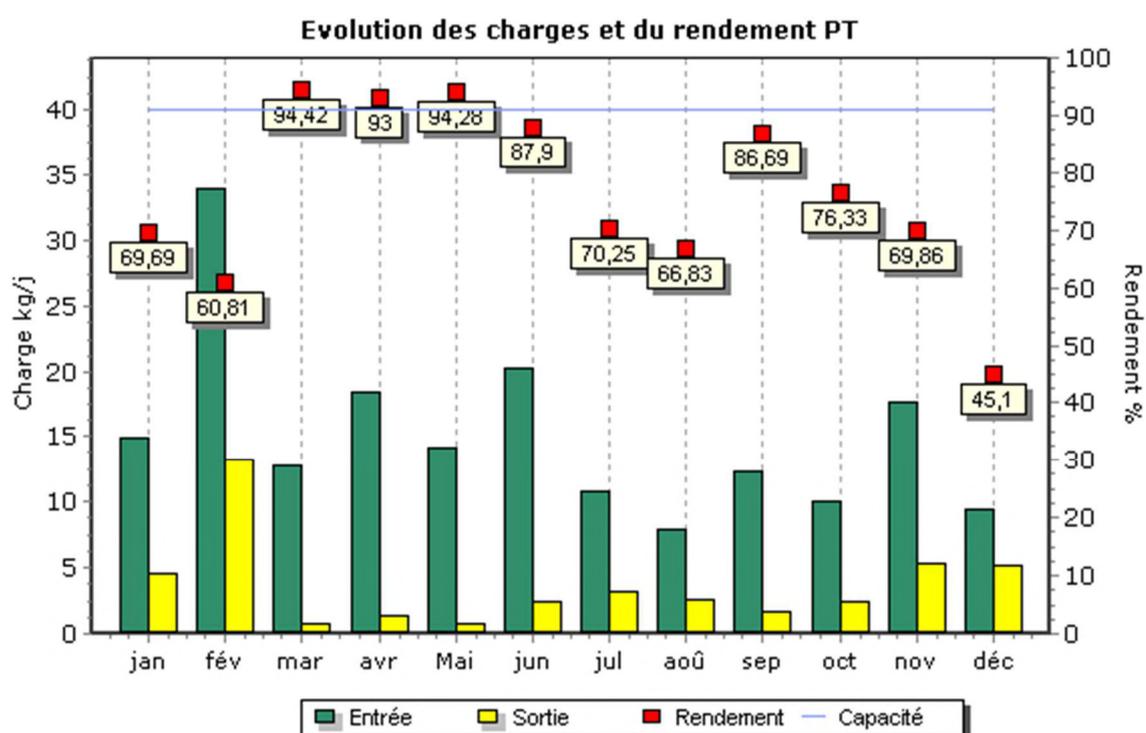
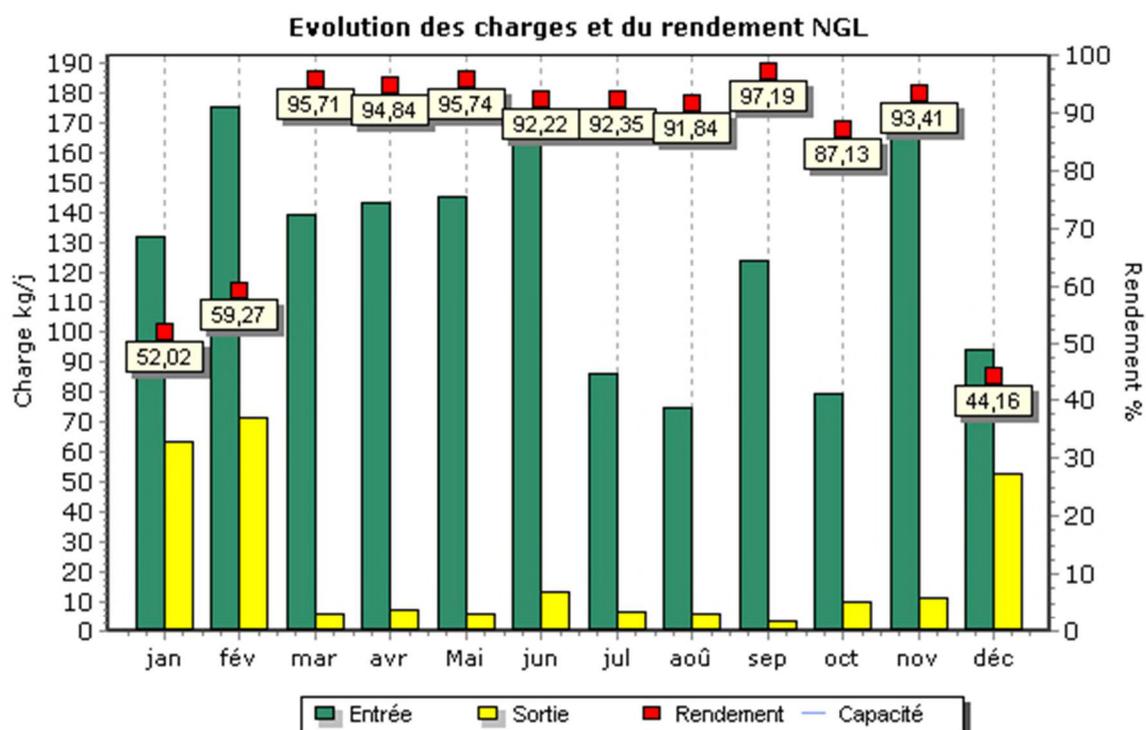


Evolution des charges et du rendement DBO5



Evolution des charges et du rendement NTK

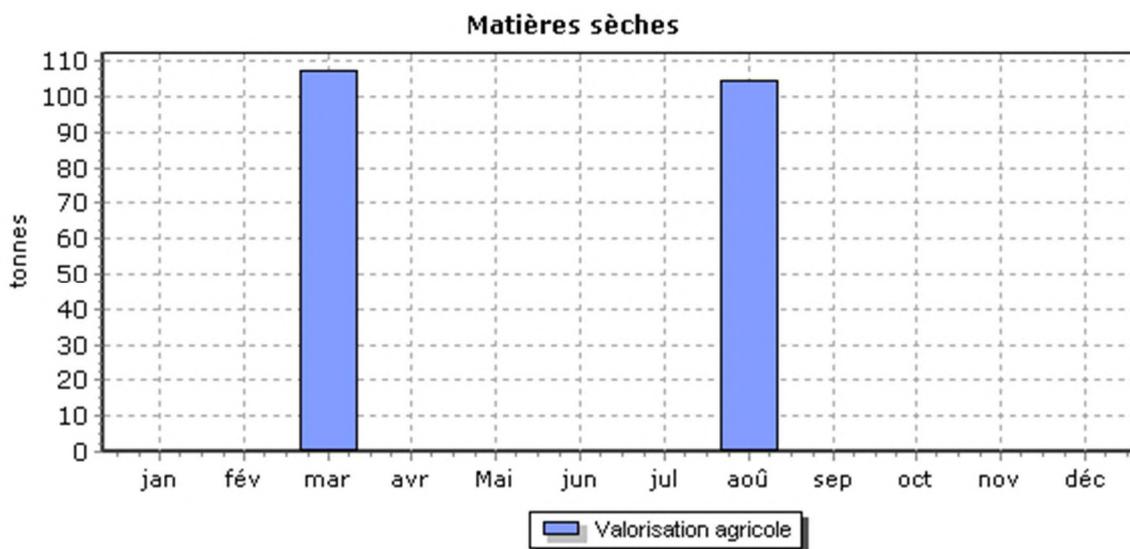




Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan réhabilitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
02/02/2021	Oui	Oui	DBO5 DCO MES	Non	

Boues évacuées par mois



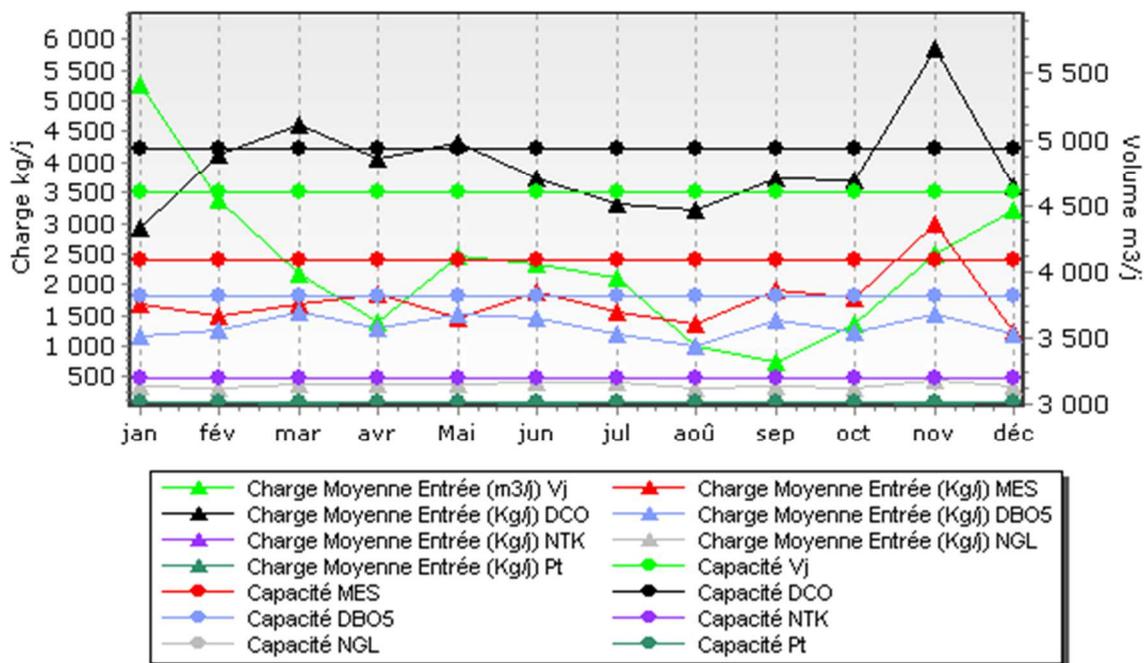
STEP - LAPUGNOY

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	5 418	3 / 4	1 674	2 919	1 157	335,8	335,8	40,3
février	4 542	0 / 4	1 491	4 135	1 265	319,5	319,5	34,1
mars	3 989	0 / 4	1 687	4 624	1 563	378,6	378,6	43,3
avril	3 616	0 / 5	1 863	4 045	1 301	374,0	374,0	40,5
mai	4 119	0 / 4	1 460	4 312	1 523	388,3	388,3	40,2
juin	4 060	0 / 4	1 884	3 736	1 464	414,6	414,6	46,9
juillet	3 949	0 / 5	1 563	3 294	1 207	405,2	405,2	38,3
août	3 445	0 / 4	1 353	3 221	993	331,1	331,1	29,9
septembre	3 318	0 / 4	1 907	3 719	1 430	349,6	349,6	38,4
octobre	3 601	0 / 5	1 771	3 703	1 240	312,7	312,7	34,6
novembre	4 127	0 / 5	2 987	5 845	1 506	440,1	440,1	59,9
décembre	4 465	0 / 4	1 237	3 589	1 191	336,3	336,3	36,1

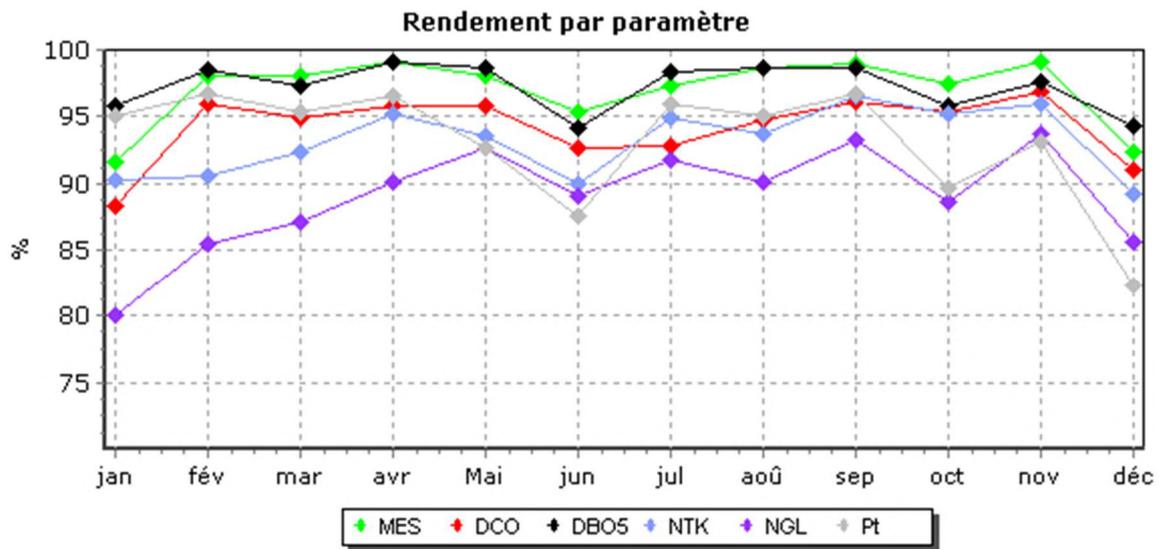
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

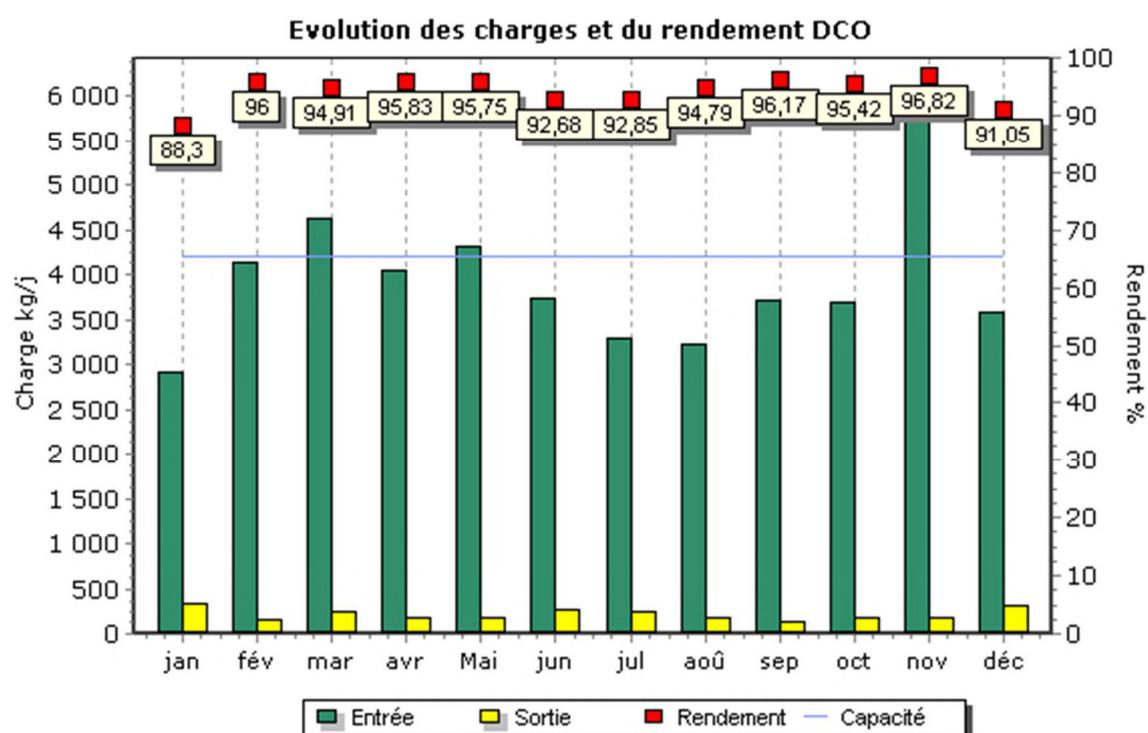
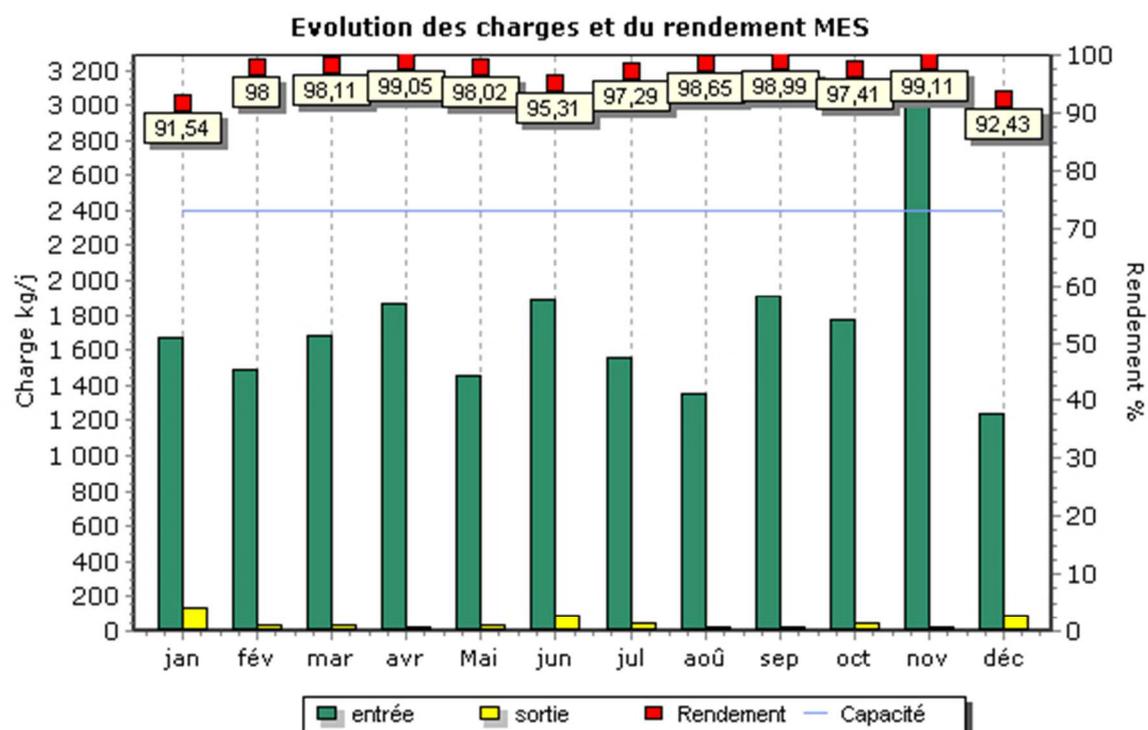


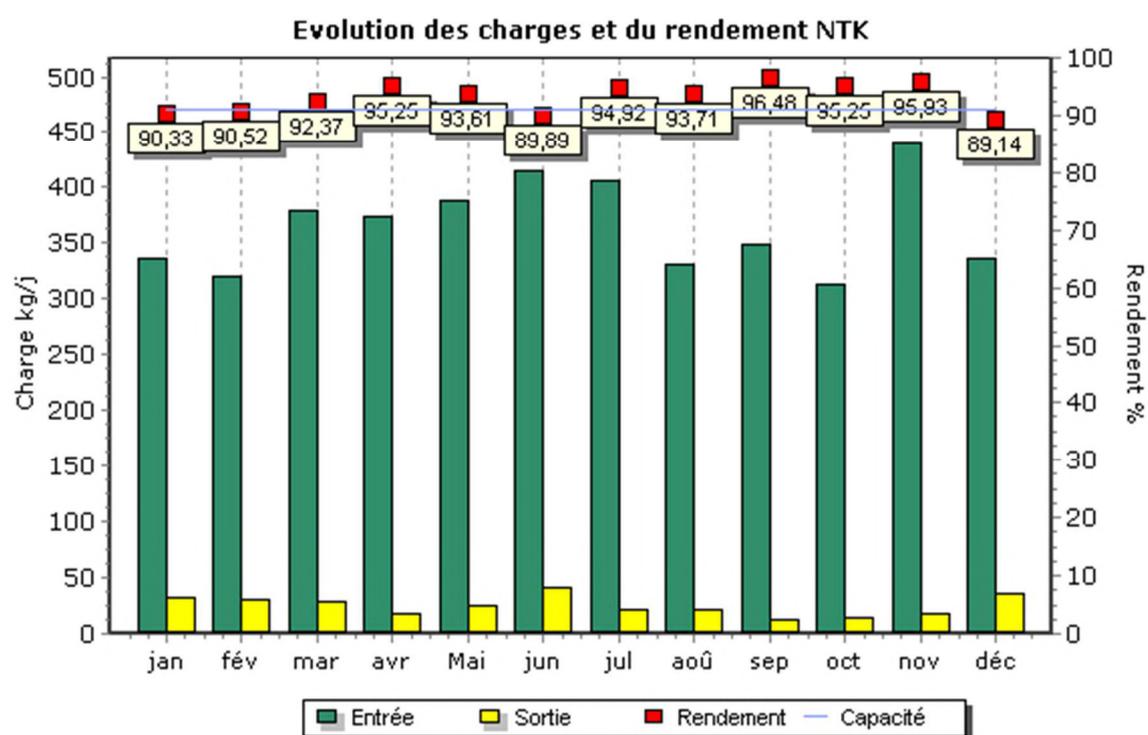
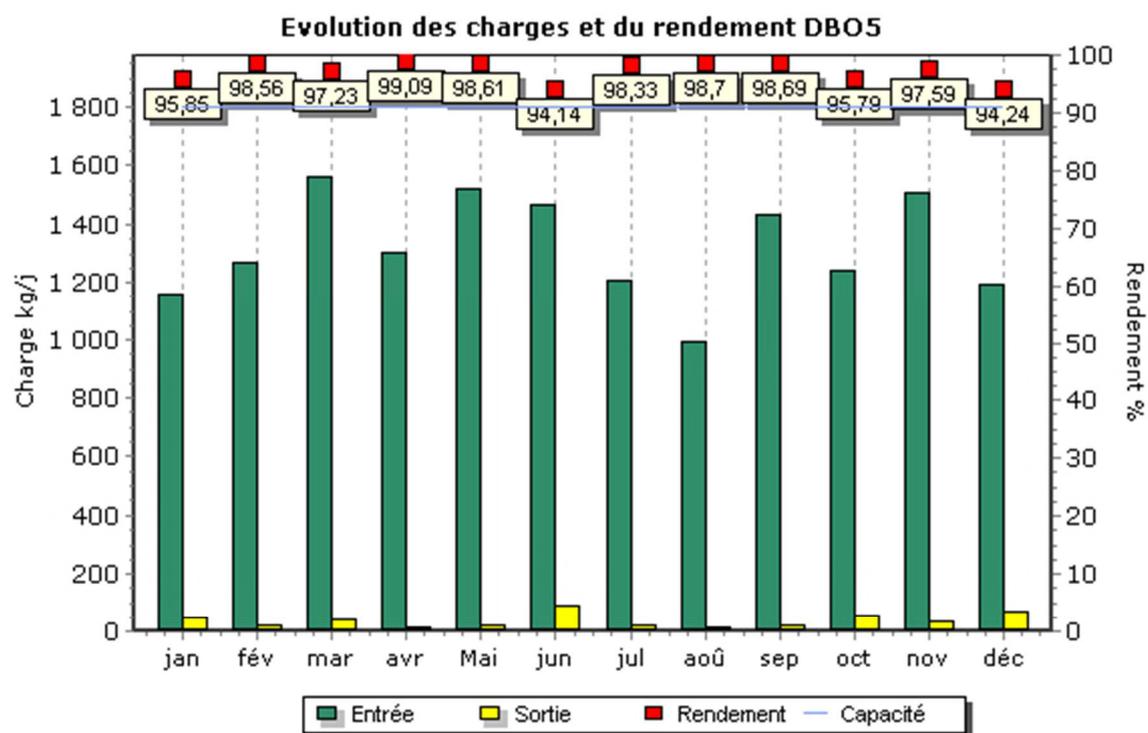
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

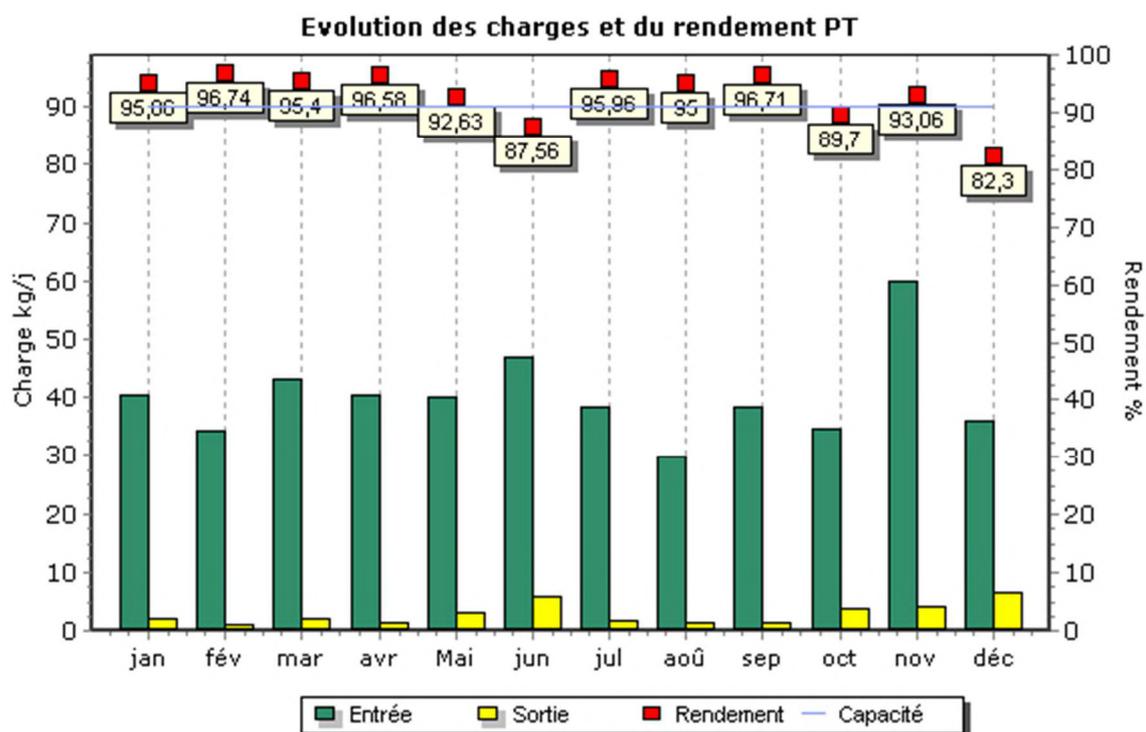
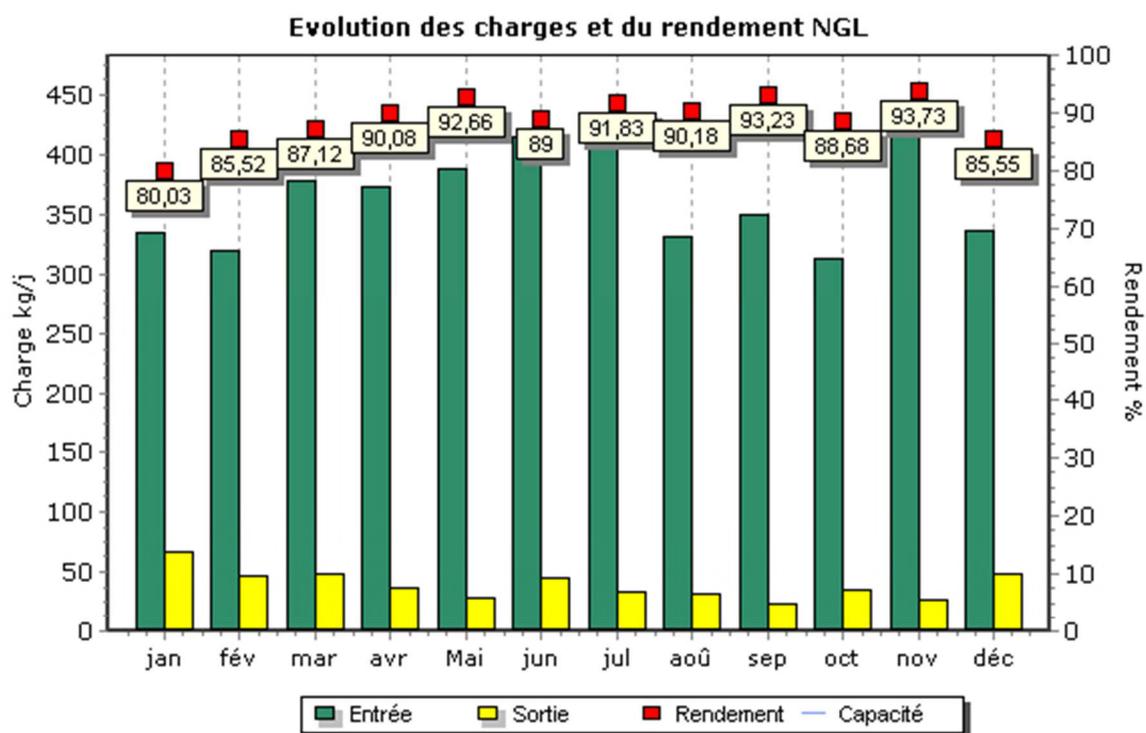
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	141,70	91,54	341,50	88,30	48,02	95,85	32,50	90,33	67,10	80,03	2,00	95,06
février	29,90	98,00	165,20	96,00	18,15	98,56	30,30	90,52	46,30	85,52	1,10	96,74
mars	31,90	98,11	235,40	94,91	43,33	97,23	28,90	92,37	48,80	87,12	2,00	95,40
avril	17,70	99,05	168,60	95,83	11,84	99,09	17,80	95,25	37,10	90,08	1,40	96,58
mai	28,90	98,02	183,40	95,75	21,20	98,61	24,80	93,61	28,50	92,66	3,00	92,63
juin	88,40	95,31	273,40	92,68	85,80	94,14	41,90	89,89	45,60	89,00	5,80	87,56
juillet	42,40	97,29	235,40	92,85	20,20	98,33	20,60	94,92	33,10	91,83	1,60	95,96
août	18,20	98,65	167,80	94,79	12,86	98,70	20,80	93,71	32,50	90,18	1,50	95,00
septembre	19,20	98,99	142,60	96,17	18,71	98,69	12,30	96,48	23,70	93,23	1,30	96,71
octobre	45,80	97,41	169,80	95,42	52,26	95,79	14,90	95,25	35,40	88,68	3,60	89,70
novembre	26,70	99,11	186,10	96,82	36,32	97,59	17,90	95,93	27,60	93,73	4,20	93,06
décembre	93,70	92,43	321,30	91,05	68,61	94,24	36,50	89,14	48,60	85,55	6,40	82,30



Evolution des charges et du rendement par paramètre



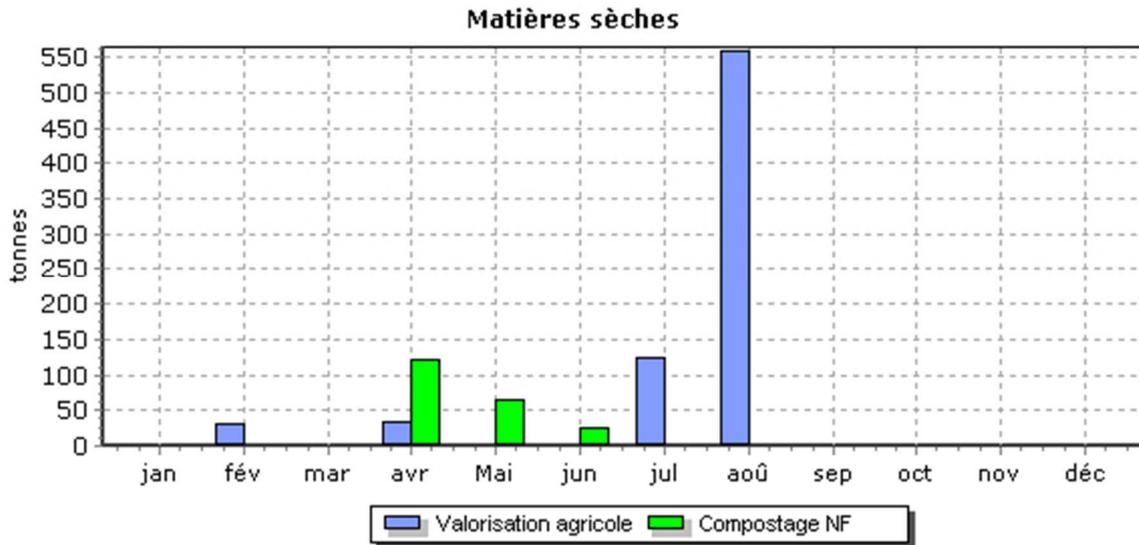




Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan rédhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
16/06/2021	Oui	Non	MES	Non	
09/12/2021	Oui	Non	MES	Non	

Boues évacuées par mois



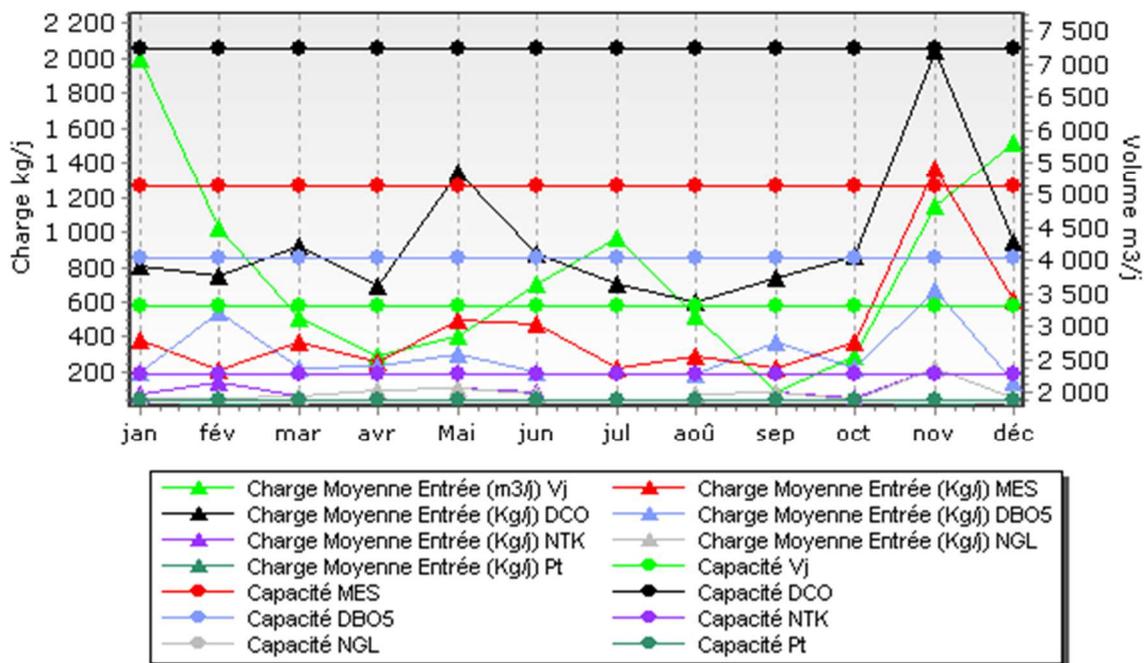
STEP - LILLERS - NOUVELLE STEP

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	7 073	0 / 2	381	811	202	71,1	48,6	9,6
février	4 509	0 / 2	216	748	541	146,6	50,8	13,5
mars	3 114	0 / 3	366	926	225	66,3	64,8	6,6
avril	2 553	0 / 1	252	696	230	95,9	95,7	9,4
mai	2 840	0 / 2	501	1 349	303	108,5	108,2	10,8
juin	3 641	0 / 3	476	873	203	79,7	79,3	8,2
juillet	4 343	0 / 1	226	703	-	-	-	-
août	3 161	0 / 2	291	595	187	75,1	73,2	8,0
septembre	1 984	0 / 2	217	738	372	90,7	90,5	9,5
octobre	2 545	0 / 2	373	869	218	46,1	40,3	5,7
novembre	4 827	0 / 2	1 372	2 040	673	220,6	220,5	18,9
décembre	5 810	0 / 2	616	947	145	52,8	48,2	7,0

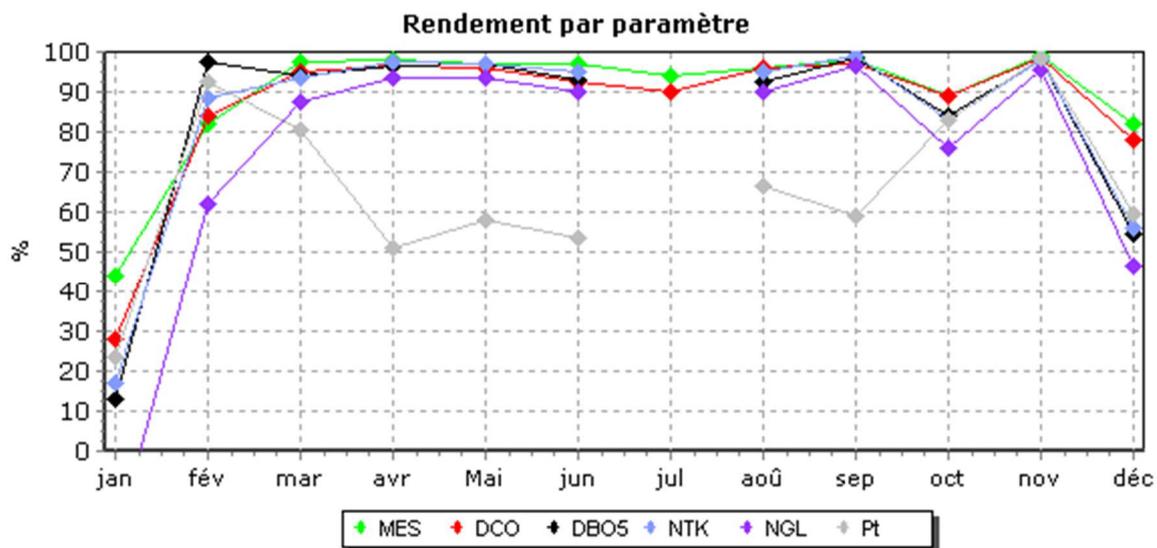
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

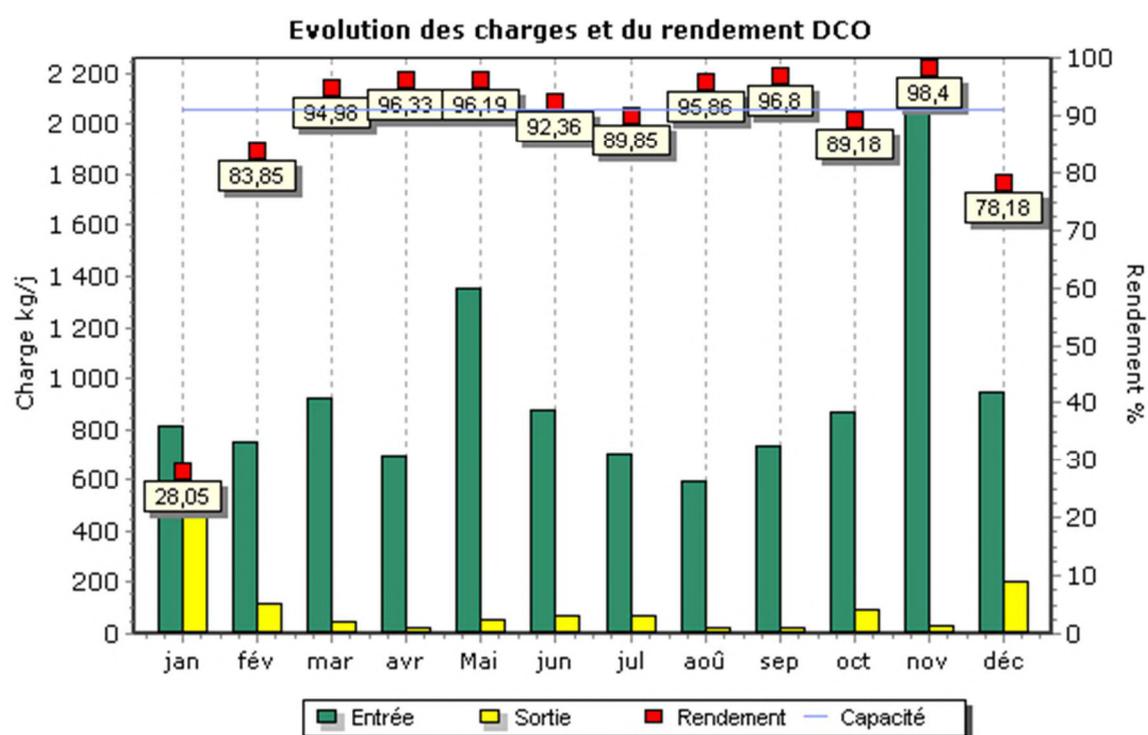
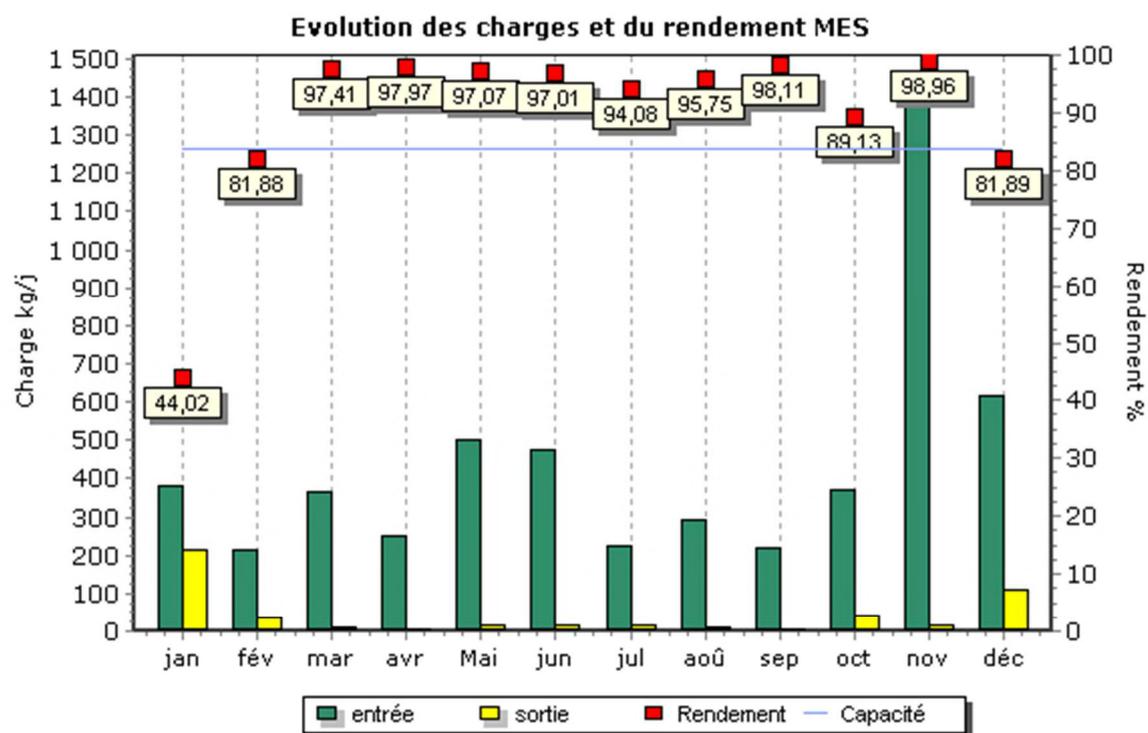


Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

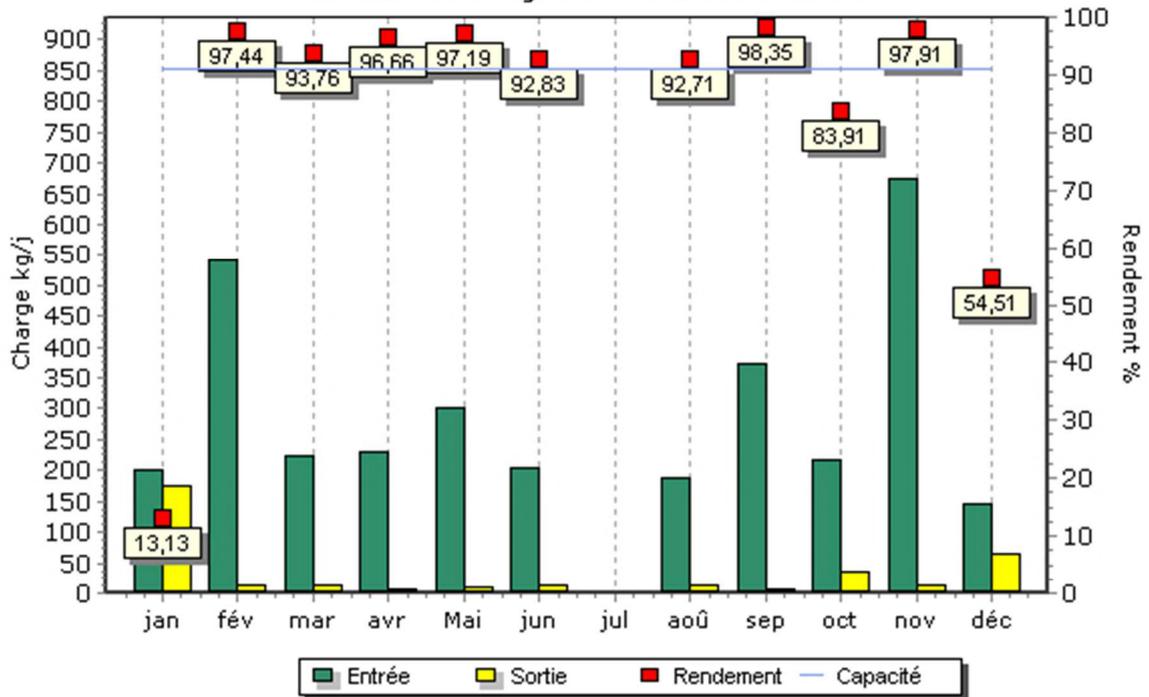
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	213,10	44,02	583,60	28,05	175,39	13,13	59,00	17,04	59,60	-22,59	7,30	23,42
février	39,10	81,88	120,80	83,85	13,83	97,44	16,60	88,67	19,20	62,13	1,00	92,50
mars	9,50	97,41	46,50	94,98	14,05	93,76	4,20	93,67	8,00	87,68	1,30	80,47
avril	5,10	97,97	25,60	96,33	7,67	96,66	2,60	97,33	6,40	93,34	4,60	51,21
mai	14,70	97,07	51,40	96,19	8,53	97,19	3,10	97,12	6,90	93,59	4,60	57,76
juin	14,30	97,01	66,70	92,36	14,53	92,83	4,10	94,83	8,00	89,97	3,80	53,33
juillet	13,40	94,08	71,40	89,85								
août	12,40	95,75	24,60	95,86	13,60	92,71	3,90	94,82	7,30	89,98	2,70	66,46
septembre	4,10	98,11	23,60	96,80	6,15	98,35	1,00	98,87	3,30	96,33	3,90	58,92
octobre	40,50	89,13	94,10	89,18	35,08	83,91	7,80	83,09	9,60	76,11	1,00	82,77
novembre	14,20	98,96	32,60	98,40	14,05	97,91	4,70	97,88	10,10	95,43	0,30	98,26
décembre	111,50	81,89	206,60	78,18	66,03	54,51	23,30	55,80	25,70	46,69	2,80	59,63



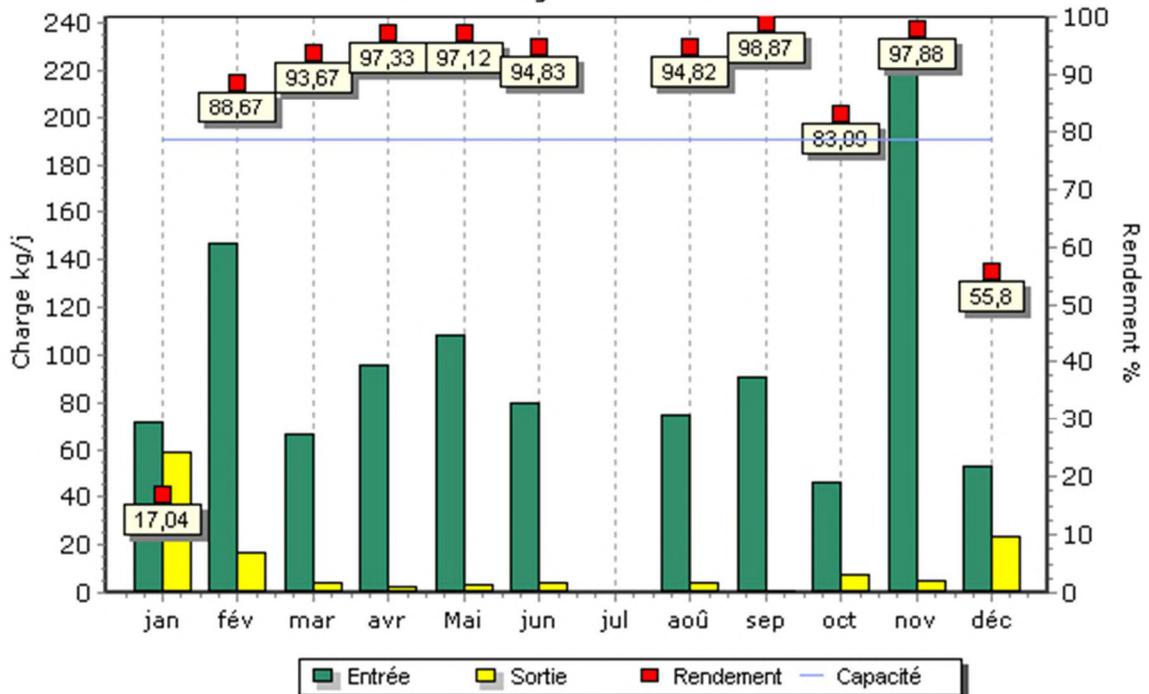
Evolution des charges et du rendement par paramètre

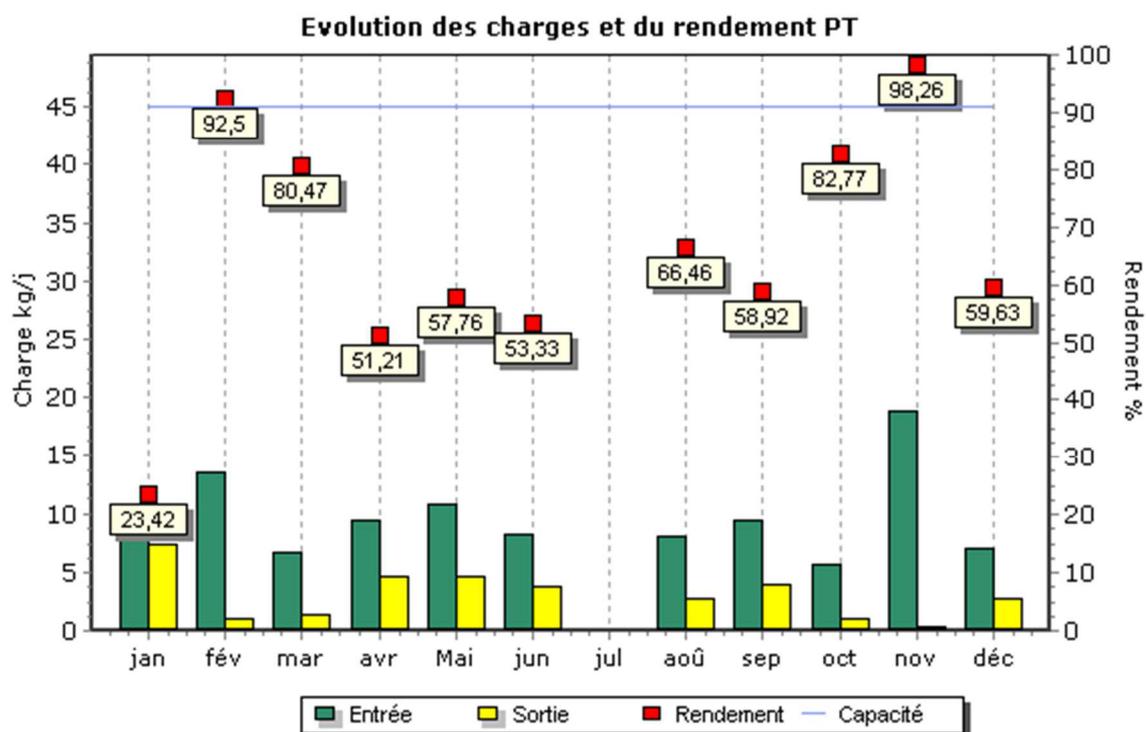
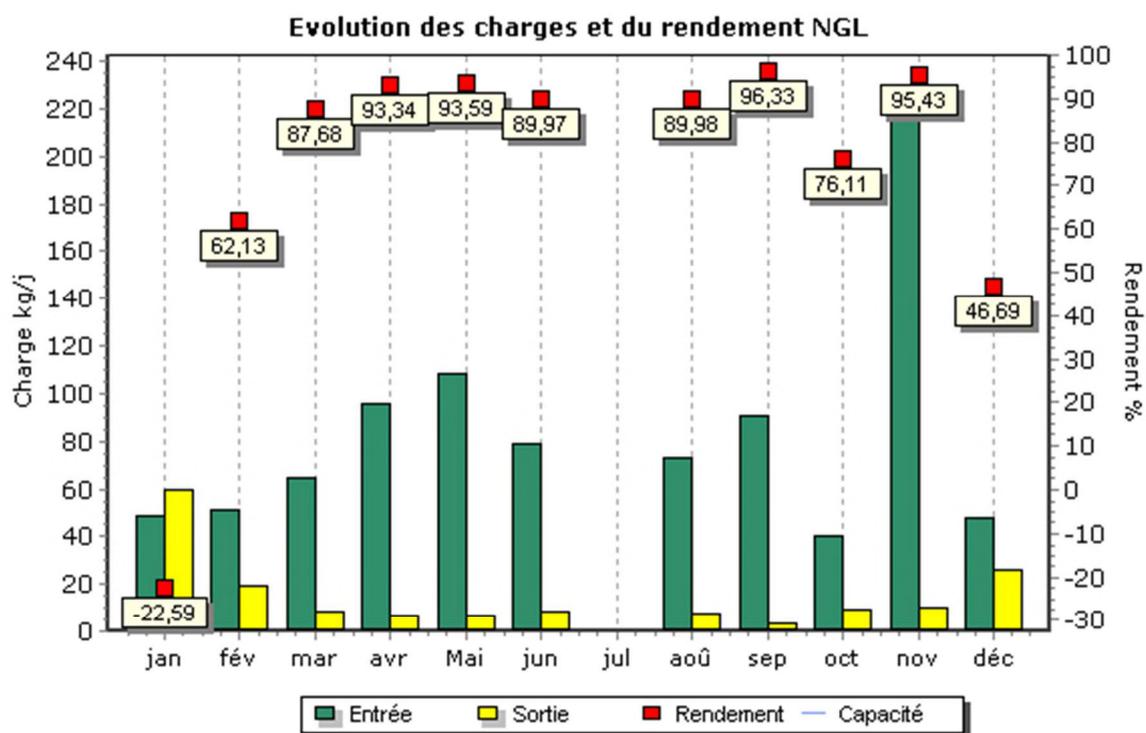


Evolution des charges et du rendement DBO5

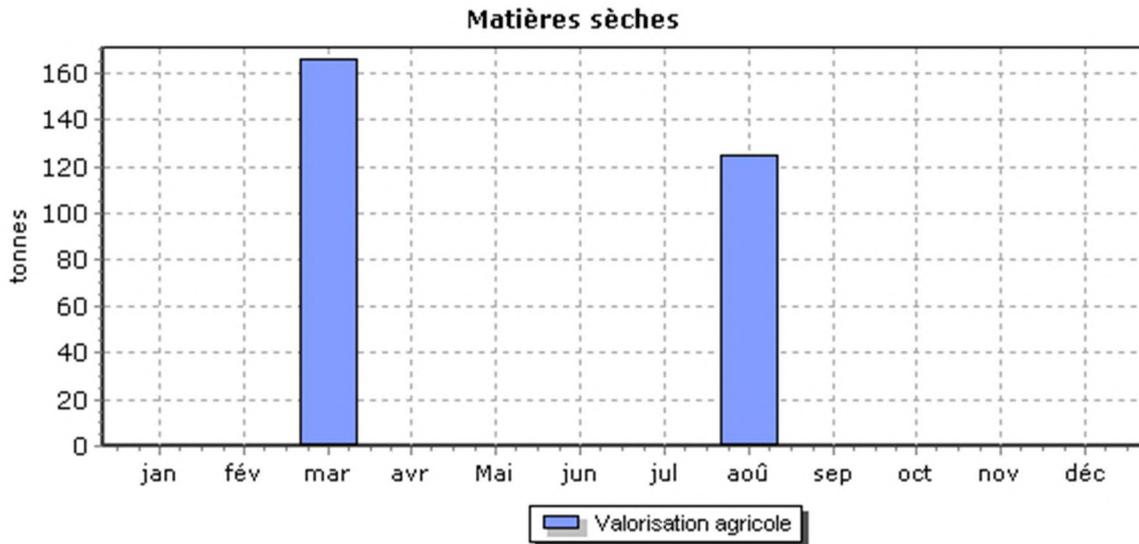


Evolution des charges et du rendement NTK





Boues évacuées par mois



STEP - NORRENT-FONTES

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

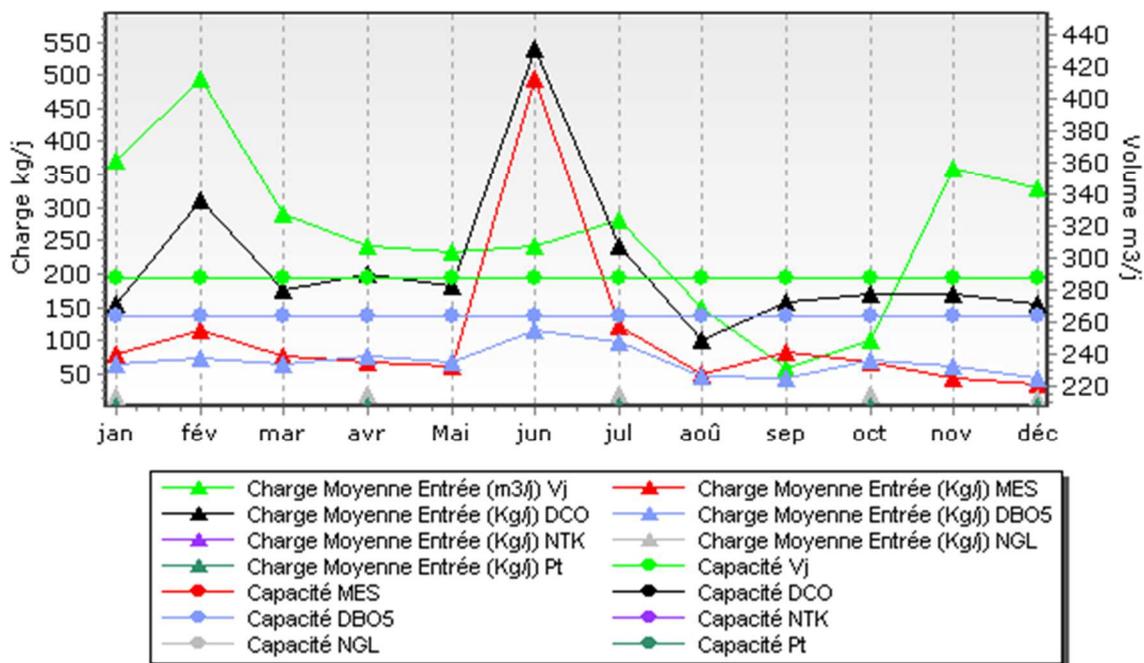
STEP - QUERNES

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	361	1 / 1	80	156	65	17,1	17,2	1,9
février	412	1 / 1	115	312	74	-	-	-
mars	327	1 / 1	76	177	65	-	-	-
avril	308	1 / 1	69	201	77	19,9	20,0	2,1
mai	304	0 / 1	62	182	67	-	-	-
juin	307	1 / 1	494	540	117	-	-	-
juillet	324	0 / 1	122	243	97	20,0	20,1	2,4
août	269	1 / 1	51	101	46	-	-	-
septembre	231	0 / 1	82	159	44	-	-	-
octobre	249	0 / 1	68	171	72	18,3	18,3	2,0
novembre	356	1 / 1	43	169	61	-	-	-
décembre	344	1 / 1	34	155	45	14,4	14,4	1,6

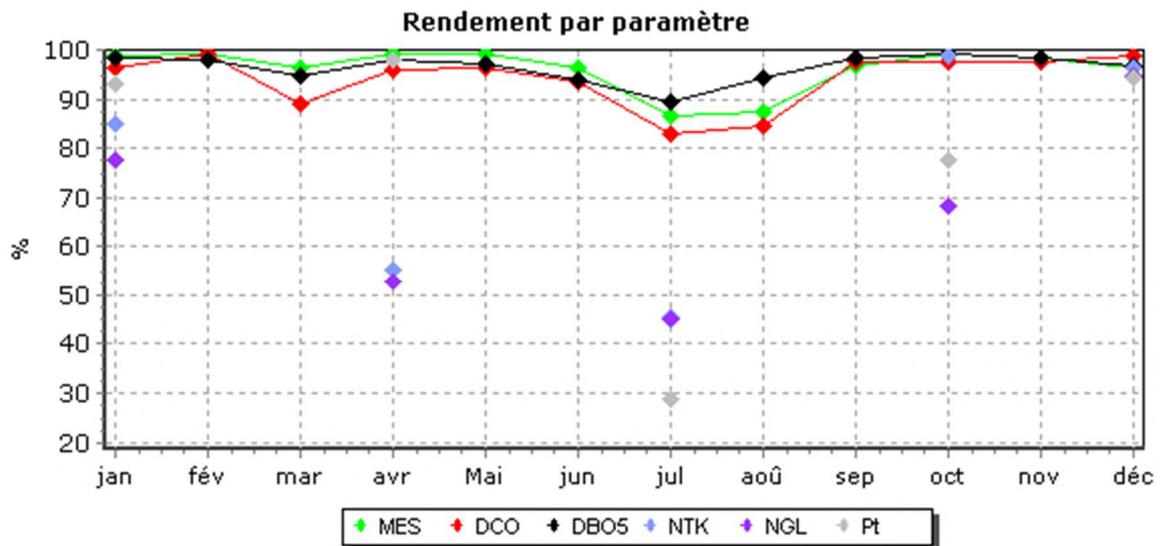
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

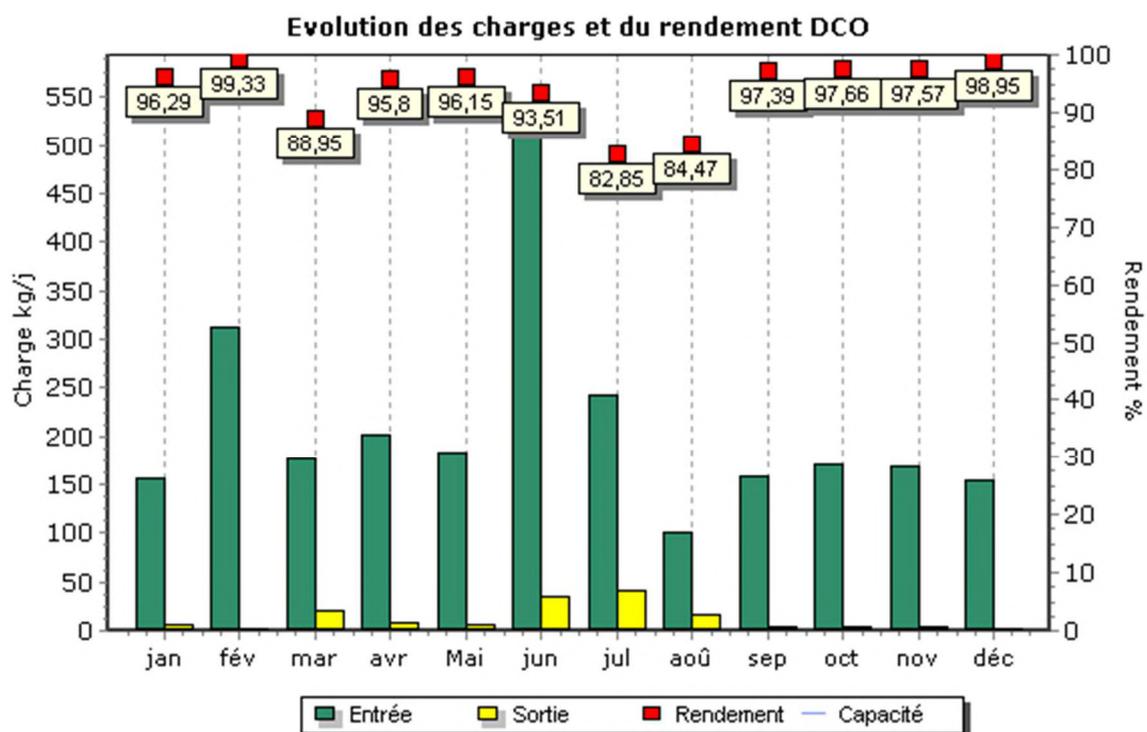
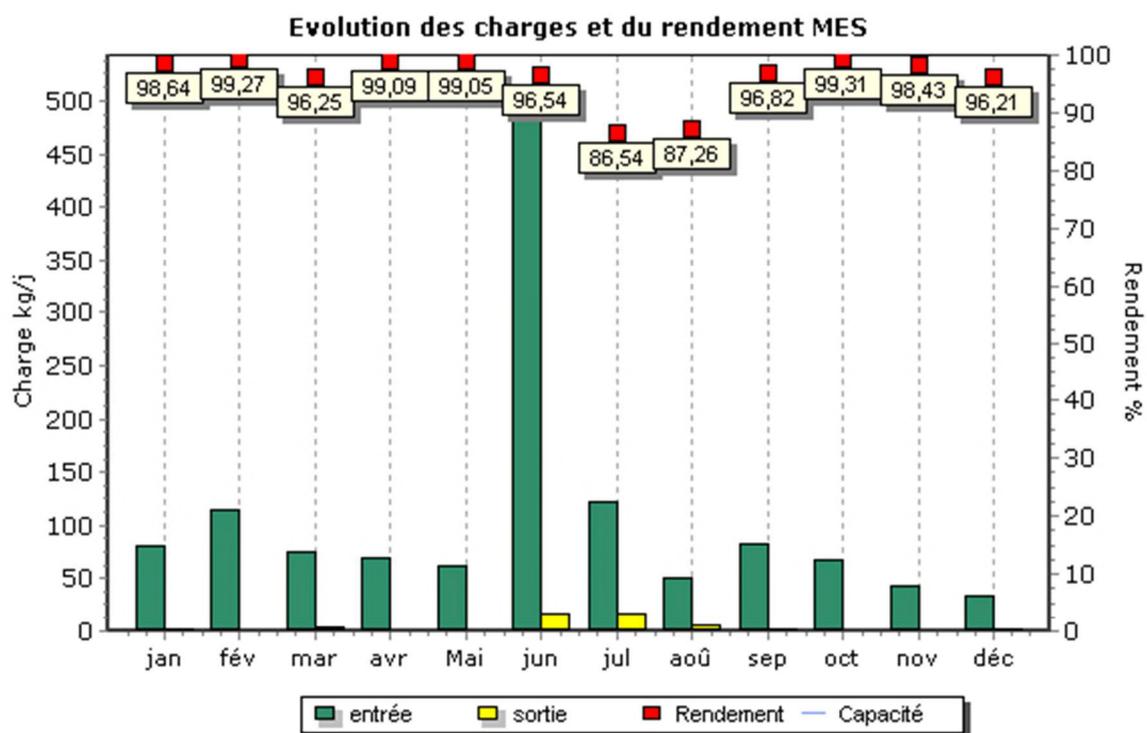


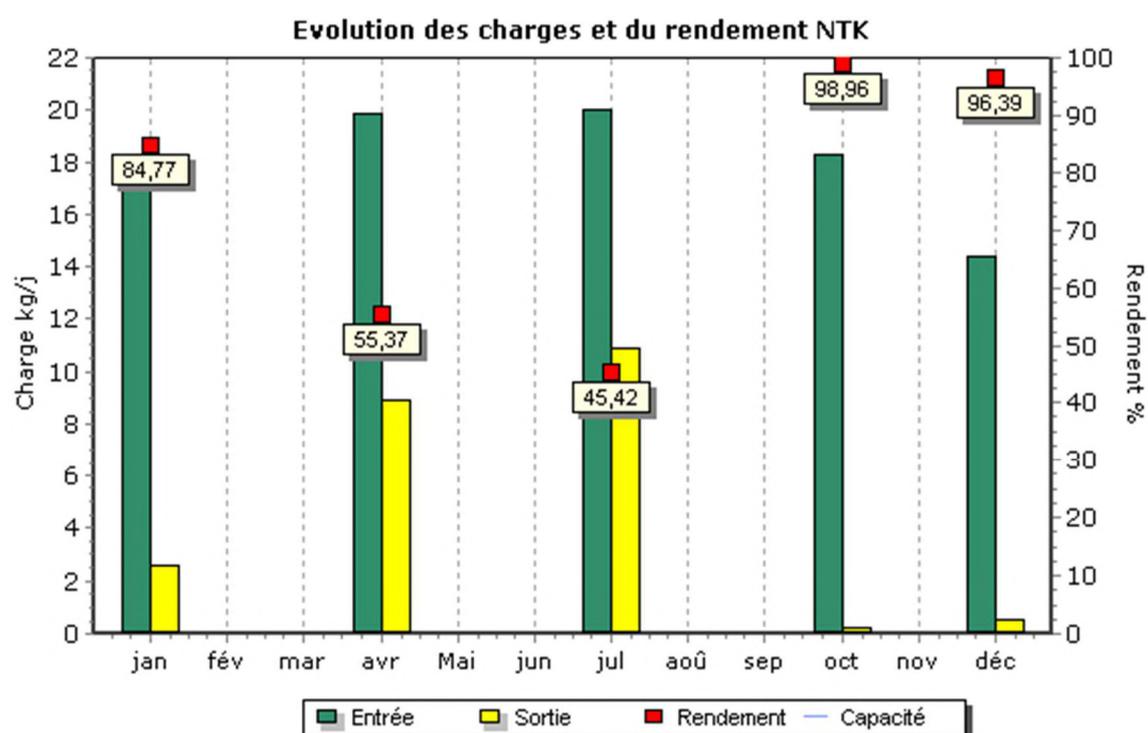
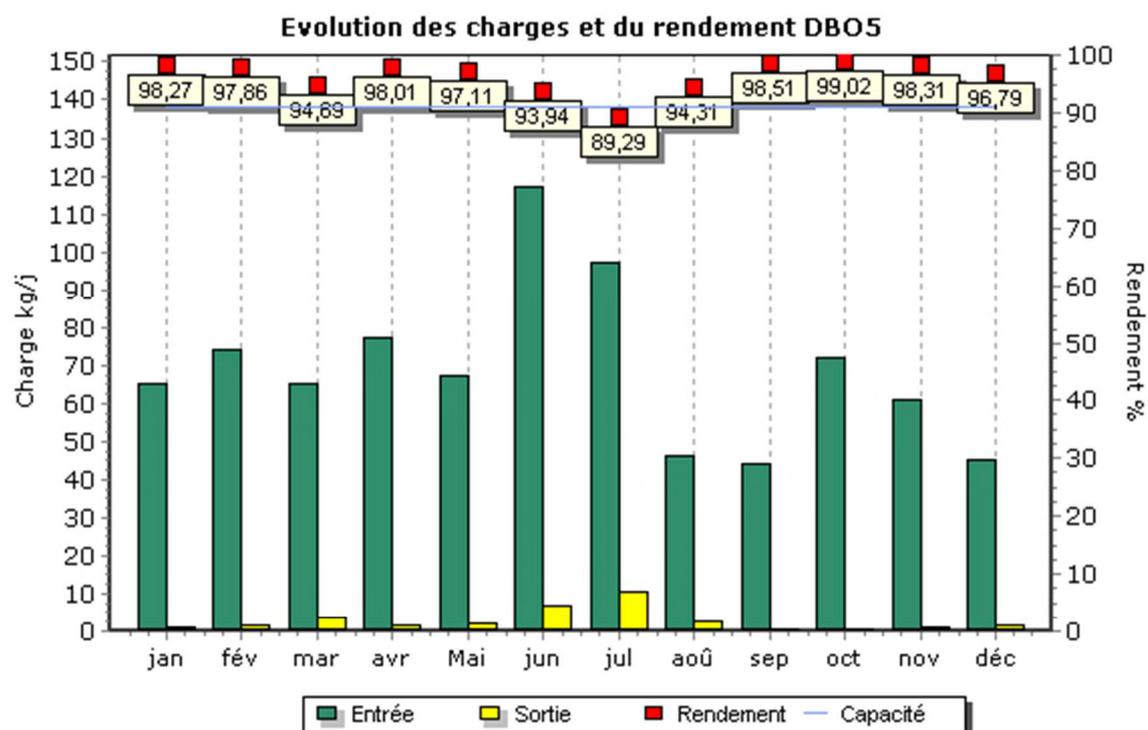
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

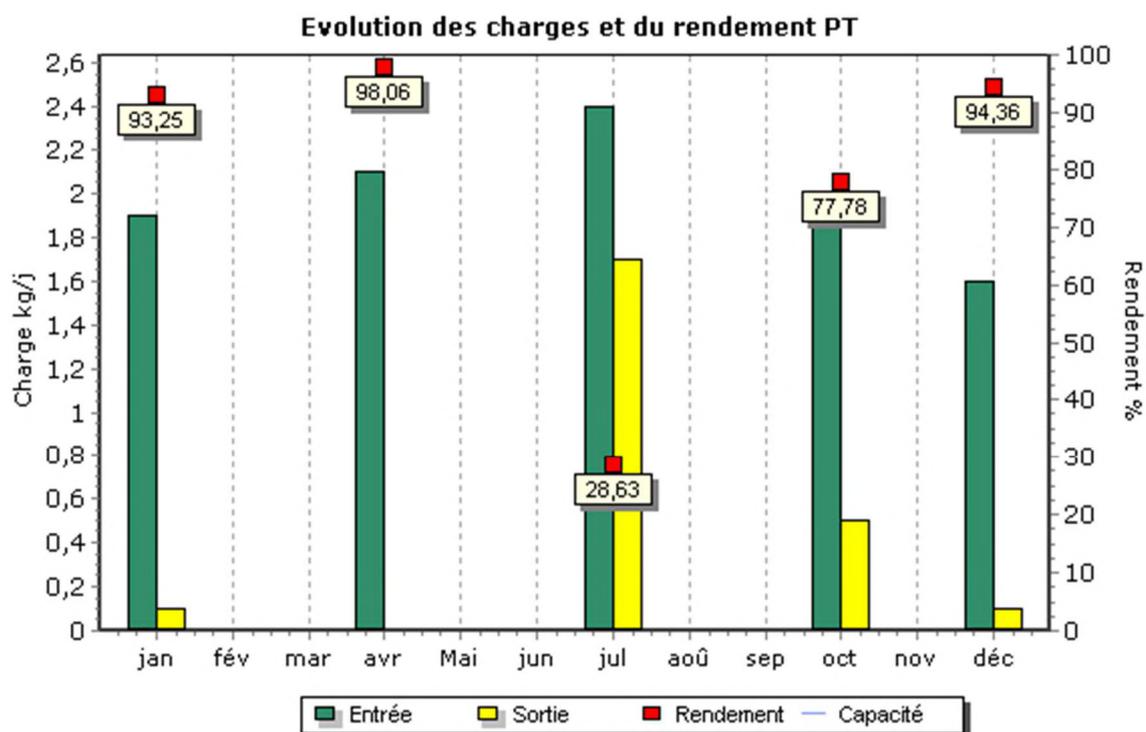
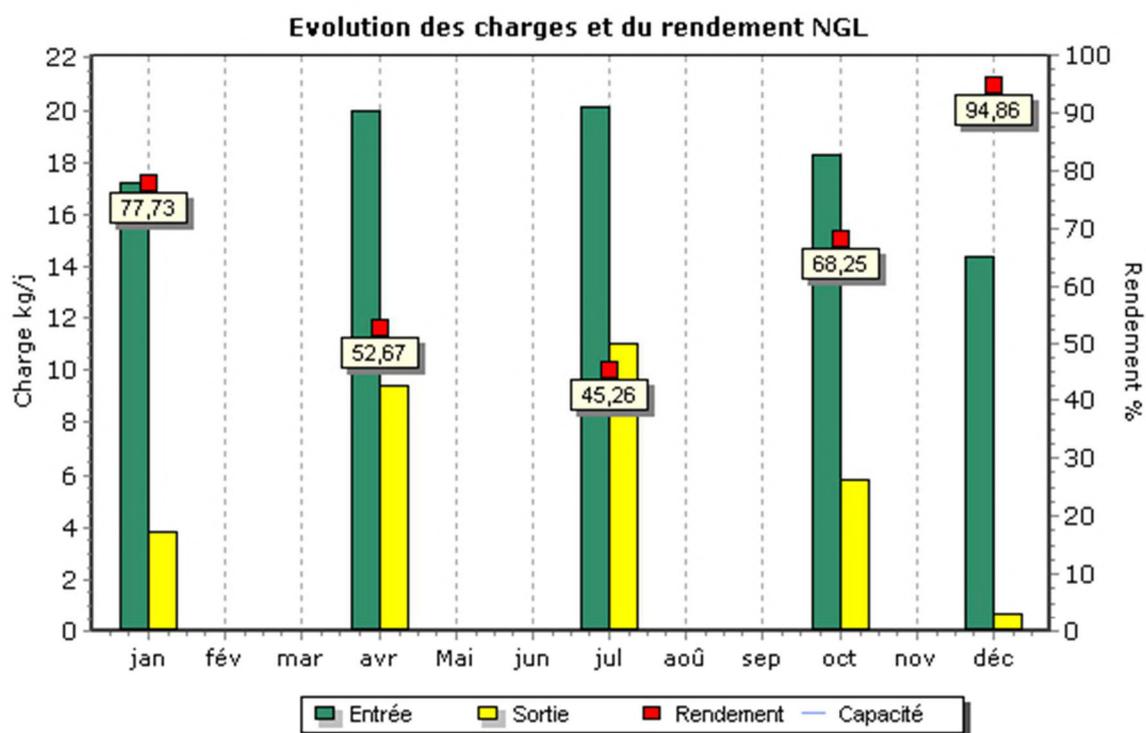
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%								
janvier	1,10	98,64	5,80	96,29	1,12	98,27	2,60	84,77	3,80	77,73	0,10	93,25
février	0,80	99,27	2,10	99,33	1,59	97,86						
mars	2,90	96,25	19,60	88,95	3,48	94,69						
avril	0,60	99,09	8,40	95,80	1,53	98,01	8,90	55,37	9,40	52,67	0,00	98,06
mai	0,60	99,05	7,00	96,15	1,93	97,11						
juin	17,10	96,54	35,10	93,51	7,07	93,94						
juillet	16,40	86,54	41,60	82,85	10,40	89,29	10,90	45,42	11,00	45,26	1,70	28,63
août	6,50	87,26	15,60	84,47	2,60	94,31						
septembre	2,60	96,82	4,20	97,39	0,65	98,51						
octobre	0,50	99,31	4,00	97,66	0,71	99,02	0,20	98,96	5,80	68,25	0,50	77,78
novembre	0,70	98,43	4,10	97,57	1,02	98,31						
décembre	1,30	96,21	1,60	98,95	1,43	96,79	0,50	96,39	0,70	94,86	0,10	94,36



Evolution des charges et du rendement par paramètre



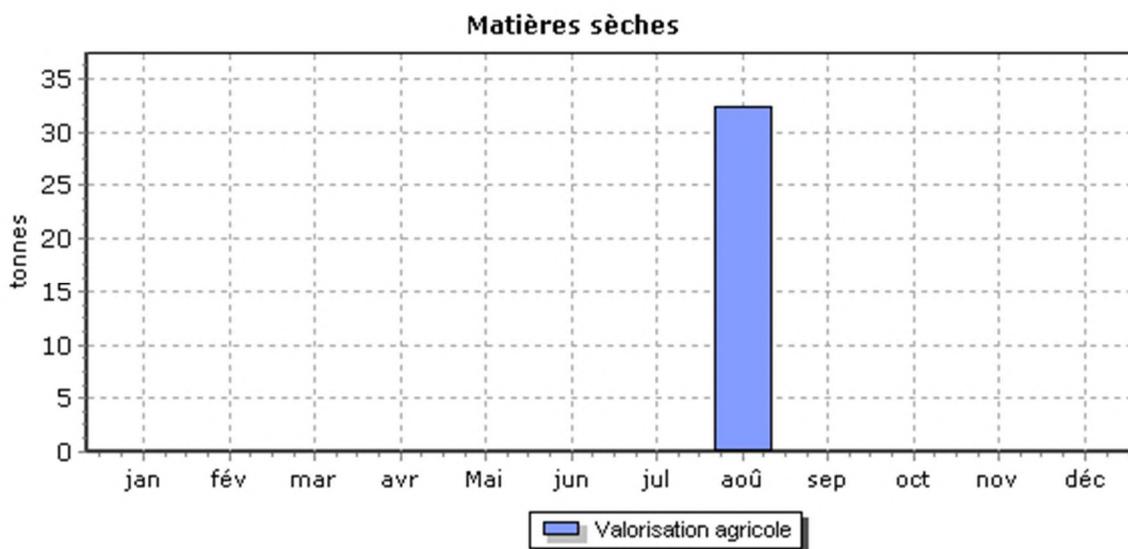




Détail des non-conformités

Dates	Bilan non conforme	Bilan réhabilitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
05/07/2021	Oui	Non	MES Ptot	Non	

Boues évacuées par mois



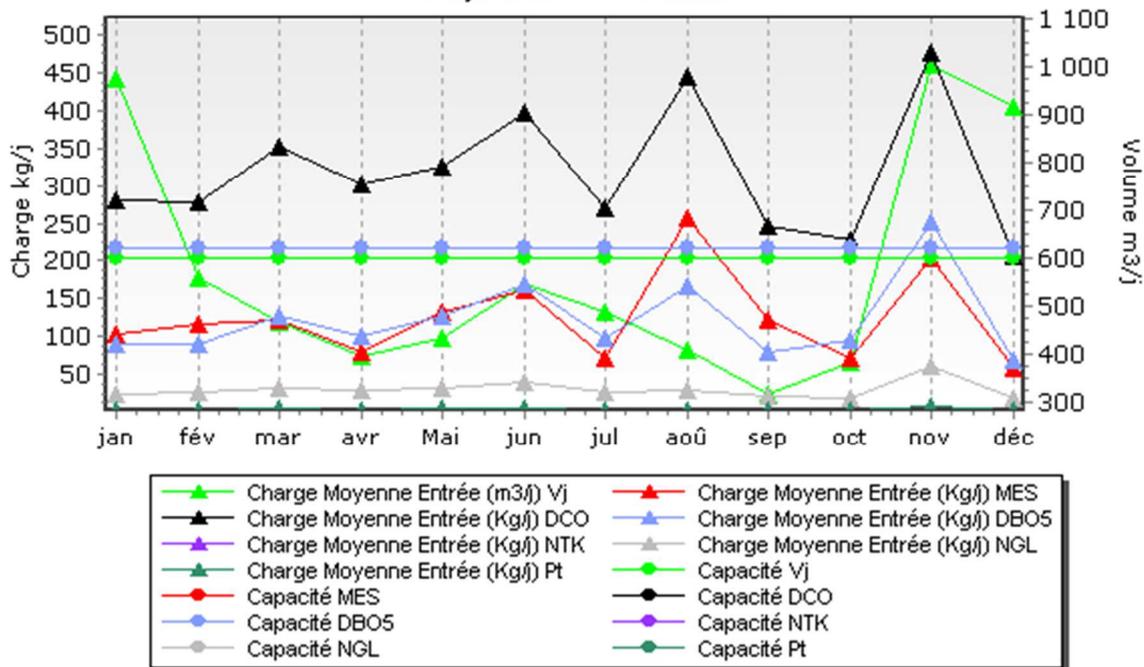
STEP - ST VENANT

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	975	1 / 1	104	280	90	24,4	24,4	2,9
février	558	0 / 1	117	278	89	25,5	25,5	2,9
mars	467	0 / 1	122	351	126	32,1	32,1	3,6
avril	396	0 / 1	78	301	99	27,6	27,6	3,0
mai	433	0 / 1	131	326	126	31,6	31,6	3,3
juin	548	0 / 1	161	396	170	37,8	37,8	4,2
juillet	487	0 / 1	70	271	97	25,3	25,3	2,1
août	407	0 / 1	256	444	167	28,2	28,2	3,1
septembre	316	0 / 1	121	245	79	19,8	19,8	2,6
octobre	384	0 / 1	72	228	96	18,0	18,0	2,3
novembre	1 002	0 / 1	204	477	251	61,6	61,6	6,6
décembre	914	1 / 1	57	207	67	17,1	17,1	2,7

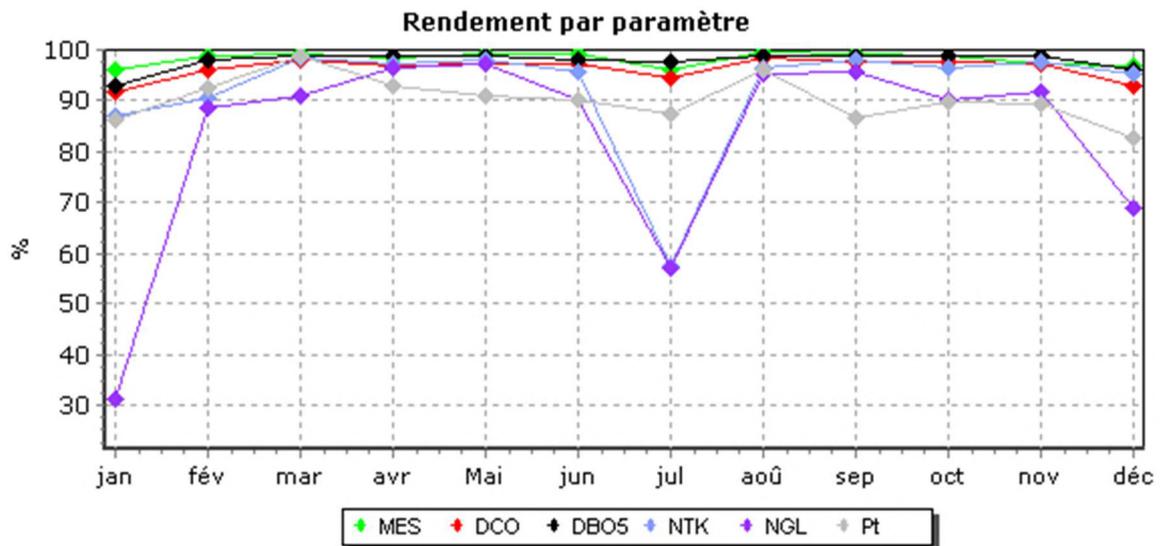
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

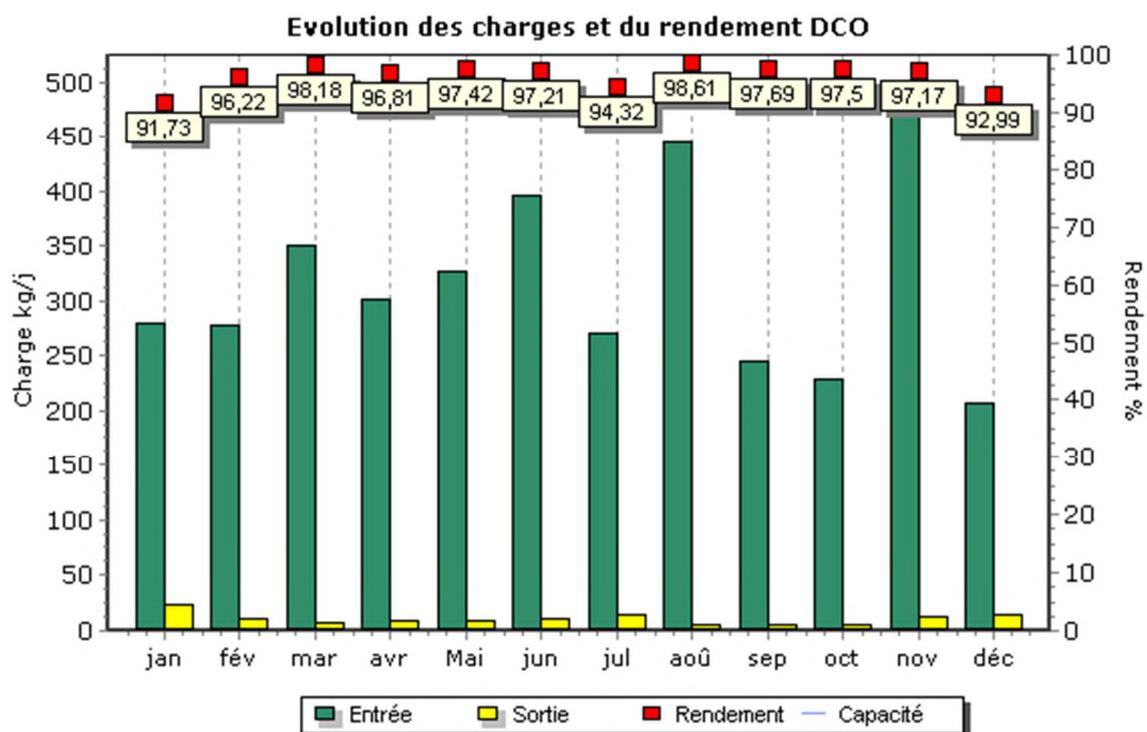
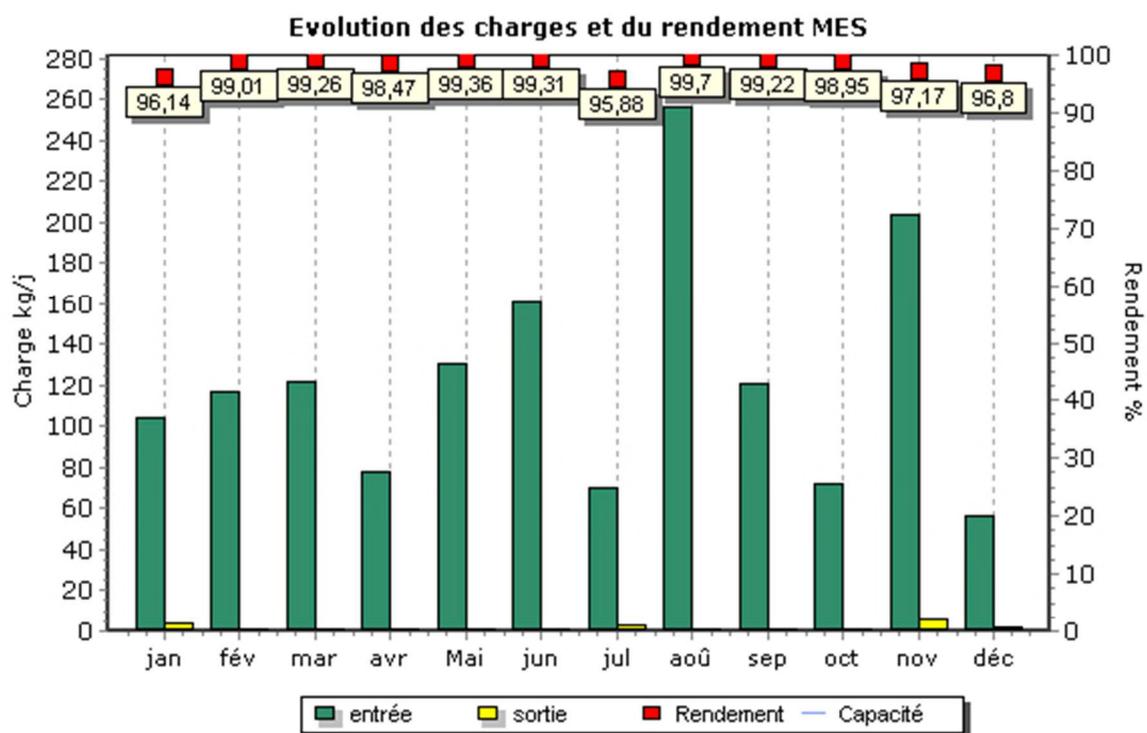


Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

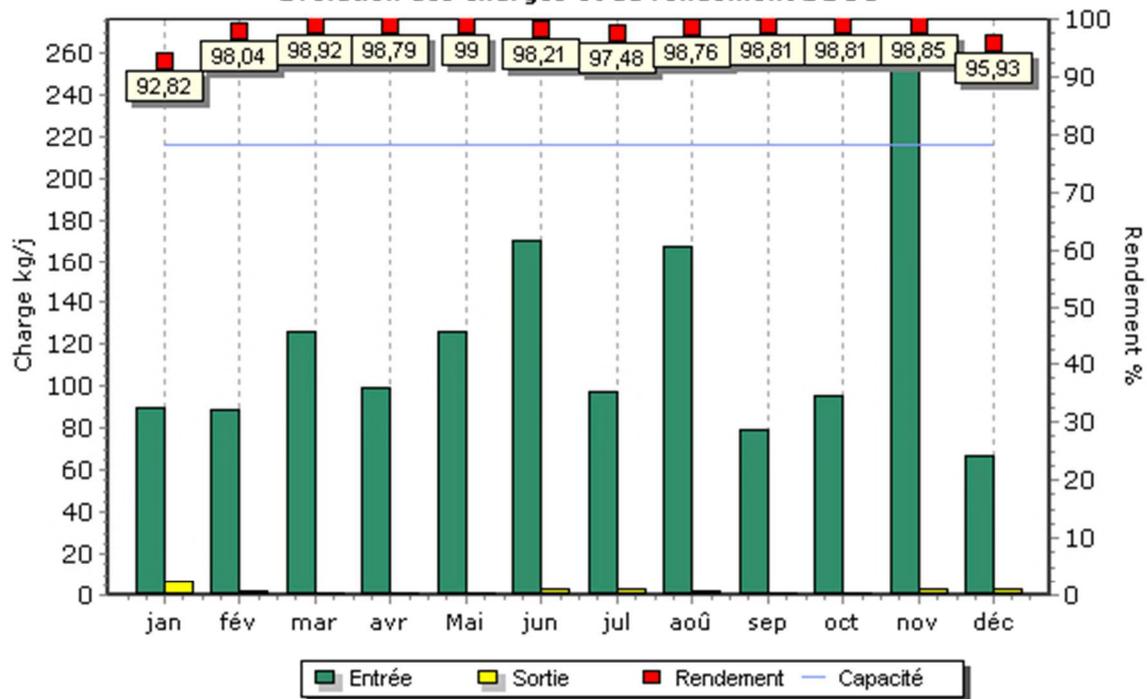
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	4,00	96,14	23,10	91,73	6,44	92,82	3,10	87,20	16,70	31,32	0,40	86,24
février	1,20	99,01	10,50	96,22	1,75	98,04	2,50	90,39	2,90	88,77	0,20	92,58
mars	0,90	99,26	6,40	98,18	1,37	98,92	0,60	98,30	3,00	90,83	0,00	98,84
avril	1,20	98,47	9,60	96,81	1,20	98,79	0,80	97,10	1,00	96,40	0,20	93,08
mai	0,80	99,36	8,40	97,42	1,26	99,00	0,60	98,00	0,90	97,17	0,30	90,93
juin	1,10	99,31	11,00	97,21	3,04	98,21	1,60	95,77	3,70	90,33	0,40	90,06
juillet	2,90	95,88	15,40	94,32	2,46	97,48	10,70	57,62	10,90	57,10	0,30	87,53
août	0,80	99,70	6,20	98,61	2,08	98,76	1,00	96,46	1,30	95,29	0,10	96,20
septembre	0,90	99,22	5,70	97,69	0,94	98,81	0,40	98,10	0,80	95,85	0,40	86,82
octobre	0,80	98,95	5,70	97,50	1,14	98,81	0,60	96,62	1,80	90,15	0,20	89,77
novembre	5,80	97,17	13,50	97,17	2,89	98,85	1,40	97,81	5,20	91,63	0,70	89,23
décembre	1,80	96,80	14,50	92,99	2,72	95,93	0,80	95,23	5,30	68,79	0,50	82,50



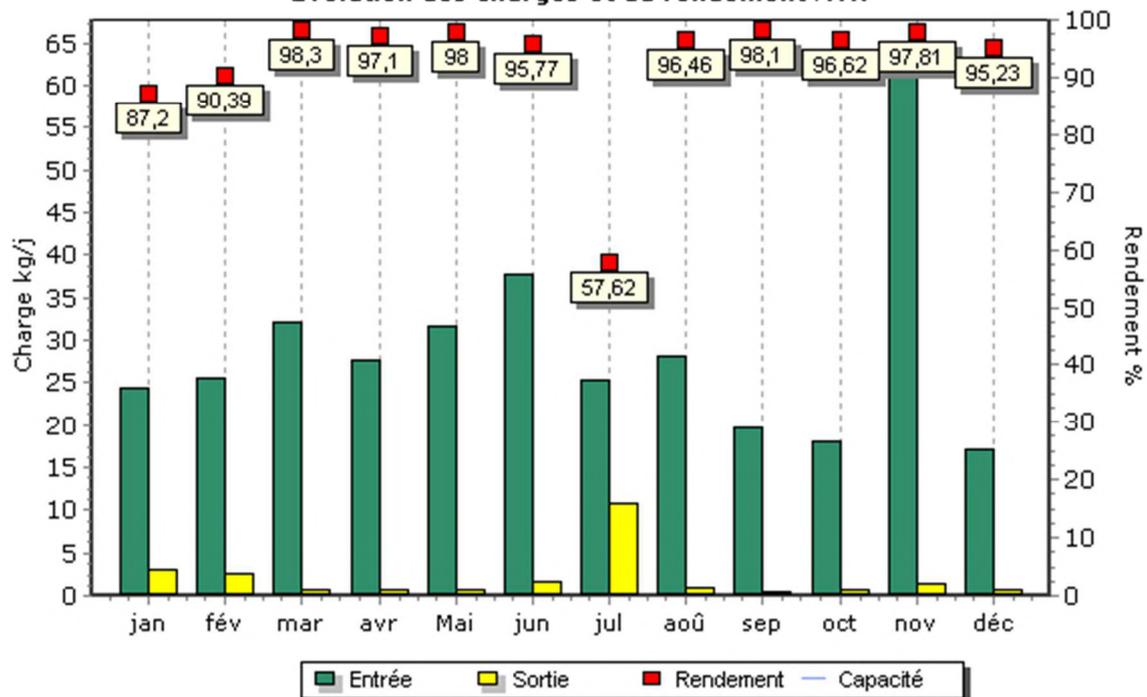
Evolution des charges et du rendement par paramètre



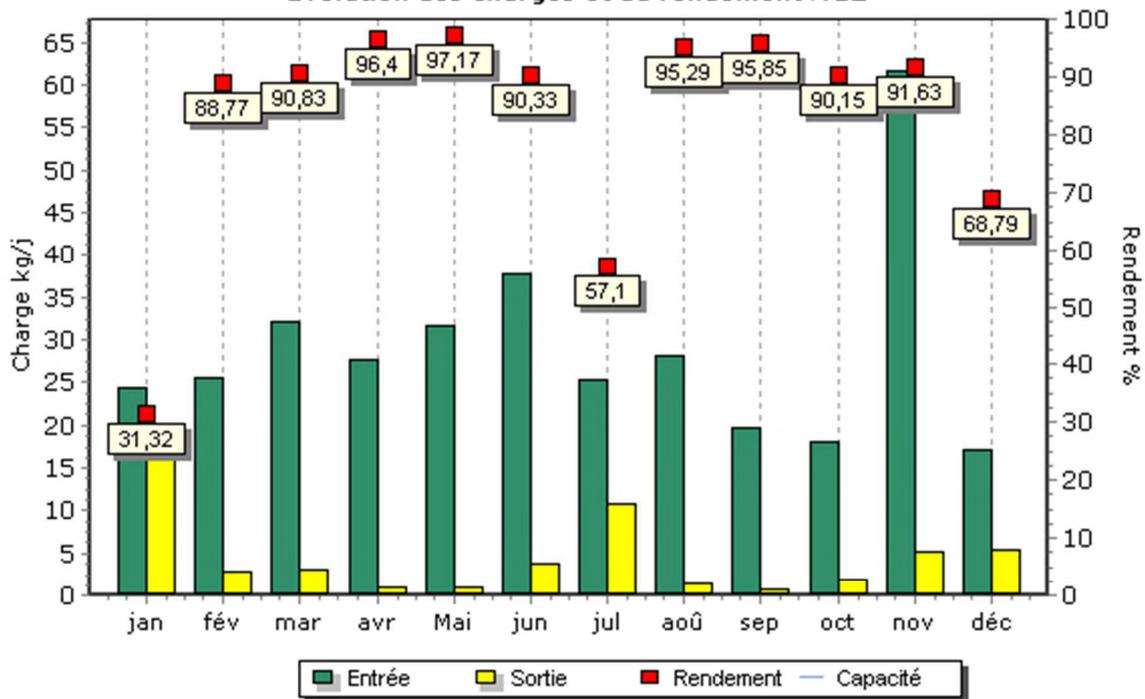
Evolution des charges et du rendement DBO5



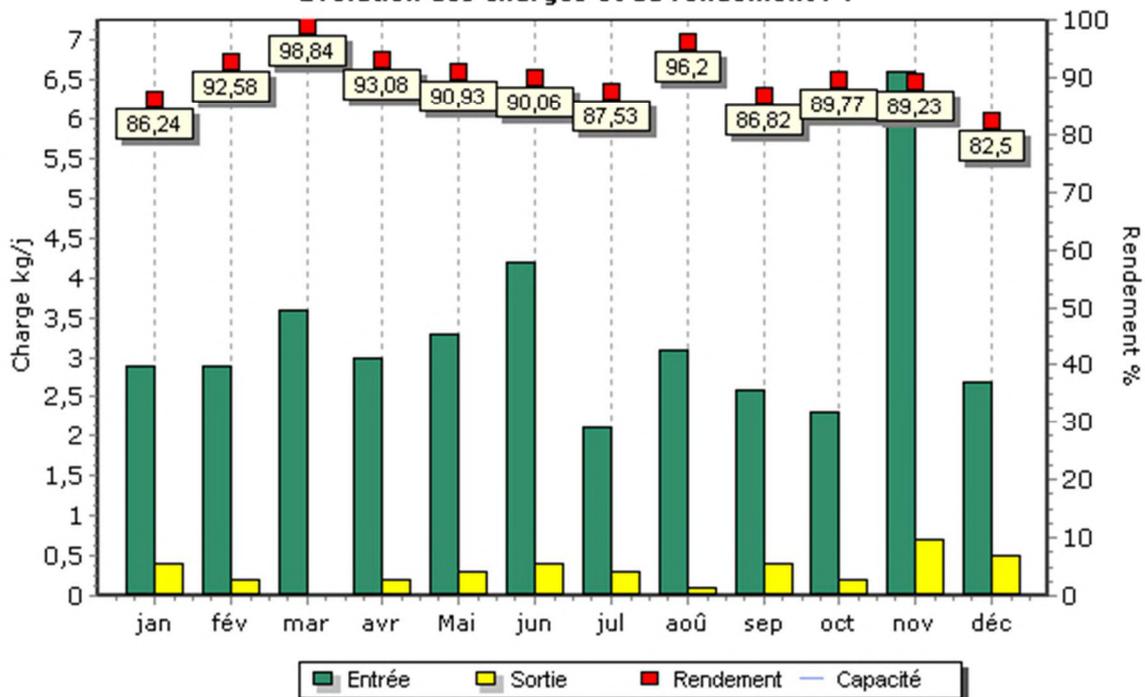
Evolution des charges et du rendement NTK



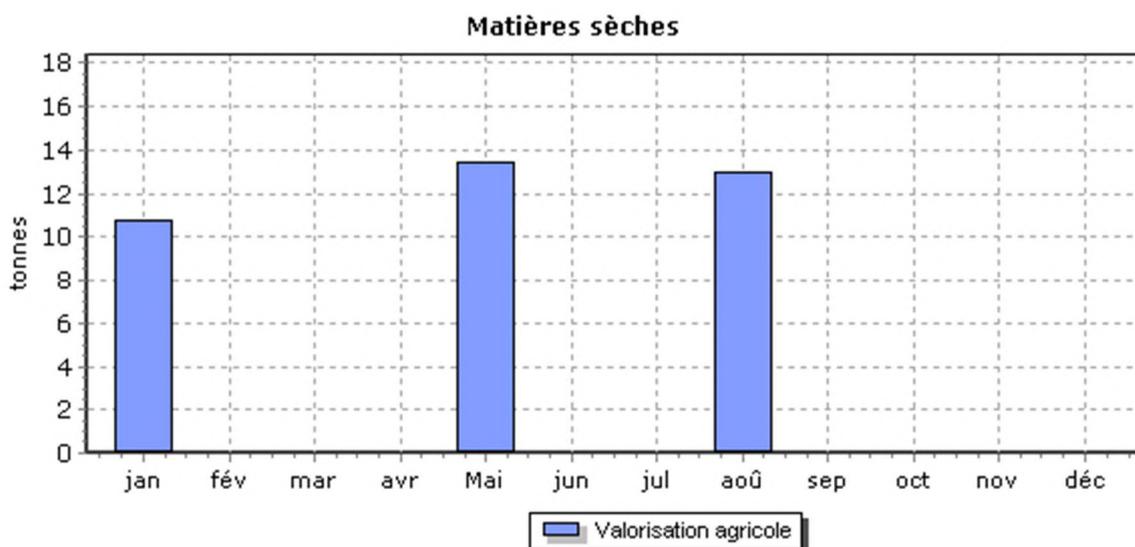
Evolution des charges et du rendement NGL



Evolution des charges et du rendement PT



Boues évacuées par mois



Lagune - Bajus

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
14/04/2021	Oui	460,3	9,39	19,79	6,44	2,53	5,87	0,26
08/12/2021	Oui	359,78	23,57	31,3	12,23	3,2	4,73	0,4

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
14/04/2021	3,9	58,4	9,57	51,7	1,15	82,2	1,15	54,7	2,34	60,2	0,04	85,4
08/12/2021	21,84	7,3	9,17	70,7	1,08	91,2	2,16	32,6	2,55	46,1	0,29	27,0

Détail des non-conformités

Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
08/12/2021	Oui	Non	MES	Oui	

Lagune - Diéval

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
14/04/2021	Non	132,3	14,55	42,73	17,2	7,33	7,6	0,69
08/12/2021	Oui	259,1	26,43	48,97	14,77	5,26	5,48	0,68

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
14/04/2021	9,95	31,7	7,61	82,2	0,83	95,2	2,25	69,3	2,28	70,0	0,21	70,2
08/12/2021	14,76	44,2	20,19	58,8	2,14	85,5	12,36	-135,1	12,44	-127,1	0,83	-22,4

Détail des non-conformités

Bilans	Bilan non conforme	Bilan réhibitoire	Paramètres concernés	Dépassement des conditions normales de fonctionnement	Commentaires
14/04/2021	Oui	Non	MES	Non	

Lagune - Estrée Cauchy

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					
14/04/2021	Non	35	9,15	39,35	18,62	5,05	5,05	0,47
20/10/2021	Oui	182,29	45,57	72,73	23,15	6,67	6,67	1,05

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
14/04/2021	0,91	90,0	1,6	95,9	0,22	98,8	1,01	80,0	1,01	80,0	0,14	71,0
20/10/2021	1,57	96,6	5,81	92,0	0,52	97,8	2,61	60,9	5,19	22,2	0,42	60,4

MICRO STEP - HOUCHIN - Fontinettes

Charges entrant sur le système de traitement :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Bilan HCNF*	Volume	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
		Charge (m3/j)	Charge (kg/j)					

* Hors conditions Normales de Fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										

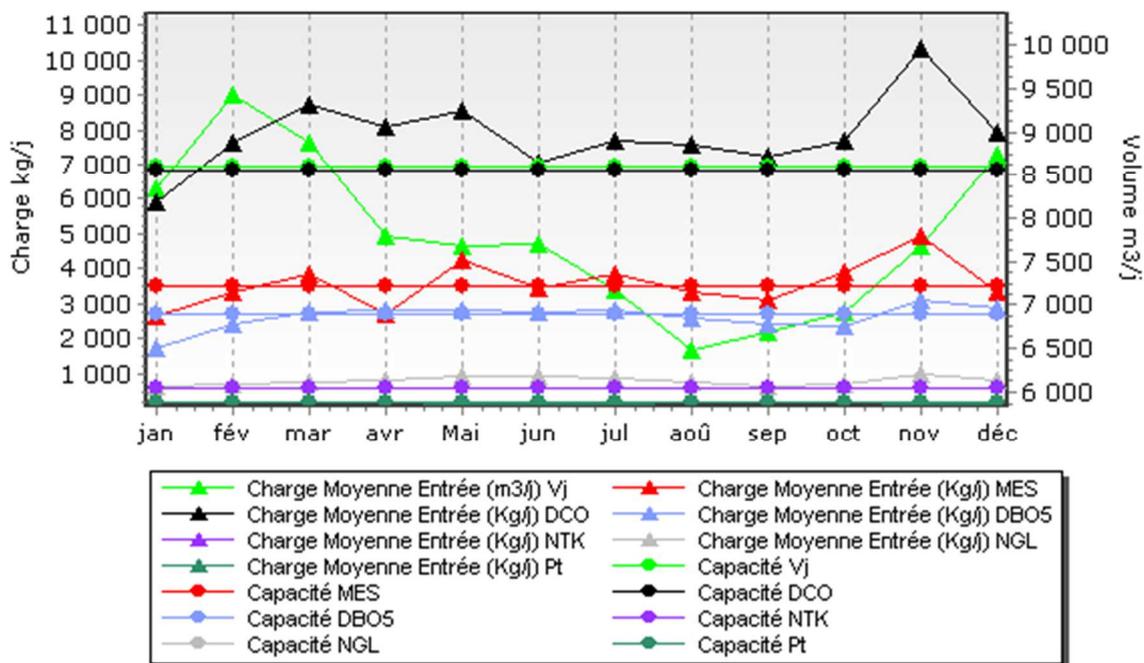
STEP - BRUAY LA BUISSIÈRE - rue Brossolette

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	8 343	3 / 9	2 645	5 929	1 747	639,9	650,3	65,7
février	9 433	3 / 9	3 312	7 636	2 424	697,1	701,1	75,2
mars	8 879	1 / 9	3 867	8 696	2 744	764,8	768,7	79,1
avril	7 795	0 / 8	2 687	8 075	2 833	803,3	805,3	84,3
mai	7 678	0 / 9	4 236	8 534	2 802	894,3	896,3	95,6
juin	7 691	2 / 9	3 424	7 056	2 748	896,1	898,1	93,7
juillet	7 163	0 / 8	3 819	7 706	2 813	861,3	863,2	89,8
août	6 478	0 / 10	3 341	7 569	2 600	727,3	729,0	73,3
septembre	6 674	0 / 9	3 072	7 219	2 437	652,9	654,6	76,8
octobre	6 906	0 / 10	3 906	7 708	2 374	712,3	714,1	76,0
novembre	7 677	0 / 7	4 931	10 322	3 099	980,2	982,1	104,1
décembre	8 734	3 / 7	3 310	7 917	2 864	821,2	824,2	90,8

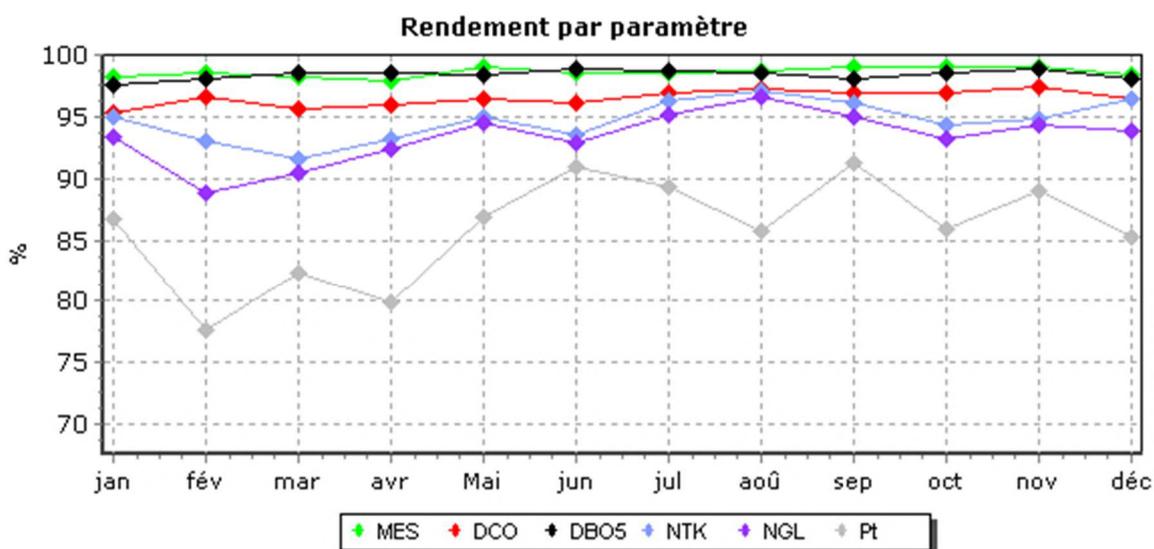
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement

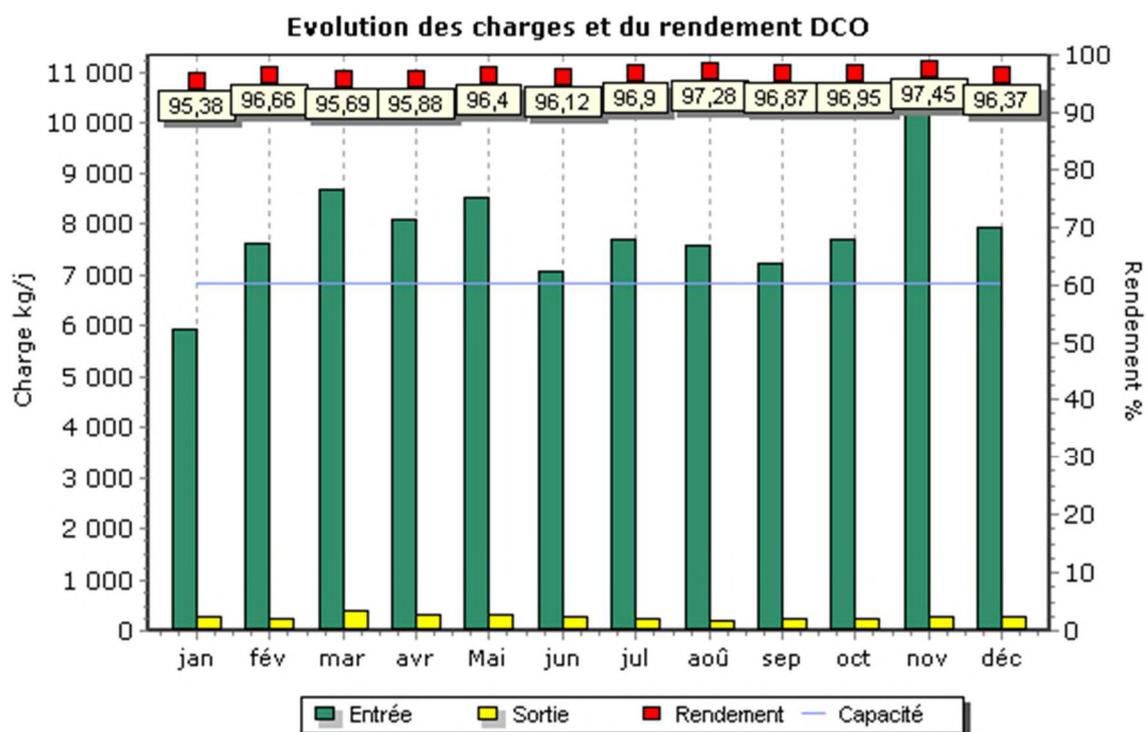
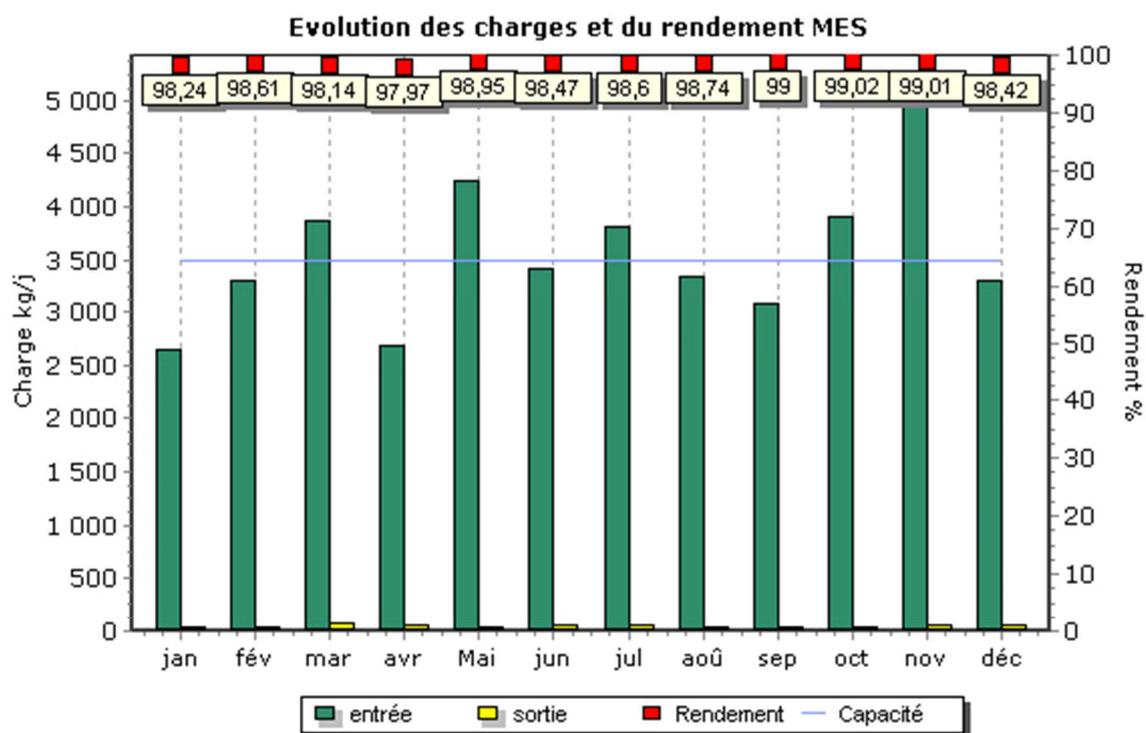


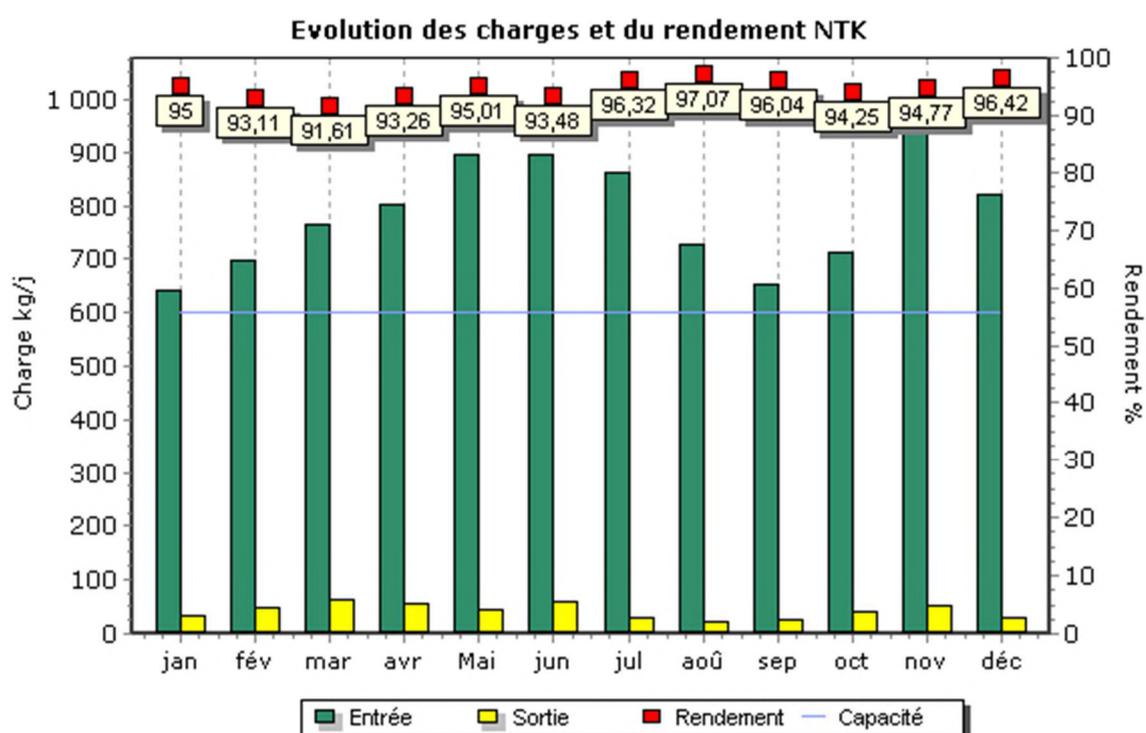
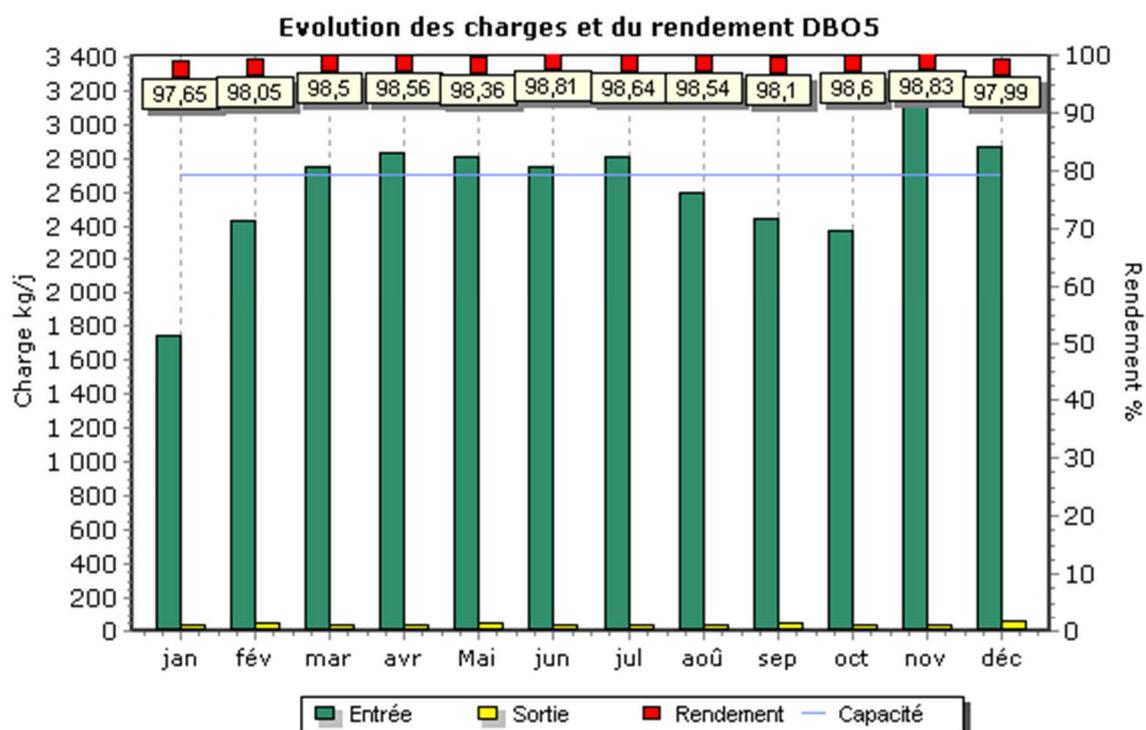
Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

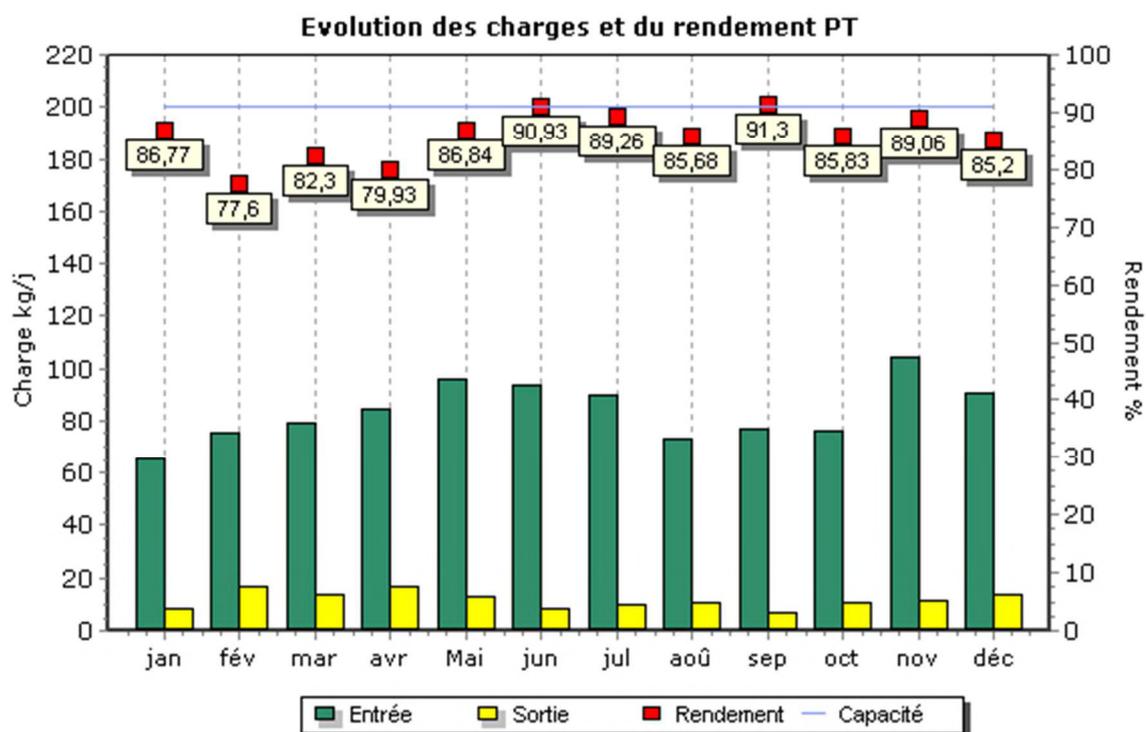
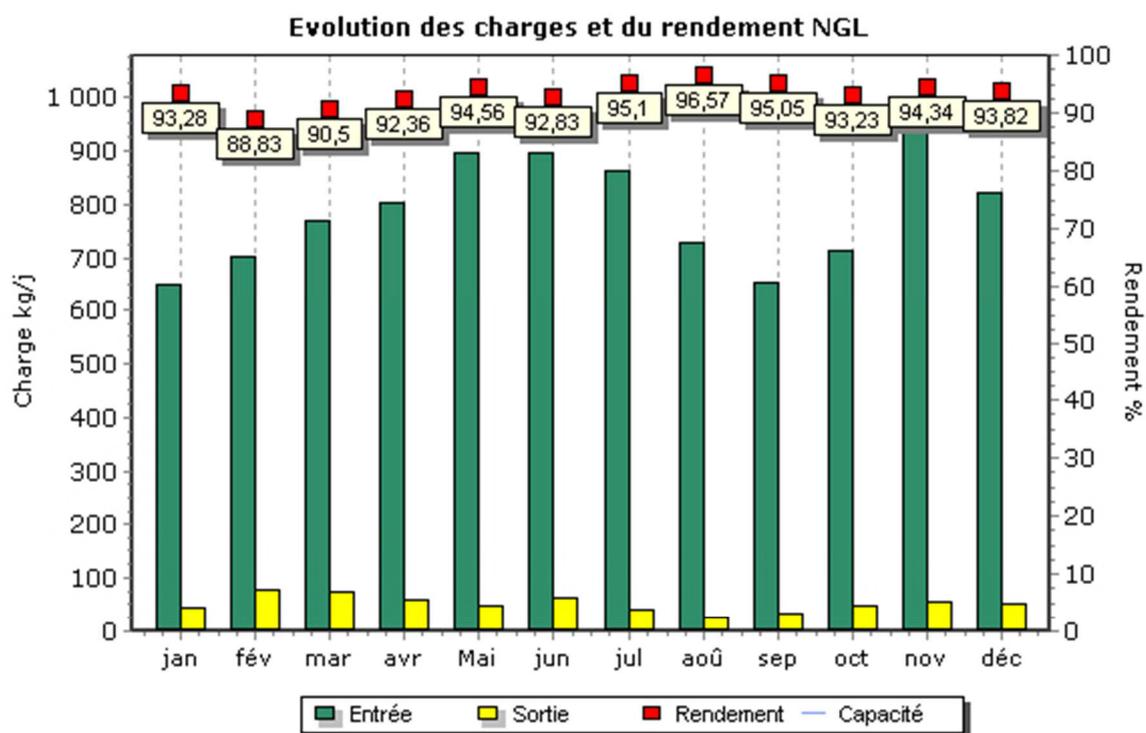
Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	46,70	98,24	274,20	95,38	40,98	97,65	32,00	95,00	43,70	93,28	8,70	86,77
février	46,00	98,61	255,20	96,66	47,32	98,05	48,00	93,11	78,30	88,83	16,90	77,60
mars	71,80	98,14	374,50	95,69	41,21	98,50	64,20	91,61	73,00	90,50	14,00	82,30
avril	54,40	97,97	333,00	95,88	40,79	98,56	54,20	93,26	61,60	92,36	16,90	79,93
mai	44,40	98,95	307,30	96,40	45,88	98,36	44,60	95,01	48,70	94,56	12,60	86,84
juin	52,40	98,47	274,10	96,12	32,78	98,81	58,50	93,48	64,40	92,83	8,50	90,93
juillet	53,50	98,60	238,80	96,90	38,21	98,64	31,70	96,32	42,30	95,10	9,70	89,26
août	42,20	98,74	205,50	97,28	38,06	98,54	21,30	97,07	25,00	96,57	10,50	85,68
septembre	30,90	99,00	226,30	96,87	46,30	98,10	25,90	96,04	32,40	95,05	6,70	91,30
octobre	38,30	99,02	235,00	96,95	33,25	98,60	40,90	94,25	48,40	93,23	10,80	85,83
novembre	48,80	99,01	262,80	97,45	36,28	98,83	51,30	94,77	55,50	94,34	11,40	89,06
décembre	52,40	98,42	287,80	96,37	57,61	97,99	29,40	96,42	51,00	93,82	13,40	85,20



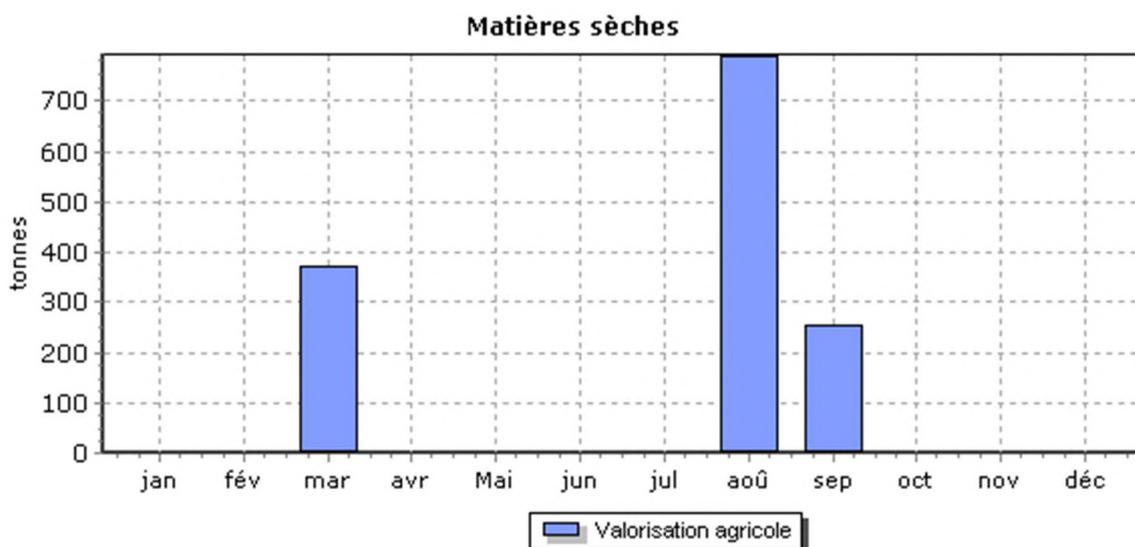
Evolution des charges et du rendement par paramètre







Boues évacuées par mois



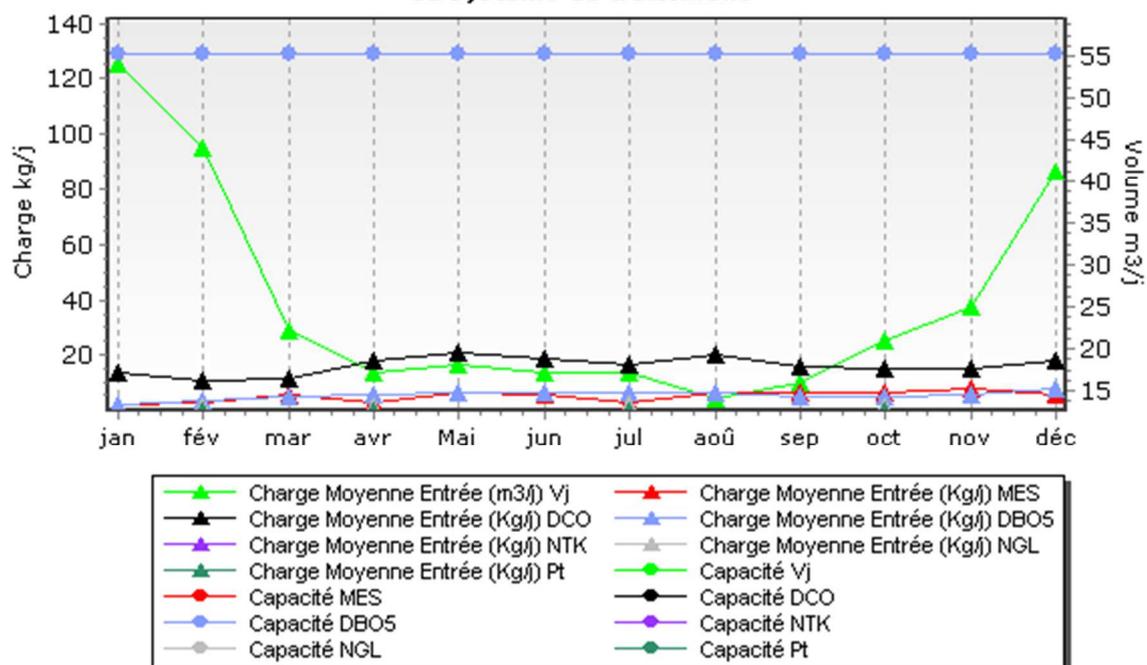
STEP - Rebreuve Ranchicourt

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	54	0 / 1	2	14	2	-	-	-
février	44	0 / 1	3	11	4	1,7	1,7	0,2
mars	22	0 / 1	6	12	5	-	-	-
avril	17	0 / 1	3	18	6	1,9	1,9	0,2
mai	18	0 / 1	7	21	7	-	-	-
juin	17	0 / 1	6	19	7	-	-	-
juillet	17	0 / 1	3	17	7	2,0	2,0	0,2
août	14	0 / 1	7	20	7	-	-	-
septembre	16	0 / 1	7	16	5	-	-	-
octobre	21	0 / 1	7	15	5	1,7	1,7	0,2
novembre	25	0 / 1	8	15	6	-	-	-
décembre	41	0 / 1	6	18	8	-	-	-

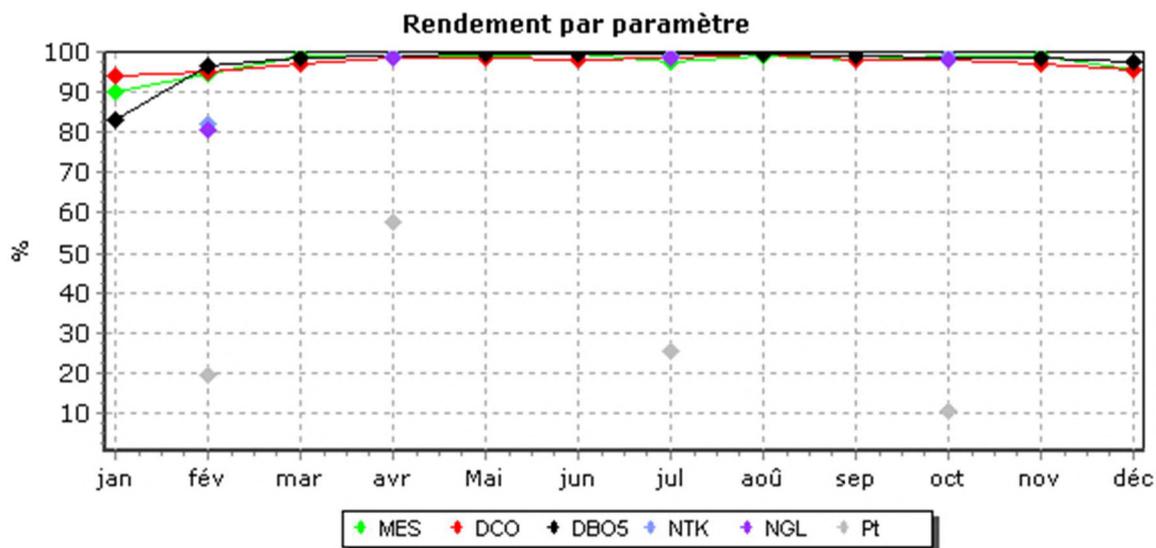
(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Evolution mensuelle des charges en entrée comparées aux capacités épuratoires du système de traitement



Qualité du rejet et rendement épuratoire du système de traitement :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%										
janvier	0,20	90,01	0,90	93,92	0,42	83,27						
février	0,20	94,72	0,50	95,15	0,13	96,74	0,30	82,00	0,30	80,57	0,10	19,50
mars	0,00	99,22	0,40	97,09	0,06	98,75						
avril	0,00	99,07	0,30	98,56	0,05	99,17	0,00	99,05	0,00	98,63	0,10	57,90
mai	0,10	98,95	0,40	98,38	0,05	99,28						
juin	0,00	99,45	0,40	97,93	0,05	99,27						
juillet	0,10	97,47	0,30	98,33	0,05	99,31	0,00	98,89	0,00	98,65	0,10	25,52
août	0,10	99,01	0,10	99,32	0,04	99,46						
septembre	0,20	97,82	0,40	97,85	0,05	99,09						
octobre	0,10	99,16	0,30	98,14	0,06	98,74	0,00	98,80	0,00	98,25	0,20	10,50
novembre	0,10	98,81	0,50	97,02	0,07	98,75						
décembre	0,30	95,70	0,80	95,42	0,22	97,34						



Evolution des charges et du rendement par paramètre

